



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département de la sécurité et de l'environnement

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Sécurité

En février, le Canton de Vaud se dote de directives immédiatement applicables pour lutter contre l'augmentation des stationnements illicites des gens du voyage. Ces directives permettent de coordonner l'action des autorités et, au besoin, d'aboutir à l'évacuation ou à la dénonciation des infractions constatées lors de ces séjours. Grâce à la fermeté des autorités, la situation a été calme en 2013. Moins d'une dizaine de tentatives d'occupations illégales de terrain ont été recensées, contre près d'une centaine en 2012.

Le 25 avril, le Conseil cantonal de sécurité a annoncé la mise en place d'un code de déontologie commun à tous les policiers et policières du canton de Vaud. L'instauration de ce code permet aux policiers du canton de réaffirmer leur volonté de mettre leur savoir être et savoir-faire au service du citoyen. Les dispositions du code seront effectives au 1er mars 2014.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2012, la police coordonnée se déploie avec succès dans tout le canton depuis lors. Elle favorise une collaboration étroite entre la police cantonale et les polices communales et intercommunales. Elle a pour avantage de garder une police de proximité, mais sous un commandement unifié qui permet un redéploiement plus efficace des forces de police dans tout le canton.

Le Grand Conseil adopte, en septembre, le Concordat intercantonal instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Ces mesures doivent rendre plus difficile l'accès aux stades des fauteurs de troubles.

Les Autorités françaises et suisses tirent un bilan positif du déroulement de l'exercice Trano 13 simulant un accident de train dans le tunnel du Mont d'Or, reliant Vallorbe à Longevilles, qui s'est déroulé dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 2013. Il a permis d'évaluer les procédures d'alarme et la coordination franco-suisse à des échelons stratégiques, opérationnels et tactiques.

Energie

En mai 2013, le Conseil d'Etat a adopté une planification directrice éolienne. Dix-neuf sites ont été retenus dans le canton, dont 4 sous conditions. Cette planification permet aux porteurs de projet de mettre leurs plans d'affectation à l'enquête. Plus d'un quart de la consommation cantonale actuelle pourrait, à terme, et pour autant que tous les projets puissent être réalisés, être assurée par l'énergie éolienne dans le canton de Vaud, soit notre pourcentage de dépendance au nucléaire.

Le Grand Conseil a très largement adopté la révision de la loi sur l'énergie, le 29 octobre 2013. Cette révision est en parfaite cohérence avec la stratégie énergétique 2050 dévoilée par la Confédération. Le nouveau texte se veut un outil volontariste axé, d'une part, sur l'efficacité énergétique et, d'autre part, sur l'encouragement aux énergies renouvelables. Les différentes mesures proposées doivent permettre au canton d'anticiper la transition énergétique dictée par la sortie du nucléaire.

Environnement

Le 1er janvier 2013, la Direction générale de l'environnement est officiellement opérationnelle. Cette nouvelle entité de l'Administration cantonale, dirigée par Cornelis Neet, réunit le Service des eaux, sols et assainissement, le Service des forêts, de la faune et de la nature, le Service de l'environnement et de l'énergie ainsi que l'Unité des dangers naturels.

Les mesures prises ces dernières années pour lutter contre les dangers naturels dans le canton de Vaud portent leurs fruits. Le 9 septembre 2013, la cheffe de Département présente à la presse les résultats réjouissants des concepts de protection contre les crues. C'est notamment le cas des travaux d'ouvrages effectués dans les communes de Villeneuve (Pissot, Tinières, Eau Froide), Roche (Eau Froide) ou encore Yvorne (Torrent d'Yvorne), qui ont permis d'éviter des dégâts majeurs suite aux fortes précipitations du 29 juillet 2013.

Affaires vétérinaires

Fin novembre 2013, le Grand Conseil a plébiscité une modification de la loi sur la police des chiens (LPolC), après trois séances de débat. Il s'agit avant tout d'une amélioration de la sécurité publique dans le domaine des chiens. La loi introduit de nouvelles mesures sécuritaires dans les lieux publics ou les manifestations. Ainsi, la tenue en laisse courte est exigée pour tous les chiens, toutes races confondues, uniquement dans les lieux publics confinés, c'est-à-dire les bâtiments ouverts au public, les transports publics, les espaces où se trouvent principalement des enfants ainsi que lors de manifestations publiques. Cette mesure simple, peu coûteuse et respectueuse du droit des animaux doit permettre d'éviter des accidents par morsures.

Sécurité civile et militaire

Mise sur pied au début de l'année 2013 à l'initiative de la cheffe du DSE, l'opération «Vercingétorix» visait à créer les

conditions favorables à la reddition volontaire d'armes, privées ou démilitarisées, devenues indésirables. Le bilan de ces collectes s'est révélé très réjouissant avec un total de 1015 armes comptabilisées et près de 350 kg de munitions, sans compter les armes blanches rapportées en même temps à fin décembre 2013. L'ensemble de cet arsenal collecté est détruit.

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale et interdépartementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil et ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la Cheffe du département
- Traitement de procédures de recours dans lesquelles le département intervient comme autorité administrative décisionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Medias
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et appui aux URH de ses services.

Descriptif

- Appui et conseil à la Cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et unité stratégique (BEFH) du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du département pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

103.4 Activités spécifiques

- Cafétéria

Descriptif

- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SCL et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Organisation du DSE

Création de la Direction générale de l'environnement (DGE)

Au 1er janvier 2013 a été mise en œuvre concrètement la Direction générale de l'environnement regroupant tous les anciens services et unité de l'environnement (SEVEN ; SESA ; SFFN et Unité des dangers naturels).

Cette restructuration, décidée par le Conseil d'Etat, a pour buts de renforcer la mise en commun des ressources à disposition et de bénéficier d'un appui en vue d'une conduite plus stratégique des dossiers liés à la politique environnementale et énergétique. Elle permet aussi l'amélioration du service à la population et l'émergence d'un guichet centralisé facilitant l'accès aux prestations administratives, ce dernier objectif allant de pair avec un regroupement physique, à terme, des différentes entités de la nouvelle direction générale sous un même toit.

Organisation et activités du SG

Organisation

Divers changements sont intervenus au sein de l'équipe du Secrétariat général :

- Nouveau Secrétaire général, entré en fonction début mai 2013 ;
- Nouveau Délégué à la communication, entré en fonction début février 2013 ;
- 2 absences longues durée qui ont nécessité l'engagement temporaire d'adjoints ;
- Transfert de la Déléguée à l'environnement à la nouvelle Direction générale de l'environnement et des dangers naturels ;
- Détachement du Secrétariat général de la RH du SAN et d'une Co-RH, pour rattachement direct au SAN.

Activités particulières

Unité RH

Un appui tout particulier a été apporté par l'URH départementale au BEFH (entité stratégique rattachée au SG) en termes de recrutement et de mise à jour des cahiers des charges.

Unité financière

Dans la continuité de 2012 et en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2014, l'Unité financière du Secrétariat général a confirmé cette année son engagement dans le projet SAP/SIF. Son implication s'est concrétisée par :

- son intégration à la Direction du projet SIF ;
- le détachement sur le plateau de projet de 1.2 ETP requis pour la réalisation des tests/ajustements du nouvel outil financier et pour la conception/dispense des cours de formation à destination de l'ensemble de la fonction financière de l'ACV ;
- le support à l'ensemble du département relatif à la préparation/migration des données dans le nouvel outil.

Sites internet

En général

www.vd.ch/dte/

Police cantonale

www.police.vd.ch

Service des automobiles

www.vd.ch/san

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>

Energie et environnement

www.vd.ch/dge

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-de-la-population/gestion-integree-des-risques/>

Affaires vétérinaires

www.vd.ch/scav

http://www.bvet.admin.ch/gesundheut_tiere/03541/index.html?lang=fr

Egalité femmes-hommes

www.vd.ch/befh

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Secrétariat
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation
- Support opérationnel et logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges, procureurs
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faîtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices communales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices communales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEIG Yverdon

Bilan de la Police coordonnée

La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. Depuis cette date, les organes de conduite, soit le Conseil cantonal de sécurité (CCS) et la Direction opérationnelle (DO) se sont régulièrement rencontrés. Le CCS a établi le Plan d'action coordonnée approuvé par le Conseil d'Etat pour lutter contre la criminalité. Cette instance a également avalisé le code de déontologie des polices vaudoises et suit avec attention les travaux en cours en matière d'accréditation définitive des corps de police communaux et de gestion de la qualité des prestations. Quant à la DO, elle a supervisé de nombreux projets et engagements, dont des opérations coordonnées, des formations communes de policiers cantonaux et communaux ou encore l'amélioration de processus au profit des citoyens (par exemple, dépôt de plainte en ligne).

Surpopulation carcérale

En 2013, les effets négatifs d'une surpopulation carcérale ont pesé sur les services de l'Etat, notamment sur le Service pénitentiaire et la Police cantonale. Celle-ci a dû garder en ses murs au-delà des 48 heures légales de nombreux détenus. Cette situation a été suivie attentivement par les pouvoirs publics et le contrôle démocratique des lieux de détention garanti. Le Conseil d'Etat a ainsi pris des mesures en vue de résoudre le problème, en allouant notamment ressources matérielles et humaines aux services concernés. Une "task force" réunissant membres du Conseil d'Etat et chefs de service se rencontre régulièrement en vue de mettre en oeuvre des solutions coordonnées entre tous les acteurs de la chaîne pénale.

Opération Strada de lutte contre la criminalité de rue

L'opération Strada a débuté le 1er juillet 2013. Elle se traduit par un processus judiciaire accéléré pour les auteurs interpellés sur la voie publique en flagrant délit de vente de stupéfiants, d'infractions contre le patrimoine (y compris cambriolages) et de violences contre les autorités et fonctionnaires. Plus de 650 prévenus ont été déférés au Ministère public en 6 mois, les interpellations s'étant concentrées sur Lausanne, mais également Gland, Renens, Yverdon-les-Bains, Vevey, Montreux, Bex, Nyon et Payerne. La vente de produits stupéfiants représente le 41% des interpellations et les infractions contre le patrimoine le 54%, la grande majorité des auteurs étant de jeunes hommes migrants.

Réorganisation de la Gendarmerie

La Gendarmerie vaudoise a revu son organisation datant de 1999 pour répondre aux enjeux de la société et s'adapter aux évolutions de l'environnement sécuritaire. Les principaux objectifs poursuivis sont d'organiser les ressources pour une prise en charge adéquate des événements et des phénomènes, d'assurer une présence aux endroits et aux moments où la population en a le plus besoin, de décloisonner l'activité policière sur tout le territoire cantonal et de permettre en tout temps la mise en oeuvre d'actions ciblées contre la criminalité.

Parmi les principaux changements, le découpage de la Gendarmerie territoriale - police de proximité et investigation judiciaire - est calqué depuis le 1er juillet 2013, avec quelques exceptions, sur celui des districts. La Gendarmerie mobile - interventions d'urgence et surveillance sur l'ensemble du canton - est placée depuis le 2 septembre 2013 sous un commandement unifié.

Schéma directeur du système d'information (SDSI)

Le financement pour la modernisation du système d'information de la Police cantonale, qui a été accepté par le Grand Conseil, permettra d'ici 5 ans la réalisation de plus de 40 projets ou études. Une grande partie des ressources allouées seront investies dans des outils de mobilité qui ont comme objectifs une présence accrue des policiers sur le terrain et une diminution de la charge administrative. Le développement ou l'acquisition d'applications forensiques font également partie des projets prioritaires. Ceci permettra une meilleure efficacité dans les enquêtes. Une structure de programme dédiée sera mise en place en collaboration avec la Direction des systèmes d'information.

Avenir de Savatan

Depuis 2004, les Cantons de Vaud et Valais, ainsi que les polices communales de ces deux cantons, forment sur la commune de Lavey-Morcles à Savatan leurs aspirants de police. D'une cinquantaine de policiers formés par an au départ, le nombre d'élèves est passé ensuite à 120, puis à 180 en 2013, que leur cursus conduit à l'obtention du brevet fédéral de policier. A cela est venu s'ajouter dès 2011 la formation des assistants de sécurité publique des cantons et communes susmentionnés ainsi que de la Police genevoise. A l'international, l'Académie a noué de nombreux contacts avec, entre autres, les polices françaises, allemandes, belges, bulgares et roumaines.

L'Académie de Police bénéficie pour former ses aspirants, au côté de la Sécurité militaire, des facilités offertes par la place d'armes de Savatan et dispose ainsi d'un espace conçu et dédié à la formation de base. Des accords avec la Confédération réglementent déjà les relations entre les différents pouvoirs publics.

D'ici à 2019, il est envisagé une autonomisation de l'Académie, au travers d'un concordat liant les cantons partenaires et d'une série de conventions fixant le cadre juridique de la mise à disposition des infrastructures par la Confédération et la collaboration avec celle-ci.

Concordat concernant la lutte contre la violence lors de manifestations sportives (anti-hooligans)

En 2013, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont adopté la modification du concordat, dont le but est de disposer de davantage de moyens pour combattre le hooliganisme. L'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2014. La Police cantonale est désignée comme l'autorité compétente pour prononcer les mesures prévues, notamment délivrer les autorisations nécessaires pour la tenue des matchs ou encore prononcer l'interdiction de périmètre pour une durée allant jusqu'à trois ans.

Directives relatives au stationnement de gens du voyage hors des places de transit officielles

Le 25 février 2013, le DSE a émis des directives pour lutter contre la recrudescence de stationnements illicites de gens du voyage. Celles-ci arrêtent un processus d'engagement des forces de police, en collaboration avec le corps préfectoral et les communes. Par ce biais, le préfet désigné en qualité de répondant "Gitans" est habilité à rendre un ordre d'évacuation du campement en cas de débordement constaté. L'application de ces directives a clairement porté ses fruits durant la saison 2013, le nombre d'interventions de police ayant sensiblement diminué.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires

2	Simplification de la gestion des bulletins d'hôtels	En attente	La mesure de simplification de la gestion des bulletins d'hôtel adoptée par le Conseil d'État n'a pas encore pu être mise en œuvre pour cause d'absence de financement; ce dernier a été obtenu en 2013 dans le cadre l'EMPD "Schéma directeur" de la Police cantonale. Cette innovation sera profitable aux hôteliers par l'apport d'un gain de temps et aux corps de police en terme d'efficacité dans la recherche de personnes.
---	---	------------	---

Réseaux sociaux

Facebook
Twitter

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- police.vd.ch/prévention

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

<http://www.cybercrime.ch>

<http://www.skppsc.ch>

<http://www.fedpol.admin.ch>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Votrepolice.ch

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclises, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

Via Sicura : mise en œuvre du deuxième paquet de mesures en 2014

L'augmentation des prestations en continue hausse est principalement liée à l'accroissement du parc de véhicules et à celui de la population. Cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir.

Le 1er janvier 2013, le premier paquet de mesures du projet Via Sicura est entré en vigueur avec la disposition "chauffard".

Différentes mesures organisationnelles ont été prises, pour permettre de traiter le surcroît de prestations, telles que la modification de la Loi sur la Circulation Routière (LVCR) et la répartition des compétences.

En 2014, l'entrée en vigueur du deuxième paquet de mesures est prévu

- le 1er janvier 2014 :
 - Interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool pour certains groupes de personnes
 - Usage diurne obligatoire des phares
- le 1er juillet 2014 :
 - Evaluation obligatoire de l'aptitude à la conduite en cas de conduite avec une alcoolémie de 1,6 pour mille ou plus.

Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)

Dans sa séance du 19 novembre 2013, le Grand Conseil a accepté d'allouer au SAN un crédit de 6.4 millions pour la réalisation de son schéma directeur des systèmes d'information.

Composé de 6 projets et 8 études, le SDSI prévoit le développement de nos systèmes informatiques afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle et de pouvoir faire face aux défis futurs.

La réalisation de ces projets démarrera courant 2014 et s'étendra jusqu'en 2018.

Modification de la LVCR et Modification du RTVB

Modification de la Loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR)

La révision de la LVCR, adoptée par le Grand Conseil le 26.11.2013 et dont l'entrée en vigueur est prévue en 2014 (à l'issue du délai référendaire), poursuit deux objectifs principaux qui s'inscrivent dans le programme de simplification administrative de l'Etat de Vaud.

D'une part, les compétences principales en matière d'admission à la circulation routière seront attribuées directement au SAN afin de permettre au Chef de Service de délimiter, sans passer par une délégation du Conseil d'Etat, les compétences métier de chaque collaborateur et de répartir au mieux la charge de travail.

D'autre part, la possibilité est instaurée de rendre une décision directe, sans entendre préalablement les intéressés, pour toutes les décisions spécifiques d'avertissement ou de retrait d'admonestation qui correspondent au minimum légal de 1 ou 3 mois prévu par la LCR en cas de conduite en état d'ébriété ou d'excès de vitesse. Ceci permettra d'accélérer les procédures, sans pour autant prêter le droit d'être entendu des intéressés.

Modification du Règlement fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (RTVB)

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un rabais supplémentaire sur la taxe automobile des véhicules qui émettent moins de 120 gr de CO2 au km ou qui fonctionnent au gaz ou à un carburant naturel ; il est passé de 50% à 75% au 1er janvier 2014. Le rabais de 50% accordé aux véhicules diesel équipés de filtres à particules est en revanche supprimé depuis le 1er janvier 2014 pour les véhicules nouvellement immatriculés, ce rabais n'ayant plus d'objectif de soutenir les véhicules peu polluants, tous les véhicules diesel étant actuellement munis de filtres à particules. Les véhicules immatriculés avant le 31 décembre 2013 continuent cependant à bénéficier de ce rabais.

Campagne de prévention routière pour motards

En mai 2013, le Service des automobiles et de la navigation, la Police cantonale vaudoise ainsi que la Section vaudoise du TCS ont organisé deux jours de sensibilisation routière pour les motards sur le circuit de Bresse, en France voisine. A cette occasion, 140 motards ont bénéficié gratuitement d'un jour de pilotage. Vu le grand succès, la campagne sera reconduite en mai 2014 et 240 motards auront la possibilité de participer à cette deuxième édition.

Le Centre d'Aigle (CEV) a fêté ses 25 ans

Une cérémonie en présence des autorités et des partenaires a permis de marquer l'anniversaire de la mise en service du Centre en septembre 1988.

Comptoir Broyard du 15 novembre au 24 novembre 2013

Le SAN et la Police cantonale vaudoise (Unité prévention routière) ont tenu un stand d'information commun pour présenter au public un grand nombre de leurs activités.

Le Comptoir a connu une grande affluence avec plus de 90'000 visiteurs et près de 100 représentants des autorités cantonale et communales ont participé à la partie officielle du 19 novembre 2013.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
4	Suppression du formulaire de demande d'immatriculation	en cours	phase d'étude en 2014
5	Génération automatique de la liste des attestations d'assurance pour permettre l'immatriculation sans passage du client au guichet	en cours	pas encore traité
6	Introduction de cases à cocher sur les formules en guise de check-lists pour le client	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI
7	Introduire systématiquement pour les formulaires en ligne des masques de saisie qui permettent un enregistrement des données dans le système informatique	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI
9	Envoi par messagerie des convocations au contrôle technique des véhicules	en suspens	en attente des conditions "cyber" adéquates (interface portal e-VD)
10	Impression immédiate d'une nouvelle convocation en sortie de ligne d'expertise lorsque le véhicule est défectueux	en suspens	en attente redesign Viacar
11	Informatisation des rapports des contrôles techniques itinérants (véhicules agricoles et spéciaux)	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI
13	Création d'une aide en ligne sous forme de "tutorial" pour les formules du SAN	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Sources d'informations complémentaires

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site www.vd.ch/san

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations

109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standar-disé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Direction

Conférences latines

La conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, présidée par Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, a siégé le 27 mai 2013 à Lausanne.

Quant à la conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, présidée par M. Denis Froidevaux, elle s'est réunie à deux reprises : les 24/25 avril 2013 à Locarno et les 24/25 octobre 2013 à Chexbres.

Protection de la population

Formation ORCA / EMCC

Les quatre modules de formation « généralités ORCA-EMCC » ont été délivrés à plus de cent trente collaborateurs d'entités partenaires de la protection de la population. Ils se basent sur la doctrine d'engagement de l'EMCC et les plans généraux de coordination validés par le Comité directeur ORCA en 2012. En outre, une formation de gestion de crise a été mise sur pied en collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP) et sera proposée dans le catalogue des cours 2014.

Exercice d'accident ferroviaire « TRANO 13 »

Sous l'égide du chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), s'est déroulé dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 2013 l'exercice d'accident de train « TRANO 13 » dans le tunnel du Mont d'Or en collaboration avec la France. Cet exercice avait pour but de tester le plan multilatéral franco-suisse ainsi que les plans opérationnels respectifs. Ce ne sont pas moins de 800 personnes qui ont été engagées, provenant pour la plupart des services partenaires (Police cantonale, Service de la santé publique, ECA/Service de défense incendie et de secours, Protection civile, notamment).

Protection civile

Engagements PCi

La protection civile a été engagée à 29 reprises lors de situations d'urgence (recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, appui à la circulation). 419 personnes ont ainsi été mises à contribution, représentant 775 jours de service. Plusieurs organisations régionales de protection civile (ORPC) ont été sollicitées pour des engagements au profit de la collectivité, tels que Paléo Festival, Montreux Jazz Festival, Fête cantonale des musiques vaudoises, Marathon et Triathlon de Lausanne, Tour de Romandie 2013. Pour l'ensemble de ces activités, 1466 personnes ont été convoquées, représentant 4145 jours de service.

Le total des activités de la protection civile vaudoise en 2013 représente 29'505 jours de service pour 13'519 personnes impliquées.

Formation

Dans le cadre de la formation des astreints, 372 personnes ont terminé leur Ecole de formation de base dans cinq domaines différents, 116 personnes ont pris part à des cours de spécialistes, 83 à des cours de perfectionnement, 149 à des cours de cadres et enfin 96 à un stage pratique.

Contributions de remplacement

La révision de la LPPCi a conféré des attributions supplémentaires au Canton dans le domaine des ouvrages de protection civile, notamment la gestion des contributions de remplacement pour les places protégées ainsi que le financement des ouvrages tendant à garantir une place protégée à chaque citoyen du canton. Les factures émises en 2013 (état fin novembre) se montent à CHF 4'889'600.00, dont CHF 2'372'800.00 encaissés. La différence provient du fait que les futurs propriétaires doivent s'acquitter du montant avant le début des travaux et non lors de la délivrance du permis de construire.

Affaires militaires et logistique (AMiL)

Opération « Vercingétorix » - Collecte des armes privées et démilitarisées

Plus de 1015 armes et 350 kilos de munitions ont été récoltés à l'Arsenal de Morges dont l'ouverture a été prolongée tous les premiers jeudis du mois jusqu'à 20 heures ainsi que sur quatre sites décentralisés (Aigle, Nyon, Payerne et Yverdon) durant deux demi-journées.

Musée militaire vaudois (MMV)

Le Château de Morges et ses 4 musées ont accueilli quelque 24'000 visiteurs. L'exposition temporaire « Services secrets » du col EMG Jacques Beau a obtenu un franc succès et sera prolongée en 2014.

La Commission du Musée militaire vaudois a accepté à l'unanimité de confirmer la décision entérinée le 27 novembre 2012 d'accueillir le Musée Paderewski comme cinquième musée permanent du Château de Morges.

Le « Prix du Patrimoine 2013 de la Confrérie de Bourgeois vaudois » a été attribué à l'Association des Amis du Musée militaire vaudois qui veillera à la mise en œuvre de la constitution d'un inventaire.

AGILE

L'exposé des motifs et projet de loi a été transmis à l'Union des communes vaudoises ainsi qu'à l'Association de communes vaudoises pour consultation. Suite à leurs observations, ce projet a été retravaillé puis soumis aux services transversaux (SJL, SPEV et SAGEFI) pour préavis. Il sera présenté au Conseil d'Etat en 2014.

POLYALERT

Dans le domaine de l'alarme à la population (sirènes), le SSCM et la Confédération mènent un projet de modernisation globale du système de déclenchement des sirènes, appelé POLYALERT. En parallèle, un nouveau concept d'alarme à la population au travers des médias électroniques (Twitter, Facebook, panneaux d'affichage, etc.) est étudié sous la responsabilité de la Confédération avec la participation active du canton de Vaud.

SAGA CRISIS

Sous cette appellation, le SSCM a développé un logiciel d'aide à la gestion de situations de crises et catastrophes couvrant l'ensemble du spectre opérationnel de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et de ses partenaires (Police cantonale, ECA, Service de la santé publique). Couvrant les fonctionnalités de journal des événements, de la cartographie et des documents de conduite, il permet de conduire des événements multiples regroupant de nombreux partenaires. La compatibilité avec le futur logiciel SAE 2015 de la police cantonale vaudoise ainsi qu'avec le SAE 144 est assuré. Le canton dispose ainsi d'un outil performant afin d'appuyer la conduite des opérations complexes. Il a été mis en service et son test opérationnel a été réalisé durant l'année 2013. D'autres cantons s'intéressent de près à cet outil.

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez les pages internet du SSCM : www.vd.ch/sscm.

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique, informatique et géomatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SDT,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SCAV, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL, HEPIA)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SDT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL, HEPIA)

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, SAGR, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEV, OFT, OFROU, OFSP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés
- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SESA, SR, Police cantonale, SSCM, SDT, SDE, SSP)
- ECA
- OFEV
- OFT
- OFSP
- OFROU
- CFF

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Création de la Direction générale de l'environnement (DGE)

La nouvelle Direction générale de l'environnement (DGE), issue de la fusion des services des eaux, sols et assainissement (SESA), des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), ainsi que de l'Unité des dangers naturels (UDN) permettra de renforcer l'action de l'Etat en matière d'environnement et d'énergie et d'optimiser les services mis à disposition des professionnels et de la population.

Le Conseil d'Etat a fixé deux objectifs lors de la création de la Direction générale de l'environnement :

1. améliorer la conduite stratégique des politiques énergétiques et environnementales;
2. développer les synergies entre les organes chargés de la politique environnementale.

La DGE a été conçue pour renforcer la cohésion et l'efficacité de l'action étatique en créant trois directions répondant à des thématiques publiques :

- l'énergie : la Direction de l'énergie (DIREN) ;
- l'environnement sous l'angle de la maîtrise des polluants : la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) ;
- les ressources naturelles et les politiques environnementales à forte incidence territoriale, ainsi que la géologie et les déchets : la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA).

Les synergies entre ces trois directions sont renforcées par deux divisions de support :

- Division support administratif, en charge des finances, de l'administration générale et des ressources humaines ;
- Division support stratégique en charge de la communication, de la coordination des dossiers stratégiques, des aspects juridiques, de l'informatique et de la géomatique, du reporting des prestations et des indicateurs, de l'optimisation des processus, ainsi que de la coordination environnementale (*études d'impact sur l'environnement*) des dossiers transversaux, notamment en lien avec le développement territorial.

L'année 2013 a été marquée par le recrutement des directeurs ainsi que des chefs des divisions de support et la mise en place de l'organisation. La DGE s'est également dotée d'un conseiller en communication, dont l'activité s'est notamment traduite par la diffusion d'une vingtaine de communiqués de presse portant sur tous les domaines d'action de la DGE, la coordination et la rédaction de dix articles publiés dans le journal "canton-communes" ainsi que par des actions de communication interne.

La division support stratégique a mis en place un processus assurant des prises de position coordonnées intégrant les différentes thématiques de la DGE, comme par exemple pour les consultations fédérales et cantonales, ainsi que pour les dossiers en litige auprès des tribunaux.

La division support administratif a assuré au niveau comptable l'ensemble des travaux qu'a engendré la fusion de trois services et de l'UDN, ainsi que la mise en place de SAP pour toutes les entités.

L'énergie, DIREN

La loi sur l'énergie est désormais sous toit. Elle a été acceptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil vaudois. Cette loi permettra au canton d'anticiper l'évolution induite par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et conduira à :

- mettre en place une commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire ainsi que de l'efficacité énergétique, qui permettra de traiter les questions liées à la préservation du patrimoine (art. 14a) ;
- favoriser la planification énergétique territoriale en collaboration avec les communes (art. 16a) ;
- assurer une part minimale d'énergie renouvelable pour l'eau chaude, l'électricité ou le rafraîchissement (art. 28 et suivants) ;
- rendre obligatoire le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), en cas de vente d'un bâtiment résidentiel ou de renouvellement d'une installation de chauffage à énergie fossile.

Lancé publiquement le 12 janvier 2012, le programme des "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique" a poursuivi son développement en 2013. Ainsi, plusieurs projets voulus par le Conseil d'Etat ont pu être lancés durant l'année. Après la mise sur pied d'une RPC vaudoise et l'appui au « programme bâtiments » de la Confédération en 2012, ce sont le soutien à des projets de recherche des hautes écoles, la création d'un stand d'information mobile, l'appui au développement des ressources hydrauliques, le renforcement des mesures destinées à l'utilisation du bois-énergie et le subventionnement d'audits énergétiques des grands consommateurs du canton qui ont été lancés.

Assainissement urbain, DIREV

2013 marque les derniers versements de subventions aux communes pour l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des travaux de mise en séparatif.

Les PGEE approuvés par la Cheffe de département vont permettre de prendre les mesures nécessaires, selon les priorités données par les communes, pour restaurer la qualité des réseaux de canalisations et mettre en place un financement durable de l'assainissement au moyen de la révision des règlements communaux.

Ainsi, les réseaux devraient à terme être déchargés des eaux non polluées qui y transitent. L'infiltration et/ou l'évacuation dans les lacs et les cours d'eau leur sera bénéfique. Les eaux usées, moins diluées par les eaux parasites, seront mieux traitées, notamment par un parc de stations d'épuration qui va se moderniser avec l'entrée en vigueur de la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux.

Protection de l'air et climat, DIREV

Une structure de projet, pilotée par la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) et réunissant plusieurs départements, a été mise en place afin d'établir un état des lieux et une vision d'ensemble des démarches lancées dans le Canton de Vaud dans le domaine du climat. L'objectif est également d'élaborer un 'plan climat' vaudois qui s'articulera selon trois axes: le cadastre des émissions de gaz à effet de serre, les mesures de réduction des émissions de CO₂ et les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Ce dernier apparaît comme un enjeu majeur pour le Canton et couvre de nombreux domaines d'activités.

Les objectifs pour le climat doivent être coordonnés avec ceux de la protection de l'air qui reste un sujet de haute actualité. En effet, en février 2013, les concentrations de particules fines dans l'air ont atteint des niveaux qui ont nécessité le déclenchement des plans cantonaux en cas de pic de pollution. Dans ce cadre, les cantons de Vaud et du Valais ont mis en œuvre une mesure de promotion des transports publics coordonnée, appelée action « Bol d'Air », qui a rencontré un vif succès. Cette mesure s'inscrit comme action de communication et de sensibilisation, intégrée aux objectifs de transfert modal (route au rail) du Conseil d'Etat à l'échelle du territoire cantonal.

L'environnement industriel, DIREV

Après l'accord signé entre l'administration cantonale et l'Union vaudoise des garagistes pour le contrôle des postes de distribution d'essence, un nouvel accord de branche a été établi en 2013 entre la Direction générale de l'environnement et l'association faitière du nettoyage des textiles en Suisse. Il porte sur la délégation du suivi environnemental des quelques cent installations de nettoyage chimique de textiles du canton (pressings).

Les partenariats établis avec les associations faitières s'avèrent particulièrement efficaces et fructueux pour la branche concernée et pour les autorités cantonales. Ils seront intensifiés à l'avenir pour la surveillance des entreprises.

Epuration et micropolluants, DIREV

La modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) soumise aux chambres fédérales en automne 2013 prévoit l'obligation de traitement des micropolluants pour certaines catégories de stations d'épuration. Afin d'adapter le parc des stations vaudoises à ces nouvelles exigences et d'une manière plus générale définir un concept rationnel et efficace pour l'assainissement cantonal à l'horizon 2030-2040, la démarche de mise en œuvre du plan cantonal micropolluants (PCM) s'est poursuivie de manière intense en 2013. Une quinzaine d'études de régionalisation de l'épuration sont en cours dans le canton, avec une implication forte des communes.

Un financement fédéral est prévu dans le projet de modification de la LEaux. Toutefois, la Confédération n'envisage pas de financer le traitement et l'élimination de l'azote, nécessaires à une exploitation rationnelle et économique des installations de traitement des eaux usées. Sous l'impulsion du canton de Vaud, les cantons romands se sont mobilisés pour proposer un amendement de la LEaux et obtenir un financement pour le bassin du Rhône, au même titre que celui consenti à l'époque pour celui du Rhin. Cette défense des intérêts romands a été assurée par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, notamment devant la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire du Conseil des Etats (CEAT-E).

Cours d'eau et assainissement urbain, DIRNA et DIREV

La qualité, tant biologique que chimique, des 4'000 kilomètres de nos cours d'eau à débit permanent fait l'objet d'un suivi détaillé. Les résultats des relevés effectués sur plus de 170 stations de mesures, réparties sur l'ensemble du territoire vaudois, font désormais l'objet d'une diffusion plus large et destinée au grand public. Ils sont présentés dans un document, intitulé "De source sûre", disponible en ligne, qui présente pour chaque bassin versant un ensemble d'indicateurs ainsi que différents renseignements, comme un bilan de santé, les débits moyens ou des informations contextuelles propres à chaque cours d'eau. Pour l'heure, seule une région, à savoir le Plateau, a été documentée selon cette nouvelle formule.

Lacs et cours d'eau, DIRNA

La protection contre les crues, qui comprend d'une part les récents ouvrages de sécurisation de la Grande Eau à Roche et à Villeneuve, d'autre part l'entretien des cours d'eau sur le terrain par nos cantonniers (dégager les gabarits hydrauliques pour permettre le passage des crues ou réparer les ouvrages détruits par les crues), a permis d'éviter des inondations malgré les fortes intempéries du mois de juillet 2013.

En 2013, le Plan sectoriel de la 3e correction du Rhône Vaud a été soumis au Conseil d'Etat pour approbation en 2014. La mesure dite E26 "Corrections du Rhône" du Plan directeur cantonal est en consultation auprès de la Confédération. Le cahier des charges de la mesure prioritaire, à savoir le tronçon commun Vaud-Valais d'Aigle à Bex, et celui relatif à la modélisation du delta du Rhône, ont nécessité un engagement coordonné et soutenu entre les deux cantons, afin de mettre à l'enquête publique les travaux prioritaires. Diverses études complémentaires conjointes, comme la mise à jour du rapport d'impacts sur l'environnement, la gestion des matériaux, les eaux souterraines, les sites pollués, sont en cours de réalisation.

La définition du concept « d'espace réservé aux eaux » est en chantier au niveau national, suite à l'initiative des pêcheurs « eaux vivantes », retirée au profit de l'introduction d'une disposition dans la loi sur la protection des eaux et son ordonnance d'application. Dans notre canton, une directive a été préparée en coordination avec les services de l'agriculture et celui du développement territorial pour ancrer l'espace réservé aux eaux dans la planification.

Durant l'année 2013, près de 80 % des débits résiduels (débits nécessaires à la vie dans le cours d'eau après le prélèvement) au droit d'ouvrages de prélèvement ou de dérivation ont été assainis.

Biodiversité et paysage, DIRNA

2013 a été marquée par le renforcement de la collaboration avec le monde agricole. La signature de plus de 200 conventions d'exploitations, outil « gagnant-gagnant », permet aux agriculteurs d'être dédommagés pour leurs actions de protection des biotopes en zone agricole, tout en assurant la protection des prairies sèches par les exploitants des alpages.

Le soutien et l'intérêt de l'OFEV portent aussi sur la mise en place de grands espaces de nature, que ce soit les districts francs fédéraux (DFF), les réserves forestières ou les parcs. On peut noter que la démarche liée au balisage et à la communication dans le cadre du district franc du Noirmont a été jugée exemplaire par la Confédération.

A l'attention de nos concitoyens, l'achat du permis de pêche est désormais possible en ligne (démarche de type SIMPA). Sur le terrain les gardes pêche et les surveillants permanents de la faune sont très fortement sollicités par le public et le service de piquet récemment mis en place s'avère efficace pour répondre aux sollicitations urgentes, y compris en dehors des heures de bureau.

Géologie, sols et déchets, DIRNA

L'événement 2013 dans le domaine de la gestion des déchets est l'introduction massive du principe de la taxe causale proportionnelle à la quantité produite, dite "au sac" ou "au poids". Concrètement, cela représente la vérification ou l'amélioration des règlements de plus de 300 communes.

De nombreuses interpellations et motions sont venues accompagner ce développement, reflétant les diverses positions face à cette nouveauté, avec une pression importante sur l'administration dans le but de lui faire assumer un rôle de contrôle directif des pratiques communales, rôle qui ne lui appartient pas.

Dans le domaine des carrières et gravières, ainsi que des dépôts pour les matériaux d'excavation, l'accompagnement des démarches participatives dévoreuses de temps a permis un important taux de succès à l'issue de procédures juridiques complexes.

L'assainissement de gouffres du Pied-du-Jura (dolines ayant servi de dépotoirs, susceptibles de polluer gravement les ressources en eaux souterraines) s'est poursuivi en collaboration avec les communes concernées. Ce dossier, peu spectaculaire, mais important, représente un exemple de réussite pour la protection des eaux.

Forêt, DIRNA

La deuxième période (2012-2015) des conventions programmes de la Confédération a été engagée pour permettre la poursuite du soutien des soins aux jeunes forêts, l'amélioration des structures forestières, la création de réserves forestières, la gestion durable des forêts protectrices, ainsi que les mesures de protection contre les dangers naturels (chutes de pierres et de blocs, éboulements, glissements de terrain et avalanches). Le rythme d'avancement de cette deuxième convention programme est actuellement conforme à la planification, ceci en tirant les enseignements de la précédente.

Le règlement de la loi forestière vaudoise a été élaboré en 2013 et approuvé par le Conseil d'Etat en fin d'année. Il a notamment tenu compte de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 18 octobre 2012 sur les compétences des communes en matière de circulation sur les routes forestières.

Ce nouveau cadre légal fait que le Centre de formation professionnelle forestière est désormais reconnu comme Ecole professionnelle. Il joue un rôle clef dans la formation initiale (formation CFC des forestiers-bûcherons) et la formation continue des personnels forestiers des secteurs privé et public. Suite à l'ouverture, il y a 10 ans, de l'école forestière de Zollikofen de type HES, le centre contribue désormais davantage à la relève de l'ensemble des métiers de la forêt (forestiers-bûcherons, contremaîtres, machinistes, entrepreneurs forestiers, gardes forestiers, ingénieurs forestiers HES). En 2013, il a délivré 34 CFC de forestiers-bûcherons, 7 brevets fédéraux de contremaîtres et 3 brevets fédéraux de machinistes.

L'augmentation de la population vaudoise et des loisirs en forêt accentue la pression exercée sur ces dernières. La division, DGE-Forêt, est également concernée par la plupart des dossiers de planification territoriale (plans d'affectation, infrastructures, protection contre les dangers naturels, gravières, etc.) ou de production d'énergie (parcs éoliens prévus dans les pâturages-boisés du Jura). En 2013, le nombre de dossiers traités a été de 833, nombre plus élevé que les années précédentes, hormis l'année 2012 qui fut marquée par les nombreuses demandes de permis de construire

consécutives à l'adoption de l'initiative Weber.

Compte tenu de la législation forestière stricte en Suisse, la DGE-forêt veille à une application intégrée du droit forestier qui permette à la fois la préservation des espaces boisés, mais aussi la poursuite du développement économique lorsque celui-ci implique des atteintes aux forêts. Ces tâches interdisciplinaires requièrent une coordination soutenue (avec les communes, les porteurs de projets et autres instances concernées, comme les services fédéraux).

Création de la Direction générale de l'environnement, DGE

Le principal objectif 2013, de mise en œuvre de la Direction générale de l'environnement, a été atteint (voir la rubrique "événements marquants, évolutions significatives"). Le travail se poursuivra en 2014 avec quelques réorganisations sectorielles encore à réaliser et la poursuite de la mise en place des outils internes nécessaires à une bonne coordination et diffusion des informations, y compris la mise au point d'indicateurs de performance de l'action de l'Etat dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

La dernière étape sur le plan du fonctionnement sera abordée en 2015 avec l'établissement d'un schéma directeur informatique. Toutefois, seule la réunion des différentes entités de la DGE sur un seul site permettra d'atteindre pleinement les objectifs fixés par le Conseil d'Etat. La DGE est, en effet, dispersée sur six sites différents pour ce qui est des organes centraux de la direction générale et des trois directions (Caroline, Centre Laboratoire d'Epalinges, Riponne, Saint-Sulpice, Valentin et Vulliette).

Cartes de dangers naturels

Les cartes de dangers naturels concernent plus de 269 communes du canton. L'approche multi dangers, par bassin versant, a permis un gain d'échelle et une bonne cohérence territoriale des données. Ce projet piloté par l'Unité des dangers naturels a atteint son but en 2013, car ces cartes ont été remises aux communes vaudoises.

Lors des événements naturels de 2013 (les pluies torrentielles à Moudon, les glissements de terrain le long des lignes CFF, etc...), les services concernés de la DGE, ainsi que les communes, ont pris les mesures nécessaires (d'urgence et à long terme) et se sont organisés suivant les nouvelles responsabilités et types de financement de soutien prévus par les différentes législations (voir PL : *Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels*).

Economie du bois

En matière d'économie du bois, le projet de "promotion de la filière bois de l'Ouest vaudois" a été lancé, avec un financement conjoint du département de l'économie et du sport et des acteurs locaux (régions économiques et partenaires professionnels). Ce projet permettra l'encouragement de l'utilisation du bois dans le bâtiment, comme le prévoit l'article 77 de la nouvelle loi forestière vaudoise.

Prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire

Dans le domaine de la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, un guide environnemental a été réalisé pour le territoire concerné par le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). A noter qu'une collaboration étroite avec la ville de Lausanne est également d'actualité pour la révision du plan directeur communal dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
18	Délégation de la préparation des journées de formation des candidats chasseurs à l'organe faitier de la chasse (DIANA)	En cours	Une convention de collaboration est en cours de préparation avec la Diana.
20	Délivrance d' autorisations par la DGE au moyen d'un formulaire unique, sur internet	En cours	Le projet de délivrance en ligne des permis de pêche est en fonction, celui de chasse et de gestion électronique des statistiques en suivra, en fonction des ressources qui pourront être allouées.
21	Généralisation du principe du contrôle par sondage dans le cadre des demandes de subventionnement	En cours	Cette mesure est progressivement mise en œuvre dans différents secteurs du service, en fonction des révisions ou mises à jour de procédures et processus.
23	Mise en ligne des formulaires de demande d'indemnisation liés aux dégâts du gibier	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques étant traité en priorité.

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Direction générale de l'environnement
Sources d'informations complémentaires

Raccourcis vers les pages internet de la DGE :

www.vd.ch/dge

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Support juridique
- Gestion de l'assurance qualité
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux
- Autres cantons
- Médias

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Offices fédéraux
- Services de l'Etat de Vaud
- Services d'autres cantons

114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Offices fédéraux

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises
- Institut fédéral de métrologie

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux
- Offices fédéraux

114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Offices fédéraux

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie
- Autopsies
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Direction générale de l'environnement
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Viande de cheval dans les lasagnes

A mi-janvier 2013, les autorités britanniques ont révélé que des traces d'ADN de cheval avaient été décelées dans des steaks hachés étiquetés « pur bœuf » et produits en Irlande. Dès lors, de nombreuses analyses ont été effectuées sur les produits contenant de la viande de bœuf, et l'affaire des lasagnes a éclaté début février 2013. Des parures de viande de cheval étaient produites dans deux abattoirs roumains, puis vendues à un intermédiaire hollandais basé à Chypre. Celui-ci fournissait notamment un négociant en viandes français, qui distribuait ces produits à des entreprises de préparation de plats précuisinés en gros.

Si les parures issues des abattoirs hongrois étaient correctement étiquetées, la désignation de viande de cheval était transformée en « viande de bœuf » lors d'une des nombreuses étapes du circuit de transformation. Cette fraude a touché une quarantaine de distributeurs et détaillants présent dans vingt-deux pays européens. Les quantités de produits frauduleux représentent plusieurs dizaines de tonnes de matières premières.

Dès l'annonce des problèmes rencontrés en Angleterre, l'Association des chimistes cantonaux de Suisse a décidé de mettre sur pied une action de contrôle coordonnée. Ce sont ainsi plus de cent échantillons de produits précuisinés divers (lasagnes, viande hachée, sauces, boulettes de viande, etc.) qui ont été prélevés et analysés dans trois laboratoires cantonaux (Vaud, Berne et Argovie). Les résultats ont été rendus publics le 15 février déjà : aucun des échantillons prélevés auprès de détaillants et grands distributeurs ne contenait de viande de cheval.

Dans une action concertée réalisée le mois suivant par les trois mêmes laboratoires, 363 échantillons supplémentaires ont été analysés, et seuls 5 d'entre eux ont présenté des traces de viande de cheval, provenant vraisemblablement de contaminations des chaînes de production entre deux lots de fabrication.

La rapidité de réaction et l'efficacité de notre laboratoire de biologie moléculaire ont ainsi démontré que notre service était parfaitement à même de gérer une telle crise, d'une ampleur et d'un retentissement médiatiques sans précédent.

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre participation au Réseau romand des SCAV s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à soixante-quatre campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les résultats de quelques campagnes organisées par notre service sont donnés en [annexe](#) (cliquez pour y accéder).

Activités législatives

Loi sur la police des chiens

En décembre 2013, le Grand Conseil a adopté la loi sur la police des chiens. Parmi les nouvelles mesures proposées, on citera la tenue en laisse obligatoire dans certains lieux publics ainsi que la réglementation de l'activité de promeneurs de chiens, qui différencie les promeneurs professionnels et non professionnels. Ces derniers se voient imposer une limitation du nombre de chiens promenés simultanément (maximum 2).

On notera également l'abandon du recours administratif au département et le raccourcissement du délai de recours en cas de séquestre. S'agissant de la prévention, la loi met en œuvre la loi sur les subventions et précise les modalités selon lesquelles l'Etat peut soutenir financièrement les programmes de prévention des accidents par morsure en faveur des enfants.

Au niveau du droit d'accès, la loi prescrit que le préfet reste une étape incontournable pour l'accès aux locaux du propriétaire par les collaborateurs du SCAV dûment assermentés. En ce qui concerne le domaine de l'éducation canine, il a été constaté qu'une partie des tâches de la Commission pour la police des chiens est désormais réglée au niveau fédéral. Dès lors, le Grand Conseil a souhaité supprimer ladite commission, le SCAV pouvant se charger des obligations cantonales restantes.

En dernier lieu, il faut relever que le Grand Conseil a maintenu le principe de la liste de races, et qu'il a renoncé à imposer aux chiens de grande taille le port de la muselière lors de manifestations publiques.

L'entrée en vigueur de la loi sera fixée par le Conseil d'Etat à l'issue du délai référendaire. Elle impliquera la mise à jour du règlement d'application.

Loi sur la distribution de l'eau

Le projet de modification de la loi sur la distribution de l'eau (LDE) a été mené à son terme suite à son adoption en mars 2013 par le Grand Conseil. La nouvelle loi est formellement entrée en vigueur le 1er août 2013. Les principales modifications consistent à adapter les voies de recours cantonales aux exigences du droit supérieur et à éclaircir certains points tels que le rapport entre distributeur et consommateur, l'étendue des obligations communales ainsi que la nature et la fixation du prix de l'eau. Cette modification de la LDE implique la mise à jour de tous les règlements communaux et

intercommunaux sur la distribution de l'eau, de même que toutes les concessions de distribution. Un délai de 3 ans a été imparti à cet effet. Le service a procédé à l'information de tous les distributeurs d'eau vaudois et leur a mis à disposition, via le site web du SCAV, des [documents-types](#) mis à jour pour faciliter leur tâche.

Indicateurs et statistiques d'activité

Les principales données et les principaux résultats d'activité du service sont fournis par les documents suivants (cliquez pour y accéder):

- [Distribution de l'eau](#)
- [Qualité des eaux potables](#)
- [Eaux de baignade publiques](#)
- [Affaires vétérinaires](#)
- [Inspection des denrées alimentaires](#)
- [Contrôle des poids et mesures](#)

Les statistiques des [analyses de laboratoire](#) (hors Institut Galli-Valerio) ainsi que celles portant sur l'[inspection des denrées alimentaires](#) sont également fournies en annexe.

Audit du service par la Cour des comptes

La division Protection du consommateur a fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes durant les six premiers mois de l'année sous revue. Pour l'essentiel, ses conclusions relèvent que le service est insuffisamment doté en personnel d'inspection, et que les interventions de nos inspecteurs ne donnent pas assez lieu à des contestations et à des dénonciations pénales. Par contre, la Cour relève que, grâce à l'action du service, la sécurité alimentaire n'est pas compromise dans le canton.

L'augmentation de la fréquence des inspections et prélèvements nécessiterait, selon le rapport de la Cour, l'engagement de cinq contrôleurs supplémentaires, sans tenir compte de l'augmentation du nombre de laborants qui en découlerait. Cette recommandation ne prend pas en compte le fait que le droit alimentaire est actuellement basé sur le principe de cet autocontrôle – exercé par le professionnel lui-même –, alors que les contrôles de l'Etat sont dorénavant des contrôles dits de deuxième niveau, destinés à vérifier la bonne application de l'autocontrôle. Dans ce contexte, la densité des inspections ne peut, à terme, qu'être amenée à diminuer et l'augmentation proposée doit donc être soigneusement évaluée.

Quant à l'usage insuffisant de contestations, voire de dénonciations pénales, la pratique démontre à l'envi que les artisans auprès desquels le service est appelé à intervenir sont beaucoup plus sensibles à des mesures incitatives qu'à des mesures coercitives, les dénonciations pénales devant être réservées aux cas graves et aux récidives caractérisées.

Les recommandations qui découlent de cet audit seront examinées dans le détail, et une feuille de route proposant les améliorations nécessaires sera soumise au Conseil d'Etat.

Création d'un centre de compétences pour les micropolluants dans les eaux

La problématique des **micropolluants** touche tant les eaux de surface (lacs, cours d'eaux) que les eaux potables et les ressources souterraines. Ces micropolluants proviennent des activités humaines et industrielles, et sont notamment susceptibles de nuire à la faune aquatique par les rejets de stations d'épuration et les émissions directes, ainsi qu'à l'être humain par la consommation d'eau potable contaminée.

Afin de limiter ces effets, la première mesure consiste à limiter l'apport de ces contaminants dans la biosphère, par une information accrue aux divers utilisateurs et consommateurs, par une meilleure maîtrise des rejets et par le traitement approprié des effluents des stations d'épuration. Afin de documenter l'état de la situation et de vérifier l'efficacité des mesures d'assainissement, la DGE et le SCAV ont décidé de créer un « Centre de compétences micro-polluants ». Cette plateforme inter-services sera formée de collaborateurs de notre service ainsi que ceux de la direction précitée, et utilisera une infrastructure commune aux deux entités. Elle sera localisée dans des locaux existants au Centre laboratoire d'Epalinges, qui seront spécifiquement réaffectés à cette fin.

Outre le personnel existant et les moyens techniques déjà à disposition de la DGE, cette structure novatrice devrait être complétée et renforcée par l'apport d'un nouveau poste de chimiste et d'un instrument spécifiquement dédié à cette problématique. Cette dotation supplémentaire en personnel et matériel devrait permettre d'étendre les prestations à l'évaluation de la teneur en micropolluants des 400 réseaux de distributions d'eau potable du canton. Les résultats obtenus permettront de prescrire les mesures permettant d'assurer la fourniture d'une eau potable de qualité irréprochable, et d'informer la population par le biais des distributeurs, comme le prévoit d'ailleurs la législation fédérale.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
28	Création d'un système de gestion de données commun à l'ensemble des SCAV romands	Réalisé	Le système fonctionne à la pleine satisfaction des utilisateurs

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- vd.ch/scav

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- **Site de l'OFSP** (Tabac, radioactivité, rayonnements et sons, produits chimiques, statistiques épidémiologiques)
- **Site de l'OSAV** (Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires)
- **Site du METAS** (Métrologie légale, poids et mesures)
- **Site de l'OFAG** (Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines et s'emploie à éliminer de toute forme de discrimination directe ou indirecte. Il promeut la mixité dans tous les secteurs et à tous les niveaux, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a quatre domaines d'action prioritaires :

- l'égalité dans la formation,
- l'égalité dans l'emploi (mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité - LEg),
- la lutte contre la violence domestique,
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités publiques.
- Soutien, expertise et orientation juridique.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement et de la lutte contre la violence domestique.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Pilotage et publication d'analyses, d'études de besoins et d'évaluations de politiques publiques.
- Organisation de colloques et de formation.
- Elaboration et diffusion de guides pratiques et de ressources pédagogiques.
- Développement de nouvelles stratégies, lancement et coordination de projets pilotes.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat et administrations communales.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.
- Entreprises.

10 ans de la Journée oser tous les métiers (jom)

La Journée Oser tous les métiers (jom) a fêté ses 10 ans d'existence le 14 novembre 2013. Organisée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), cette journée a pour objectif d'encourager les jeunes à explorer des univers professionnels nouveaux et à ne pas se limiter aux secteurs traditionnellement féminins ou masculins. En 2013, cette journée a mobilisé 16'595 élèves de 7^e, 8^e et 9^e année (Harmos) du canton, ce qui représente un taux de participation de 76 %. Les filles ont accompagné leur père ou un proche dans sa journée de travail, et les garçons leur mère ou une proche. 600 élèves ont également pris part aux six ateliers proposés par le Bureau de l'égalité (ingénieure, informaticienne et Parlement pour les filles; infirmier, éducateur de l'enfance et découverte des métiers de la santé pour les garçons). En outre, plus de 1200 élèves, provenant de 9 établissements scolaires, ont assisté au théâtre-forum sur les choix professionnels donné par la troupe Le Caméléon. Finalement, l'édition 2013 s'est clôturée par un moment festif et convivial lors de la soirée des 10 ans de la jom qui a réuni 170 personnes au cinéma Les Galeries (Pathé) à Lausanne.

Découvrez ci-dessous les courts-métrages réalisés à cette occasion par la étudiantes et étudiants de 1^{ère} année de cinéma de l'ECAL (Ecole Cantonale d'Art de Lausanne) sur la thématique "[Oublie les autres... Vis ton rêve](#)".

Colloque « Egalité dans les administrations : regards croisés »

Le 14 juin 2013, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a organisé, en collaboration avec l'Institut de Hautes études en administration publique (IDHEAP) et le Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne, un colloque sur le thème de l'égalité dans les administrations publiques. Cette manifestation a réuni plus de 90 personnes issues de différents milieux professionnels : administrations publiques, bureaux de l'égalité, hautes écoles, responsables RH, etc. Des intervenant-e-s spécialistes de l'égalité professionnelle ont abordé cette thématique sous différentes facettes : les obstacles à l'accès des femmes aux postes de cadre, les carrières inégales du personnel administratif et technique, les plans d'action pour l'égalité. Des chercheuses et chercheurs ont présenté des résultats de leurs travaux en Suisse et en France telles que l'étude RECADRE. Un outil permettant d'évaluer le niveau d'égalité dans les entreprises a également été présenté au public. Clôturant le colloque, une table ronde a permis d'aborder la responsabilité des entreprises et les mesures que celles-ci peuvent prendre pour réaliser l'égalité ainsi que les défis auxquels elles sont confrontées comme le faible nombre de candidates à une fonction technique ou dirigeante.

www.vd.ch/violence-domestique

Le BEFH a travaillé à la réalisation d'un nouveau portail web sur la violence domestique www.vd.ch/violence-domestique entre avril et décembre 2013.

S'adressant aussi bien aux victimes et auteur-e-s d'agression, qu'aux professionnel-le-s confronté-e-s à de telles situations, ce portail web www.vd.ch/violence-domestique propose des informations à jour et facilement repérables. Il réunit les ressources existantes dans le canton de Vaud: institutions actives sur la question, informations permettant de mieux comprendre la thématique et le dispositif en place, ou permettant d'être orienté-e sur les services compétents. Il met également à disposition des professionnel-le-s une liste des formations proposées et un moteur de recherche leur permettant de trouver facilement les différentes institutions actives dans ce domaine par mots-clés ou thématiques.

Ce portail contribue donc à une plus forte visibilité de la lutte contre la violence domestique. Il met en évidence les activités qui existent et celles qui sont mises en place dans le cadre du Plan stratégique 2011-2015 de lutte contre la violence domestique dans le canton de Vaud. La conception du portail web a été initiée et financée par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et pilotée par la CCLVD. Sa maintenance est assurée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).

Outil d'auto-évaluation de l'égalité dans les administrations

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a participé en qualité d'expert de l'égalité au groupe d'accompagnement du projet de recherche dirigé par le professeur Yves Emery de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) depuis son lancement en 2011. Financé par le Bureau fédéral de l'égalité, ce projet propose un outil d'autoévaluation du niveau d'égalité dans les entreprises qui se présente sous forme de questionnaire pour les responsables du personnel et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise. L'outil a été testé au sein des services du Département de la sécurité et de l'environnement avant d'être mis en ligne à la fin du mois de novembre 2013 sur le site www.pro-egalite.ch. S'adressant en particulier aux administrations publiques, cet outil sera diffusé par BEFH auprès des services de l'ACV.

Outil d'autoévaluation du niveau d'égalité dans les entreprises :

www.pro-egalite.ch

"Fille ou garçon, ça change quoi?", exposition à la Vallée de la Jeunesse

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et le programme d'éveil culturel de la Vallée de la Jeunesse, un service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), ont mis sur pied l'exposition "Fille ou garçon, ça change quoi?" dans le cadre de la campagne lausannoise Moi&Les autres. Destinée aux enfants de 5 à 11 ans, celle-ci vise à remettre en question certains stéréotypes de genre parfois tenaces. Elle se présente sous la forme d'un parcours ponctué de 16 "îles au trésor" contenant des activités ludiques qui permettent de réfléchir à la manière dont filles et garçons vivent ensemble au quotidien. Le tout est illustré par Anne Wilsdorf. L'exposition a été visitée par plus de 11'000 personnes du 12 mars au 30 juin 2013, soit une moyenne de 130 personnes par jour. Elle continue à être vue sur un mode itinérant en Suisse et ailleurs.

Pour plus d'information cliquez sur "[Filles ou garçons, ça change quoi ?](#)"

Etude de faisabilité concernant la prise en charge des auteur-e-s de violence domestique

Prendre en charge les auteur-e-s vise à diminuer la récurrence, qui va souvent dans le sens d'une aggravation de l'intensité des actes de violence, avec des conséquences plus lourdes pour la victime. Comment, et par quel type de prestations mettre en lien une personne auteure de violence domestique avec des professionnel-le-s spécialisé-e-s en la matière ? Pour répondre à cette question, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), a commandé en automne 2013 une étude pour évaluer les possibilités de prise en charge du partenaire violent. Un comité de pilotage assure le suivi de cette recherche. Il est constitué d'un-e représentant-e du SPAS, du Ministère public, de l'Ordre judiciaire vaudois et de la Police cantonale. Les résultats sont attendus pour le printemps 2014.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
32	Création d'une base de données des contacts du BEFH	En cours de réalisation	Cet objectif sera réalisé en mars 2014.

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)
Sources d'informations complémentaires

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

[Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Rue Caroline 11
CH - 1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

www.vd.ch/egalite

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch

Site leg.ch

Le site [leg.ch](#) a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - [egalite.ch](#) qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Loi sur l'enseignement obligatoire

L'école est désormais obligatoire dès quatre ans révolus au 31 juillet et dure onze ans. La rentrée scolaire d'août 2013 a vu l'entrée en vigueur complète de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), dont certaines dispositions avaient d'ores-et-déjà été mises en oeuvre lors de la précédente année scolaire. Seuls les élèves qui débutaient l'une des deux dernières années de leur scolarité obligatoire restent soumis à l'ancienne loi scolaire pour la fin de leur parcours d'écolier; certaines dispositions de la nouvelle loi leur sont néanmoins ouvertes.

Un changement principal de la nouvelle loi: deux voies au lieu de trois au niveau de la scolarité secondaire. Les élèves sont désormais orientés soit en voie pré-gymnasiale, équivalente à l'ancienne voie secondaire de baccalauréat, ou en voie générale, dans laquelle un enseignement à niveaux est dispensé en français, en mathématiques et en allemand. 44% des élèves ont été orientés en voie pré-gymnasiale, et 56% en voie générale.

Corrélié à la mise en oeuvre de la LEO, un nouveau cadre général de l'évaluation est également entré en vigueur. Ce texte, équivalent à une directive, a pour rôle de définir l'ensemble des procédures à suivre en matière d'évaluation et de fixer les conditions à la base des décisions qui jalonnent le parcours scolaire des élèves.

Enseignement postobligatoire

Maturités spécialisées

La Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a accordé la reconnaissance au plan suisse des certificats de maturités spécialisées en arts visuels, en musique, en santé et travail social, et en orientation pédagogie. Cette reconnaissance marque l'aboutissement d'un travail de plusieurs années. Elle souligne également la qualité du travail de collaboration avec les diverses hautes écoles des domaines concernés.

Enseignement professionnel

La rentrée d'août 2013 a notamment été marquée par les problèmes architecturaux du bâtiment principal de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne. En effet, l'utilisation de ce bâtiment a dû être suspendue avec effet immédiat, et des solutions ont dû être trouvées pour quelque 1750 apprentis afin qu'ils puissent suivre leurs cours. Le bâtiment a rouvert ses portes après les vacances d'automne.

Enseignement tertiaire: répondre aux défis de la croissance

La croissance démographique continue du canton de Vaud ainsi que l'attractivité de son enseignement tertiaire ont pour conséquence une série de projets liés aux infrastructures à disposition. L'année 2013 a ainsi vu l'inauguration d'un nouveau bâtiment pour l'Université de Lausanne - Géopolis - ainsi que l'obtention d'un crédit d'étude pour définir la programmation et la faisabilité d'une extension de la bibliothèque.

La Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) a également vu la conclusion des travaux d'extension et de réhabilitation. Les nouveaux espaces, occupés depuis la rentrée académique 2013-2014, ont été inaugurés le 10 octobre 2013.

La Haute école de santé Vaud (HESAV) a aussi des perspectives nouvelles avec les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne policlinique de la rue César-Roux 19. La mise en service du bâtiment est prévue pour l'été 2014, permettant à HESAV de compter sur ces locaux pour la rentrée académique 2014-2015.

La Haute Ecole pédagogique (HEP) doit de même faire face au nombre croissant d'étudiants. Suite au crédit d'ouvrage accordé par le Grand Conseil en novembre 2011, la plus grande partie des travaux a pu être terminée en 2013. La fin des travaux prendra place en début d'année 2014; elle sera suivie d'une inauguration.

Soutiens et appuis à la formation

Les derniers travaux relatifs au projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) ont été conduits en 2013. Adopté par le Conseil d'Etat le 18 décembre 2013, ce texte a été communiqué publiquement et transmis au Grand Conseil en janvier 2014. Ce nouveau texte légal répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif du système de formation du canton, scolarité obligatoire (LEO) et postobligatoire. Le texte proposé au Grand Conseil consolide et confirme les grandes options développées en matière de système de formation intégratif et inclusif depuis plusieurs années. Il renouvelle et précise l'inventaire des mesures de pédagogie spécialisée, les bénéficiaires potentiels et les modalités d'accès aux prestations. Il réaffirme la complémentarité entre les établissements de l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée (Institutions) en matière de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap.

La culture, un lien vivant

Le Canton étant invité à la foire de Zoug (Zugger Messe), le département en charge de la culture a contribué à une présence originale et dynamique, notamment par l'approche d'institutions culturelles zougaises intéressées à collaborer. Le patrimoine vaudois en matière de Beaux-arts, cinéma et musique notamment a ainsi été mis à l'honneur.

Les travaux relatifs à l'élaboration du futur Pôle muséal se sont poursuivis en 2013 avec, notamment, la préparation d'un exposé des motifs couvrant à la fois trois décrets financiers et un projet de loi. Les décrets portent sur le crédit d'ouvrage du nouveau Musée cantonal des Beaux-arts (y compris aménagement de 14'000 m²), sur les études relatives à la phase 2 du Pôle muséal (mudac et Musée de l'Elysée), ainsi que sur les études liées à l'avenir du Palais de Rumine. Le projet de loi concerne la création d'une fondation de droit public pour le mcb-a, dont le but est l'exploitation du musée et son positionnement sur la scène culturelle. L'exposé des motifs, adopté toute fin 2013 par le Conseil d'Etat, a été rendu public le 6 janvier 2014.

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Secrétariat général (SG-DFJC)
Evénements marquants, évolutions significatives

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements.

Il a notamment appuyé les services du département pour la création des cahiers des charges pour les fonctions d'enseignement, publiés au mois de septembre 2013 et disponibles [en ligne](#). Le secrétariat général a également accompagné la Direction générale de l'enseignement obligatoire dans la mise en oeuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). De même, il a largement été impliqué dans la poursuite du projet de Pôle muséal.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
33	Mise à disposition d'une base de données centralisée de candidats à engager pour les remplacements		
34	Création d'un répertoire des décisions concernant les recours		
35	Création d'un répertoire en ligne des projets légaux et réglementaires		

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Secrétariat général (SG-DFJC)
Sources d'informations complémentaires

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – voies/niveaux – pédagogie différenciée)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement et des plans d'études dans le cadre fixé par la Convention scolaire romande (CSR)
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - La scolarisation à domicile
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseil d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE, SEPS)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE
- Écoles privées

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement :
 - La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
 - Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
 - Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
 - Les tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
 - Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
 - La gestion administrative et financière
 - L'équipement des enseignants et des élèves en moyens d'enseignement et de fournitures scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE et SEPS)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement :
 - Les prestations directes des enseignants aux élèves
 - Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements

Entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire

La rentrée 2013 marque la mise en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) pour les élèves de la 1P à la 11S. L'école est désormais obligatoire dès quatre ans révolus au 31 juillet, elle dure onze ans. Les élèves qui entrent en 10S et en 11S terminent leur scolarité selon les trois voies de l'ancien système. 86'816 élèves au total suivent les classes de la première à la onzième année de la scolarité obligatoire (y compris les élèves scolarisés en institution de l'enseignement spécialisé). Ces chiffres correspondent aux prévisions démographiques d'une phase de croissance régulière sur le long terme. La mise en œuvre de la LEO s'accompagne de plusieurs directives dont un nouveau Cadre général de l'évaluation. Dans le présent rapport, la numérotation des années scolaires correspond à celle prévue par le Concordat HarmoS.

Année scolaire 2012-2013 : Dispositions transitoires de la LEO

Afin d'assurer la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire, le Conseil d'Etat a fixé, par voie d'arrêté, des mesures transitoires pour l'année scolaire 2012-2013 concernant l'orientation dans les voies et les niveaux à l'issue de la 8P et le redoublement volontaire des élèves de 9S de VSO ou VSG en voie générale.

Orientation des élèves pour l'entrée en 9S

Au mois de mai, les élèves de 8P ont passé les épreuves cantonales de référence (ECR) en français et en mathématiques. Les résultats de ces épreuves ont été pris en compte dans le calcul de la moyenne annuelle de la discipline concernée à hauteur de 30 %.

Sur la base de leur bulletin annuel, les élèves ont été orientés en voies et mis en niveaux par le conseil de direction de l'établissement, sur préavis du conseil de classe. Pour accéder à la voie pré-gymnasiale (VP), l'élève devait obtenir en 8P un nombre de points défini dans deux groupes de disciplines. Pour l'élève orienté en voie générale (VG), la mise en niveaux en français, en mathématiques et en allemand était subordonnée aux moyennes annuelles respectives de ces disciplines.

Au niveau cantonal, le pourcentage d'élèves orientés en VP à l'issue de l'année scolaire 2012-2013 s'est élevé à 44 %. On observe donc une progression de 7 % par rapport au taux d'orientation en VSB observé l'année passée. Le pourcentage d'élèves orientés en VG s'élève ainsi à 56 % en moyenne. En observant les décisions d'orientation au sein des établissements scolaires, on constate, comme les années passées, de fortes variations entre ceux-ci (de 29 % à 60 % d'élèves orientés en VP). Comme le montre le tableau ci-dessous, les pourcentages de mise en niveaux en VG varient également selon les disciplines observées :

		Français	Mathématiques	Allemand
Pourcentage d'élèves orientés en voie générale et mis en...	... niveau 1	28 %	37 %	40 %
	... niveau 2	72 %	63 %	60 %

Possibilité de redoublement volontaire des élèves de 9S pour rejoindre les voies et les niveaux prévus par la LEO

Des dispositions transitoires de mise en œuvre de la LEO prévoyaient de permettre aux élèves de 9S VSG ou VSO de redoubler volontairement afin d'intégrer le nouveau système du degré secondaire prévu par la LEO. Les élèves qui, à l'issue de l'année scolaire 2012-2013, satisfaisaient aux conditions de promotion en 10S mais ne remplissaient pas les conditions de réorientation en VSB, avaient la possibilité de redoubler volontairement en 9S afin d'intégrer la VG. Cette possibilité a été choisie par 18 % d'élèves de VSO et moins de 1 % d'élèves de VSG.

Année scolaire 2013-2014 : Entrée en vigueur de la LEO

Depuis la rentrée scolaire 2013-2014, la LEO s'applique à tous les élèves de la 1P à la 9S. Les élèves qui n'ont plus qu'une ou deux années de scolarité à effectuer (10S et 11S) poursuivent dans les trois voies du système secondaire précédent jusqu'au terme de leur scolarité, afin d'éviter de perturber la fin de leur parcours scolaire. Ils sont cependant mis au bénéfice de plusieurs dispositions prévues dans la LEO, notamment la possibilité d'une réorientation « ascendante » en fin de 10S, la prolongation facilitée de la scolarité, ou encore la possibilité de fréquenter une classe de rattrapage en cas d'échec au certificat.

Ecole infantine obligatoire

L'école enfantine est désormais obligatoire pour tous les enfants ayant atteint l'âge de quatre ans révolus au 31 juillet. À la rentrée, elle comprenait 15'355 élèves, 7609 en première année et 7746 en deuxième. Ainsi, l'enfant entre à l'école à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet, sous réserve d'exceptions afin de permettre aux parents d'anticiper l'organisation familiale au moment où leur enfant entrera à l'école. La tolérance de plus ou moins 2 mois, qui ne figure plus dans la LEO, sera maintenue en vigueur jusqu'au terme de l'année scolaire 2014-2015.

L'école enfantine devenant obligatoire, un bulletin attestera de sa fréquentation à l'issue de la 2P, et rejoindra le livret scolaire de l'élève.

Cadre général de l'évaluation pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015

L'article 16 de la LEO et l'article 77 du RLEO confient au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) la rédaction du Cadre général de l'évaluation (CGE). Cette directive a pour rôles de définir l'ensemble des procédures à suivre en matière d'évaluation et de fixer les conditions à la base des décisions qui jalonnent le parcours scolaire des élèves, en particulier la promotion, l'orientation et la réorientation dans les voies et les niveaux du secondaire, et la certification.

Au printemps 2013, une version projet du CGE a été soumise à la consultation des partis politiques, des directions des établissements scolaires, des associations professionnelles et de parents, ainsi que des organes de l'État concernés. Cette consultation a fait émerger un certain nombre de propositions qui ont été prises en compte pour la rédaction de la version finale du CGE.

Les principales nouveautés ont trait aux conditions de promotion, d'orientation, de passage d'une voie ou d'un niveau à l'autre, à des indications concernant l'école enfantine désormais obligatoire, aux modalités d'évaluation des élèves à besoins particuliers ou encore à la prise en compte des résultats des épreuves cantonales de référence (ECR). À noter que, dans une perspective de continuité avec les éditions précédentes du CGE, la rédaction des nouveaux textes a été effectuée en reprenant certains principes, contenus et formulations dont la teneur conservait sa validité dans le nouveau cadre légal et réglementaire.

Cette nouvelle édition du CGE pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 intègre également, pour les élèves de 10S et 11S, les dispositions transitoires adoptées par le Conseil d'État afin d'assurer la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire.

À l'automne 2013, les travaux de rédaction du CGE ont repris dans la perspective de l'année scolaire 2015-2016, qui verra l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire soumis à l'intégralité des dispositions prévues par la LEO. En effet, ce n'est qu'à ce moment-là que les élèves de 11S seront enclassés dans les deux voies du degré secondaire prévues par la LEO.

Introduction du système secondaire prévu par la LEO en 9S

La rentrée 2013 marque l'introduction en 9S de la voie pré-gymnasiale, de la voie générale, des niveaux prévus ainsi que des options de compétences orientées métiers (OCOM) prévus par la LEO, tandis que les élèves qui entrent en 10S et en 11S terminent leur scolarité selon l'ancien système.

Suivi par les élèves de voie générale, les OCOM ont pour but de préparer les élèves à leur entrée dans la formation professionnelle initiale, en leur permettant de mobiliser les connaissances scolaires acquises. Ces options se fondent sur des disciplines scolaires.

Les directions d'établissement scolaire les organisent, après avoir soumis leurs objectifs et leur contenu à la validation du Département. Les activités proposées se réfèrent explicitement à la progression des apprentissages du PER, donnent un sens concret aux disciplines et permettent de mobiliser les compétences acquises.

Conception de l'ECR d'allemand de 8P de mai 2014

Une épreuve cantonale de référence (ECR) d'allemand aura lieu pour la première fois en mai 2014 pour les élèves de 8P. Rédigée par un groupe d'enseignants de la scolarité obligatoire ainsi que de représentants de la HEP et du Centre de langues de l'UNIL, l'ECR d'allemand de fin de 8P a été construite dans la continuité des autres épreuves vaudoises.

Cette ECR est fondée sur trois compétences de communication : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et production de l'écrit. Dans une perspective de mise en conformité avec le Plan d'études romand et le Cadre européen commun de référence pour les langues, la production de l'oral sera intégrée à l'ECR d'allemand dès mai 2016. Dans l'intervalle, une épreuve de production de l'oral sera proposée aux établissements à titre facultatif.

Afin de calibrer le degré de difficulté des activités ainsi que le barème de l'épreuve, un prétest a été effectué au printemps 2013 sur un vaste échantillon d'élèves.

Avec l'introduction de cette ECR d'allemand, le DFJC complète son dispositif d'orientation. Pour rappel, la LEO prévoit qu'à l'issue de la 8P, les ECR de français, de mathématiques et d'allemand comptent pour 30 % dans le calcul de la note annuelle de chacune de ces trois disciplines.

Refonte des agendas de l'élève et introduction d'un cahier de communication à l'école enfantine

À l'occasion de l'entrée en vigueur de la LEO, l'ensemble des agendas de l'élève ont fait l'objet d'un remaniement et un cahier de communication pour l'école enfantine a été créé.

Ainsi, chaque élève vaudois est équipé de l'un des objets suivants :

- cahier de communication (1-2P) ;

- agenda de l'élève (3-4P / 5-6P / 7-8P / 9S / 10-11S).

Les agendas de l'élève ont été réalisés dans un esprit de continuité, la charte graphique se déclinant en trois couleurs selon les différents cycles : orange pour le premier et vert pour le deuxième (degrés primaires), bleu pour le troisième (degré secondaire).

Cahier de communication et agendas de l'élève sont les outils privilégiés de communication entre l'école et la famille. Les agendas permettent à l'élève d'organiser ses activités et aux parents de suivre régulièrement le travail de leur enfant. En complément du relevé des résultats en fin de document, les résultats des évaluations s'inscrivent désormais dans les pages hebdomadaires, en regard des devoirs de la semaine.

Une attention particulière a été portée aux parents des élèves allophones, avec le renvoi vers le site Internet de la DGEO où les traductions de certains textes officiels sont mises à disposition dans les huit langues les plus fréquentes parlées par les parents allophones des élèves fréquentant les classes vaudoises.

Entrée en vigueur de nouvelles grilles horaires

Des nouvelles grilles horaires, compatibles avec HarmoS et la LEO, sont entrées en vigueur à la rentrée 2013. Y apparaissent notamment, au degré secondaire I, les options de compétences orientées métiers définies dans la LEO et son règlement d'application. Le déploiement progressif des grilles horaires se fait en parallèle des mesures transitoires décidées par le Conseil d'Etat et destinées à régler la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire.

Rédaction et diffusion des directives découlant de la LEO et du RLEO

Les directives suivantes ont été rédigées et diffusées aux directions des établissements scolaires. Elles découlent toutes de dispositions de la LEO.

- Cadre général de l'évaluation ;
- Décision n° 127 – Options de compétences orientées métiers ;
- Décision n° 128 – Récréations ;
- Décision n° 129 – Structures « sport, art, études » dans l'école obligatoire ;
- Décision n° 130 – Frais relatifs aux fournitures et aux moyens d'enseignement à la charge des parents ;
- Décision n° 131 – Congés individuels des élèves ;
- Décision n° 132 – Stages préprofessionnels en entreprises et en école des métiers.

Mise en œuvre du Plan d'études romand

Le PER est entré en vigueur l'année scolaire 2012-2013 de la 1P à la 10P, à l'exception de l'enseignement de l'anglais en 7-8, de l'allemand comme discipline évaluée en 5-6 et de l'histoire. Pour cette dernière discipline, le Plan d'études vaudois continuera à être la référence pour les élèves des cycles 2 et 3 (années 5 à 11), jusqu'à la mise à disposition, par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), de moyens d'enseignement d'histoire compatibles avec la périodisation du programme, telle que définie dans le PER.

La rentrée scolaire 2013-2014 a été marquée quant à elle par l'introduction du PER en 11P. Ainsi, au terme de l'année 2013-2014, hormis les exceptions présentées ci-dessus, tous les élèves vaudois auront été soumis au Plan d'études romand.

Réalisation de compléments vaudois au PER pour des spécificités cantonales

Avec la mise en œuvre du Plan d'études romand, la Direction pédagogique a mis à disposition des enseignant-e-s les compléments vaudois au PER pour les disciplines spécifiques au canton de Vaud. L'enseignement des options spécifiques Économie et droit, Italien ainsi que Mathématiques et physique, de même que du cours supplémentaire de grec se fait dès lors sur la base d'un plan d'études en conformité avec le PER.

Moyens d'enseignement

La CIIP a mis à disposition des cantons romands les moyens d'enseignement suivants : Mathématiques 11^e (livre de l'élève), Géographie 5^e (livre élève).

Pour permettre une gestion optimale de la transition entre les moyens vaudois et les moyens romands, la Direction pédagogique a mis à disposition des enseignant-e-s vaudois-e-s les moyens de géographie 9^e-10^e complets ainsi que le premier livret (3 chapitres) de 11^e.

Dans la suite logique de l'adoption des compléments vaudois au PER, la Direction pédagogique a élaboré les moyens d'enseignement suivants : manuel de latin Forum 10^e et manuel d'économie et droit Calculs pour l'économie 10^e-11^e.

Organisation des établissements scolaires

Dans le contexte de la mise en œuvre de la LEO, les réorganisations des établissements sis sur Coppet, Payerne et Yverdon-les-Bains ont porté sur le transfert des degrés 7 et 8 du secondaire vers le primaire. A Renens, l'effectif de l'établissement devenant trop important, l'établissement primaire a été scindé en deux établissements (EP Renens Est - EP Renens Ouest). D'autres réorganisations liées au transfert des degrés 7-8 sont prévues en 2014 à Gland, et ultérieurement sur Cossonay, Orbe, Prilly, Vevey et Lausanne.

La création d'un nouvel établissement primaire et secondaire sur Chavornay a été décidée en 2013 et prendra effet à la rentrée scolaire 2014. Les discussions se poursuivent en vue de réorganiser les établissements dans la Broye. Les réorganisations à Lavaux se concrétisent avec la création prochaine d'un établissement réunissant les communes de Bourg-en-Lavaux et les communes de l'ancien établissement de Puidoux-Chexbres, y compris Rivaz et Saint-Saphorin.

Ainsi, fin 2013, les 88 établissements scolaires présentent les configurations suivantes :

- 22 établissements primaires ;
- 45 établissements de type primaire et secondaire 1 - 11 (dont 8 sont encore à 2 voies pour les degrés 10 et 11) ;
- 21 établissements secondaires, tous à 3 voies et dont 10 comptent également les degrés 7 et 8.

Afin de les rendre compatibles avec les changements de la LEO, les outils de gestion des établissements ont été fortement adaptés. Ainsi, un outil de gestion des notes a été introduit (NEO) et LAGAPES est en cours de remplacement par LAGAPEO.

Entrée en vigueur de la LEO - Communication

Un dispositif de communication a été mis en place pour informer les élèves et leurs parents, les enseignants ainsi que les directions des établissements des changements introduits par la LEO. Il comprend principalement une refonte du site Internet de la DGEO ainsi que la conception de dépliants d'information.

Site Internet de la DGEO

Tout au long des deux années scolaires passées, le site Internet de la DGEO a été mis à jour selon les nouvelles dispositions légales. Afin de permettre une lisibilité accrue, il a également fait l'objet d'une restructuration en fonction des différents publics cibles et des principales thématiques relatives à l'école, et les contenus ont été revus en fonction des nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Dépliants d'information aux parents

Un dépliant d'information spécifique à chaque cycle a été produit par la Direction générale de l'enseignement obligatoire afin d'informer les élèves et les parents du nouveau dispositif en vigueur. Chaque dépliant décrit les contenus des apprentissages, le modèle d'évaluation, les conditions de promotion, d'orientation ou de réorientation du cycle concerné. A cela s'ajoutent, pour le secondaire I, les conditions de passage d'une voie à l'autre ou d'un niveau à l'autre. Les parents ont reçu cet été par courrier postal le ou les dépliant(s) concernant leur enfant avec en complément un dépliant informatif concernant le Plan d'études romand conçu par la CIIP.

Les dépliants d'information à destination des parents portent les titres suivants :

- Cycle 1 ;
- Cycle 2 ;
- Cycle 3 : élèves de 9^e année ;
- Cycle 3 : Promotion en fin de 10^e année ;
- Cycle 3 : certification en fin de 11^e année ;
- Options de compétences orientées métiers ;
- Plan d'études romand (PER).

Ces dépliants sont disponibles depuis début juillet sur le site Internet de la DGEO (rubrique Publications) : www.vd.ch/scolarite.

Formation des enseignants

Enseignement de l'anglais

Le Canton de Vaud introduira l'enseignement de l'anglais à la rentrée 2015 dès la 7P. Dans cette perspective, la Haute école pédagogique et l'Université de Lausanne ont été sollicitées afin de mettre sur pied une formation qui permette aux enseignantes et enseignants généralistes en activité d'acquies les qualifications nécessaires à l'enseignement de l'anglais en 7P et 8P. Les enseignants et enseignantes pourront obtenir un Diplôme additionnel à leur premier titre d'enseignement qui les habilitera à enseigner l'anglais au plan national.

Cette formation comporte deux volets consécutifs : la formation linguistique et la formation didactique.

La formation linguistique vise à maîtriser la langue au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Un test préalable permet de situer son niveau et l'ampleur des apprentissages à réaliser. La formation didactique correspond à celle dispensée à la HEP dans le cadre de la formation initiale des enseignants primaires. 356 personnes se sont annoncées, 46 d'entre elles remplissant d'ores et déjà les conditions requises pour enseigner l'anglais en 7-8. Les 310 autres devront suivre une mise à niveau plus ou moins conséquente de leurs compétences linguistiques ou didactiques.

Enseignement de l'allemand

A la rentrée scolaire 2014-2015, l'enseignement de l'allemand en 5P et 6P passera d'une phase de sensibilisation à un enseignement formalisé, évalué comme les autres disciplines de la grille horaire, conformément à la politique des langues décidée par la CDIP.

Pour permettre aux enseignant-e-s de faire face à ces nouveaux impératifs, la DGEO, en collaboration avec la HEP et le Centre de langues de l'UNIL, a mis en place une formation complémentaire d'envergure, fortement recommandée, aux enseignant-e-s généralistes.

Dans un premier temps, la HEP et l'UNIL détermineront le niveau de maîtrise linguistique de chacun pour construire des programmes de formation prenant en compte les besoins réels de l'École vaudoise. Plus de 800 enseignant-e-s se sont inscrit-e-s à un test linguistique initial, soulignant ainsi le professionnalisme des enseignant-e-s généralistes qui souhaitent relever le défi posé par un enseignement de l'allemand plus intensif que précédemment.

De plus, la Direction pédagogique de la DGEO met à disposition des enseignant-e-s de cette discipline une planification des objectifs et des thèmes à traiter. Cette planification, coconstruite avec les cantons romands, favorise une transition sereine entre la sensibilisation et l'enseignement formalisé, mais aussi entre les anciens et les nouveaux moyens d'enseignement romands.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
39	Simplification de la saisie des dossiers des remplaçants par les secrétariats, dans le cadre d'un module LAGAPES	En cours	La mise en place de ce module dépend de la création du registre des maîtres dans le cadre du projet GIS-EO (2015). Néanmoins, la saisie des données pour les remplaçants sera simplifiée dès l'été 2014 par la mise en place de LAGAPEO - Logiciel d'aide à la gestion administrative et pédagogique de l'enseignement obligatoire
40	Amélioration du module (Lagapes-maîtres) pour la gestion des relations avec les maîtres et le paiement des périodes occasionnelles des enseignants et/ou des remplaçants, ainsi que les outils liés	En cours	Amélioration du processus de transmission des données entre le Lagapes et les outils de paiement. Ce processus sera finalisé dans le cadre du projet GIS-EO (2015).
41	Amélioration du module DAEDALUS pour la gestion des intervenants extérieurs et simplification des formulaires liés	En attente	Suite à de nombreux changements au sein de la direction des ressources humaines, la DGEO a priorisé ses tâches sur l'opérationnel des grands travaux en cours actuellement, à savoir l'entrée en vigueur de la LEO et ses impacts au plan RH ainsi que l'élaboration de la Lpens (Loi sur le personnel enseignant). Par conséquent, cette direction est mise en attente certains projets comme l'amélioration du module Daedalus.
44	Mise en ligne des formulaires liés à la vie scolaire (demandes de congé, absences,...) à l'intention des parents	En cours	Cette prestation fait partie du projet global « Refonte du site Internet de la DGEO » qui est en cours actuellement. Ces prestations sont également subordonnées au développement des sites Internet des établissements scolaires. En cours actuellement.

45	Mise en place d'une plate-forme d'échange pédagogique, à disposition des élèves, des contenus scolaires sur educanet2	Abandonné	<p>Au vu des récentes évolutions technologiques, la plate-forme educanet2 n'est plus l'outil approprié pour favoriser l'échange de contenus entre plus de 50'000 utilisateurs. En raison des coûts, la maintenance d'une telle infrastructure serait élevée par rapport aux solutions technologiques actuelles. Ainsi, cette initiative, telle que proposée, a été abandonnée. Par ailleurs, la réalisation des contenus pédagogiques s'inscrit au plan romand et relève d'une collaboration intercantonale.</p>
----	---	-----------	--

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Direction générale

Directeur général : M. Alain Bouquet

Adjoint au directeur général : M. Otto Bruder

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et planification : M. Pierre Jaccard

Directeur général adjoint des ressources humaines : M. Gaëtan Dubail (vacant au 1^{er} novembre 2013)

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

[Organigramme de la Direction générale](#)

Coordonnée

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32
fax : 021 316 31 44

[Site Internet](#)
[Ecrire au service](#)

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de trois divisions et cinq unités transversales:

- La division administrative assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle est également responsable de l'élaboration et de la publication des statistiques liées aux formations postobligatoires;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPTI, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens);
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines assure la gestion administrative de tout le personnel du service et met en oeuvre la politique RH au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes;
- L'unité qualité élabore les processus et procédures internes de la DGEP;
- L'unité communication est en charge de la communication interne et externe.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Partenaires:
 - Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
 - Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
 - Services transversaux de l'administration cantonale;
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
 - Associations professionnelles et syndicales, entreprises et formateurs;
 - Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
 - Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employé de commerce et d'assistant socio-éducatif, aux maturités professionnelles commerciales et santé-social et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services de l'ACV;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

23.2 Formation professionnelle

23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et du perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directeurs;
- Enseignants;
- Formateurs en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers aux apprentis;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

23.3 Transition

23.3 Transition

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves.
- Partenaires :
 - Entreprises;
 - Divers services publics;
 - Associations subventionnées.
- Acteurs :
 - Enseignants – réseaux de prévention.

Division de l'enseignement

Pour la direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et en particulier pour la division de l'enseignement (DEN), l'année 2013 a été marquée par plusieurs changements. Le chef de la division, M. Daniel Noverraz a pris sa retraite et a été remplacé par deux nouveaux collaborateurs : M. Claude Vetterli, chef de la DEN et M. Daniel Zufferey, chef de la division intercantonale et de la transition (DIT), créée dans le cadre de la restructuration de la DEN.

Unité d'enseignement gymnasial

Maturités spécialisées

Aboutissement de plusieurs années de travail avec la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), au printemps 2013, des formations à la maturité spécialisée dans les domaines qu'offre le canton de Vaud à l'issue des études en Ecole de culture générale et de commerce (ECGC) des gymnases. Ainsi, les certificats de maturité spécialisée en arts visuels, en musique, en santé et en travail social peuvent-ils porter la mention reconnue sur le plan suisse.

C'est aussi le cas pour le certificat de maturité spécialisée orientation pédagogie qui vient d'obtenir cette fin d'automne la reconnaissance de la CDIP après les modifications du plan d'études vaudois, induites par l'évolution des règles au plan suisse.

La DGEP est heureuse de voir ainsi appréciées à leur juste valeur les collaborations qu'elle a pu tisser avec les Hautes écoles dépendant de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES). Que ce soit pour les arts visuels avec l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL), pour la musique avec la Haute école de musique (HEMU) (mais aussi le Conservatoire de Lausanne et l'École de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA), non liés à la DGES), pour la santé avec la Haute école de santé Vaud (HESAV) et la Haute école de la santé La Source, les synergies sont porteuses de qualité.

Gymnase Provence

Le Gymnase Provence a vu lui aussi ses formations reconnues au plan suisse. Ce printemps 2013, après une longue procédure, la CDIP a reconnu officiellement les certificats de culture générale, avec effet rétroactif à juin 2012.

De plus, les certificats de maturité gymnasiale ont obtenu la reconnaissance sur le plan suisse de la Commission suisse de maturité et de la CDIP.

Enseignant-e-s en arts visuels et en musique des gymnases vaudois

Les difficultés liées à l'évolution des conditions d'accès à l'enseignement gymnasial, conséquence directe de l'évolution du paysage de la formation académique dans les domaines des arts visuels et de la musique, ont été résolues à l'été 2013.

Grâce à la collaboration fructueuse avec les deux hautes écoles de ces domaines et avec l'appui de la DGES, la DGEP a pu enregistrer avec satisfaction les attestations de compléments académiques réalisés par les enseignant-e-s d'arts visuels ou de musique des gymnases vaudois. La prise en compte de ces attestations a permis de supprimer la pénalité salariale liée au titre académique pour une vingtaine d'enseignant-e-s dans chaque spécialité.

Coordination Secondaire I – Secondaire II

Au cours de l'année 2013, les rencontres entre les ordres de formation de la scolarité obligatoire et postobligatoire, plus spécifiquement dans les commissions de coordination entre le Secondaire I et le Secondaire II, se sont poursuivies. Organisées par disciplines ou par domaines, ces commissions ont regroupé des représentants des enseignant-e-s, des directions des écoles et des directions générales dans le but d'identifier les enjeux du Plan d'études romand (PER) et d'en prévoir les impacts aux différents degrés de la scolarité obligatoire et postobligatoire.

La DGEP a délégué dans ces commissions des adjoints qui ont pu juger de la grande qualité des échanges auxquels participaient aussi, pour cet ordre d'enseignement, des représentant-e-s de l'enseignement gymnasial et professionnel ainsi que des directrices ou directeurs de ces deux voies de formation.

Les travaux de ces groupes ont donné lieu à des rapports qui feront l'objet d'une analyse par les directions générales et d'un retour au cours de l'année à venir.

L'option Commerce-communication et information des gymnases vaudois

La première volée engagée dans cette nouvelle voie de formation est actuellement en troisième année. Le mois de juillet 2014 marquera le démarrage leur quatrième année, soit l'année de stage dont les préparatifs sont menés en parfaite harmonie entre les services de l'Etat, les associations professionnelles concernées et un réseau de près de 400 entreprises partenaires. Au terme de cette dernière année, les gymnasiens-ne-s obtiendront un CFC d'employé-e de commerce et la

maturité professionnelle (en plus du diplôme de culture générale).

Les journées d'automne de la Conférence intercantonale de la formation continue

Au nom du canton de Vaud, la DGEP a accueilli les 26 et 27 septembre 2013 le séminaire d'automne de la CIFIC. Une manière de rappeler que c'est Nyon qui abrite le siège romand de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Les membres de cette conférence de la CDIP ont notamment évoqué les travaux en cours relatifs à la Loi fédérale sur la formation continue qui occupe les parlementaires fédéraux. Ils ont également pu entendre une présentation du dispositif de formation continue organisé par la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA) en Ville de Lausanne.

Unité d'enseignement professionnel

L'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne

Après avoir constaté des problèmes préoccupants sur le bâtiment principal de la Vallée de la Jeunesse, une cellule de crise DGEP – EPCL a été mise en place à la rentrée d'août 2013, pour reloger 1750 apprentis en deux semaines : recherche de locaux, fermetures de classes à l'EPCL, attribution d'environ 80 élèves pour une année dans les autres écoles professionnelles commerciales du canton, répartition des autres apprentis pour 5 semaines essentiellement à l'Ecole professionnelle du Chablais (EPCA) et au collège de La Planta (DGEO).

Le bâtiment a pu rouvrir ses portes à la rentrée des vacances d'automne.

Projet NRP (nouvelle répartition des professions au sein des écoles professionnelles)

A la rentrée scolaire d'août 2013, transfert au sein de l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM) de l'Ecole de couture, qui est devenue une filière du domaine des arts appliqués. En même temps, les classes de maturité professionnelle santé-social jusqu'ici rattachées à l'ERACOM ont été rattachées à l'Ecole supérieure de la santé (ESSanté).

La formation peut être suivie à l'ESSanté de 2 manières différentes :

- la Maturité professionnelle (MP)-S2 intégrée: En collaboration avec l'Ecole de soins et santé communautaire (ESSC), elle est suivie simultanément avec le CFC d'assistant(e) en soins et santé communautaire (ASSC),
- la MP-S2 post-CFC – 1 an : Cette formation s'effectue après la réussite d'un CFC par le biais de cours à plein temps durant une année. Des cours préparatoires à l'examen d'admission sont organisés par l'ESSanté afin de préparer les candidat-e-s dans les branches suivantes : anglais, allemand et mathématique.

Ecoles supérieures (ES)

Le Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM) :

Le CEPM a réformé ses cursus de formation supérieure en emploi en les adaptant au nouveau plan d'étude cadre technique. Ces formations sont entrées en procédure de reconnaissance ES avec des volées de référence en 2013. Il s'agit des filières de :

- Technicien-ne diplômé-e ES en conduite des travaux,
- Technicien-ne diplômé-e ES en planification des travaux,
- Technicien-ne diplômé-e ES en technique des bâtiments.

L'Ecole supérieure d'ingénieurs de Changins :

L'ES de Changins a établi une convention avec la DGEP pour définir le partenariat inhérent à la surveillance de la future formation de technicien-ne vitivinicole diplômé-e-s ES. Cette nouvelle formation ES est sur le point d'entrer en procédure de reconnaissance avec sa volée de référence démarrée en 2013.

Accréditations des prestations privées en 2013

En application des art. 49 et 50 de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle, la DGEP a accrédité les prestations suivantes d'écoles privées :

- Assistant-e médical-e CFC de l'école Médica,
- Assistant-e médical-e CFC de l'école Minerva,
- Esthéticien-ne de l'école Vio Malherbe.

Mise en œuvre des nouvelles ordonnances de formation (OrFo) au sein du périmètre DGEP

Les formations initiales en 2 ans, couronnées par une attestation fédérale, se sont enrichies en 2013 de 2 nouvelles professions :

- Ecole professionnelle EPSIC : Assistant vernisseur, formation AFP,
- Centre de formation professionnelle forestière (CFPF) : Praticien forestier AFP.

En ce qui concerne les formations en 3 ou 4 ans couronnées par un CFC, quatre règlements ont été remplacés par de nouvelles ordonnances :

- Ecole technique de la Vallée de Joux (ETVJ) : Micromécanicien CFC,
- EPSIC : Conducteur de véhicules lourds CFC, Constructeur d'appareils industriels CFC,
- Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) : Photographe CFC.

Des modifications et/ou adaptations d'ordonnances et de plans de formation ont également été appliquées dans plusieurs professions initiales Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et CFC :

- Plan de formation : Agent technique des matières synthétiques CFC, Installateur en chauffage CFC, Praticien en pneumatique AFP, Ramoneur CFC,
- Ordonnance : Spécialiste en photographie CFC.

Nouveaux outils et processus

InExTA : introduction réussie de ce nouveau logiciel, qui a amélioré de manière significative la gestion des notes d'examens, l'impression et l'archivage des certificats, ainsi que la publication du palmarès MP. Un soin particulier a été mis dans l'accompagnement des utilisateurs en charge d'InExTA dans les écoles. Grâce à cette démarche personnalisée, l'outil informatique a très bien fonctionné.

eMATU post-CFC : gestion informatisée de l'ensemble des candidats à la MP post-CFC. Inscription via le eFormulaire (travail effectué par la DEN en test cette année pour mise à disposition du public en décembre 2013) puis gestion des dossiers par ConVerCe pour l'attribution aux établissements.

Planning prévisionnel d'ouvertures des classes (PPOC) : création d'un outil informatique, en lien avec la Direction des systèmes d'information (DSI) permettant d'améliorer sensiblement la gestion des ouvertures des classe. Cet outil est en phase de production depuis peu.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
49	Introduction de forfaits pour la participation de l'Etat à l'organisation des examens CFC	en cours	L'analyse est en cours
55	Harmonisation du processus d'engagement des chargés de cours ponctuels avec le processus d'engagement usuel	en cours	Effectué et opérationnel au sein de la

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04
Fax: 021 316 63 17

E-mail: info.dgep@vd.ch
Site Internet: www.vd.ch/dgep/

Direction générale

Séverin Bez, directeur général

François Chapuis, directeur général adjoint

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Groupes de prestations

25.0 Administration

Descriptif

- Direction du service : direction générale, direction générale adjointe et affaires intercantionales, direction opérationnelle en charge des Hautes Ecoles et direction finances et ressources humaines
- Support organisationnel et logistique
- Support administratif
- Support financier et comptable
- Support RH
- Support juridique
- Support aux relations internationales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJC
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP
- Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique
- Confédération

25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation Maisons pour Etudiants UNIL-EPFL (FMEL)
- Direction du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le Canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance
- Représenter le Canton auprès du conseil exécutif de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, HEMU)
- Représentation du Canton auprès de la HES-SO
- Support à Mme la Conseillère d'Etat membre du Comité stratégique de la HES-SO et Présidente de la Conférence Suisse des HES

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HESAV, EESP, La Source, HEMU)
- HES-SO
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

- Direction stratégique de la politique de formation des enseignants
- Exercice de la surveillance de la HEP
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- HEP Vaud
- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

25.4 Autres Hautes Ecoles

Autres Hautes Ecoles.

Descriptif

- Participation à la gestion de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)
- Participation à la gestion de la Fondation Maison pour Etudiants de Lausanne (FMEL)
- Participation à la gestion de l'association Innovaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hautes Ecoles
- Autres institutions en lien avec la formation tertiaire et la recherche
- Etudiants

Affaires intercantionales

Les activités au niveau intercantonal ont fortement impliqué la Direction Générale en 2013, que ce soit dans la représentation de l'Etat de Vaud au sein des instances intercantionales ou dans la défense des intérêts du Canton et de ses Hautes Ecoles dans le cadre des accords intercantonaux. Cette année a également été marquée par les travaux de mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des Hautes Ecoles (LEHE), dont l'entrée en vigueur est attendue début 2015. Dans ce cadre, la Directrice générale a été nommée à la présidence du Groupe de travail intercantonal "Hautes Ecoles" de la CDIP qui – avec la Conférence des chefs de services de la CUS – traite des avant-projets de règlements et directives de mise en œuvre de la LEHE.

La poursuite des démarches pour s'opposer à la décision unilatérale de la Confédération de synchroniser les périodes de subventionnement et de paiement des subventions de base versées au titre de la LAU, a conduit le Canton à déposer fin novembre une réclamation auprès du Département fédéral compétent concernant le versement de la subvention fédérale 2012. Cette démarche se fait conjointement avec les autres cantons directement concernés, soit Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Fribourg et Neuchâtel.

Affaires universitaires

Université de Lausanne

L'année 2013 a été marquée par la finalisation, puis l'adoption, du Plan stratégique 2012-2017 de l'Université de Lausanne. Ce plan stratégique, élaboré entre le Conseil d'Etat et l'UNIL, s'organise autour de 4 axes : enseignement, recherche, services à la Cité et politique institutionnelle. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 8 mai 2013, puis par le Grand Conseil lors de sa séance du 26 novembre 2013 (2ème débat), sans modifications.

On peut noter également que l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport de l'Université de Genève a intégré l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL). L'ISSUL a un double rattachement à la Faculté des sciences sociales et politiques et à la Faculté de biologie et de médecine. Il propose des formations de Bachelor, un Master en partenariat avec l'Université de Genève, et une formation doctorale.

Enfin, dans sa séance du 18 décembre, le Conseil d'Etat a adopté le nouveau règlement d'application de la Loi sur l'Université de Lausanne (RLUL). Ce dernier, qui entre en vigueur le 1er janvier 2014, précise l'attribution de titres et fonctions académiques pour les personnes actives en clinique et crée un nouveau titre de Maître d'enseignement et de recherche clinique. Ces nouveautés s'inscrivent dans la suite du projet MEDUNIL suspendu en 2012. Par ailleurs, le nouveau RLUL établit un système de prescription d'échecs définitifs, objet qui s'inscrit dans la tendance de l'apprentissage tout au long de la vie.

Haute école pédagogique

Suite à l'obtention effective de l'autonomie en matière de finances et de ressources humaines (depuis le 1er janvier 2012), la HEP s'est attelée à l'élaboration d'un plan d'intentions 2012-2017 (novembre 2012). Sur la base de ce plan d'intentions, la DGES a piloté les négociations entre la HEP et le Conseil d'Etat pour établir le Plan stratégique 2012-2017 de la Haute école. Ce dernier a été adopté par le Conseil d'Etat le 30 octobre 2013. Il devra ensuite être examiné par le Grand Conseil.

Enfin, dans sa séance du 30 octobre 2013, le Conseil d'Etat a décidé de reconduire le Comité de direction actuel dans ses fonctions, pour une durée de 5 ans.

IDHEAP

Les travaux menés courant 2012 par les directions de l'IDHEAP et de l'UNIL ont permis d'élaborer une convention de transfert, qui a été approuvée par le Conseil de fondation au printemps 2013, ouvrant par là le processus concret d'intégration de l'IDHEAP dans l'UNIL prévu au 1er janvier 2014. Selon cette convention, l'IDHEAP intégrera la Faculté de droit et des sciences criminelles. Les travaux techniques liés à ce transfert font l'objet d'un suivi par la DGES.

Par ailleurs, une nouvelle Convention d'objectifs pour la période 2013-2016 a été signée entre la Confédération suisse, représentée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), l'Etat de Vaud, représenté par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et l'IDHEAP le 25 juin 2013.

Haute Ecole vaudoise

Convention intercantonale sur la HES-SO (C-HES-SO)

Dans sa séance du 16 janvier 2013, le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur de la C-HES-SO dans le Canton de Vaud au 1er janvier 2013. Les autres cantons partenaires de la HES-SO ayant fait la même démarche, la C-HES-SO est

effectivement entrée en vigueur à la date mentionnée.

Une première étape importante de la mise en œuvre de la C-HES-SO a été franchie avec la mise en place de l'organe dirigeant de la HES-SO, le rectorat. Ainsi, le comité gouvernemental a nommé Luciana Vaccaro rectrice de la HES-SO. Entrée en fonction le 1er octobre 2013, Mme Vaccaro a désigné, en fin d'année, les autres membres de son équipe rectorale, c'est-à-dire des vice-recteurs pour l'enseignement, la recherche et la qualité. Cette équipe, qui entrera en fonction au premier semestre 2014, est complétée par une secrétaire générale.

Loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES

Adopté le 30 janvier 2013 par le Conseil d'Etat, le projet de LHEV a été adopté le 11 juin 2013 par le Grand Conseil. Son arrêté d'entrée en vigueur a été adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 9 octobre 2013. Ce dernier précise les étapes de mise en œuvre de la LHEV. Ainsi, la LHEV entre en vigueur le 1er janvier 2014, sous réserve d'un certain nombre d'articles qui entreront en vigueur ultérieurement. Parmi les objets qui nécessitent une mise en vigueur ultérieure, l'on peut citer notamment les voies de droit (dès le 16 septembre 2014) ainsi que l'autonomie financière (dès le 1er janvier 2015) et en matière d'engagement du personnel.

Affaires internationales

En 2013, les échanges internationaux, soutenus par la DGES, en partenariat avec dix Hautes Ecoles sises dans le Canton de Vaud, se sont déclinés sur plus de 20 programmes réunissant environ 550 étudiants et étudiantes. Les collaborations institutionnelles se rapportent aux domaines de la santé, de l'ingénierie, de l'économie, des arts visuels et du design, de l'œnologie, de la musique, de la pédagogie et de l'administration publique.

En 2013, 8 nouveaux accords de collaborations ont été signés avec des universités réparties sur quatre continents pour un ensemble de 30 accords au total.

Des ouvertures nouvelles et prometteuses se dessinent avec la Chine et avec le Brésil. Avec la Chine, par la signature d'une convention avec Swissnex China à Shanghai fin 2012, puis en 2013, par la signature de 4 accords de collaboration, grâce auxquels les étudiant-e-s des HES pourront bénéficier des premiers programmes d'échanges académiques qui se dérouleront en Chine en juillet 2014. Par ailleurs, la DGES a signé le 19 décembre une convention avec le nouveau Swissnex Brazil situé à Rio de Janeiro. Cette convention permettra d'ouvrir aux Hautes Ecoles vaudoises l'accès à des échanges internationaux en Amérique du sud.

Projets particuliers

UNIL – Bâtiment Géopolis

Le bâtiment Géopolis, qui avait été mis en exploitation à la rentrée académique 2012/2013, a été inauguré le 3 octobre 2013.

Unithèque

Le bâtiment de l'Unithèque a aujourd'hui 30 ans. Depuis sa construction, le nombre d'étudiant-e-s a plus que doublé (de 6'000 à 13'000 en 2012). Le manque d'espaces disponibles est devenu critique. Un crédit d'études de CHF 400'000.- a été accordé par le Conseil d'Etat le 7 mars 2012 pour financer les études permettant de définir la programmation des travaux et de faire l'étude de faisabilité et le chiffrage financier de l'extension du bâtiment de l'Unithèque. La commission de projet (à laquelle la DGES participe) a été nommée en février 2013, ce qui a permis le démarrage des travaux.

Amphipôle

Le projet de remise en état et l'extension du bâtiment Amphipôle à Dorigny doit faire l'objet d'une deuxième série d'études car les hypothèses de départ en termes d'utilisation future du bâtiment ont dû être revues. Ainsi, un nouveau crédit d'études de CHF 370'000.- a été accordé par le Conseil d'Etat le 28 septembre 2013, permettant de finaliser la programmation selon les nouvelles orientations d'utilisation du bâtiment et de tester les trois stratégies d'intervention imaginées (étude de faisabilité). La commission de projet a été nommée et a pu démarrer ses travaux.

Extension et réhabilitation du bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) à Yverdon les bains

Les travaux d'extension et de réhabilitation sont finalisés. Les nouveaux locaux ont pu être occupés à la rentrée académique 2013-2014. L'inauguration de l'extension a eu lieu le 10 octobre 2013.

Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne policlinique de la rue César-Roux 19 à l'intention de la Haute école de santé Vaud (HESAV)

Les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne policlinique sont en cours. La mise en service du bâtiment est prévue pour l'été 2014, permettant à HESAV de compter sur ces locaux pour la rentrée académique 2014-2015.

HEP : 2e étape

Par décret du 15 novembre 2011, le Grand Conseil a accordé un crédit d'ouvrage de CHF 4'200'000.- destiné à la restructuration du bâtiment de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP-Vaud) à Lausanne. Ces travaux ont permis de créer un hall principal de distribution et d'accueil, le regroupement de la bibliothèque, l'agrandissement des zones de consommation de la cafétéria qui servent également à l'étude libre.

Tous ces aménagements ont permis à la HEP-Vaud d'adapter le bâtiment conçu à l'origine pour 800 étudiants de façon à accueillir au mieux des effectifs qui ont plus que doublé. Les travaux ont également permis de poursuivre la mise en conformité de la protection incendie et de rénover les installations techniques des parties du bâtiment touchées par cette intervention.

L'ensemble de ces travaux est en grande partie terminé. L'inauguration devrait avoir lieu en février 2014.

Pavillons HEP

Face à la hausse très importante des effectifs que connaît la HEP depuis quelques années et en prévision de la hausse prévue (2'500 étudiants attendus pour l'année académique 2019-2020), une extension de l'école est devenue urgente.

Une solution temporaire a été trouvée, qui consiste en la réutilisation des pavillons provenant du Gymnase de Nyon, propriété de l'Etat. Ils permettront la création d'environ 15 salles de cours supplémentaires, ainsi que des bureaux. Un crédit urgent avait été voté pour ce projet par le Grand Conseil le 14 novembre 2012 (CHF 3'150'000.-). L'installation des pavillons sur le site de la HEP a débuté le 14 octobre 2013. La mise en service des nouvelles installations est prévue pour fin janvier 2014.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
Sources d'informations complémentaires

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
Groupes de prestations
29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagogothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD
 - Associations de parents
 - AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/oes

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

29.4 Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/unite-psps

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ops

Enseignement spécialisé (OES)

Contribution au développement d'une école inclusive

Le dispositif de renfort pédagogique mis en place depuis quatre ans produit des effets positifs. Plus de cinquante postes d'enseignants spécialisés formés contribuent au développement d'une école davantage inclusive. Les enseignant-es spécialisé-es, sous l'égide de l'ECES, collaborent avec les établissements pour lesquels ils sont désignés en vue de permettre la meilleure intégration possible d'élèves relevant de la loi sur l'enseignement spécialisé.

Une étude de l'URSP mandatée par le DFJC relève le haut degré de satisfaction de l'approche pédagogique proposée.

L'offre en enseignement spécialisé est complétée par le développement de compétences spécifiques en lien avec l'utilisation de l'informatique pédagogique pour les enfants en situation de handicap, ainsi que par une contribution à la participation lors des leçons d'éducation physique et lors d'activités sportives.

Suivi des enfants en situation de handicap de 0 à 4 ans, dans les familles et les lieux d'accueil de la petite enfance

Une nouvelle prestation intitulée « soutien pour les équipes éducatives petite enfance » complète le dispositif d'accompagnement des enfants en situation de handicap au sein des lieux d'accueil, crèches et garderie. Il s'agit d'une prestation sous la forme de conseil et de soutien dispensée par des pédagogues de la petite enfance au bénéfice d'un mastère en éducation précoce spécialisée. Ainsi, plus de 100 enfants avec handicap fréquentent régulièrement les lieux d'accueil de la petite enfance renforcés cas échéants par un encadrement supplémentaire.

Unités d'accueil temporaire

Les unités d'accueil temporaire (UAT) permettent aux familles de confier, lorsqu'il y a handicap, leur enfant pour des périodes déterminées, en soirée, durant les week-ends ou les vacances.

L'UAT de Mémise a ouvert en été 2013 4 nouvelles places pour adolescents atteints d'autisme.

Les travaux de l'UAT du Nord vaudois pouvant commencer, le dispositif cantonal sera complet dès 2016.

Offre institutionnelle

Le canton de Vaud bénéficie d'offre institutionnelle importante et performante. L'étude de la réalisation d'un centre thérapeutique de jour (CTJ) pour le Nord vaudois s'achèvera en avril 2014 et permettra de déterminer la pertinence d'un nouveau modèle pédaogo-thérapeutique. Ce projet est mené avec le Service de la santé publique.

Développement des connaissances et des interventions dans le domaine de l'autisme

Un accent particulier est mis sur le développement des connaissances dans le domaine de l'autisme. L'institution « Le Foyer » a développé en collaboration avec l'OES un dispositif d'intervention à l'intention des établissements publics de formation ainsi que des écoles d'enseignement spécialisé. Par ailleurs, l'OES collabore avec les instances médicales concernées à la réalisation d'un Centre de compétences et d'excellence vaudois dans le domaine de l'autisme.

Psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) en milieu scolaire (OPS)

Listes d'attentes : Plus de 13'000 familles et enfants scolarisés ont consulté un ou plusieurs PPLS en 2013. La majeure partie d'entre eux a bénéficié d'un suivi régulier pendant quelques mois voire plus d'un an. Ce nombre de jeunes consultants correspond à 16% du nombre d'élèves. L'augmentation des demandes observée en 2012 et la problématique des listes d'attente restent donc une préoccupation majeure des services PPLS en 2013. Ces consultations à la hausse sont dues en partie au fait que les enseignants, ont une meilleure connaissance des troubles d'apprentissages (dyspraxie, dysphasie, dyslexie, dyscalculie ...), et qu'ils ne veulent pas passer à côté d'une problématique d'apprentissage qui pourrait péjorer la scolarité future d'un enfant. Ce souci les amène à signaler systématiquement les difficultés aux PPLS. Par ailleurs les PPLS sont aussi sollicités pour un nombre croissant d'élèves montrant des troubles d'adaptation au milieu scolaire (agitation, comportement problématique,) qui peuvent rendre la vie de la classe difficile. Le nombre de PPLS n'ayant pas varié depuis 2005, les services peinent à absorber les demandes dans un délai compatible avec le rythme scolaire. Pour pallier ce problème, les services n'offrent plus de suivis intensifs et ils développent d'autres formes d'aide comme le travail indirect sous forme de guidance parentale ou de collaboration avec les enseignants. Ces réponses ne satisfont pas toujours les usagers qui souhaitent bénéficier d'un suivi.

Projet de psychologie au post-obligatoire : l'office a été mandaté pour mettre à titre expérimental des prestations de psychologie à disposition du post-obligatoire. Une psychologue à 50% a ainsi été engagée pour le gymnase de Burier et un autre engagement à 50% est en cours pour une école professionnelle. Ce projet pilote va se dérouler sur deux ans. Les

prestations, le volume et le type de demandes ainsi que l'inscription du psychologue dans l'équipe pluridisciplinaire de ces établissements seront évalués en collaboration avec les établissements.

Collaboration avec les partenaires

DGEO : suite à un mandat conjoint OPS-DP (Direction pédagogique de la DGEO), un groupe de travail formé notamment d'enseignants et de logopédistes PPLS a remis un rapport concernant les aménagements, les prise en charge et l'accompagnement au long cours à proposer par les enseignants, les directions et les PPLS pour les élèves dyslexiques dans les établissements scolaires. Ce rapport riche et complet a été accepté par les services et la Cheffe du département. La mise en œuvre de certaines propositions va débiter en 2014.

CHUV et Pédopsychiatrie : l'optimisation des ressources des services publics nécessite une collaboration structurée entre les acteurs impliqués dans la prise en charge d'enfants ayant des difficultés psychiques et d'apprentissage. Ainsi les protocoles de collaboration qui ont été établis sont mis à jours régulièrement aux niveaux régional et cantonal. Ils ont toujours pour objectif de valoriser la complémentarité s'agissant de la prise en charges des élèves en difficultés et d'assurer la meilleure réponse possible aux besoins des enfant.

DGEP : l'obligation étant faite aux lieux de formation professionnelle de prévoir un aménagement des examens lorsqu'un jeune souffre d'un handicap, une logopédiste PPLS a été désignée comme interlocutrice de l'adjointe en charge du dossier. Cette dernière peut consulter la logopédiste lorsqu'elle a besoin d'un avis concernant les aménagements à mettre en place pour des jeunes dyslexiques. Cette collaboration fructueuse va se poursuivre en 2014.

Logopédie indépendante

4'990 enfants et jeunes, âgés de 0 à 20 ans qui habitent le canton, ont bénéficié d'un traitement logopédique chez un prestataire indépendant subventionné par l'Etat dans le courant de l'année 2013. L'octroi et la prise en charges financière de ces suivis a généré 13'500 factures qui ont été contrôlée et saisies par les collaborateurs de l'office en 2013. En collaboration avec les associations et la commission paritaire, nous avons créé une facture bimestrielle automatisée afin de simplifier la facturation et les contrôles.

Orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Pendant l'été, entre début juillet et fin août, l'OCOSP conduit des prestations spécifiques et les guichets de la Transition 1 proposent, à des jeunes sans solution d'insertion, des ateliers de développement d'un projet d'insertion, un suivi et un accompagnement personnalisés, ceci afin d'établir un projet réaliste et réalisable. Au cours de cet été, ce ne sont pas moins de 230 jeunes qui ont bénéficié de ces prestations spécifiques.

D'autre part, la bourse des places d'apprentissage (BPA) recense, chaque année, et au terme de chacune des quatre enquêtes annuelles, un nombre plus important de places d'apprentissage. En fin d'année scolaire (1er juillet), on recensait 564 places d'apprentissage vacantes sur un nombre total de 5098. Au 2 août, il restait 465 places sur 5161 proposées. On peut donc constater que 63 nouvelles places ont été introduites durant le mois de juillet, sans doute grâce à l'action "Contrat d'apprentissage - last minute" de la DGEP.

Pour rappel, le nombre de places recensées pour les années antérieures étaient de 5'303 (2011-2012), 5'147 (2010-2011), 5'131 (2009-2010) et 4'874 (2008-2009).

Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Les demandes de bourses

En 2013, les demandes de bourses ont été en augmentation (+4%) par rapport à l'année précédente. L'invitation à déposer la demande de renouvellement, envoyée aux bénéficiaires en mars, les incite à ne pas attendre le mois de juillet pour l'envoyer. Cette incitation concourt à répartir le traitement des demandes sur la période allant d'avril à décembre.

Le travail de traitement des demandes est malheureusement ralenti par un nombre trop important de demandes incomplètes, certaines n'étant tout simplement pas signées. Ainsi, ce sont près de 4 demandes sur 10 qui font l'objet d'une demande de renseignements complémentaires.

Traitement des demandes

L'office rend ses décisions dans un délai qui varie selon le degré d'urgence de la situation du requérant, de la date à laquelle il a déposé sa demande et du volume de demandes à traiter. Ainsi, la durée de traitement s'étale entre quelques jours à quelques mois, ce délai s'allongeant lorsque l'office reste dans l'attente des renseignements complémentaires qu'il a demandés.

Les demandes complètes déposées avant la fin du mois d'avril (essentiellement les demandes de renouvellement) peuvent être traitées avant le mois de juillet.

Au terme de l'année académique 2011-12, l'OCBE avait traité 7'700 demandes, alors qu'au terme de l'année 2012-13, ce sont 8'140 demandes qui ont été traitées, ce qui représente une augmentation de 5,7%.

Réclamations et recours

Toute décision de l'office peut faire l'objet d'une réclamation puis, dans un second temps d'un recours éventuel auprès de la Cour de Droit Administratif et Public. Durant l'année 2013, le nombre de réclamations s'est élevé à 473 (479 en 2012) et le

nombre de recours a été de 38 (+3) dont 2 ont été admis, 9 rejetés, 11 retirés, les autres étant actuellement en cours de traitement.

Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Pour les programmes prioritaires du Conseil d'Etat, les travaux menés avec les prestataires partenaires du Programme de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises, ainsi qu'une évaluation de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne, permettent l'ajustement des activités pour la prochaine législature. Dans le cadre du Programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises, des réponses à plusieurs objets parlementaires ont été proposées, une recommandation au sujet des boissons énergisantes a été émise, l'évaluation d'outils et de prestations à l'intention des établissements s'est poursuivie, de même que des contributions à des formations et à des outils intercantonaux.

Dans le domaine de la prévention en milieu scolaire de la violence et des incivilités, les travaux d'analyse des besoins des directions d'établissement et des informations fournies par les élèves vaudois - lors d'une enquête internationale menée en 2010 ainsi qu'une revue de la littérature - conduisent à la préparation d'actions de prévention. De plus une coordination interdépartementale s'est renforcée dans ce domaine notamment avec les CRPS et la police.

L'évaluation des prestations externes visant la santé des élèves s'est poursuivie et a permis la mise à jour d'une liste à l'intention des écoles.

Le site internet s'est enrichi d'exemples de projets d'établissement dans le domaine de la PSPS et de ressources pour les équipes PSPS de santé et les adultes de l'école sur divers thématiques pour lesquelles des actions sont menées.

Une enquête auprès des directions d'établissements a eu lieu pour déterminer les ressources existantes, les besoins et les réponses à apporter en cas de suspicion de maltraitance (projet SESAME). Un accent a de plus été mis sur l'analyse des prestations de PSPS à développer dans l'OES.

L'Unité PSPS a contribué à des colloques internationaux et régionaux et a fourni des réponses dans les médias sur divers objets touchant la santé des élèves.

L'évolution des outils informatiques nécessitera un nouveau Dossier informatique de l'élève (DSE) dont les contours sont précisés conjointement avec le dossier électronique utilisé par les infirmières petite enfance.

Transition 1

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, en collaboration avec les départements en charge de la politique sociale et de l'économie, poursuit sa politique d'insertion des jeunes par la formation professionnelle. Concrètement, cette volonté passe par la consolidation des actions de terrain menées par le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et particulièrement par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). Tout au long de l'année, l'OCOSP assure, par ses psychologues conseillers, l'information et l'appui à l'élaboration et à la réalisation d'un projet de formation auprès des élèves de la scolarité obligatoire et des gymnasiens.

Ces prestations de conseil sont complétées par la mission de conduire le Case management pour la formation professionnelle. Depuis la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique, les élèves bénéficient d'un repérage systématique et sont suivis, en fin de scolarité obligatoire et jusqu'à ce qu'une solution en adéquation avec leur profil et leur projet de formation puisse être mise en œuvre, ceci en tenant compte des offres de places d'apprentissage et des mesures de Transition 1 (T1). Au sein de ce dispositif, les cellules d'insertion, organisées au sein des établissements scolaires et réunissant les psychologues en orientation, un représentant de la direction et le maître de classe permettent d'identifier, à des moments clés de l'année scolaire, les élèves en grande difficulté d'insertion en vue d'une inscription précoce à une mesure T1, de détecter les élèves dont le projet de formation n'est pas confirmé et, en fin d'année scolaire, de repérer les élèves sans aucune solution.

Pour l'année scolaire 2012-2013, ce sont 3'590 dossiers qui ont été traités, contre 3'516 en 2012 et 2'627 en 2011. Il convient de noter que 349 jeunes avaient pu être repérés de manière anticipée grâce à la tenue de la cellule de février. En parallèle, tout jeune en rupture de formation post-obligatoire ou hors du système de formation (15-25 ans) peut bénéficier d'un accompagnement individualisé par un coordinateur case manager ou un psychologue spécialisé en coaching et en bilan d'orientation. Ces jeunes peuvent se faire connaître par le biais d'un e-formulaire disponible sur le site de l'OCOSP. 1'468 jeunes ont rempli un formulaire entre le 1er septembre 2012 et le 15 août 2013. Des prestations de Case management, de bilans d'orientation et de coaching ont été proposées à ces jeunes, dont le total cumulé représente 1'997 actions de prise en charge.

Loi sur la pédagogie spécialisée

Dans le courant de l'année 2012, la Cheffe du DFJC avait présenté les résultats du retour de la consultation large concernant l'Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. Sur cette base, la Cheffe du Département a pu vérifier un certain nombre d'hypothèses fortes du projet de loi auprès des différents partenaires du monde enseignant, institutionnel ainsi qu'aux représentants des communes durant le dernier trimestre de l'année. Sur la base des ces informations, le département a pu procéder, tout au long de l'année 2013, aux modifications adéquates et nécessaires afin de présenter le texte définitif du projet de loi au Conseil d'Etat. Le projet de loi va donc être transmis au Grand Conseil. La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue progressivement dès la rentrée scolaire 2014 de manière à assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

Nouvelle Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle

Le service a poursuivi ses travaux de refonte de la base légale afin de la rendre compatible avec les règles définies par l'Accord intercantonal. Parmi les modifications les plus significatives, il est à relever la volonté de soutenir la mobilité des étudiants, d'allouer, sous certaines conditions, des aides pour les formations en emploi et d'harmoniser, au plan suisse, les critères de reconnaissance de l'indépendance financière. Par ailleurs, le projet tend à corriger l'impact du remboursement des aides allouées en cas d'abandon de la formation, en proposant que chaque année accomplie avec succès soit considérée comme acquise. Le projet a été adopté par le Conseil d'Etat et débute son parcours parlementaire.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)
Sources d'informations complémentaires

28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Outre les Offices régionaux de protection des mineurs, qui exercent les tâches relevant de la mission de protection confiée au service, le Service compte plusieurs unités qui offrent des prestations de support interne, des prestations de support externe et des prestations directes aux bénéficiaires.

Descriptif

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, du calcul des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique. Elle est en charge jusqu'à fin 2013 de l'office de liaison de la Convention intercantonale des institutions du domaine social.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité du système de management de la qualité du service, du suivi statistique des prestations et du support méthodologique, en particulier par l'organisation de la formation d'introduction et de la formation continue. Elle est en charge en outre de la communication interne et externe et de la conduite ou de l'appui aux projets dont le service à la charge.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Avec l'Unité évaluation et mission spécifiques, elle forme la Cellule des mesures internationales en charge des enlèvements d'enfants internationaux. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

La politique cantonale de [promotion et soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants, les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un [délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse](#) s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande, pour la mise en place d'expériences participatives.

Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Soutenir et reconnaître les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes, sous la forme d'équivalences de stages dans le cursus de la formation professionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants, adolescents et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

28.2 Prévention en matière socio-éducative

28.2 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Descriptif

En référence à la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire s'adresse à tous les mineurs et à tous les parents du canton.

La prévention secondaire s'adresse aux mineurs et aux parents confrontés à des événements fragilisants ou à des circonstances de vie particulières affectant l'équilibre familial.

Dans le cadre de la prévention primaire et secondaire relevant du domaine socio-éducatif, des soutiens sont offerts aux enfants et adolescents en vue du développement de leurs pleines capacités. Il s'adressent également aux parents, dans le but de renforcer leurs compétences et leur rôle éducatif.

L'Unité de pilotage de la prévention est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et des fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

Elle est également responsable de la conduite de programmes de prévention, notamment concernant le "Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) - parents" en collaboration avec le Service de la santé publique.

Elle est composée de deux secteurs :

- **Petite enfance**
- **Jeunesse**

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Organismes, associations et fondations subventionnés offrant des prestations de prévention primaire et secondaire relevant de la politique de prévention en matière socio-éducative du SPJ.

28.3 Protection des mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Descriptif

Les quatre [Offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par l'[Unité Evaluation et Missions spécifiques](#) (UEMS). Par ailleurs, cette Unité assure l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#), constituant avec elle la Cellule des mesures internationales. Enfin, elle joue le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la L sur la protection des mineurs.

28.4 Surveillance de l'hébergement hors du milieu familial

28.4 Surveillance de l'hébergement de mineurs hors de leur milieu familial

Avec la création de l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) au 01.09.2012 qui a repris la responsabilité de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil de jour des enfants, le SPJ a conservé la missions d'autorisation et de surveillance des différentes formes d'hébergement de mineurs hors du milieu familial, soit :

- adoption
- accueil familial avec hébergement
- institutions d'éducation spécialisée
- écoles privées avec internat
- camps de vacances d'une durée supérieure à 7 jours

Adoption

Les enquêtes en adoptions sont effectuées par un groupe spécialisé, placé sous la responsabilité directe du Chef de service

Prestations éducatives contractualisées (accueil familial avec hébergement et institutions d'éducation spécialisée)

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que de l'autorisation, du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Dès 2014, en raison d'une modification de la législation fédérale, cette unité aura en outre la charge de la surveillance de l'accueil avec hébergement d'enfants dans leur proche parenté.

Écoles privées avec internat

Dès 2014, à la faveur d'une réorganisation interne l'UPPEC reprend la surveillance des écoles privées avec internat .

Camps de vacances

Dès 2014, l'autorisation et la surveillances des camps de vacances est assurée par le Délégué à l'enfance et à la jeunesse.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à l'adoption
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions d'éducation spécialisée
- Écoles privées avec internat
- Camps de vacances (de plus de 7 jours)

Direction du service

L'année 2013 a été marquée par l'entrée en fonction au 01.02.2013 du nouveau chef de service, [M. Christophe Bornand](#).

Son entrée en fonction, ainsi que le départ à la retraite de plusieurs membres du conseil de direction, ont été l'occasion de repenser quelque peu l'organisation du service.

Cette réorganisation interne a pour objectif principal une meilleure articulation des missions de promotion et de prévention avec les mission de protection et de surveillance, dans la perspective d'une politique globale de l'enfance et de la jeunesse.

Promotion et soutien aux activités de jeunesse

Le [Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse](#) a été engagé par mandat confié au Groupement de liaison des activités de jeunesse pour une durée de trois ans, conformément à la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans l'EMPL. Ce délai arrivant à terme en 2013, un rapport a été soumis au Conseil d'Etat, faisant le bilan et l'analyse des actions accomplies durant les trois premières années d'activité. Fort des constats réjouissants et du bilan positif de l'expérience, le rapport conclut à l'internalisation de la fonction au sein de l'ACV.

La Loi sur le soutien aux activités de jeunes prévoit que la [Commission de jeunes](#), est composée de 15 à 25 jeunes âgés de 14 à 18 ans, désignés pour un mandat de deux ans renouvelable une fois en principe pour celles et ceux qui n'ont pas atteint la limite d'âge. Ainsi la première volée de 25 jeunes désignés par le Conseil d'Etat en 2011 est arrivée à l'échéance de son mandat. Huit d'entre eux étaient en âge de poursuivre et se sont engagés pour un deuxième mandat et ce sont 17 nouveaux jeunes qui ont succédé aux sortants à la rentrée d'août.

Constitué à parité de membre de la Commission de jeunes et de membres de la Chambre consultative de la jeunesse, le Comité de préavis a examiné 19 projets portés par des jeunes du canton et a préavisé 15 fois favorablement à l'octroi d'une aide financière en 2013, le montant total des aides étant de CHF 80'000.00.

Prévention en matière socio-éducative

Conformément à la Loi sur la protection des mineurs, le Service de protection de la jeunesse subventionne les fondations et associations offrant des prestations de prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative.

En matière de prévention primaire, le [programme cantonal de promotion de la santé et de prévention dans la petite enfance \(0-4 ans\)](#) a continué en 2013 à déployer ses prestations, subventionnées par le SPJ (notamment les neuf lieux d'accueil enfants-parents) et le Service de la santé publique. En matière de soutien à la parentalité, vingt "[Jardin des parents](#)" sont organisés cette année dans le canton.

En prévention secondaire, une douzaine de prestations ont bénéficié de subventions du SPJ. Ces prestations sont destinées à des enfants et familles rencontrant des difficultés de nature diverses (enfants exposés à la violence domestique, difficultés éducatives, situations de deuil ou de séparation, etc.) ; les interventions se font dans le moyen et surtout le court terme.

Protection des mineurs

En 2012, l'activité des [offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) a continué d'augmenter. Ainsi, par rapport à fin 2005, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 30% (sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75

2009	6107	1494	1338	156	4769	73
2010	6254	1527	1505	22	4749	70
2011	6277	1616	1551	65	4726	67
2012	6422	1714	1644	70	4778	66
2013	6571	1881	1747	134	4824	67

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social pour la protection des mineurs référent est fixé par le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2013 est le suivant (chiffres provisoires) :

ORPM	dossiers actifs à fin 2013	dossiers ouverts en 2013	dossiers fermés en 2013	différence ouverts - fermés	dossiers actifs par assistant social référent	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	648	325	288	37	56	1.6%
nord	1095	429	469	-40	60	2.9%
centre	1993	677	620	57	74	4.3%
est	1088	450	370	80	72	2.8%
total	4824	1881	1747	134	66	3.0%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 215 mandats d'évaluation, concernant 319 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente, par rapport à 2005 (83 mandats reçus concernant 147 enfants), une augmentation de 39 % de mandats de ce type confiés à l'Unité évaluation et missions spécifiques.

Enfin, l'Unité logistique et finances a assuré le suivi administratif et financier de 254 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles, du Tribunal des mineurs, ou de tutrices ou de tuteurs privés.

Surveillance de l'accueil de mineurs

Organisation

Les tâches relative à la mission de surveillance ont été provisoirement réorganisée au moment de la création de de l'Office de l'accueil de jour des enfants en septembre 2012. Avec le départ à la retraite de l'ancien chef de l'Office de surveillance de structures d'accueil de mineurs, dont le poste a été partiellement transféré à l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) en septembre 2012.

Le service étant l'autorité cantonale centrale en matière d'adoption, le chef de service a repris la responsabilité directe des chargées d'évaluation, avec l'appui de la cheffe de l'Unité d'appui juridique (UAJ).

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC), avait déjà repris la responsabilité formelle de la délivrance des autorisation et de la surveillance des familles d'accueil avec hébergement et des institutions d'éducation spécialisées ; elle sera chargée en outre de l'autorisation des écoles privées avec internat.

Enfin, l'autorisation et la surveillance des camps de vacances de plus de 7 jours sera confiée au Délégué à l'enfance et à la jeunesse, dans la mesure où il est déjà en lien avec les organismes faïtiers et organisant la formation des moniteurs.

Activité

En matière d'adoption, 111 candidats ont été reçus pour une première prise de contact et une information générale sur l'adoption. Les chargées d'évaluation ont effectué 54 enquêtes en vue d'adoption, suivi 99 enfants avant ou après adoption et accompagné 113 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

En matière d'accueil familial avec hébergement, le groupe "Placements familiaux" de l'[Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées](#) a effectué 58 évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office des curatelles et tutelles professionnelles.

Nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant

Au 01.01.2013, le [nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant](#), introduit par une modification importante du Code civil, est entré en vigueur.

Si la protection de l'adulte a été complètement réformée, les modifications en matière de protection de l'enfant sont essentiellement introduites par des analogies de procédure entre la protection de l'adulte et la protection de l'enfant.

La nouveauté principale consiste en l'introduction d'une obligation de signalement à l'Autorité de protection de l'enfant (dans le canton de Vaud : la Justice de paix). Pour ne pas perdre les acquis de la Loi sur la protection des mineurs de 2005, le canton a décidé d'introduire un double signalement, qui s'effectue conjointement par le biais d'un [formulaire électronique](#) à la Justice de Paix et au SPJ.

Par ailleurs, le placement de mineurs en institution d'éducation fermée obéit désormais à des règles analogues à celles du placement d'adultes à des fins d'assistance. Un protocole de collaboration entre le SPJ et le Centre pour adolescents de Valmont, élaboré en discussion et sous la supervision de l'Association des Juges de paix, a permis de continuer à utiliser cette institution en se conformant au nouveau cadre légal sans toutefois perdre ce qui en fait la force principale à savoir la possibilité d'y recourir sans délai si nécessaire lorsqu'il convient d'assurer la protection d'un jeune qui se met en danger.

Renforcement du dispositif d'évaluation dans les situations de divorce ou de séparation

Faisant suite aux recommandations de la Commission de gestion et de la Commission de Haute surveillance du Tribunal cantonal, le SPJ a engagé du personnel auxiliaire, dans un premier temps, pour faire face à l'augmentation importante du nombre de demandes d'évaluation qui lui sont confiées par les Tribunaux d'arrondissement et les Justices de Paix. Une liste d'attente de près de quatre mois s'était créée et cette attente, tant pour la Justice que pour les familles, était problématique.

Ce renfort de personnel a nécessité une réorganisation interne : cette mission initialement confiée à un groupe subordonné à l'adjoint du chef de service est désormais le fait d'une unité à part entière, l'[Unité évaluation et mission spécifiques](#). Un poste de chef d'Unité a été créé à cet effet, par diminution de la dotation d'un poste d'État-major.

Evénements marquants, évolutions significatives en 2013

- [Informations et statistiques](#)

Projets particuliers et chantiers législatifs

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53
Fax: 021 316 53 31

E-mail : [info.spj\(at\)vvd.ch](mailto:info.spj(at)vvd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/spj

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "Protection de la jeunesse".

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service des affaires culturelles (SERAC)
Groupes de prestations
27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service ainsi que des institutions qui en dépendent (huit musées cantonaux et Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, ressources humaines, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, la DSI, le SJL et le SIPAL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DFJC
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de conventions de subventionnement de durée déterminée avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique, etc.)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc.
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus) et la Cathédrale de Lausanne.

Participation à la gestion culturelle de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli), du Château de Chillon et de la Collection d'estampes du Fonds Decker (Musée Jenisch).

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels électroniques et numériques).

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses)
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales.
- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Loi sur les écoles de musique (LEM)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la [Loi sur les écoles de musique \(LEM\)](#) entrée en vigueur en août 2012, le Service des affaires culturelles est chargé, au terme du [Règlement d'application de la loi \(RLEM\)](#), de mettre en œuvre la procédure pour la détermination des titres requis pour l'enseignement de la musique.

À cet effet, le SERAC a mis sur pied un groupe d'experts qui a été chargé, dans un premier temps, de dresser la liste des titres suisses reconnus puis, dans un second temps, de déterminer la procédure pour la validation des formations et des acquis.

Les membres du groupe d'experts ont examiné, entre septembre 2012 et décembre 2013, une centaine de dossiers d'enseignants qui ont adressé une demande de validation d'acquis au SERAC.

Patrimoine culturel immatériel vaudois

Après l'identification et la documentation des traditions vivantes vaudoises, les travaux autour de la notion de [Patrimoine culturel immatériel](#) ont évolué vers leur **mise en valeur**, en vue d'une meilleure (re)connaissance de ce patrimoine et de ses praticiens.

Ainsi, tous les porteurs de patrimoines ont été invités à inscrire dans un futur "Guide d'initiation aux traditions vivantes vaudoises", une conférence, un atelier, une démonstration, des cours, ou encore des visites guidées, afin de permettre au public de se familiariser avec les traditions qu'ils perpétuent, de les expérimenter, voire même peut-être de s'y engager soi-même.

Riche de 41 propositions, ce guide est en phase de production, la publication étant prévue au début du printemps 2014. Si toutes les traditions recensées actuellement dans le canton de Vaud n'y sont pas représentées (leur grande variété excluant toute uniformisation), les 41 offres présentes sont autant d'invitations à la découverte et au partage.

Une rétrospective Félix Vallotton à Paris

Une délégation vaudoise s'est rendue à Paris, à l'occasion de l'inauguration de la [rétrospective consacrée au peintre Félix Vallotton. Le feu sous la glace](#), au Grand Palais de Paris, du 2 octobre 2013 au 20 janvier 2014.

L'exposition présentait les chefs-d'œuvre les plus connus de l'artiste, mais aussi des tableaux rarement ou même jamais exposés auparavant. Elle regroupait des œuvres issues, notamment, de nombreuses collections privées, grâce à l'entremise de la Fondation Félix Vallotton, ainsi que des collections du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Il s'agissait-là de la première rétrospective consacrée à l'artiste par un musée national parisien depuis près d'un demi-siècle.

Présence vaudoise à la Zuger Messe 2013

Le Service des affaires culturelles a été associé au comité de pilotage chargé de proposer un concept au Conseil d'Etat pour une présence originale et dynamique du Canton de Vaud lors de la Foire de Zoug, qui s'est déroulée du 19 au 27 octobre 2013.

L'objectif était de véhiculer une image positive, populaire et dynamique de la scène artistique vaudoise, sous la forme de propositions d'actions culturelles avant, pendant et après la foire dans la Ville de Zoug.

Le Service des affaires culturelles a collaboré avec des institutions culturelles zougaises et vaudoises :

- le **Kunsthau de Zoug** a sélectionné soixante œuvres majeures dans les collections du Musée cantonal des Beaux-Arts pour une exposition conjointe intitulée "Vaud s'invite à Zoug", du 31 août au 17 novembre 2013
- les **Cinéma de Zoug** ont mis sur pied une programmation vaudoise, liée à l'actualité cinématographique, du 17 au 23 octobre 2013
- l'**Alimentarium de Vevey**, considérant les liens existants entre Nestlé et les villes de Vevey et Cham, a présenté une exposition itinérante dans le cadre même de la foire
- l'**Ensemble de cuivres Mélodia** dont le niveau d'excellence est reconnu sur le plan suisse, a été invité pour animer la partie officielle lors de l'ouverture de la Foire.

Théâtre du Jorat : convention de subventionnement

Une convention de subventionnement a été conclue en juillet 2013 entre la Commune de Mézières, l'État de Vaud et la

Fondation du Théâtre du Jorat, pour la période 2013-2015.

Cette convention fixe les soutiens financiers des collectivités publiques en faveur des activités artistiques du Théâtre du Jorat et marque ainsi l'intérêt qu'elles portent à cette institution qui joue un rôle particulier dans le paysage vaudois et romand.

Pôle muséal

La création du **Pôle muséal** à Lausanne est un projet phare pour le Canton, à l'envergure internationale. Le 18 décembre 2013, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil un **Exposé des motifs** portant sur trois décrets et une loi.

Les décrets concernent :

1. la construction du MCBA : un bâtiment sur 4 niveaux à même d'offrir aux visiteurs des expositions permanentes et temporaires attractives dans des conditions correspondant aux standards muséaux actuels ; cette construction est accompagnée par la réalisation d'un aménagement complet de quelque 14'000 m2 mettant en valeur les liaisons avec la ville et la mobilité douce, tout en offrant un nouvel espace urbain de qualité aux habitants et aux visiteurs.
2. les études de la phase 2 du pôle muséal : qui comprennent un concours d'architecture afin d'intégrer le MUDAC ainsi que le Musée de l'Elysée.
3. un crédit d'étude pour l'avenir du Palais de Rumine.

Le **projet de loi** porte sur la création d'une fondation de droit public pour le MCBA, dont le but est l'exploitation du musée et son positionnement sur la scène culturelle locale, nationale et internationale ainsi que le travail de sensibilisation auprès des divers publics ; ceci tout en garantissant la participation et la surveillance de l'Etat sur la gouvernance du musée, par le département en charge de la culture.

Salon international des musées à Paris

Le mardi 29 janvier 2013, une délégation vaudoise, emmenée par les Conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon et Pascal Broulis, a exposé à Paris les contours du projet Pôle muséal sur le site des anciennes halles des CFF. L'équipe du futur pôle muséal a en effet été invitée au salon international des musées, hébergé par le Louvre : le SimeSitem 2013.

Arrivés à l'Ambassade suisse, où les attendaient de nombreux acteurs culturels parisiens ainsi que les comédiens Anne Richard et Vincent Pérez, les magistrats ont pu mesurer l'intérêt porté au projet, dont l'inauguration est prévue pour 2016. Les ministres de la culture et des finances vaudois se sont réjouis de ces contacts, qui indiquent que le projet est considéré et frappe les esprits.

Refonte de la Loi sur les activités culturelles de 1978

2013 a marqué l'adoption des projets de **Loi sur la vie culturelle et la création artistique** (LVCA) et de **Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel** (LPMI) par le Conseil d'Etat, qui les a soumises au Grand Conseil.

Plusieurs séances de la Commission parlementaire ad hoc, chargée d'examiner les deux textes de loi ont eu lieu entre juin et novembre 2013. Les travaux de la Commission vont se poursuivre en 2014.

Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC)

Présidée par la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud pour deux ans, soit en 2013 et 2014, la Conférence des délégués aux affaires culturelles de Suisse romande a lancé un mandat d'étude la Politique du livre et de la lecture en Romandie.

En effet, dans un contexte d'intenses bouleversements, tant en raison de l'avènement du numérique que du durcissement des rapports économiques affectant les différents acteurs traditionnels de la chaîne du livre, la CDAC a souhaité développer une réflexion sur un possible développement des dispositifs de soutien au livre sur le territoire romand, en regard des enjeux actuels.

Il s'agira, pour le mandataire, de définir un plan d'action au niveau romand, à partir d'une analyse de la situation et des besoins, en lien avec les réflexions en cours au niveau national ainsi que dans le monde francophone.

La Passerelle culturelle

Après un travail de recherche et plusieurs expériences pilotes, le Musée de l'Elysée et l'Institution de Lavigny ont développé un programme de formation sur mesure, pour des jeunes de 16 à 20 ans, ayant un intérêt pour la culture et présentant des compétences particulières ne permettant pas une orientation vers une formation "standard".

Il a pour objectif de permettre à des jeunes de découvrir leurs centres d'intérêt et de développer un projet professionnel concret, leur permettant d'intégrer des structures à vocation culturelle.

Ce programme de formation bénéficie d'un partenariat et du soutien du Service des affaires culturelles et du Service de

l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, ainsi que de l'Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud, qui constituent le Comité de pilotage de ce projet.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
66	Simplification pour les requérants du dépôt des demandes d'aides ponctuelles à la création et à la diffusion	en cours	La solution informatique permettant la réalisation de cette mesure a été développée en 2013 et sera implémentée en 2014.
69	Amélioration de la gestion des collections patrimoniales sous la responsabilité des Musées Cantonaux	réalisé	Cette mesure a été réalisée par l'implémentation du logiciel MuseumPlus dans les musées d'art, d'histoire et d'archéologie cantonaux.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service des affaires culturelles (SERAC)
Sources d'informations complémentaires

- pages Internet du SERAC : www.vd.ch/serac
- pages thématiques : Culture
- adresse mail : [info.serac\(at\)vd.ch](mailto:info.serac(at)vd.ch)

Evènements marquants

- Loi sur les écoles de musique
- Patrimoine culturel immatériel vaudois
- Fondation Félix Vallotton
- Présence vaudoise à la Zuger Messe

Projets particuliers

- Pôle muséal
- Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles de Suisse romande
- Passerelle culturelle



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département de l'intérieur

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

2013 a été une année intense pour le DINT, que ce soit en termes de nouveaux projets d'envergure ou d'évènements qui ont bousculés l'actualité médiatique. Ainsi, le SPEN a inauguré la création de 80 places de détentions à la Croisée et un nouvel établissement pénitentiaire pour mineurs aux Léchaïres. La modification de la Loi de protection de Lavaux recueille le consensus des communes concernées et constituera le contre-projet direct à l'initiative Weber "Lavaux III" sur lequel le peuple sera appelé à voter en mai 2014. Les prisons vaudoises sont le théâtre de 2 évasions et la terrible affaire "Marie" ébranle l'ensemble des citoyens vaudois. Mme Métraux conduit avec succès les Assises de la Chaîne pénale. Une des propositions des Assises sera mise en oeuvre rapidement par le Conseil d'Etat. Elle consiste à réunir les acteurs concernés au sein d'un même département. Le DINT accueille la POLCANT et le SSCM au 1er janvier 2014 et transmet le SDT au DSE. Le département sera baptisé en Département des institutions et de la sécurité (DIS).

Service pénitentiaire – SPEN

En 2013, le SPEN, confronté au problème de la surpopulation carcérale, a agi sur 3 axes : création de places de détention - collaboration extra-cantonale – coordination avec ses partenaires de la chaîne pénale. Les Assises de la chaîne pénale qui se sont tenues en juin, suite notamment à des évasions, ont incontestablement marqué les esprits. Elles ont permis d'ouvrir le dialogue et la collaboration. Le meurtre de Marie près de Payerne, celui d'Adeline à Genève, ont provoqué des remises en question importantes et justifiées des autorités pénitentiaires et politiques, avec notamment le réexamen de toutes les longues peines privatives de liberté et un moratoire de trois mois sur l'ensemble des élargissements de peines pour les personnes ayant commis des crimes de sang ou à connotation sexuelle.

Parallèlement, 81 nouvelles places de détention avant jugement ont ouvert à la prison de la Croisée à Orbe entre mai et juillet. Construites en un temps record, ces cellules ne s'avèrent toutefois pas suffisantes pour résorber la surpopulation carcérale. Un pas supplémentaire sera réalisé en 2014 avec l'ouverture de 80 nouvelles places en exécution de peine à la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe. L'établissement concordataire de détention pour mineurs « Aux Léchaïres », premier établissement du genre en Suisse romande, a, lui, été inauguré en décembre. Il accueillera les premiers jeunes dès le printemps 2014. En novembre, le Conseil d'Etat a octroyé 100 millions de francs au SPEN. Destinés aux infrastructures, ils feront l'objet d'une planification détaillée durant le premier trimestre 2014.

Service des communes et du logement

2013 a été synonyme d'année de grands changements pour le SCL. Le Service des communes et du logement naît en effet le 1er mars. Il regroupe d'une part les missions et ressources de l'ancien SeCRI, exceptées les relations avec les communautés religieuses transférées au Secrétariat général du DIS, et d'autre part les missions et ressources de l'Unité logement devenue Division logement. C'est également le 1er mars qu'est nommé par le Conseil d'Etat le premier Délégué au logement du canton. Un autre événement marquant pour le SCL est l'accord financier passé en juin 2013 entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises, avec à la clé 750 millions de francs en faveur des communes entre 2013 et 2020.

Archives cantonales (ACV)

Le 12 mars 2013 a marqué les Archives cantonales. Ce jour, le Grand Conseil accepte un EMPD qui accorde au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 1'630'000 francs pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation de documents historiques menacés. Cette décision permet notamment l'implantation d'un pôle numérique aux ACV. En 2013 également, l'exposition annuelle des ACV "Vaud vu du ciel 1930-1960" a rencontré un beau succès. La réorganisation du DINT au 1er janvier 2014 a pour corollaire le rattachement des ACV à la Chancellerie d'Etat, comme cela avait déjà été le cas entre fin 2004 et mi-2007.

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

L'entrée en vigueur du nouveau droit de protection de l'adulte le 1er janvier 2013 a impliqué des changements importants dans l'organisation et le fonctionnement de l'OCTP. L'étape de mise en oeuvre s'est bien déroulée. Un enjeu majeur attend l'OCTP en 2014. Le "oui" au printemps 2013 des deux commissions des affaires juridiques des Chambres fédérales à l'initiative parlementaire fédérale Schwaab, visant à supprimer l'obligation pour un curateur privé d'accepter un mandat de curatelle, annonce un changement de "culture" pour l'OCTP et le canton de Vaud, seul canton à appliquer cette obligation. Une étude a donc été menée avec le DSAS et l'OJV, en vue de préparer ce changement de politique. Elle sera présentée au premier trimestre 2014 au Conseil d'Etat.

Eglises et communautés religieuses

Suite à un changement organisationnel, les Eglises et communautés religieuses ont quitté le SeCRI et été rattachées au secrétariat général du DIS. En 2013 ont été relancés les travaux de rédaction d'application de la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses.

Service du développement territorial (SDT)

En 2013, le SDT a lancé le projet de 3e adaptation du PDCn, ainsi que les travaux préparatoires de la prochaine adaptation majeure, la mise en conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée. Trois des cinq projets d'agglomérations vaudoises ont été retenus par la Confédération en 2013 pour un co-financement. Le PALM

(Lausanne-Morges) a même reçu la meilleure notation en termes d'utilité des mesures prévues parmi 41 projets déposés. Le Conseil d'Etat vaudois a demandé l'intégration des projets Rivelac et Chablais Agglo à la liste bénéficiant d'un cofinancement fédéral en matière de trafic d'agglomération.

Le contre-projet direct à l'initiative populaire cantonale "Sauver Lavaux III" a été adopté à l'unanimité du CE en 2013. Puis, début 2014, le Grand Conseil a soutenu le contre-projet dans une large majorité. La votation aura lieu en mai 2014. Parallèlement, le SDT a émis des guides et directives, destinés à accélérer le traitement des demandes des communes par les différents services de l'Etat et à aider les communes dans leurs démarches.

Suite à la nouvelle répartition des départements, le SDT quitte le DINT le 31 décembre 2013 pour rejoindre le Département du territoire et de l'environnement (DTE).

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP, DTAP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - UL - ACV - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OCTP – SDT – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

Assumer les mandats de protection d'adulte et de l'enfant (curatelles d'adultes, tutelles en faveur d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des personnes concernées qui lui sont confiées par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des personnes concernées
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux personnes concernées
- Prendre en charge le suivi social des personnes concernées
- Faire valoir les droits des personnes concernées à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des personnes concernées devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat de protection
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service des assurances sociales et de l'hospitalisation (SASH)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Centres sociaux régionaux
- CMS
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- police
- Avocats, notaires
- Institutions
- réseau médical
- Familles et proches des personnes concernées
- Curateurs privés
- Etc.

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale et gestion de l'intendance.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Archives cantonales

L'adoption, le 12 mars 2013, par le Grand Conseil de l'Exposé des motifs et projet de décret « accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1'630'000 pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés aux Archives cantonales vaudoises (ACV), avec au préalable l'aménagement de locaux et la mise en œuvre des ressources informatiques nécessaires », constitue une décision marquante de l'année 2013. Elle permettra l'implantation d'un pôle numérique aux ACV, dont l'objectif est triple : 1) remplacer l'abandon du microfilmage en 2008 (pour cause d'obsolescence du matériel), qui prêterait gravement la mission de conservation dévolue aux ACV ; 2) sécuriser la collection des plans cadastraux, dont l'état est de plus en plus préoccupant, ainsi que d'autres fonds de première importance pour le patrimoine historique du canton ; 3) acquérir de l'expérience en matière de numérisation et de gestion des fonds numérisés, indispensables pour concevoir et mettre en place l'archivage électronique. La réalisation de l'opération, planifiée sur 3 ans, a débuté au cours du second semestre 2013, avec l'appui de plusieurs représentants du Pôle Institutions de la DSI.

Cette démarche est à mettre en relation avec celle initiée à la suite de la décision du Conseil d'Etat, du 14 mars 2012, d'accorder un crédit d'étude pour concevoir la mise en place progressive de la politique général d'archivage électronique définitif, parallèlement à la politique de gestion des archives d'activité, dans l'ensemble de l'administration cantonale. Cette étude est également menée en collaboration avec la DSI. Elle a progressé moins rapidement que prévu du fait de sa complexité et de la préparation simultanée d'une importante mise à jour du logiciel de gestion des bases de données des ACV.

En lien avec les réflexions sur l'archivage électronique et la numérisation, le déploiement systématique du calendrier de conservation a été approfondi auprès de plusieurs services appelés à être les services pilotes de la politique d'archivage électronique définitif.

Dans le prolongement de la récente entrée en vigueur de la loi sur l'archivage (LArch) et de son règlement d'application, les ACV ont préparé une nouvelle version du corpus des 13 directives DRUIDE sur l'archivage. Simultanément, elles ont défini, en collaboration avec les autorités concernées (Grand Conseil, Registre foncier, Ordre judiciaire, Ministère public et Police cantonale), des délais de protection prolongés pour certaines catégories d'archives très spécifiques, pour lesquelles l'application du délai ordinaire et même du délai spécial prévus par la LArch était susceptible, dans des cas particuliers, de n'offrir qu'une garantie insuffisante en matière de protection des données ; la possibilité de telles exceptions au régime général est expressément prévue par la loi.

Diverses démarches internes et externes destinées à la promotion et à l'application de la nouvelle loi et de son règlement ont été poursuivies, en particulier deux sessions de la formation « La gestion et l'archivage des documents dans l'administration cantonale », deux séances d'information destinées aux préposés à la gestion des archives et un séminaire intitulé « Loi sur l'archivage : principes et conséquences pour les communes ».

Les ACV ont été fortement sollicitées dans le cadre du traitement des demandes d'informations et/ou de dédommagements présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement jusqu'au début des années 1980 (le plus souvent, placement de mineurs ou d'orphelins dans des familles d'accueil ou des institutions). Pendant plusieurs mois, elles ont répondu directement aux personnes concernées, non sans difficultés induites par la forte charge émotionnelle ressentie par celles-ci. Depuis le mois de septembre, elles collaborent très étroitement avec le Bureau cantonal de médiation administrative, désigné « point de contact » cantonal en la matière. Les fonds concernés (Service de protection de la jeunesse, Office du Tuteur général, Office médico-pédagogique, justices de paix, tribunaux, etc.) étant essentiellement constitués de documents contenant des données personnelles sensibles et n'étant donc pas encore librement consultables, ce sont les archivistes qui effectuent eux-mêmes les recherches nécessaires pour reconstituer les faits et comprendre les raisons des mesures prises.

La transformation des anciens inventaires d'archives dactylographiés (voire manuscrits) en notices informatiques détaillées et indexées se poursuit, aboutissant cette année à la création de 43'076 nouvelles notices, pour un total de 326'786. Au fur et à mesure de la progression de ce projet, la proportion des inventaires à structure complexe augmente, nécessitant le développement de procédures de récupération semi-automatiques plus longues, voire le recours à une ressaisie entièrement manuelle. Simultanément et pour chaque notice, les conditions d'accès (délais de protection) sont contrôlées et adaptées aux nouvelles normes définies par la LArch. Des consultations ont eu lieu à plusieurs reprises avec le Préposé à la protection des données et à l'information, notamment s'agissant de la publication des inventaires sur Internet, qui nécessite des précautions supplémentaires par rapport à la diffusion sous forme imprimée.

Le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798, débuté en 2009, suit son cours, toujours aux frais de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, les ACV mettant un local à disposition de l'opérateur et assurant les travaux de préparation, d'accompagnement et de contrôle de l'opération. En 2013, 372'514 prises de vue numériques ont été réalisées, portant le total à 1'610'203. En décembre, 24 heures a consacré un long article à cette opération.

L'exposition annuelle « Vaud vu du ciel 1930-1960 », présentant des photographies aériennes du fonds PP 961 « Photo Aéroport Lausanne » a suscité un gros intérêt médiatique (9 journalistes présents lors de la conférence de presse), avec de nombreuses visites individuelles ou de groupes.

Les versements d'archives officielles ont été abondants, totalisant 638 mètres linéaires (m.l.), dont : 105 m.l. du Registre foncier ; 180 m.l. de la Direction de l'état civil (tous les registres des naissances, mariages, décès, etc. du canton de 1876 à 2004) ; 247 m.l. du Département de psychiatrie (principalement les archives administratives et dossiers de patients de l'Hôpital de Cery de 1873 à 1960). En ce qui concerne l'Etat civil, les informations relatives aux naissances jusqu'en 1900, aux mariages jusqu'en 1930 et aux décès jusqu'en 1960 pourront être mises à la libre disposition du public en salle de lecture, mais conformément à un avis de droit relatif à la protection des données, elles ne seront pas publiées sur Internet. S'agissant des dossiers de patients de Cery, source d'une extrême importance pour l'histoire de la médecine et l'histoire sociale, leur consultation demeurera soumise sans limite de temps à l'autorisation des autorités compétentes (Commission fédérale d'experts du secret professionnel ou Conseil de santé, selon les cas).

Quelle que soit l'abondance des versements, ils demeurent l'exception, la règle étant l'élimination au terme de la durée d'archivage intermédiaire : les ACV ont autorisé l'élimination d'un nouveau record annuel de 5'225 m.l. de documents périmés.

En matière d'archives privées, les ACV sont toujours fortement sollicitées et ont reçu 246 m.l. La sous-section PP (archives privées entrées dès 1979) compte désormais plus de 1'000 fonds. Parmi les 23 nouveaux, il faut signaler en particulier ceux de la famille Couvreur de Deckersberg (16e-20e s.) ; du Parti démocrate-chrétien vaudois ; du pionnier de l'aviation René Grandjean ; de l'homme de lettres et de radio, cofondateur de la Chaîne du bonheur, Paul Vallotton ; de Richard de Coudenhove-Kalergi, diplomate, fondateur de l'Union paneuropéenne, et de Vittorio Pons, secrétaire général international de celle-ci.

Un changement de génération emblématique de l'évolution des ACV (comme de toutes les institutions d'archives) a eu lieu en juin : après 30 ans d'activité, M. Pierre-Yves Favez, archiviste spécialiste de généalogie, d'héraldique et de fonds anciens, chargé principalement du conseil au public, a pris sa retraite et a été remplacé par M. Gilles Jeanmonod, précédemment en charge de la gestion documentaire et des processus qualité des secteurs Hospices-CHUV. En lien avec cette succession, diverses mesures de rationalisation des procédures liées à la consultation ont été prises, l'effort prioritaire devant porter sur les projets informatiques sus-mentionnés et sur le développement des relations avec les services producteurs d'archives.

En lien avec la réorganisation du DINT entrant en vigueur au 1er janvier 2014, les ACV auront quitté à cette date le Secrétariat général du Département de l'intérieur pour la Chancellerie d'Etat, à laquelle elles avaient déjà été rattachées entre décembre 2004 et juin 2007.

Office des curatelles et tutelles professionnelles

Le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur le 1er janvier 2013, marquant pour l'office la fin de l'institution du tuteur général et le début de la désignation ad personam des curateurs professionnels, ainsi que l'introduction des curatelles sur mesure. Cette étape de mise en œuvre s'est globalement bien déroulée, en particulier grâce à la bonne préparation qui a été faite dans le cadre du projet CODEX PAE, en collaboration avec l'ensemble des instances concernées (OJV, DSAS et DIS) et grâce à la formation au nouveau droit donnée à l'ensemble des collaborateurs de l'office.

Si le nombre de mandats de protection de l'enfant reste stable depuis plusieurs années, le nombre de mandats de protection de l'adulte (PA) confiés à l'OCTP par les Justices de Paix a continué à augmenter fortement en 2013. Cette augmentation s'explique par le nombre de situations ne pouvant pas être confiées à des curateurs privés compte tenu de leur lourdeur et leur complexité, selon l'art. 40 LVP AE. Les projections 2014 montrent que cette augmentation va se poursuivre.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total de nouvelles mesures PA VD	1273	1171	1196	1441	1485	1500	1550
Nouvelles mesures PA confiées à l'OCTP	216	297	209	309	362	493	550
% OCTP sur les nouvelles mesures	16.97	25.36	17.47	21.44	24.38	32.8	38.7
Mesures terminées (Levées) OCTP	166	221	157	176	214	246	220
Différence nouvelles mesures/levées OCTP	50	76	52	133	148	247	330
Cumul Nombre mesures confiées à l'OCTP au 31.12	1031	1106	1158	1291	1439	1686	2016

(source: TUTELEC. Le nombre total de nouvelles mesures en 2013 est une projection. Les chiffres 2014 sont une projection)

L'augmentation des mandats a exigé un engagement particulièrement soutenu de l'ensemble du personnel de l'office et nécessité le recours à des ressources auxiliaires supplémentaires au cours de l'année 2013.

Les travaux prévus dans le cadre de l'EMPD PAE dans les locaux de l'office au chemin de Mornex 32 ont débuté en juillet 2013 et se termineront en avril 2014. Ces travaux visent notamment à créer un bureau d'accueil au rez de l'office, des salles d'entretiens pour recevoir les personnes sous curatelles, ainsi que des bureaux supplémentaires accueillir les nouveaux collaborateurs. L'office a également déménagé l'ensemble de son support administratif en mai 2013 à Sévelin 20, à Lausanne. Malgré ces mesures, les besoins en locaux, liés à l'augmentation des mandats, resteront d'actualité en 2014.

L'initiative parlementaire fédérale Schwaab visant à supprimer l'obligation pour un curateur privé d'accepter un mandat de curatelle a été acceptée au printemps 2013 par les 2 commissions des affaires juridiques des chambres fédérales. Un projet de modification de loi est en cours de préparation et devrait être mis en consultation en mars 2014. Afin de se préparer à cette modification du Code civil, le Département des institutions et de la sécurité a été chargé de mener une étude, en collaboration avec l'OJV, le DSAS et les partenaires concernés, en vue d'évaluer les impacts de l'Initiative et les changements qui devraient être mis en oeuvre. Pour rappel, 80% des mandats de curatelle sont assurés actuellement par des curateurs privés dans le Canton de Vaud. Les conclusions de cette étude seront présentées au premier trimestre 2014 au Conseil d'Etat.

Eglises et communautés religieuses

- Modification organisationnelle du DINT avec, dans le cadre de la transformation du SeCRI en SCL, le rattachement administratif de l'entité chargée des affaires religieuses au Secrétariat général.
- Dans ce nouveau cadre, nomination d'un délégué aux affaires religieuses, avec changements règlementaires et organisationnels à la clé (révision partielle du Règlement d'utilisation de la cathédrale, nomination du dit délégué au conseil de fondation de Crêt-Bérard).
- Après nomination par le Conseil d'Etat d'une commission d'experts en matière religieuse, relance des travaux de rédaction du règlement d'application de la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRRC).
- Engagement des négociations Etat/EERV/FEDEC/CILV en vue du renouvellement des conventions quinquennales de subventionnement (2015-2019).
- Négociation et signature d'une convention de subventionnement entre le DINT et le Centre d'information sur les croyances (CIC).
- Mise en place et finalisation de la nouvelle organisation de l'accueil touristique à la cathédrale, avec mandat à l'Office du tourisme de Lausanne (OTL).
- Importants travaux d'entretien des grandes orgues de la cathédrale (relevage décennal, mise à jour informatique, nouveaux cablages).
- Installation, sous l'égide de la Fondation pour les nouvelles orgues de la cathédrale, d'un nouvel orgue d'écho (Fernwerk), inauguré dans le cadre d'une série de spectacles organisée par la Société des concerts (Toccatà et Lux).

Intiative parlementaire fédérale Schwaab : "les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré"

Deux éléments influencent de manière importante le système de protection de l'adulte et de l'enfant dans le canton :

1. la réforme dite des "cas lourds" entrée en vigueur au 1er janvier 2012
2. l'initiative fédérale déposée par le Conseiller national Jean-Christophe Schwaab.

La réforme dite des "cas lourds", a été mise en oeuvre depuis janvier 2012 en réponse à la problématique de la curatelle et de la tutelle privée dans le canton de Vaud. Celle-ci implique que désormais aucun cas lourd, selon les critères définis dans l'art. 97a de la Loi vaudoise d'application du Code civil (LVCC) puis l'art. 40 de la Loi vaudoise d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVPÆ), n'est confié à un particulier. L'application concrète de cette disposition a entraîné une importante augmentation du nombre de mandats confiés à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) et une très nette diminution du taux d'opposition des curateurs privés à leur nomination. L'OCTP a notamment repris de curateurs privés plus de 150 "cas lourds" depuis trois ans par anticipation à la mise en oeuvre de la réforme. Dès lors, en 2013, plus de 38% des *nouveaux* mandats de protection de l'adulte instaurés par les Justices de paix sont d'ores et déjà confiés à l'OCTP, contre 24% en 2012, et 21% en 2011. En outre, les mandats confiés à l'OCTP sont toujours plus complexes, tant des points de vue social, psychiatrique qu'administratif. Le nombre de cas considérés comme lourds ne cesse de croître.

Un autre élément vient confirmer la tendance à la professionnalisation des curatelles en Suisse. En effet, le Conseiller national Jean Christophe Schwaab a déposé une initiative parlementaire demandant la modification du Code civil pour supprimer l'obligation d'un particulier à accepter une curatelle. L'initiative a été approuvée par les commissions des affaires juridiques des deux chambres fédérales. En Suisse, une moyenne de 70% des mesures ordonnées par les autorités de protection est aujourd'hui assumée par des curateurs professionnels, engagés par des services officiels (Etat, communes). Le canton de Vaud fait exception à cette règle avec une proportion inversée : 25% sont actuellement gérés par des professionnels et 75 % par des curateurs privés. L'initiative parlementaire fédérale, "les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré", aura comme conséquence une augmentation rapide du nombre de curateurs professionnels dans le canton de Vaud. Il est estimé qu'en 2017, 30 % des mandats de protection de l'adulte seront gérés par l'OCTP au titre de cas lourds alors que 30% des mandats continueront d'être assurés par des curateurs privés volontaires, la famille et les proches. Il se posera alors la question de la prise en charge des mandats restants (40%), considérés comme non lourds et qui ne trouveront pas de curateurs volontaires. Le Conseil fédéral dans son message, ainsi que la doctrine, relèvent qu'en raison de la complexité des tâches de prise en charge et des nouvelles conditions légales pour être nommé curateur selon l'article 400 CC (connaissance technique de la comptabilité, disponibilité, etc.), la possibilité de recourir à des personnes privées reste limitée.

Le Département de l'intérieur a présenté au Conseil d'Etat, en mai 2013, un premier bilan de la réforme des tutelles entrée en vigueur le 1er janvier 2012 ("cas lourds"), et les effets à venir de l'initiative Schwaab sur l'Office des curatelles et tutelles professionnelles. Dans une logique d'anticipation des conséquences sur le plan politique et financier, l'OCTP s'attèle à :

- proposer les axes clés de la future politique cantonale en matière de protection de l'adulte
- mener un sondage auprès des 5'000 curateurs privés du canton, afin de connaître leur avis sur le dispositif actuel et futur (fin des curatelles privées imposées)
- élaborer une planification financière et en matière de personnel à 5 ans prenant en compte les évolutions engendrées par la réforme "cas lourds" et l'impact futur de l'initiative Schwaab
- étudier l'opportunité de réorganiser l'Office des curatelles et tutelles professionnelles pour s'adapter aux nouveaux besoins

Le Département de l'intérieur, en collaboration avec l'Ordre judiciaire, l'UCA et les différents partenaires et instances concernés, a réalisé en 2013 une étude allant dans ce sens et rendra un rapport au Conseil d'Etat au premier trimestre 2014 présentant ses conclusions.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
86	Mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales		L'outil est à disposition, fonctionnant à l'aide du logiciel open source ICA-AtoM. En collaboration avec l'Association vaudoise des archivistes, une structure a été mise en place pour sa gestion. 10 communes

			l'utilisent à ce jour. www.archivescommunales-vd.ch
175	Transmission systématique aux Archives cantonales d'un exemplaire de tous les imprimés édités par la CADEV		Dans le cadre de leurs missions conservatoires, les ACV s'efforcent, parmi d'autres tâches, de rassembler dans leur Bibliothèque administrative un exemplaire de toutes les publications des secteurs de l'administration et de l'Ordre judiciaire, afin de disposer d'une documentation de référence aisément accessible sur l'activité de ceux-ci. La mesure SimpA qui est liée à cette démarche, appliquée depuis février 2013, prévoit que les publications sont envoyées par l'intermédiaire de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud.

Archives cantonales vaudoises

Depuis 1996, les Archives cantonales établissent des statistiques détaillées de leur consultation, qu'elles ont commentées dans un de leurs dossiers thématiques en 2009. Elles sont à l'origine de la démarche en cours au sein de la communauté des archivistes suisses de publier des statistiques au niveau national. Depuis novembre 2012, l'ensemble des statistiques depuis 1996 figure sur le site Statistique Vaud, et continuera d'être alimenté d'une année à l'autre,

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=7470&Language=F>

Chaque année, les Archives cantonales publient un Rapport d'activité spécifique consultable en ligne

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/rapport-annuel/>

Chaque rapport d'activité est accompagné d'un dossier thématique, également consultable en ligne,

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/dossiers-thematiques/>

Département de l'intérieur (DINT)
Service des communes et du logement (SCL)
Groupes de prestations

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements locatifs.
- Gestion administrative de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.
- Accompagnement et soutien aux grands projets de logement notamment dans le cadre du groupement opérationnel des pôles.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Statistique Vaud.
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud).
- Investisseurs.
- Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Département de l'intérieur (DINT)
Service des communes et du logement (SCL)
Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo).
- Secteur juridique, affaires communales et relations communales.
- Secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
- Fusion de communes.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavis pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer le secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SCL qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.

- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- Statistique Vaud.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Création du Service des communes et du logement

Le 1er mars 2013 a été créé le Service des communes et du logement (SCL), qui regroupe d'une part les missions et les ressources du SeCRI, moins les relations avec les communautés religieuses qui ont été transférées au Secrétariat général du DINT, et d'autre part les missions et ressources de l'Unité logement, qui s'est trouvées transférées au SCL. La nouvelle organisation mise en place voit le SCL composé depuis le 1er août 2013 de 3 divisions (Affaires communales et droits politiques, Finances communales – ASFiCo – et Logement), avec un secteur RH et un secteur « Affaires préfectorales et services généraux » (voir la brochure « Bienvenue au SCL », par le lien qui figure in fine sous « Autres sources »).

Désignation d'un Délégué du Conseil d'Etat au logement

Le 1er mars 2013, nomination par le Conseil d'Etat d'un « Monsieur logement » avec pour mission principale de faciliter l'interaction entre l'Etat et les communes dans les processus en cours ou à venir de construction de logements. Les objectifs principaux du délégué aux logements sont :

- Rencontrer et conseiller les communes susceptibles de mettre en place une politique communale du logement. Une politique du logement se matérialise en un document qui définit une stratégie sur une période donnée pour la réalisation de logements.
- Conseiller et répondre aux questions des communes qui souhaitent acquérir un terrain privé légalisé pour la construction de logements ou construire sur un terrain communal légalisé des logements (logements abordables et logements protégés principalement). Cette démarche s'accompagne de la promotion des divers instruments financiers et techniques mis à leur disposition par l'Etat.
- Développer des outils d'information destinés aux communes. (guide sur la participation pour la construction de logements).
- Accompagner les communes dans la constitution administrative de dossiers pour la construction de logements.
- Participer à la formation des préfets en fonction des nouveaux outils qui émergent pour développer la politique du logement.

Ce poste dépend fonctionnellement du Conseil d'Etat et par lui de la Cheffe du DIS. Il est rattaché administrativement au SCL.

Finances communales (ASFiCo)

- Bouclement du 2ème exercice de la nouvelle Péréquation.
- Modifications et adoptions de plafonds d'endettement et de cautionnements communaux.
- Diverses analyses financières pour les fusions de communes.
- Rédaction et mise en oeuvre de l'EMPL-D 98 sur les relations financières entre l'Etat et les communes.

Secteur juridique

- Entrée en vigueur des modifications de la loi sur les communes.
- Formations données aux communes sur les modifications législatives précitées.
- Contrôle de la légalité des nouveaux règlements communaux adaptés en fonction de la loi révisée.
- Participation au cours Avenir-Formation à l'attention des futurs cadres des administrations communales.

Relations avec les communes

L'événement marquant dans les relations avec les communes est l'accord financier passé en juin 2013 entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises, dont l'effet financier total en faveur des communes s'élève à environ 750 millions de francs pour la période 2013-2020. Le SCL a assuré le secrétariat exécutif de la plate-forme qui a négocié cet accord. Il a contribué à la rédaction, avec les départements concernés, de l'EMPL/D 98 de juin 2013 sur les relations financières entre le Canton et les communes, que le Grand Conseil a accepté le 5 novembre 2013.

2013 a vu aussi la reprise des travaux de la plate-forme Canton-Communes sur l'accueil parascolaire (article 63a Cst.-VD), qui avaient été suspendus après 9 séance, en automne 2011.

Fusion de communes

La nouvelle commune de Montanaire, issue de la fusion des communes de Chanéaz, Chapelle-sur-Moudon, Correvon, Denezy, Martherenges, Neyruz-sur-Moudon, Peyres-Possens, Saint-Cierges et Thierrens est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Le nombre de communes vaudoises est ainsi passé de 326 à 318 au 1er janvier 2013. Durant cette même année 2013, quelques 52 communes ont poursuivi un processus d'étude de fusion, initié pour la grande majorité d'entre elles en 2012.

Droits politiques

- Entrée en vigueur des modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques.
- Formations données aux communes sur les modifications législatives précitées.
- Participation au cours Avenir-Formation à l'attention des futurs cadres des administrations communales.

Logement

L'organisation de l'entité en charge du logement a connu plusieurs modifications substantielles en 2013. L'Unité logement, anciennement rattachée au Secrétariat général, a été intégrée au nouveau Service des communes et du logement. Elle a été transformée en Division du logement de ce nouveau service. Cela s'est traduit par la mise en place de 3 différents secteurs correspondant aux principaux métiers de la Division logement (DL).

Les réflexions menées dans le cadre de la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC) ont été concrétisées par l'élaboration de nouveaux outils pour permettre aux communes de soutenir la production de logement, notamment grâce à la nouvelle notion cantonale de LUP (logement d'utilité publique). Ces propositions seront soumises au Grand Conseil en 2014.

L'intégration de l'AIL (aide individuelle au logement) dans le système du revenu déterminant unifié (RDU) prévue par la loi sur l'harmonisation des prestations sociales (LHPS) s'est poursuivie avec la mise en place d'un accompagnement spécifique des communes.

Sur le plan fédéral et intercantonal, la DL a participé au dialogue en matière de politique du logement initié par le Conseil fédéral. De plus, le canton de Vaud a eu le plaisir d'organiser l'édition 2013 des journées des offices du logement des cantons latins, qui réunit les représentants des cantons romands et du Tessin ainsi que ceux de l'office fédéral pour favoriser le partage d'expériences et de point de vue autour du logement.

L'extension de la politique des pôles à la thématique du logement a pu être concrétisée par la mise en place du nouveau secteur de la DL dédié à l'accompagnement des grands projets de logements et au GOP. Les soutiens octroyés dans ce domaine ont d'ailleurs sensiblement augmenté.

Enfin, les actions de soutien aux communes et aux politiques locales ou régionales en matière de logement se sont poursuivies. Morges a été la première commune à terminer son « objectif logement » et à définir ses grands axes de développement en la matière. De nouvelles communes se sont engagées dans cette voie et vont élaborer à leur tour leur stratégie dans le domaine du logement. Il convient aussi de relever que les communes de l'Ouest lausannois ont décidé la mise sur pied d'une plate-forme d'échange sur la question du logement avec le soutien de l'office fédéral du logement, du SDOL et de la Division cantonale du logement.

Finances communales (ASFiCo)

- Suivi de la péréquation intercommunale en lien avec les négociations financières Etat-communes
- Examen du projet MCH2-communes VD

Secteur juridique

- Mise en place de formations CEP présentant les différentes formes des différents droits d'initiative des conseillers communaux.
- Poursuite du contrôle des règlements communaux et intercommunaux adaptés en fonction de la révision de la loi sur les communes.

Droits politiques

- Courant 2014, début de la nouvelle formation à l'attention des communes au sujet de Votelec.
- Préparation d'une convention écrite fixant le mandat de gestion du rôle des électeurs suisses de l'étranger par la Ville de Lausanne.

Préfectures

- Refonte du module "finances communales" dans l'application métier préfec.
- Mise en place d'un suivi extracomptable des débiteurs dans les préfectures.

Fusion de communes

Durant le second semestre de l'année 2014, quelque dix conventions de fusions pourraient être soumises au vote des Conseils généraux et communaux des 52 communes impliquées actuellement dans un processus de fusion. En cas de vote positif des organes délibérants, les conventions de fusion seraient ensuite soumises aux corps électoraux de chacune des communes concernées d'ici la fin du mois de novembre 2014.

Délégué au logement

- Un guide sur la concertation pour la construction de logements sera mis à disposition des autorités communales au printemps 2014. L'instauration de démarches participatives, qui seront expliquées dans ce guide, constituera une modalité supplémentaire pour promouvoir la construction de logements.
- Poursuite des visites de communes pour promouvoir les différents instruments cantonaux destinés à la construction de logements.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
98	Simplification de la procédure d'approbation de textes liés aux collaborations intercommunales	Adopté par le CE	Est en vigueur

Organigramme

www.vd.ch/scl

Relations avec les communes

www.vd.ch/communes

Finances communales

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/>

Affaires communales

www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/

Fusions de communes

www.vd.ch/themes/territoire/communes/fusions-de-communes/

Cyberadministration

www.vd.ch/themes/territoire/communes/cyberadministration/

Préfectures

<http://www.vd.ch/autorites/prefectures/>

Logement

www.vd.ch/logement/

Droits politiques

www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/prochains-scrutins/

Autre source

EMPL-D 98 septembre 2013_négociations financières Texte adopté par le Conseil d'Etat

Autre source

Plate-forme canton-communes - présentation

Autre source

Brochure "Bienvenue au SCL"

Département de l'intérieur (DINT)
Service juridique et législatif (SJL)
Groupes de prestations

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Secteur juridique

Comme annoncé en 2013, le secteur juridique du SJL, ayant terminé les travaux liés au programme CODEX 2010, s'est à nouveau concentré sur son activité de conseil et d'appui au service des services.

Dans ce contexte, le secteur juridique a rendu de nombreux avis relatifs à l'application de l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD), en particulier en matière de compensation d'investissements. Le canton ayant retrouvé une certaine marge de manoeuvre financière, et le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ayant relevé le niveau des investissements, il arrive plus fréquemment que le SJL reçoive des projets qui ne procèdent plus strictement de l'application d'une disposition légale ou d'une tâche publique au sens restrictif du terme, mais de la mise en oeuvre d'une politique publique, parfois traduite dans le programme de législation. L'analyse de la nature des charges induites par de tels projets peut s'avérer délicate et nécessite parfois plusieurs allers-retours et compléments d'information avec les services métiers. En outre, vu l'ampleur de certains des projets soumis, il paraît prudent de les soumettre au référendum facultatif, vu l'interprétation restrictive de la notion de charge liée faite par la jurisprudence en matière de droits populaires. Une réflexion approfondie est en cours sur ce sujet.

Le Secteur juridique du SJL a également dû traiter plusieurs dossiers en lien avec les professions juridiques. Après la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, c'est au tour de celle sur la profession d'avocat de faire l'objet d'une refonte importante. Par ailleurs, le SJL a dû préparer plusieurs réponses au Conseil d'Etat sur des consultations portant sur la libre circulation des actes authentiques, voire des notaires, sur le territoire helvétique ou au niveau de l'Union européenne. Ces consultations nécessitaient une réponse ferme, dans l'intérêt du public et de la sécurité des transactions d'une part, de la souveraineté cantonale de l'autre.

Enfin, la législation étant désormais bien entamée, le SJL a accompagné les services dans des projets législatifs d'envergure (loi sur la pédagogie spécialisées, révisions de la LEDP, de la LATC et de la LLavaux p. ex.).

Secteur recouvrement

Le secteur recouvrement du SJL a pratiquement achevé son informatisation (sur le module Inkasso de SAP) et dans un même temps rattrapé le retard pris sur certains dossiers, notamment en assistance judiciaire (AJ), en les intégrant dans l'outil informatique. En 2013, le montant global des encaissements, AJ, notes de frais pénaux (NFP) et créances compensatrices (CC) confondus, ascende CHF 18.5 mio, soit une augmentation de CHF 2.2 mio (+ 13%) par rapport à 2012.

Le développement du secteur se poursuit par ailleurs avec la reprise prochaine de l'encaissement des amendes et de peines pécuniaires (jours-amendes) prononcées par les autorités judiciaires. S'agissant de quelque 12'000 dossiers par an, les ressources et les infrastructures du secteur sont fortement sollicitées.

Révision de la loi sur la profession d'avocat

Vu le nombre croissant d'avocats stagiaires dans le canton, il s'est avéré nécessaire de prendre des mesures afin de s'assurer que la formation pratique qui leur est prodiguée se déroule dans de bonnes conditions. Par ailleurs, une réforme du système d'examen est également nécessaire afin de faire face au nombre grandissant de candidats. Cette révision est en outre l'occasion de revoir les procédures disciplinaire et de modération, ainsi que d'introduire une disposition protégeant le public contre les personnes qui ouvrent des officines juridiques sans pour autant être inscrites au registre cantonal des avocats, de sorte qu'elles n'ont pas les obligations de ces derniers, notamment en matière de secret professionnel.

Refonte/Mutualisation du système d'édition des lois

Sous l'égide de la Chancellerie d'Etat, un projet de refonte du système d'information de l'exécutif et du législatif (SIEL) a été lancé cet automne. Le S JL est directement concerné car le système de gestion et de publication des actes législatifs est directement lié au SIEL. Ce projet est particulièrement important dans une optique de sécurisation des données de la législation vaudoise, le canton ayant abandonné la version papier du recueil systématique des lois (RSV).

En parallèle, suite aux problèmes rencontrés dans le maintien du système Lexfind, qui regroupe l'ensemble des législations cantonales et fédérale, le S JL réfléchit avec d'autres cantons à la mutualisation d'un outil de publication des textes.

Au vu de ce projet important, la réalisation de directives de technique législative, mentionnée l'année dernière, a été reportée.

106.0 Administration centrale et état-major

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances et comptabilité centrale
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique détenus
- Service juridique
- Sécurité / sûreté et infrastructures
- Formation
- Systèmes d'information et gestion de projets
- Secrétariat
- Communication
- Séquestres

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Entités du Service pénitentiaire
- Partenaires et prestataires
- Personnes détenues et / ou sous autorité vaudoise

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction sur la base des éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes condamnées sous autorité vaudoise.

Département de l'intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)
Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garde, hébergement et traitement des prévenu-e-s ou des condamné-e-s, et participation à la réalisation des objectifs assignés à l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures
- Garantie des conditions de détention conformes aux bases légales en vigueur et respectueuses des Droits humains
- Collaboration avec les autorités, institutions et organes ayant à connaître de la situation du prévenu ou du condamné, en leur fournissant toutes les informations utiles et en leur soumettant toutes les propositions opportunes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les prévenu-e-s et les condamné-e-s
- Les autorités judiciaires et administratives
- Les partenaires interdisciplinaires

Surpopulation carcérale

Déjà à l'agenda les années précédentes et devenue chronique depuis 2012 avec des taux d'occupation compris entre 140 et 170 % dans les établissements de détention avant jugement, ce en dépit des efforts accrus pour aménager l'ensemble des sites, la politique du Service pénitentiaire en matière de lutte contre la surpopulation s'est concentrée en 2013 autour de 3 piliers :

1. Action continue pour la création continue de places. La surpopulation résultant avant tout d'une sous-dotation au niveau des infrastructures à disposition, les solutions passent par une rationalisation de l'utilisation des espaces et de la gestion des flux de détenus au sein des établissements – qui doivent néanmoins respecter les impératifs sécuritaires - ainsi que la planification et la création de nouvelles places de détention.
2. Intensification de la collaboration extra-cantonale. Allant de soi, de par la structure concordataire de l'organisation helvétique, 2013 aura été marqué par un certain paroxysme dans cette collaboration. L'Office d'exécution des peines (OEP) a, de nombreuses reprises, sollicité l'ensemble des établissements pénitentiaires suisses, réussissant à placer plusieurs personnes dans différents cantons alémaniques. Il serait toutefois de penser que nos voisins disposent d'un réservoir de places non-utilisées et facilement accessible ; leur réalité a rejoint la nôtre et la surpopulation carcérale est un défi à échelon suisse. désormais partie de leurs défis au même titre que les nôtres.
3. Coordination avec les autres acteurs de la chaîne pénale. A l'instar ce que les participants ont relevé lors des Assises de la chaîne pénale (20 et 21 juin 2013), le dialogue et la coordination entre tous les acteurs de la chaîne, y compris le Service de la population est indispensable. Outre une saine émulation et la préparation d'une collaboration formalisée au sein du nouveau Département des institutions et de la sécurité, cette mise en réseau a permis de marquer une première étape importante en novembre 2013 avec l'adoption par le Conseil d'Etat de mesures urgentes visant à améliorer les conditions de détention et la prise en charge sanitaire dans les zones carcérales des polices cantonales et municipales.

« Affaire Marie »

La récidive de C.D, en régime de fin de peine sous la forme d'arrêts domiciliés, le 14 mai 2013 n'aura eu de cesse de réinterroger les institutions judiciaires en général et pénitentiaires en particulier, avec en ligne de mire, la question de la réinsertion de personnes condamnées à une peine dont la fin est programmée. Malgré de tels drames, la littérature démontre que l'élargissement progressif reste un outil performant de lutte contre la récidive.

L'enquête commandée par le Tribunal cantonal et diligentée par M. Felix Bänziger, n'a révélé aucune négligence des institutions ou des personnes impliquées dans l'exécution de la peine de C.D., tout en émettant neuf recommandations. Outre la prudence dans l'octroi de régimes d'arrêts domiciliés – immédiatement de mise après le drame – la recommandation principale adressée à l'OEP porte sur le réexamen de toutes les longues peines privatives de liberté en regard de l'art 65 CP. La mise en œuvre de cette recommandation a débuté et se poursuivra durant l'année 2014.

Moratoire sur les sorties

A peine quelques semaines après la publication du rapport Bänziger, soit le 12 septembre 2013, un détenu du centre fermé de socio-thérapie « la Pâquerette » (GE) récidive en tuant sa thérapeute lors d'une conduite. Le grand public est choqué par un système jugé laxiste et réclame des responsables et des réformes.

Dans le canton de Vaud, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux décide, le 17 septembre, d'un moratoire de 3 mois sur l'ensemble des élargissements (conduites, sorties, libérations conditionnelles, etc.) pour les personnes détenues ayant commis un crime de sang ou un délit à connotation sexuelle, le temps de permettre une réévaluation de cas et d'entériner au niveau du Concordat latin un nouveau règlement, uniforme, sur les sorties. Ce n'est pas moins de 120 cas qui seront revus par l'OEP dans ce laps de temps. Au besoin, de nouvelles évaluations criminologiques ou expertises ont été demandées et les situations ont été soumises au préavis de la Commission interdisciplinaire consultative (commission de dangerosité). Les conclusions au terme du moratoire n'ont pas conduit à des modifications significatives des plans d'exécution de la sanction des personnes concernées.

Evasions

A deux mois d'intervalle (14.05 et 25.07), deux établissements, la prison du Bois-Mermet et le Pénitencier des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO) ont subi deux attaques armées, analogues dans leur modus operandi, d'une forme nouvelle qualifiée d'invasion par la Cheffe du Département. Dans les deux cas il s'agissait de faire sortir un ou plusieurs membres de l'organisation internationale criminelle « Pink Panthers ».

Au-delà du caractère inédit et de la violence intrinsèque des attaques (aux EPO, les assaillants ont ouvert le feu, à balles réelles avec des armes automatiques), ces deux évènements ont permis de travailler sur deux axes :

1. l'échange d'informations entre partenaires. L'appartenance à une organisation criminelle, de surcroît à un niveau international, est un élément important dans l'appréciation du risque d'évasion, pourtant il appert qu'il ne ressort pas toujours du jugement ou que l'historique d'une personne ayant qui plus est agi dans plusieurs pays n'est pas toujours connu. Il est essentiel que l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les services pénitentiaires cantonaux puissent partager leurs informations sous peine de mise en danger de la sécurité publique
2. la question de la sécurité des établissements pénitentiaires vaudois face à des attaques venant de l'extérieur s'est posée. Afin d'y répondre et de proposer des mesures correctives s'inscrivant dans une vision globale, un audit interne portant sur la sécurité de l'ensemble des sites a été commandé par la Cheffe du Département. Les conclusions de ce dernier ont été présentées au Conseil d'Etat en automne 2013.

Autres faits marquants

L'année 2013 marque également une étape importante sur le plan des Ressources humaines avec leur rattachement formel au Service pénitentiaire (jusqu'alors au Secrétariat général du Département) et la nomination de 5 cadres qui contribueront au pilotage du Service durant les prochaines années :

- M. Alain Broccard, directeur de la prison de la Croisée (Orbe)
- M. François Vallat, directeur de la prison de la Tuilière (Lonay)
- M. Raphaël Brossard, adjoint à la Cheffe de service
- M. Olivier Rogivue, directeur des EPO
- M. Florian Dubail, qui reprendra la direction de la prison du Bois-Mermet au 1er avril 2014.

2013 en chiffres...

- Journées de détention réalisées dans les établissements cantonaux : 277'792 (252'116 en 2012, soit une augmentation de 10.2%)
- Nombre de personnes condamnées sous autorité vaudoise (état au 31.12.2013) : 709 personnes (531 en 2012, soit une augmentation de 33.5 %)
- Effectif du personnel (état au 31.12.2013) : 482 ETP pour un total de 545 personnes (415.19 ETP pour 468 personnes à fin 2012)
- Budget 2013 Charges : CHF 98.1 millions ; Recettes : CHF 20.2 millions

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies »

Après deux ans de travaux, le Conseil d'Etat a inauguré le 16 décembre 2013 à Palézieux un centre de détention pour mineurs comportant 36 places. A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal des mineurs en janvier 2007, la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP) avait en effet décidé de confier à l'Etat de Vaud la tâche de réaliser et d'exploiter cet établissement concordataire pour mineurs, ce en raison de sa position géographique centrale.

La mission de l'institution est d'accueillir des jeunes dès 10 ans, filles et garçons, en milieu fermé et sécurisé, en détention avant et après jugement, encadrés par 60 ETP. Elle est également chargée de l'exécution des mesures disciplinaires prononcées par le Tribunal des mineurs du canton de Vaud. Il s'agira d'assurer à chaque jeune une prise en charge éducative adaptée à sa personnalité, avec comme but son intégration sociale après sa libération.

Après la Tuilière, seul établissement latin compétent dans l'exécution des peines pour femmes, le Canton de Vaud honore ses engagements concordataires et démontre une nouvelle fois l'importance de solutions intercantoniales pour permettre la mise en place de vrais centres de compétences.

Agrandissement de la prison de la Croisée

Face à une surpopulation carcérale critique et afin d'assurer la sécurité publique et de garantir le respect des droits fondamentaux des détenus, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil à l'automne 2012 un crédit d'investissement de CHF 10.8 millions en vue de créer 81 nouvelles places de détention avant jugement sur le site de la prison de la Croisée à Orbe.

Voté en urgence par le Grand Conseil le 27 novembre 2012, l'agrandissement de la Croisée est réalisé dans un temps record : le chantier débute le 7 janvier 2013 et la première étape (soit 41 places) ouvre le 13 mai 2013 ! Les 40 places restantes seront mises à disposition quant à elles à la mi-juillet 2013.

Ces 81 places seront toutefois insuffisantes pour permettre de résorber une surpopulation qu'il s'agit de conjuguer au pluriel. En effet, l'analyse constante des effectifs des établissements de détention avant jugement du canton démontre une pluralité des besoins auxquels le SPEN se doit de répondre : condamné en attente de transfert, exécution anticipée de peine en attente de transfert, augmentation des durées de détention avant jugement, opérations de police de grande envergure, augmentation du besoin de places en milieu fermés, etc.

L'ouverture des 80 places en exécution de peine à la Colonie fermée des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe prévue pour la fin du printemps 2014 permettra de réaliser un prochain pas dans la lutte contre la surpopulation carcérale.

Planification budgétaire 2013-2017 en matière d'infrastructures

Dans le cadre de ses discussions budgétaires annuelles, le Service pénitentiaire s'est vu octroyé dans la planification en matière d'infrastructure un montant avoisinant les CHF 100 millions qui lui permettra :

- La création de places de détention
- La modernisation et la sécurisation de ses infrastructures
- Le développement de prises en charge particulières, notamment par les personnes détenues souffrant de troubles psychiques et/ou de pathologies psychiatriques.

Une planification détaillée sera présentée au Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2014.

Département de l'intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)
Sources d'informations complémentaires

Sources

www.vd.ch/spen

www.vd.ch/penitentiaire

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur les procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DINT.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Département de l'intérieur (DINT)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DINT.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN), ainsi que l'Unité logement.
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

307.4 Aménagement cantonal et régional

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SPECO/DECS pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SPECO, SM, SR, SEVEN, SIPAL), ainsi que l'Unité logement.
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) GESTION FONCIERE

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DINT.

- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

La pression démographique (logements), la finalisation des études sur les cartes des dangers naturels, la mise en application du Plan Directeur Cantonal PDCn (dont la dernière adaptation est entrée en vigueur le 15 juin 2013) et la préparation de sa 3ème adaptation, ainsi que les cinq projets d'agglomérations du canton ont eu des répercussions importantes sur le travail du service en 2013.

Tout ces domaines doivent être intégrés dans les plans d'affectation communaux ce qui nécessite de rédiger des guides ou des directives et induit une augmentation du nombre de dossiers ainsi que de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). Le travail d'accompagnement et de contrôle de ces plans, en nette augmentation, va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

1. **Aménagement communal (AC)** : En 2013, le nombre de dossiers soumis à des examens préalables s'est encore accru. Malheureusement, le nombre de dossiers transmis au SDT dont la qualité est insuffisante reste encore importante et provoque un travail d'analyse conséquent de la part des différents services de l'Etat concernés. A leur demande, un tableau d'avancement des dossiers concernant la circulation interservice a été rendu accessible aux communes. En fin d'année, le Conseil d'Etat a validé une directive sur l'arbitrage anticipé dans les processus de planification et une directive sur le respect des délais dans la consultation des dossiers. Ces directives permettront un traitement plus rapide des dossiers.
2. **Hors zone à bâtir (HZB)** : La problématique des dossiers illicites, liés notamment au nombre de dossiers ouverts, a nécessité l'engagement de deux juristes auxiliaires supplémentaires. La situation n'est pas encore rétablie, mais un travail important est en cours. En revanche, l'examen des dossiers de permis de construire est maintenant à jour. Les modifications de la législation fédérale nécessitent une adaptation de la pratique cantonale.
3. **Groupe opérationnel des pôles (GOP)** : Le GOP est très actif, comme le prévoit ses missions qu'il exerce notamment au travers de partenariats Communes-Régions-Canton pour des projets d'importance ou par l'accompagnement des processus de développement et de concrétisation des sites stratégiques liés au logement ou aux activités économiques dans le cadre des planifications. Il a également participé à plusieurs projets transversaux concernant l'élaboration d'un guide sur la concertation dans le cadre des projets de logements, d'un guide sur les mesures d'aménagement du territoire pour la production de logements, des réflexions du service relatives à la priorisation des dossiers et à la base de données sur le logement, ainsi que la participation au groupe de travail (DGE, SDT, SM) portant sur les contraintes liées à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeur (OPAM) dans la cadre des procédures de planification. Le GOP a assuré une représentation du canton dans les organismes de gestion des sites stratégiques ainsi que dans différents comités de pilotage et groupes techniques des projets soutenus par le service.
4. **Aménagement cantonal et régional (ACR)** : En ce qui concerne le Plan directeur cantonal, l'adaptation 2bis portant sur la mise à jour de la mesure des installations éoliennes est entrée en vigueur le 15 juin 2013. Le projet de troisième adaptation du PDCn a été soumis à la Commission du Grand Conseil. La rédaction de la prochaine adaptation mineure (intégration des projets d'agglomération de deuxième génération), ainsi que les travaux préparatoires de la prochaine adaptation majeure (mise en conformité du PDCn à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée) ont débuté.
- Le Canton de Vaud est partie prenante dans les cinq projets d'agglomérations. Pour 2013, les projets de 2ème génération des cinq agglomérations qui touchent le territoire vaudois ont été évalués par la Confédération. Trois projets ont été retenus pour un co-financement, soit ceux des agglomérations : yverdonnoise (AggloY, financement fédéral de 10,94 millions), Lausanne-Morges (PALM, financement fédéral de 135,19 millions) et Grand Genève (financement fédéral de 197,6 millions, dont 29,4 millions pour la part vaudoise). A noter que le PALM a reçu la meilleure notation en terme d'utilité des mesures prévues, alors que Grand Genève arrive en 3ème position parmi les 41 projets déposés. Rivelac et Chablais Agglo ont quant à eux été écartés, à ce stade, du cofinancement fédéral des projets d'agglomération.

Le Conseil d'Etat vaudois a demandé à la Confédération dans sa réponse à la consultation sur le projet d'Arrêté fédéral pour la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération que les projets Rivelac et Chablais Agglo soient intégrés à la liste des projets bénéficiant d'un cofinancement fédéral, ainsi que la repriorisation de certaines mesures en liste A pour d'autres projets. Les cinq projets d'agglomération ont par ailleurs poursuivi leurs travaux de mise en oeuvre, notamment en menant de nombreux chantiers territoriaux et thématiques.

5. **Améliorations foncières (AF)** : En termes d'investissements totaux, en 2013, la division a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 75 millions de francs en territoire agricole auxquels il faut ajouter les travaux réalisés dans les terrains à bâtir. L'engagement financier des travaux approuvés pour les entreprises AF s'est poursuivi à hauteur de CHF 13'340'000.- pour l'octroi de subventions cantonales et de CHF 5'000'000.- en ce qui concerne les subventions fédérales. La poursuite des activités des 14 syndicats de terrain à bâtir en activité contribuera à la mise sur le marché de 3'000 logements. Une vingtaine d'études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir sont en cours.

6. Politique cantonale en matière de développement territorial :

A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :

- **LLavaux et initiative législative "Sauver Lavaux"** : Le Conseil d'Etat a proposé en septembre un contre-projet direct à l'initiative populaire cantonale « Sauver Lavaux III ». Il s'agit d'un texte de compromis, mesuré et unanimement soutenu par le Gouvernement. Considérant l'initiative comme trop rigide, le Conseil d'Etat partage cependant l'objectif de protéger davantage le périmètre couvert en renforçant la protection des zones agricoles, viticoles et intermédiaires. S'agissant de la zone à bâtir, ce sont les communes qui la redimensionneront en prenant en compte prioritairement la préservation du site. La commission du GC a accepté le projet à fin 2013.
- **Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC/ RSV 700.11)** : Le projet de modification de la LATC a été présenté au Conseil d'Etat en septembre 2013. Suite à la modification des départements, le projet a été partagé en deux. La 1ère partie concerne un contre-projet direct à l'initiative populaire cantonale de l'ASLOCA « Stop à la pénurie de logements ». En décembre, il a examiné le contre-projet proposé par le DIS et rendra sa décision au début de l'année 2014. La 2ème partie de la modification de la LATC portant sur les éléments ne concernant pas le logement suivra.
- **Résidences secondaires** : L'Ordonnance fédérale sur les résidences secondaires du 22 août 2012 est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. En septembre 2013, le Conseil fédéral a mis en consultation les projets de loi et d'ordonnance. Le Conseil d'Etat a demandé que les textes soient revus en profondeur afin que ceux-ci respectent l'article constitutionnel accepté par le peuple et qu'ils précisent mieux les conditions d'application de celui-ci.
- **PAC Venoge** : La modification du PAC Venoge a été engagée. La modification du règlement a été discutée avec les milieux concernés dans le cadre de la Commission Venoge lors de deux séances qui se sont déroulées en mai et juillet 2013.
- **Dangers naturels** : La directive relative à la transcription des dangers naturels dans les plans d'aménagement du territoire a été élaborée en 2013. Un soutien aux communes a été fourni pour l'élaboration des dispositions réglementaires communales relatives aux dangers naturels.
- **Evaluation des besoins en investissement pour les installations d'arrosage agricoles** : Une étude faisant suite à l'état des lieux réalisé en 2012.
- **PDRA de Montricher et ECO Terre-Sainte** : Signature des conventions tripartites liant le Canton et la Confédération. Mise en chantier des travaux.

En 2013, le Service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de nombreux projets que ce soit au stade de leur élaboration, de leurs examens préalables, de leur approbation, de leur mise en oeuvre ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

- **Plan directeur cantonal (PDCn)** : Le Conseil d'Etat a mis à jour la mesure du Plan directeur cantonal (PDCn) portant sur les installations éoliennes (adaptation 2bis, entrée en vigueur le 15 juin 2013).
<http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/>
- **La Commission des rives du lac (CRL)** est présidée par le SDT jusqu'en été 2013. Depuis cette échéance, elle est présidée par la Direction générale de l'environnement (DGE), le SDT est membre de la CRL et en charge des dossiers de planification.: la CRL s'est réunie à 11 reprises et a traité environ 200 dossiers de permis de construire, plans d'affectation et plans directeurs situés dans les périmètres des plans directeurs des rives.

Autres projets cantonaux

- **Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF)** : 15 projets d'ICFF ont été préavisés selon la stratégie cantonale concernant les ICFF. Pour chaque cas analysé, le SDT coordonne les prises de position des membres cantonaux du groupe d'expert. La Commune de Crissier a initié une étude qui applique la stratégie cantonale concernant les ICFF afin de déterminer les sites les plus adéquats pour l'implantation des différents types d'ICFF sur son territoire. Le SDT est membre du groupe de suivi de cette étude pilotée par la commune.
- **Etude paysagère sur un hameau à la Chaux** : L'étude paysagère sur le hameau Le Château-le Moulin menée en partenariat avec l'autorité municipale a permis de produire un projet de PPA qui a été accueilli favorablement par la Municipalité. La mise à l'enquête publique s'est déroulée de mi-novembre à mi-décembre 2013.
- **Surfaces d'assolement (SDA)** : L'Aide de travail pour l'élaboration de la stratégie ainsi que du rapport explicatif selon la mesure F 12 du PDCn a été publiée en août 2013 et transmise aux communes, aux régions et à leurs mandataires en septembre 2013. Les géodonnées mises à jour sur la base de données datant du 31.12.2012 ont été mises à disposition sur GeoPlaNet.
- **Alpes vaudoises** : Le SDT participe à la démarche Alpes vaudoises 2020 pilotée par les communes et le SPECo. A ce titre, le SDT a préparé les avis et positions du service sur les différents documents transmis. L'une des voies étudiée concerne la réalisation d'un plan directeur régional (PDR) ou des PDR sur l'Est vaudois, conformément aux exigences du PDCn, plusieurs scénarios ont été analysés.

Projets d'agglomération

En 2013, le SDT a été impliqué pour assurer l'avancement et le soutien des cinq projets d'agglomération auprès de la Confédération. Le détail de l'avancement des projets des 5 agglomérations est présenté ci-après :

- **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)** : sur la base du rapport d'examen provisoire de la Confédération, le PALM 2ème génération a été le projet le mieux noté des 41 projets suisses dans le rapport coût-efficacité. La Confédération a proposé un taux de cofinancement pour la réalisation des mesures en liste A (2015-2018) de 35%, sur un total de 386.27 millions de francs. Le COPIL PALM demande à la Confédération la repriorisation de certaines mesures en liste A, notamment le métro m3, au minimum pour le tronçon Gare-Flon. Le SDT continue à assurer la gestion du projet en tant que responsable exécutif (lien entre les représentants techniques et politiques) et opérationnel. L'engagement exceptionnel a entraîné un certain retard dans les études sectorielles nécessaires à la mise en oeuvre des mesures infrastructurelles et d'urbanisation du PALM. Seules les études en cours se poursuivent : guide environnemental, mobilité douce, outil de planification financière, stratégie pour l'implantation des tours.
 - **SDRM - schéma directeur de la région morgienne** : le SDT est fortement impliqué dans cette étude, essentielle pour l'avancement de divers chantiers du SDRM, notamment les planifications intercommunales en cours. Le rapport final a été mis en consultation en novembre 2013, pour une validation et adoption finale en 2014.
 - **SDOL : schéma directeur de l'Ouest lausannois** : a) secteur Renges-Venoge : le SDT participe aux groupes technique et décisionnel de l'étude du patrimoine bâti et naturel. Des études-test, ayant pour objectif l'élaboration d'une image directrice et des variantes d'aménagement pour le développement du secteur, ont démarré en octobre 2013, b) révision PGA-PD intercommunal : plusieurs divisions du SDT sont impliquées dans l'élaboration d'un PD intercommunal et d'un canevas concerté pour les futurs PGA.
 - **SDNL - schéma directeur du Nord lausannois** : le mandat concernant l'élaboration d'un PDL intercommunal a été attribué. Le SDT a été impliqué dans l'élaboration du cahier des charges ainsi que dans la démarche d'appel d'offres et à ce titre, il participe aux séances du bureau du SDNL, du groupe de pilotage politique (Gropil) et du groupe technique (CPT) de manière permanente.
 - **SDEL - schéma directeur de l'Est lausannois** : a) le schéma directeur de l'Est lausannois : le SDT participe à l'initialisation du volet d'étude sur le Paysage. Cette étude permettra de compléter les études de base

Mobilité et urbanisation pour l'élaboration du schéma directeur de l'Est lausannois, b) le SDT est impliqué dans le chantier de la stratégie de développement du secteur Corsy – La Conversion comme pilote du volet urbanistique de l'étude.

- **Projet d'agglomération Grand Genève (franco-valdo-genevois/AFVG) :** en ce qui concerne l'organisation administrative et juridique, un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) a été mis en place. Les mécanismes de financement pour la mise en œuvre des projets transfrontaliers ont été partiellement clarifiés, notamment entre les parties genevoises et françaises. Quant au rapport d'examen provisoire de la Confédération sur le projet de deuxième génération, le Canton a revendiqué la repriorisation dans la liste « A » des deux mesures sur sol vaudois (plateforme intermodale de la gare de Rolle et accessibilité en mobilité douce à la gare de Gland). Le Canton de Vaud a également demandé une réévaluation des mesures ferroviaires sur sol français de manière à mieux prendre en compte le caractère transfrontalier des projets. Ces éléments figurent dans la réponse du Conseil d'Etat à la consultation fédérale concernant l'Arrêté sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération dès 2015.
 - **Schéma directeur Axe Nyon-St-Cergue-Morex (SD-NStCM) :** les discussions entre les communes, la région et le Canton se sont poursuivies afin de finaliser ce schéma directeur.
- **Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY) :** le rapport technique provisoire de la Confédération sur le projet d'agglomération de 2ème génération a été transmis en avril 2013. Le SDT a participé aux discussions avec la Confédération en vue de l'établissement du rapport définitif. www.aggloY.ch
 - **Plan directeur localisé « Chamard – Châteland » :** le SDT est impliqué dans l'élaboration du document-cadre de ce PDL pour ce secteur stratégique du projet d'agglomération.
- **Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac :** le SDT a poursuivi sa forte implication dans le projet. A ce titre, il est l'interlocuteur de la Confédération. Il a préparé l'entretien technique avec l'ARE suite aux résultats provisoires de l'évaluation qui se sont avérés insuffisants. Il a ensuite rédigé un rapport complémentaire, préparé les Copils ainsi que toutes les séances politiques et/ou techniques utiles et contribué à la réponse à la consultation fédérale sur les agglomérations visant à justifier un co-financement fédéral pour l'instant refusé.
 - **Chantier territorial du Haut-Lac :** plusieurs études spécifiques ont été initiées. Le SDT a géré ce chantier en totalité, à savoir : établissement des documents (cahier des charges, contrat), séances (Bureaux, GT et Copils) et relations avec les mandataires.
- **Projet d'agglomération du Chablais :** le SDT est resté très impliqué dans le projet d'agglomération du Chablais et a été largement sollicité tant pour les aspects administratifs et financiers (établissement du budget, des conventions et des contrats) que pour les aspects techniques (préparation des documents cadres et cahiers des charges). Les difficultés rencontrées par cette agglomération impliquent pour le SDT une charge de travail importante. Ceci a été particulièrement le cas dans le cadre des études thématiques initiées en 2013 concernant les zones d'activité, le paysage et l'agriculture, la gouvernance. Le SDT participe également à l'étude prospective d'aménagement Vaud-Valais-France dans le cadre du programme Interreg 4A initié en 2013.

Planifications directrices régionales (PDR)

- **PDR de Morges (PDRm) :** le volet diagnostic a été validé par le COPIL. Un deuxième atelier des municipalités a eu lieu en septembre 2013 avec pour objectif de dégager les lignes d'action générales du projet de territoire. Celles-ci sont en voie de finalisation. Afin de faciliter la diffusion des informations aux différents acteurs impliqués, un mandat de communication a débuté et une brochure synthétisant les résultats du diagnostic a notamment été publiée.
- **PDR intercantonal de la Broye :** les travaux concernant le PDR ont été suspendus en 2013 en raison de l'implication des responsables du dossier sur d'autres dossiers importants pour la région.
- **PDR de Lavaux-Oron :** la finalisation du diagnostic a été assumée par le SDT, en collaboration avec les services de l'Administration cantonale. La phase de validation du diagnostic par les communes sera achevée tout début 2014. Le mandat externe a été interrompu en raison de prestations insuffisantes.
- **PDR Gros-de Vaud :** le volet stratégique du PDR a été presque entièrement finalisé. Les travaux liés à la partie opérationnelle sont en cours.
- **PDR Nord vaudois :** l'établissement de la démarche et du cahier des charges du PDR a été initié en collaboration entre la région et le SDT.

Réactualisation des sites stratégiques

L'année 2013 s'est caractérisée par la poursuite des actions partenariales d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques. Les principales actions menées en 2013 (réparties par associations régionales) sont :

- **Aigle Région :** poursuite des démarches de valorisation de la zone industrielle de Bex, suivi de la finalisation du PDL Villeneuve Gare et coordination avec étude prolongation ligne de bus VMCV 201, poursuite des réflexions pour la valorisation du site de Roche et participation au chantier U7 « Zones d'activités » du projet « Chablais Agglo ».
- **Lausanne Région :** finalisation du PPA pour le secteur En Dorigny sur Chavannes-près-Renens, études préliminaires et organisation du processus de planification du secteur "Côtes de la Bourdonnette", accompagnement des planifications dans le secteur de Malley, accompagnement des planifications sur les sites stratégiques de Crissier, suivi du PDL du secteur Cocagne-Buyère à Bussigny, finalisation du PDL Valaire-Venoge à Ecublens, initialisation des réflexions sur le secteur Croix-du-Péage avec les communes de Villars-Ste-Croix, Crissier et Bussigny, participation aux réflexions sur le masterplan du centre de Pully en vue de l'intégrer aux sites

stratégiques PPDE, accompagnement des d'études-tests pour la création d'un nouveau quartier d'habitations avec activités à Nonceret-La Croix (Cheseaux), lancement de la démarche pour la définition d'un nouveau site d'activité à La Sauge (Romanel – Jouxens), finalisation de la procédure de la modification du PAC Vennes (Epalinges et Lausanne) permettant de doubler le potentiel constructible du site du Biopôle.

- Région Nyon : accompagnement des travaux sur le PDL de la gare de Coppet, accompagnement de la mise en œuvre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), accompagnement de la conception de l'espace rue et avant projet routier de la RDU à Eysins, participation aux travaux de modification de la planification du site Novartis à Prangins, poursuite des études foncières pour le déplacement des activités de l'Agroscope Changins-Wädenswil hors du périmètre de la RDU, réflexions préliminaires pour la coordination de l'ensemble des développements prévus dans le bassin Nyon – Gland (SDAN et SDGV), participation au concours pour le réaménagement de la place de la gare et le développement du site urbain mixte (secteur Schenk) à Rolle.
- ADNV : la Commission Territoire de l'ADNV, à laquelle le SDT participe, s'est réunie à six reprises en 2013. En coordination avec le projet d'agglomération AggloY, suivi de la finalisation du PDL Gare-Lac et du suivi du PPA PST Y-Parc à Yverdon, suivi de l'élaboration du PPA de la Poissine à Grandson et projet de raccordement ferroviaire, soutien au PPA "Taborneires Ducats Passon" à Orbe et organisation des démarches pour le secteur de la place la Gare, suivi de l'étude pour définir une stratégie de développement de la zone d'activités à Chavornay, en coordination avec l'ADEOC, suivi de la mise en œuvre du plan de mobilité de site et de l'étude pour définir une stratégie d'accessibilité multimodale pour le pôle Orbe – Chavornay, soutien aux travaux d'équipement de la zone d'activités du Platon (prêt) à Ste-Croix.
- ARCAM : suivi de la procédure juridique pour la modification du PAC de Littoral Parc, approbation du PPA Câbleries de Cossonay secteur Nord, élaboration du PPA zone industrielle à Eclépens, études test et synthèse pour la reconversion du site industriel de Molliau (Tolochenaz) en secteur urbain mixte et préparation d'une étude de faisabilité foncière et financière en vue de la planification, finalisation du PPA Morges Gare Sud sur la base du PDL.
- ARDGV : définition d'une stratégie d'accessibilité concertée en vue de la planification d'un pôle pierreux à Daillens, finalisation de l'étude d'aménagement de la Gare de Cossonay, participation à l'élaboration de la stratégie "zones d'activités" du PDR Gros-de-Vaud.
- ARO (Lavaux – Oron) : Démarches de valorisation des deux secteurs du site de Palézieux : La Sauge (PQ pour une importante création de logements avec services de proximité) et Palézieux Gare + Sous Gare (étude de faisabilité pour la création d'un site d'activité).
- COREB : participation à l'élaboration du programme NPR intercantonal de la Broye (volet Aéroport de Payerne), suivi des actions liées à la mise en exploitation de l'Aéroport de Payerne, finalisation du PDCom à Payerne, finalisation du Schéma directeur du site stratégique de Moudon.
- Promove : contribution à la définition d'une démarche de planification du site de La Veyre - Pré-Blanc - Fenil inscrit dans le chantier URB7 « La Veyre - Fenil » du projet d'agglo « Rivelac ».

Valorisation prospective

Une réflexion approfondie a été conduite sur le soutien à apporter pour les projets stratégiques en matière de logement. Elle a autant concerné le type de soutien nécessaire pour faciliter l'élaboration des planifications par les communes que le processus d'optimisation des examens des dossiers par les services cantonaux.

Département de l'intérieur (DINT)
Service du développement territorial (SDT)
Sources d'informations complémentaires



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département de santé et de l'action sociale

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Dispositif de soins intégrés centré sur le patient

Le Conseil d'Etat a présenté son rapport sur la politique sanitaire 2013-2017 et le plan stratégique du CHUV 2014-2018. Pour faire face aux défis actuels dans le domaine de la santé, et spécialement au vieillissement de la population, l'exécutif propose un ensemble de mesures opérationnelles, qui s'inscrivent dans le cadre du programme de législature et de la planification financière du Conseil d'Etat. L'accent sera mis sur le renforcement de la première ligne de soins et sur la prévention des maladies. La vocation académique du CHUV sera renforcée.

Dossier informatisé du patient

Lancé en 2008 avec l'acquisition d'un logiciel par le CHUV et les hôpitaux de la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), le projet du dossier patient informatisé (DOPHIN) s'est progressivement déployé au sein de ces institutions. Il remplacera le papier dans tous ces hôpitaux publics du canton et permettra de mieux assurer la continuité de la prise en charge du patient tout au long de son parcours de soin.

Financement hospitalier

Le Service de la santé publique a proposé un nouveau modèle de financement hospitalier à ses partenaires de la Fédération des hôpitaux vaudois, avec une mise en œuvre au 1er janvier 2014. Avec la révision de la LAMal en 2012, une structure tarifaire unique a été introduite au plan national pour les hospitalisations somatiques aiguës. La part cantonale du financement des prestations hospitalière est passée de 52 à 55%.

Hôpital intercantonal de la Broye

Les Grands conseils vaudois et fribourgeois ont ratifié une nouvelle convention sur l'hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Donner à l'hôpital le statut juridique d'établissement autonome de droit public permet aux deux cantons de renforcer l'unité de l'institution. L'Hôpital fribourgeois (HFR) et l'Hôpital Riviera-Chablais VD-FR bénéficient d'ailleurs de la même forme juridique.

Programme de modernisation des établissements médico-sociaux

Le Conseil d'Etat a adopté un programme intentionnel d'investissements dans le cadre de son programme de modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS) jusqu'en 2017. Le programme porte sur la construction de lits supplémentaires d'hébergement de long et court séjours, indispensables à la couverture des besoins. Il propose aussi une augmentation de capacité des structures d'accompagnement médico-sociales ainsi que la modernisation du réseau. Le Conseil d'Etat a pris acte des effets financiers de ce programme à hauteur de 36 millions de francs

En 2013, 67 lits d'EMS ont été construits ou transformés. La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie.

Transformation du bloc opératoire du CHUV

Un crédit d'investissement de CHF 105 millions a été accordé pour financer les transformations lourdes du bloc opératoire principal du CHUV et la création d'une structure préfabriquée pour maintenir l'activité durant les travaux. 11'000 interventions ont lieu chaque année dans les 19 salles du bloc opératoire.

Evolution du Revenu d'insertion (RI)

Les différentes mesures mises en œuvre ces dernières années ont permis un ralentissement de la croissance du nombre de dossiers. Alors que la croissance des dossiers était de 8.8 % en 2012, cette croissance a pu être réduite à 3.6 % en 2013.

Mesures d'insertion sociale (MIS)

En 2013, le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) du Service de prévoyance et d'aide sociale se composait de 52 mesures pour 5'528 contrats octroyés. L'expérience des dernières années a démontré qu'environ 50% des bénéficiaires des mesures dites socio-professionnelles et de celles destinées aux jeunes adultes trouvent un emploi ou une formation à l'issue de celles-ci.

Programme cantonal d'insertion des jeunes adultes (FORJAD)

Initié en 2006, ce programme permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenu durant toute la durée de celle-ci. Depuis le début du programme, 545 jeunes ont obtenu leur diplôme. 270 jeunes ont été inscrits pour la volée 2013-2014. Compte tenu de ces résultats, le Conseil d'Etat a validé, en décembre 2013, le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD).

Soutien aux proches aidants

La campagne de sensibilisation s'est poursuivie en 2013 avec son parrain Philippe Jeanneret. L'exposition itinérante sur ce thème a pu être montrée à Rolle, Payerne, Yverdon et Aigle. En outre, le 30 octobre s'est déroulée deuxième journée annuelle des proches aidants organisée autour du thème « Pour aider, s'entourer c'est mieux »; elle a permis de présenter un riche programme de manifestations grâce à l'appui des partenaires associatifs. A cette occasion a été publiée la brochure d'information et de conseil destinée aux proches aidants.

Recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont adopté l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), ainsi qu'un projet de décret (EMPD) accordant un crédit de 1,440 milliards pour les mesures de recapitalisation de la CPEV. Adopté par l'Autorité de surveillance fédérale, le nouveau plan est entré en vigueur au 1er janvier 2014.

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre et de Président du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique.
- Lancement et gestion de projets transversaux

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Appui au Président du Conseil d'Etat pour veiller à la cohérence et au suivi de la politique gouvernementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.
- Coordination du système de contrôle qualité sanitaire et social

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Usagers de certaines prestations sociales

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations

41.2 Ressources humaines

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations

41.3 Informatique

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SECRI (Facture sociale).

41.5 Politique sociale

Les missions générales imparties à la section Politique sociale sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre, voire se charger du développement et la mise en oeuvre de certains projets transversaux.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale cantonale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer, piloter et mettre en oeuvre des projets transversaux impliquant différents services ou départements et relevant du domaine des politiques sociales et de la prévention.

Système d'information

- Extraire et consolider les données du Datawarehouse RDU.
- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude des bases de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Projets transversaux

- Assurer la gouvernance et le support du revenu déterminant unifié
- Concevoir et mettre en oeuvre la politique départementale en matière de prévention sociale ciblée ou transversale.

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons, la Confédération et les autres organismes-clés de la politique sociale suisse.

Expertise et organisation

- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences. Assurer le secrétariat du Conseil de politique sociale.
- Veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS dans le cadre de la politique départementale.
- Soutenir les services dans les travaux du renouvellement du système d'information départementale gérant les prestations sociales et sanitaires.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation de la politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés sociales et/ou économiques, notamment les chômeurs en fin de droit, les créanciers d'aliments, les personnes handicapées, les réfugiés statutaires et les victimes d'infraction.
- Appuyer le SASH dans la production de certains relevés statistiques et sur demande dans la mise en oeuvre de projets transversaux.

Etudes et recherches

- Mise en oeuvre et suivi du projet de recherche "trajectoires de pauvreté et parcours des ménages modestes dans le canton de Vaud" en collaboration avec des partenaires universitaires.
- Concevoir et réaliser le rapport social de la législature
- Assurer une veille stratégique en matière de recherche et de développement des politiques sociales sur les plans international, fédéral et cantonal.

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes d'accompagnement et de pilotage de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS en cas d'intérêt pour le département.
- Etablir des analyses statistiques du RI : analyses périodiques et ad hoc sur demande du Chef du DSAS ou du SPAS.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Participer à la vulgarisation de la politique sociale cantonale.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV et usagers des prestations sociales
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique sociale).

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Secrétariat général (SG-DSAS)
Evénements marquants, évolutions significatives

Pour faire face aux nouvelles activités liées à la législature présidentielle, le SG a renforcé son personnel du point de vue administratif (20 %) et grâce à l'apport d'un collaborateur à 60 % détaché à la présidence du Conseil d'Etat.

A travers la forte implication du SG-DSAS dans la gouvernance RDU, il a pu impulser et appuyer d'importantes décisions en terme de simplification et d'uniformisation des métiers utilisant le RDU : la prise en charge des demandes BRAPA et AIL pour les Agences d'assurances sociales en sont un exemple. Des précisions sur le calcul du RDU, les pièces à fournir ou encore la composition des UER (unités économiques de référence) permettent également une harmonisation croissante et une accélération du traitement des demandes.

La collaboration scientifique souhaitée entre le DSAS et le PNR "LIVES - Surmonter la vulnérabilité : perspective du parcours de vie" s'est concrétisée par le lancement d'une étude longitudinale relative au Canton de Vaud et l'organisation d'un forum sur les jeunes à l'aide sociale.

Le programme petit:pas d'encouragement précoce par la prévention sociale a pu démarrer à Lausanne. Une importante collaboration avec le réseau de la petite enfance et de la prévention a pu être menée et les intervenantes à domicile ont été formées à leurs activités avec les familles.

L'unité des affaires sanitaires est maintenant bien en place et prend en charge des tâches transverses au sein du DSAS tout en assurant la mise en oeuvre progressive du concept d'autorité de surveillance sociale et sanitaire.

L'unité financière départementale (UFD) a participé activement au déploiement du nouveau système d'information financier, qui a été développé sous la responsabilité du SAGEFI.

Le site informatique du DSAS a été réorganisé avec une arborescence entièrement revue séparant les thèmes "Santé et Social", améliorant sa visibilité et simplifiant la navigation, qui devient plus conviviale pour les usagers.

L'ensemble du projet RDU est une action qui s'inscrit totalement dans l'esprit de la démarche SimpA, qui doit aboutir à des simplifications administratives, notamment ressenties comme telles par le citoyen. Dans ce cadre, l'annuaire social et sanitaire cantonal, que le Conseil d'Etat a envisagé de développer en réponse au postulat Wehri, impliquant un investissement supplémentaire de l'équipe informatique incompatible avec le très gros effort demandé encore en 2013 pour le développement du RDU, sera intégré au projet "schéma directeur du nouveau SI social" en prévision du remplacement de PROGRES.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
99	Mise à disposition des usagers d'un annuaire social et sanitaire cantonal	reporté	Cf événements marquants 2013

Pages internet du DSAS

- www.vd.ch/dettes: entrée thématique "Prévention du surendettement" sur le site internet de l'Etat de Vaud
- www.vd.ch/familles: Entrée thématique "Familles" sur le site internet de l'Etat de Vaud
- www.vd.ch/documentation-social: Base de données bibliographique du cDoc

Autres sites internet

[Annuaire statistique de Statistique Vaud](#)

[Guide social romand, partie vaudoise \(fiches socio-juridiques et adresses sociales\)](#)

Rapports et feuilles d'information

Rapport social 2012

Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2012)

CPS info

Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations
301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations

301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

Organisation du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat, en appui au président du Conseil d'Etat, a assuré la planification et le suivi du programme de travail du gouvernement ainsi que la préparation de ses nombreux engagements et séances (43 séances). 1399 décisions ont été rendues.

Bureau d'information et de communication

Le BIC a géré

- 82 invitations à des conférences de presse
- 341 communiqués de presse
- 28 notes aux rédactions.

Le BIC est responsable du site www.vd.ch. Quelques constats :

- Stabilité relative du nombre de pages vues: creux à 2'300'000 pages vues en décembre, pic de 3'3870'000 en mars (mouvements qu'on retrouve en 2012 et 2011).
- Accès à vd.ch via les moteurs de recherche: jusqu'à 2013 la part des internautes qui arrivaient sur des pages de vd.ch via des moteurs de recherche avoisinait les 60%. En 2013 elle a fortement évolué et approche désormais les 70%.
- Part du mobile (smartphones et tablettes): elle était de 13% au début de l'année et elle a augmenté jusqu'à 20% en fin d'année. La part des tablettes évolue également (44'000 visites en janvier, 46'600 en décembre), les postes fixes régressent d'un tiers (924'500 visites en janvier, 607'500 en décembre) et les visites par mobile explosent (92'600 visites en janvier 2013, 144'000 en janvier 2014).
- Le nombre de pages actives (pages publiées sur le site) continue à grossir: de 20'000 environ en janvier à 21'800 en décembre.
- Fréquentation d'Intranet: en moyenne 6740 visiteuses et visiteurs par mois (en 2012: environ 6170 par mois).

La réorganisation de l'accueil dans les locaux de réception du Conseil d'Etat à la Maison de l'Elysée est achevée.

Le principal projet conduit à la chancellerie d'Etat est la réforme de la fonction de communication, principalement en ce qui concerne le BIC. Le Conseil d'Etat a pris en août 2013 les décisions de principe, qui vont déployer leurs principaux effets dès 2014. Notamment, la suppression de la version papier de La Gazette a été confirmée; le premier trimestre 2014 verra ainsi le déploiement des nouveaux supports de la communication interne. Autre exemple : mise en production de la version de www.vd.ch adaptées aux mobiles.

La chancellerie d'Etat a coordonné la conception et la mise en oeuvre du dispositif de soutien aux victimes des mesures dites coercitives prises entre les années cinquante et huitante.

Le projet SIEL (qui entraîne en particulier la migration d'ANTILOPE sur une nouvelle plate-forme) est entré dans la phase d'analyse couvert par un crédit d'étude accordé en août.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
178	Diffusion privilégiée de la Gazette par voie électronique	Décidé	Mise en oeuvre en 2014
179	Simplification des flux d'informations liés à la FAO	Terminé	
180	Réduction du nombre d'impression des réponses du CE, des EMPD/EMPL	Terminé	
181	Simplification du contrôle formel des communiqués de presse	Terminé	
182	Extension du périmètre de dispense d'une rédaction d'une PCE à l'ensemble des objets de portée mineure	Terminé	
183	Harmonisation des lignes graphiques et rédactionnelles des publications de l'Etat	Terminé	
184	Refonte du site internet de l'Etat pour faciliter l'accès à l'information, dans le cadre de la mise en oeuvre de la cyberadministration	En cours	En lien direct avec l'exploitation du guic électronique
185	Amélioration de l'accès aux informations générales (bonnes pratiques, directives...) sur le site Intranet de l'Etat	En cours	
186	Mise à disposition des services d'une prestation de conseils dans les SG et à la chancellerie pour la présentation d'un projet de loi	Terminé	

Bilan du programme de législature 2007-2012

www.vd.ch/prog-leg : Programme de législature 2012-2017

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Groupe Impact

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Relevé de l'activité du groupe Impact

du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2013

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre total d'entretiens	278	359	304	295	302	463	464	401	590	506	512

Détail :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nouveaux cas	80	81	83	92	93	107	128	117	129	115	116
Médiations	19	25	23	32	32	35	33	28	32	30	32
Investigations terminées	8	3	9	7	9	8	9	7	7	12	8
Investigations en cours							4	1	4	1	10
Coachings							3	0	3	3	2
Interventions d'équipe							13	10	7	5	2
Présentations/formations							8	6	6	5	6

Le nombre d'investigations a sensiblement augmenté (10 terminées et 8 en cours).

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Groupe Impact
Sources d'informations complémentaires

42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation, développements informatiques.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CCAF, CCAVS, AVASAD, OAI), suivis administratifs et politique des dossiers.
- Participation à des projets ou commissions inter départementaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SG-DSAS
- Services du DSAS
- Autres autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil)
- Autorités communales
- CCAVS
- CPEV
- OAI
- RP
- AVASAD
- CCAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...)
- Autres services de l'ACV (SPEV, SAGEFI, etc.)
- Conseil de politique sociale
- Agences d'assurances sociales
- Organismes subventionnés
- Médias

42.1 Assurance-maladie et accidents

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les assurés de condition économique modeste.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Descriptif

- Elaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année
- Rédiger le préavis cantonal à l'attention de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs
- Allouer les subsides aux primes d'assurance maladie, financer le contentieux en matière d'assurance maladie, contrôler le respect de l'obligation d'assurance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- En 2013, l'OVAM a octroyé des subsides à 186'043 assurés (y compris les bénéficiaires du revenu d'insertion), de condition économique modeste sans compter les bénéficiaires au subsides pour les années antérieures.
- En collaboration avec les agences d'assurances sociales, l'OVAM contrôle le respect de l'obligation d'être assuré selon la LAMal pour toute personne domiciliée dans le Canton et, dans les situations prévues par l'OAMal, accorde les exemptions à cette obligation si les conditions sont remplies.
- Conformément à l'article 64a LAMal, l'OVAM prend en charge de manière forfaitaire les arriérés de primes ou de participations aux coûts sur présentation par les assureurs d'actes de défaut de biens ou de titres considérés comme équivalents. En contrepartie, les assureurs ne suspendent pas le remboursement des prestations fournies aux assurés concernés.
- Collaboration avec les agences d'assurances sociales, les CSR, les assureurs, les services équivalents des cantons latins, la CCAVS.

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

Descriptif

- Préavisier pour le Conseil d'Etat sur les limites de fortune où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Elaboration du nouveau catalogue RFM (anciennement PCG)
- Suivi de l'activité et accompagnement dans la gestion des dossiers de nature particulière
- Suivi de l'activité de la CCAVS en matière d'allocation des PC AVS/AI, de remboursement de factures pour des prestations reconnus (PCG).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Rentiers AVS ou AI de condition modeste
- Résidents d'EMS
- Associations d'EMS
- OFAS
- CCAVS et agence d'assurances sociales de Lausanne
- SPAS

42.3 Hébergement

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social

Définir, mettre en oeuvre et coordonner une politique d'accompagnement, d'aide financière, d'appui social, de surveillance et d'information pour des personnes hébergés en EMS ou en HNM, en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Définir et mettre en oeuvre une politique d'aide aux personnes fragiles vivant à domicile et suivies par les CMS

Mettre en oeuvre d'une politique permettant aux structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) de se développer.

Descriptif

- Délivrer les autorisations d'exploiter des homes non médicalisés.
- Financement des frais socio-hôtelières en hébergement : calculer et négocier les montants des tarifs socio-hôtelières appliqués aux résidents des établissements reconnus d'intérêt public; préparer et signer la Convention ad hoc, préparer l'arrêté y relatif du Conseil d'Etat.
- Financement des soins en hébergement : calculer le financement des soins, déterminer la part résiduelle à charge du canton de Vaud et la payer aux établissements.
- Contrôle financier des EMS : effectuer le controlling et le reporting des comptes de bilan et d'exploitation de tous les établissements reconnus d'intérêt public; effectuer le contrôle de l'utilisation des montants reçus par les établissements en faveur de leurs résidents et en provenance des régimes sociaux.
- Contrôle de la qualité de prise en charge des EMS : par des visites non annoncées dans les établissements, s'assurer de la qualité de prise en charge des résidents, avec une attention particulière pour le respect de la dignité et la sécurité.
- Aide financière individuelle aux personnes hébergées : en subsidiarité et en complémentarité avec les autres régimes et assurances sociales, appliquer la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social) en faveur des résidents en EMS, notamment concernés par un conjoint à domicile ou par une fortune non réalisable. Prendre en charge certains dépenses hors-pension par des garanties particulières.
- Appui social : apporter par une information, un soutien ou un appui administratif, une aide aux résidents, à leur famille ou à leur répondant
- information publique : par les MEMENTOS sur l'hébergement médico-social, les pages Internet concernées sur www.vd.ch et deux permanences téléphoniques hebdomadaires, fournir une information adaptée et de qualité.
- Poursuite de la collaboration aux modules de formation des tuteurs / curateurs privés.
- Différentes interventions dans des séances publiques d'information.
- Estimations vénales d'immeuble : pour le compte de la Caisse cantonale AVS, estimer la valeur vénale des biens immobiliers dont des requérants de Prestations complémentaires PC AVS/AI sont propriétaires.
- Elaboration et finalisation du nouveau cadre de financement et de reconnaissance des centres d'accueil temporaire (CAT).
- Suivi des conventions avec les structures de logements protégés.
- Développer et structurer l'accès aux courts-séjours.
- Evaluation des demandes de financement faite par les établissements pour des situations nécessitant une prise en charge supérieure à l'ensemble des prestations financées.
- Réalisation complète des tarifs des EMS à partir de l'outil SOHO informatisé.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux centres d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières, réseaux de soins, CMS, syndicats, assureurs, CEESV, OFAS, SSP.

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes, non assurées ou mal assurées en collaboration directe avec les hôpitaux.

Descriptif

- Valider le fait que les soins apportés aux personnes concernées ne sont pas couverts par une assurance (subsidiarité).
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Valider puis payer les factures aux hôpitaux dans le respect des conventions conclues avec les hôpitaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables.

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins.
- Collaboration étroite avec les hôpitaux et leurs services sociaux.

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

Allocation des subsidés réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les bénéficiaires de PC AVS/AI.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Descriptif

Les bénéficiaires de PC AVS/AI ont droit au subventionnement de leur prime pour l'assurance-maladie de base jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale fixée par le Département fédéral de l'intérieur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Suite aux annonces de la Caisse cantonale de compensation (CCVD), l'OVAM a octroyé en 2013 des subsidés à 37'500 bénéficiaires de PC AVS/AI.
- Collaboration avec la CCAVS, les assureurs.

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Elaborer et mettre en oeuvre les éléments de politique familiale et les autres régimes sociaux décidés par les autorités (PC Famille, rente-pont, allocations familiales, AMINH).

Descriptif

- Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).
- Application de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonale de la rente pont (LPCFam)
- Suivi de la situation financière de la CCAF
- Suivi de l'application par l'OAI de l'allocation pour parent s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH)
- Suivi de la Charte sociale agricole

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocation familiale dans l'agriculture .
- PC Familles et la rente-pont.
- Parent avec enfant en situation de handicap
- CCAVS, agences d'assurances sociales, Prometerre, CCAF, CSR, SPAS, OAI, commission d'évaluation LPCFam.

42.7 Promotion du maintien à domicile

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Mise en oeuvre de la Commission cantonale consultative pour le soutien direct aux proches aidants

Domaines

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

AVASAD

- Participation au Comité d'administration de l'AVASAD
- Subventionnement des activités d'aides à domicile, convention de prestations de l'AVASAD.
- Contrôles des comptes.

Associations subventionnées

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifiques, éventuellement de projets pilotes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires:

- Personne souffrant de la maladie d'Alzheimer
- Personne fragile et vivant à domicile
- Personne souffrant d'un handicap
- Famille avec enfant handicapé
- Personne âgée isolées et fragile
- Proches aidants

Partenaires:

- AVASAD et OSAD privées
- SUPAA
- Pro Senectute
- Pro Infirmis
- Croix-Rouge vaudoise
- Alzheimer Vaud
- Bénévolat Vaud
- THV
- AVIVO

- GRAAP
- Mouvement des aînés
- Partenaires de la commission cantonale de soutien aux proches aidants
- PROXY

Assurance Maladie AOS

- Suivi de l'application du nouveau dispositif fédéral art. 64a LAMal.
- Processus de traitement et de suivi des "affiliations abusives" avec la collaboration du CHUV (procédure en cours de finalisation).
- Mise en place de l'échange de données informatisées avec les assureurs en matière de subsides (ar.65)

Politique Familiale et proches aidants

- Mise en oeuvre d'une modification de la loi sur les PC Familles permettant de relever la franchise sur le revenu d'activité. Adoption des modifications réglementaires y relatives.
- Entrée en vigueur d'une modification de la loi sur les allocations familiales agissant sur la péréquation des taux entre les caisses d'allocations familiales et renforçant progressivement le montant des allocations. Adoption des modifications réglementaires y relatives.
- Poursuite d'une campagne de sensibilisation sur la thématique des proches aidants; organisation de la 2ème journée annuelle le 30 octobre 2013.

Hébergement

- Poursuite de la collaboration aux modules de formation des tuteurs/Curateurs privé.
- Discussion avec les association faitières dans le but d'adapter le reporting aux EMS multisites et pour mandater les organes de révision au contrôle des comptes des résidents.
- Analyses de situation particulière (personnes hébergées avec des situations financières problématiques).
- Elaboration et mise en exploitation d'une nouvelle plate-forme informatique pour l'outil de calcul des bases tarifaires socio-hôtelières (SOHO).
- Mise en place de la CIVESS (Coordination interservices de visites en établissements médicaux sociaux).
- Mise en place d'une système de financement des classes "13+" (cas avec minutes de soins > classe 12)

Maintien à domicile

- Poursuite de la mise en place du nouveau financement CAT (Centre d'accueil temporaire) initié en 2012.
- Suivre les travaux d'informatisation (IRIS) au sein de l'AVASAD (Collaboration SSP).
- Adoption de la convention de subventionnement entre l'Etat et l'AVASAD clarifiant les modalités de suivi des activités (collaboration SSP).
- Poursuite d'une campagne de sensibilisation en faveur des proches aidants. exposition itinérante dans les régions, journée cantonale, publication d'une brochure.
- Tester (par l'AVASAD) la prestation d'orientation fondée sur l'outil d'évaluation de la charge et des besoins des proches.
- Poursuite de la mise en oeuvre des mesures du Plan Alzheimer dans les CMS et lien avec les partenaires : service Alz'amis, CPA-SUPAA (collaboration SSP).
- Aboutissement des travaux visant à reconnaître Pro_Xy comme nouveau partenaire pour la relève des proches à domicile.
- Adoption de la convention du 6 novembre 2013 entre l'Etat de Vaud et la Fondation Coup de Pouce pour la reconnaissance et le financement des séjours de relève hors domicile, en faveur des personnes en situation de handicap mental, vivant à domicile.
- Adoption de la convention du 11 décembre 2013 entre l'Etat de Vaud et Autisme Suisse romande pour la reconnaissance et le financement des prestations de la Cabane Orange.
- Signature en octobre 2013 d'un nouvel avenant à l'accord de collaboration entre le SASH et les communes de Belmont sur Lausanne, Bussigny près Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, St Sulpice, Villars Ste Croix, Renens et Romanel sur Lausanne pour l'application des bons communaux en faveur des courses loisirs. Cet avenant fonde une nouvelle augmentation du tarif à charge des bénéficiaires dès le 1er janvier 2014.

Prestations complémentaires

- Finaliser la démarche visant à proposer au Conseil d'Etat le nouveau catalogue des prestations PCG (prestations cantonales de guérison)/RFM (remboursement frais maladie) post-RPT (en lien avec le SPAS et la CCAVS (caisse cantonale AVS)
- Suivi de l'introduction du Revenu Déterminant Unifié (RDU):

Constitution d'un GT juridique d'accompagnement pilote pour le SG-DSAS, avec la collaboration des services concernés.

Amélioration de la couverture d'assurance de la population

- Couverture en matière de soins dentaires pour les enfants en formation : poursuite des travaux avec le médecin cantonal, la santé scolaire, la PMU, la profession dentaire afin de répondre au postulat Dolivo, (rapport IUMSP).

Politique de la vieillesse

- Mise en place d'une COPIC réunissant le SASH, l'UCV, l'AdCV, ProSenectute et Agora pour l'organisation d'un Forum Canton-Communes en 2014.

Bénévolat

- Réalisation des travaux de rédaction pour la réponse à un Postulat sur le bénévolat organisé.

CPEV

- Participation aux travaux ayant permis la rédaction d'un EMPL dans le sens du résultat de la négociation "syndicat - Conseil d'Etat" - nouvelle loi sur la Caisse de pension.

Retraites populaires

- Participation aux travaux ayant permis la conclusion d'une convention d'information entre l'Etat et Retraites populaires

- Poursuite du projet destiné à mettre en oeuvre une prestation d'évaluation et d'orientation pour les proches auprès des CMS (3 CMS pilotes).
- Finaliser en vu de l'adoption par le Grand Conseil de la réponse à la motion de Mme la députée Roulet visant à relever le montant pour dépense personnelle en institution.
- Réviser la règle de gestion des EMS multisites.
- Préparation du rapport intermédiaire visant à établir une filière unique pour les établissements s'occupant de résident souffrant de maladie psychique.
- Lancer les travaux permettant de remplacer l'application obsolète de gestion des subsides (SESAM) par un nouvel outil (RDU-SAM).

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
Sources d'informations complémentaires

43.0 Administration générale du SPAS

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service, gestion stratégique.
- Ressources humaines, gestion financière, gestion administrative.
- Support juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations).
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat (Grand conseil) et externes.
- Participation à des projets et commissions inter-départementaux.
- Support système d'information.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du SPAS.
- Chef du DSAS.
- Secrétariat général du DSAS.
- Autres Services du DSAS et de l'ACV.
- Autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil).
- Autorités communales + ARAS.
- Conseil de politique sociale.
- Autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Organismes ou institutions subventionnés.
- Conférences intercantionales (GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS).
- Associations diverses.
- Autres Services de l'ACV.
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités d'application, sécurisation du RI.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OCTP).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Pilotage cantonal du RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR, CSI.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- SPOP.
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- ARAS.
- Débiteurs.

43.3 Institutions spécialisées

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière.
- Médiations, négociations.

Gestion financière :

- Subventions et aides individuelles.

Objectifs

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisés.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par l'AI et/ou le SPAS.
- Confédération: OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud: SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

Descriptif

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- Etat de Vaud: SJL, Polcant, SPJ.
- Office fédéral de la justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

43.5 Régionalisation de l'action sociale

Pilotage de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LASV.

Législation

La révision de la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) est entrée en vigueur au 1er janvier 2013. Voir ci-dessous ses incidences sur les établissements socio-éducatifs (ESE).

La Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et son règlement d'application (RLHPS) sont entrés en vigueur au 1er janvier 2013 et s'appliquent au BRAPA (avances sur pensions alimentaires) et définissent les principes régissant le revenu déterminant unifié (RDU). Voir ci-dessous son incidence sur le BRAPA.

Action Sociale Vaudoise

Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV)

Le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) a confié à l'Institut de Hautes Études en Administration Publique (IDHEAP) un mandat d'évaluation de la mise en œuvre des PDASV.

Adopté conjointement par le SPAS et les Autorités d'application (AA) en 2009, les PDASV visent à favoriser l'autonomie des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) le plus rapidement et le plus durablement possible.

Un des éléments principaux de cette réforme réside en une nouvelle répartition des tâches entre les assistants sociaux et les collaborateurs administratifs, ceux-ci étant désormais responsables de la délivrance de la prestation financière du RI. Déchargés de la gestion financière des dossiers, les assistants sociaux peuvent dès lors se concentrer sur leurs tâches d'appui social et de soutien à l'insertion.

En 2013, le SPAS et les AA ont travaillé sur les recommandations concernant la formation des assistants administratifs, le pilotage et l'encadrement de la réforme au niveau des AA. En 2014, le SPAS et les AA se concentreront sur un travail de clarification des outils et des processus en matière d'appui social et d'insertion. Ils approfondiront également la question de la formation continue pour les assistants sociaux, afin de mettre sur pied un cursus spécifique sur le modèle de ce qui est proposé pour les assistants administratifs.

Mesures d'insertion sociale (MIS)

L'objectif des MIS peut être de trois ordres : la formation ou le recouvrement de l'aptitude au placement, la préservation de la situation économique et le rétablissement du lien social. Près de la moitié des MIS s'adressent aux jeunes adultes en difficulté avec pour objectif principal leur intégration dans une 1ère formation professionnelle.

En 2013, le catalogue des MIS proposées par le SPAS se compose de 52 mesures pour lesquelles le SPAS a signé une convention avec un organisme prestataire, soit cinq de plus qu'en 2012.

En plus des MIS proposées par le catalogue du SPAS, les AA disposent d'un budget leur permettant de répondre aux besoins spécifiques de leurs bénéficiaires à travers des mesures individualisées. En 2013, 5'528 MIS ont été octroyées par les AA, représentant ainsi une augmentation d'environ 10%.

L'expérience des dernières années a démontré qu'environ 50% des bénéficiaires des mesures dites socio-professionnelles et de celles destinées aux jeunes adultes trouvent un emploi ou une formation à l'issue de celles-ci.

Programme cantonal d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD)

Initié en 2006, ce programme permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenu durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Ainsi, depuis le début du programme, 545 jeunes ont obtenu leur diplôme. 270 jeunes ont été inscrits pour la volée 2013-2014.

Compte tenu de ces résultats, le Conseil d'Etat a validé, en décembre 2013, le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD).

Projet-pilote d'insertion des familles bénéficiaires du RI

Le projet-pilote Coaching Famille (CoFa), initié en 2012, s'est déployé dans le courant de l'année 2013. L'objectif du dispositif est de permettre aux familles au RI d'accéder aux PC Familles en bénéficiant d'un coaching professionnel, le but étant l'augmentation de leurs revenus afin qu'elles puissent se maintenir aux PC Familles ou être autonomes financièrement au terme du suivi. Fin 2013, 204 bénéficiaires sont suivis dans le cadre de ce projet. Ce projet-pilote fera l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année 2014.

Projet pilote Suivi socio-professionnel

En 2013, le SPAS en collaboration avec le Service de l'emploi (SDE) a développé le projet pilote Suivi socio-professionnel d'une durée de deux ans et demi, dans les régions du Jura-Nord vaudois et de Morges-Aubonne-Cossonay.

Les publics concernés par ce projet sont les familles monoparentales sans solution de garde, les bénéficiaires durablement éloignés du marché du travail, les bénéficiaires sans formation professionnelle souhaitant se former ou encore ceux reconnus inaptes au placement par l'office régional de placement (ORP).

Ces personnes bénéficient d'un suivi intensif d'une durée d'une année, assuré par les assistants sociaux des deux régions pilotes en collaboration avec des organismes prestataires de mesures d'insertion sociale. Elles sont intégrées dans des programmes de formation, des programmes les soutenant dans la mise en place de solutions de garde et/ou dans des mesures permettant une remise à niveau de leurs compétences, la construction d'un projet professionnel ou de formation et la participation à des stages en entreprises. En 2013, 75 bénéficiaires ont pu intégrer le programme.

Le projet pilote est évalué par l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA).

Projet pilote Réinsertion Vie Active (REVIAC)

Le projet pilote REVIAC (REinsertion Vie Active) est un projet de collaboration entre le SPAS et la Policlinique médicale et universitaire (PMU) visant à améliorer l'insertion des bénéficiaires du RI atteints dans leur santé. Le projet a débuté en 2013 dans les régions de l'Est Lausannois-Oron-Lavaux et de Prilly-Echallens. Il comprend deux axes.

Le premier axe consiste en une consultation médicale réalisée par un médecin de référence de la PMU, formé au dispositif du RI. Le médecin évalue l'état de santé et les ressources des bénéficiaires du RI en lien avec un projet d'insertion et initie, au besoin, un suivi médical. En 2013, 39 bénéficiaires ont consulté la PMU dans le cadre du projet.

Le deuxième axe porte sur l'information et la formation « réciproques » des médecins, sur les thématiques sociales liées au RI, et des assistants sociaux, sur les pratiques des médecins traitants. Des séances d'information sur le projet ont été organisées pour les assistants sociaux et les médecins de 1er recours des régions pilotes. En juin 2013, un colloque réunissant médecins et assistants sociaux a été organisé sur le thème : « Santé des bénéficiaires de l'aide sociale : quel partenariat entre les médecins et les assistants sociaux ? » Le projet se poursuivra en 2014 et s'ouvrira à de nouvelles régions. Le projet pilote est évalué par l'institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).

Programme cantonal d'insertion de moyenne durée ProLog-emploi

Afin de répondre à une pénurie de main d'œuvre dans les institutions des secteurs de la santé et du social et aux difficultés d'insertion des bénéficiaires du RI, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) poursuit son programme cantonal d'insertion de moyenne durée initié en 2010. Ce programme a été mis en œuvre en collaboration avec l'association ProLog-Emploi.

La mesure ProLog-Emploi offre à des bénéficiaires du RI, non suivis par un ORP, la possibilité d'effectuer un contrat d'une durée maximale de 10 mois au sein d'une institution médico-sociale, en bénéficiant d'un suivi individualisé pendant toute la durée du contrat.

289 personnes ont pris part au programme depuis son lancement. Parmi les 174 personnes qui sont arrivées au terme du programme, 91 ont décroché un emploi directement au terme de la mesure (52%).

Initiées en 2012, les démarches visant à étendre le programme aux structures d'accueil collectif des enfants ont été poursuivies en 2013. A ce jour, 23 postes ont été ouverts et 6 personnes ont débuté avec un contrat de durée déterminée dans ce domaine.

Lutte contre le surendettement

Le programme de prévention du surendettement s'est poursuivi en 2013 selon les recommandations de l'évaluation réalisée en 2012 par des consultants privés (réorganisation du pilotage, amélioration de certaines actions, amélioration de la communication). De nouvelles actions de prévention auprès des jeunes sont actuellement en cours de développement.

La gestion de budgets spécialisés, soit les prestations octroyées par les organismes d'assainissement a fait l'objet en 2013 d'une évaluation par les mêmes consultants. Des travaux d'améliorations ont débuté. Ils visent à définir des processus de travail communs et une amélioration de la statistique afin de connaître l'efficacité des actions.

Logement

Afin de soutenir les populations vulnérables pour accéder à un logement, le SPAS a poursuivi en 2013 des collaborations avec plusieurs partenaires privés.

La Fondation du Relais avec le soutien du SPAS et des communes d'Yverdon-les-Bains, de l'association des régions d'action sociale (ARAS) de Nyon et de Morges a initié en 2011 un projet visant à favoriser l'accès au logement pour des familles et des jeunes en formation. Les premiers bénéficiaires ont pu être logés dès la rentrée scolaire de l'année 2011. Depuis son lancement, ce projet a permis de trouver 35 appartements ou studios pour cinq adultes, un couple, dix jeunes en formation, quatorze familles monoparentales et huit familles de deux à trois enfants. Les baux sont signés par la Fondation du Relais, avec pour objectif à terme le glissement au nom du bénéficiaire (excepté les chambres dans l'immeuble de la rue d'Orbe à Yverdon-les-Bains réservées aux jeunes en formation). Six baux ont ainsi été « glissés », à savoir repris au nom du locataire, et six autres sont en cours de transfert.

L'expérience de logements communautaires menée avec la commune de Lausanne s'est également poursuivie. 37 femmes avec enfants, 32 femmes et 21 hommes seuls (dont certains avec droit de visite des enfants) ont pu séjourner dans les cinq appartements mis à leur disposition, depuis avril 2011.

En partenariat avec les communes de la Riviera, le soutien à la Fondation Apollo (Vevey) s'est poursuivi en 2013. Depuis sa création en mars 2011, ce projet a permis à plus d'une centaine de familles suivies par Apollo de signer un bail en leur nom. La Fondation, quant à elle a signé 46 baux pour des ménages veveysans ou de la Tour-de-Peilz, leur permettant ainsi de trouver un logement ou d'éviter l'expulsion de leur appartement.

Pour 2014, le SPAS prévoit d'intensifier ses actions dans le domaine de l'aide à l'accès au logement et la prévention des expulsions. Par ailleurs, le SPAS participe au projet de 60 logements modulaires de la ville de Lausanne, lesquels devraient être disponibles en été 2014.

Audits et contrôle

Depuis fin 2012, le SPAS s'est doté de nouveaux moyens pour détecter les cas d'abus à l'aide sociale. Le contrôle a porté sur la vérification des déclarations de revenus faites par les bénéficiaires du RI avec les données déclarées par les employeurs et qui figurent dans leur compte individuel AVS. La transmission de ces informations en vue d'éviter le versement de prestations financières indues a été autorisée par l'OFAS.

Ce contrôle a permis de détecter 241 fraudes parmi les 1'420 dossiers vérifiés, ce qui représente un taux de fraude de 17 %. Le montant des ressources brutes non déclarées aux Autorités d'application s'élève à CHF 3'830'000.- et servira de base pour déterminer le montant précis des prestations indues. Les dossiers litigieux font l'objet d'une décision de restitution exigeant de la part des bénéficiaires fautifs le remboursement des prestations financières indûment perçues. Les personnes rendues coupables d'abus sont par ailleurs également sanctionnées administrativement et selon la gravité de la faute, elles font l'objet d'une plainte pénale. Finalement, dans six cas, l'aide a été supprimée et pour seize autres situations, le montant mensuel d'aide a été immédiatement réajusté à la baisse.

Un Comité de coordination et de contrôle, présidé par le Chef du Département de la santé et de l'action sociale, et réunissant des représentants du Conseil des régions, du DSAS et du Contrôle cantonal des finances a été mis en place en 2013. Il est chargé d'examiner les constats et résultats des audits réalisés par l'Unité de contrôle et de conseils du SPAS et de suivre la mise en œuvre des recommandations émises.

Victimes d'infraction

Le SPAS a organisé à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), en janvier 2013, la journée annuelle du réseau des professionnels de la violence domestique sur la thématique « Auteur-e-s et victimes de violence » en mettant l'accent sur la prévention, la détection, ainsi que sur les prises en charge et les sanctions. La journée a rencontré un grand succès avec près de 130 personnes inscrites.

Sur proposition de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, le SPAS a fait réaliser un portail web destiné, aussi bien au grand public qu'aux professionnels. Ainsi, le portail www.vd.ch/violence-domestique contribue à une plus forte visibilité de la lutte contre la violence domestique. Il centralise toutes les informations relatives à cette thématique sur le site de l'Etat de Vaud tout en présentant une carte du réseau qui rassemble les adresses utiles pour les professionnels.

Etablissements socio-éducatifs

Révision de la Loi d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) et de son règlement

En 2012, le SPAS a terminé la révision de la LAIH. Ont ainsi été introduites en 2013 les dispositions qui fondent le nouveau système de financement des établissements socio-éducatifs (ESE), de nouvelles prestations socio-éducatives permettant aux personnes en situation de handicap ou en grande difficulté sociale de préserver ou retrouver son autonomie et une responsabilité médicale dans les ESE sur le modèle de ce qui est pratiqué dans les EMS. Ces modifications légales sont entrées en vigueur le 1er mai 2013.

Le règlement d'application de la LAIH (RLAIH) est en cours de révision. Il sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2014 et devrait entrer en vigueur au cours du premier semestre 2014.

Le Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi pour les personnes en situation de Handicap (DCISH)

La phase pilote du Dispositif cantonal d'indication et de suivi pour personnes en situation de handicap (DCISH), qui s'adresse aux personnes en situation de handicap (déficience mentale, physique ou multiple) qui souhaitent accéder aux prestations fournies par les établissements socio-éducatifs (ESE) pour adultes, a démarré en avril 2012. La fin de cette phase a été repoussée de septembre 2013 à décembre 2013. L'évaluation de celle-ci a été confiée à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). Les résultats seront connus en janvier 2014 et le dispositif sera révisé en fonction des conclusions de l'étude.

Depuis le démarrage de la phase pilote, plus de 260 demandes ont été adressées au DCISH. Environ 70% de celles-ci ont été transmises à l'Instance d'évaluation des besoins individuels (IEBI) de Pro Infirmis Vaud, qui collabore avec le SPAS dans le cadre de ce projet.

Les travaux de la Commission cantonale sur les déficiences mentales et associées

(CCDMA)

Les travaux de deux groupes de travail mandatés par la Commission cantonale sur les déficiences mentales et associées (CCDMA) se sont terminés en juin 2013. Il s'agit du « GT vieillissement » et du « GT besoin personnalisé et modèle institutionnel » qui ont produit deux rapports portant, d'une part sur la question du vieillissement des personnes en situation de handicap et, d'autre part sur la question du modèle institutionnel à développer à l'avenir. Chaque rapport contient plusieurs recommandations qui ont été validées par la CCDMA. Le CDSAS a confié au SPAS la tâche d'élaborer un plan d'action visant à mettre en œuvre ces recommandations.

Deux nouveaux groupes de travail de la CCDMA démarreront leurs travaux au début de l'année 2014, le « GT autisme » et le « GT transition mineurs-majeurs ».

Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA)

Le revenu déterminant unifié (RDU) sert de base pour le calcul du droit à une prestation au sens de la Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS). Les principes régissant le RDU ont eu des incidences sur le BRAPA en ce qui concerne la hiérarchisation des prestations sociales et l'harmonisation des éléments financiers des bénéficiaires.

Par exemple, l'application des nouvelles normes financières est plus favorable aux familles monoparentales.

En 2014 des aménagements sont encore nécessaires afin d'améliorer le processus et éviter la redondance de certaines tâches.

Système d'information

L'année 2013 s'est caractérisée par l'initiation, la réalisation, ou la poursuite de nombreux projets et développements informatiques visant notamment à :

- organiser et initier la phase préparatoire du projet de remplacement de PROGRES
- finaliser l'intégration des prestations du SPAS dans le projet RDU
- assurer ou optimiser le pilotage et le monitoring de nouvelles prestations
- développer des interfaces permettant l'accès aux données de partenaires externes
- intégrer diverses dispositions légales, réglementaires ou directives
- répondre aux nouveaux besoins exprimés par le service ou les AA (automatisation ; interfaçage ; traitement des dossiers individuels ; etc.).

Parmi les projets les plus significatifs, on peut citer :

- le lancement du projet 'Nouveau SI social' visant au remplacement de Progres. Etude pour la réalisation du schéma directeur en cours
- la mise en œuvre opérationnelle du RDU
- le suivi / pilotage des domaines d'intervention de l'Appui social
- le déploiement de la plate-forme d'information CCDMA
- le monitoring du canal d'insertion socio-professionnelle
- le développement du volet « pilotage / suivi / statistiques » Module d'inspection des institutions (DICESE)
- le développement d'une interface avec le RCPers permettant au Contentieux du SPAS d'être automatiquement informé des avis de décès
- le suivi / pilotage des personnes relogées provisoirement en hôtel
- l'optimisation de l'évaluation des débiteurs du contentieux juridique
- le développement d'un outil de pilotage relatif aux garanties de cautionnement
- l'harmonisation des profils acteurs Progres permettant de définir des profils utilisateurs types.

Plusieurs projets ou évolutions ont en outre été initiés (ou mis en attente) cette année et se poursuivront en 2014 (et au-delà). Parmi ceux-ci, on peut nommer :

- la migration des métiers de l'application PROGRES sur la future plate-forme informatique
- l'accès aux informations fiscales des bénéficiaires du RI imposés à la source
- le dispositif cantonal d'indication et de suivi pour personnes en situation de handicap (DCIS-H)
- le suivi du projet pilote SMQ JUNOVA
- le pilotage du programme Coaching famille (CoFa)
- l'implémentation de SAP (interface Proconcept-SAP)
- le système d'information intégré APHAGI-AD/FIN.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
Sources d'informations complémentaires

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

48.1 Hôpitaux et urgences

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV, hôpitaux de la FHV et cliniques inscrites sur la liste LAMal.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Suivi des Etablissements intercantonaux de droit public.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de conventions avec d'autres cantons.
- Approbation des conventions tarifaires entre assureurs et fournisseurs de prestations.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CHUV
- Etablissements intercantonaux de droit public
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public

- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociales

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'AVASAD et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

Negociations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'AVASAD et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVESS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Conduite de programmes cantonaux

- Orientation des patients et soins palliatifs.
- Politique cantonale Vieillesse et Santé
- Politique cantonale de santé mentale
- Programme cantonal de soins palliatifs
- Programme cantonal Diabète

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (AVASAD).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients.
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- SPITEX Suisse (OSAD privées).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.

- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- AVASAD, Profa, Ligues de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Conduite de programmes cantonnals et intercantonaux

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte, poids corporel sain.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (information sur les urgences, sur les droits des patients, etc.).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- AVASAD.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales, l'alcoolisme et dans la prévention du SIDA.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.

- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA).
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- PMU.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- RTS, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Décès de Jean-Christophe Masson

Le Conseil d'Etat a exprimé publiquement sa grande tristesse après le décès du chef du Service de la santé publique, Jean-Christophe Masson, survenu le 4 mars 2013. La santé publique vaudoise a pu bénéficier de sa précieuse expérience en matière de politique de la santé, ainsi que de son enthousiasme et de ses qualités humaines, qui lui avaient permis de construire un large réseau dans le domaine de la santé. Au cours de sa carrière en tant que chef du Service de la santé publique, M. Masson a soutenu le développement de multiples projets, dont l'adaptation des services de soins à l'augmentation des malades chroniques grâce au développement de l'offre médico-sociale, le renforcement du dispositif de promotion de la santé et de prévention des maladies, la poursuite de la réorganisation hospitalière (Hôpital unique Riviera-Chablais) et la préparation d'une nouvelle planification hospitalière conforme à la révision de la LAMal.

Programme PIMEMS

Le 20 mars 2013, le Conseil d'Etat a adopté un programme intentionnel d'investissements dans le cadre de son programme de modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS) jusqu'en 2017. Le programme porte sur la construction de lits supplémentaires d'hébergement de long et court séjours, indispensables à la couverture des besoins. Il propose aussi une augmentation de capacité des structures d'accompagnement médico-sociales ainsi que la modernisation du réseau. Le Conseil d'Etat a, de plus, pris acte des effets financiers de ce programme à hauteur de 36 millions de francs. Les décisions que le Conseil d'Etat sera amené à prendre dans le cadre des budgets annuels, ainsi que celles de la Commission thématique santé publique et du Conseil d'Etat au sujet de chaque projet, demeurent réservées. Finalement, le Conseil d'Etat a autorisé le DSAS à financer les études pour les premiers projets à réaliser après 2017, afin d'éviter un report des projets et une pénurie accrue de lits. Le financement des réalisations reste réservé aux décisions à prendre par le futur Conseil d'Etat durant le 2ème semestre 2017, en lien avec la planification financière 2017-2022.

Grâce au financement de l'Etat, 67 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2013 (Château de la Rive à Lutry, L'Oasis à Moudon et Le Marronnier à Lutry – 1ère partie). Ces réalisations ont permis de créer 41 lits supplémentaires et d'en remplacer 26. Un nouveau projet a été soumis au Conseil d'Etat en 2013, soit : Sylvabelle – La Rochelle (Provence – Concise). A ces projets, s'ajoute l'ouverture d'une Structure de préparation et d'accompagnement à l'hébergement (SPAH) à L'Oasis (10 lits). La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Entre 2009 et 2013, 54 bâtiments ont été mis en conformité et des travaux sont en cours dans 26 autres bâtiments. Pour l'année 2013, des travaux ont été effectués pour quelque CHF 4.0 millions. De nouveaux chantiers devraient débuter dans 8 autres EMS. Afin de financer ces travaux, un crédit cadre de CHF 15 millions a été accepté par le Conseil d'Etat le 19 mars 2013.

Réunification des services d'ambulances du Nord vaudois et de la Broye

Le Centre de Secours et d'Urgences du Nord Vaudois et de la Broye (CSUNVB) a été mis en place le 1er janvier 2014. Cette organisation novatrice rassemble sous une même et unique direction les services ambulanciers de trois institutions: les Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois, l'Hôpital intercantonal de la Broye et le Centre de soins et de santé Communautaire du balcon du Jura vaudois. Elle dessert cinq sites (Yverdon, Payerne, Sainte-Croix, Saint-Loup, La Vallée de Joux). Auparavant, il incombait à chaque hôpital de gérer son propre service d'ambulances. La mission première de cette nouvelle organisation est de répondre au mieux aux besoins de la population Nord vaudoise et de la Broye fribourgeoise et vaudoise, environ 150'000 habitants, en garantissant des prises en charge de qualité. Ce projet novateur favorisera aussi l'harmonisation de la prise en charge du patient, l'uniformisation des protocoles d'intervention et une plus grande attractivité pour le personnel.

Financement hospitalier

Le Service de la santé publique a proposé un nouveau modèle de financement hospitalier à ses partenaires de la Fédération des hôpitaux vaudois, avec une mise en œuvre au 1er janvier 2014. Avec la révision de la LAMal en 2012, une structure tarifaire unique a été introduite au plan national pour les hospitalisations somatiques aiguës. Le canton de Vaud fonctionnait déjà avec un mécanisme de forfait par cas. La révision de la LAMal lui a toutefois permis de repenser son dispositif, de redéfinir l'unité de calcul et de fixer la part cantonale du financement des prestations hospitalière, qui est passée de 52 à 55%. Plus souple, discuté et négocié avec les partenaires, le nouveau modèle de financement de l'exploitation et des investissements des hôpitaux offre simplicité, transparence et équité dans l'allocation des ressources. Il permet notamment d'augmenter la responsabilité des acteurs hospitaliers dans la prévision des prestations à fournir puis dans leur réalisation. Au niveau des investissements, la garantie offerte par l'Etat aux établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) est également négociée entre les partenaires.

Dossier informatisé du patient

Lancé en 2008 avec l'acquisition d'un logiciel par le CHUV et les hôpitaux de la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), le projet du dossier patient informatisé (DOPHIN) s'est progressivement déployé au sein de ces institutions. Il remplacera le papier dans tous ces hôpitaux du canton et permettra de mieux assurer la continuité de la prise en charge du patient tout au long de son parcours de soin.

Hôpital intercantonal de la Broye

Les Grands conseils vaudois et fribourgeois ont ratifié une nouvelle convention sur l'hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Donner à l'hôpital le statut juridique d'établissement autonome de droit public permet aux deux cantons de renforcer l'unité de l'institution. L'hôpital fribourgeois HFR et le futur Hôpital Riviera-Chablais VD-FR bénéficient d'ailleurs de la même forme juridique.

Politique sanitaire vaudoise 2013 - 2017

Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2013-2017 et l'exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique du CHUV 2014-2018. A travers son Service de la santé publique, le DSAS a proposé des mesures opérationnelles pour faire face aux défis actuels dans le domaine de la santé, et spécialement au vieillissement de la population. Ainsi, à l'horizon 2017 et à travers 5 lignes directrices et 55 mesures, il entend amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé et poursuivre la réorganisation du système de santé. Un accent particulier sera mis sur la mise en oeuvre de la politique cantonale «Vieillesse et Santé» et sur le renforcement des outils de pilotage de la politique sanitaire. Pour favoriser le maintien à domicile aussi longtemps que possible, l'accent sera mis sur le fonctionnement intégré de la première ligne de soins et sur la prévention des maladies. Il s'agira de construire autour du patient, et en impliquant pleinement ce dernier, un système qui permette d'évaluer rapidement ses besoins et de l'orienter vers la ressource la mieux adaptée.

Filière cantonale d'accompagnement et d'hébergement psychiatrique

Aujourd'hui, 45 établissements médico-sociaux ou socio-éducatifs proposent un accompagnement et un hébergement à près de 1'000 personnes qui souffrent de troubles psychiques. Ces établissements, bien qu'accueillant des personnes de "profils" similaires, bénéficient pour partie d'un mode de financement et des bases légales différents, propres à l'un ou l'autre des trois services du DSAS (SSP, SASH et SPAS). La mise en place d'une filière a pour but de réunir dans un seul cadre administratif des établissements médico-sociaux, des établissements socio-éducatifs, des homes non médicalisés et des pensions pour patients psychiatriques. Un rapport réalisé entre 2009 et 2013 permet, dès lors, d'avoir une vision des missions, des pratiques, des mécanismes de financement et des conditions de travail en vigueur. La filière se développera selon cinq axes principaux : dispositif cantonal d'information et de coordination, gouvernance et ressources, financement, bases légales et planification des infrastructures.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de la santé publique (SSP)
Sources d'informations complémentaires

source 1

texte

source 2

texte

Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2013.

En 2013, l'activité d'hospitalisation somatique du CHUV a continué à croître (+1.4% de cas aigus).

Le problème de l'occupation inadéquate des lits de soins aigus par des patients en attente d'un lit de réadaptation ou d'une place en EMS persiste et la situation se péjore encore en psychiatrie.

Cette même année, en moyenne chaque jour, près de 3'000 personnes sont venues au CHUV pour une prise en charge ambulatoire dans un ou plusieurs services. L'activité occasionnée par ces visites augmente ces dernières années à un rythme soutenu (+7.8% entre 2012 et 2013).

Les données 2013 sont à considérer comme provisoires, le bouclage n'étant pas encore achevé.

Activité d'hospitalisation - Synthèse		2010	2011	2012	2013	variation 2012-2013	variation 2011-2013
Activité totale hospitalisation et hébergement	cas traités	44'335	45'857	46'322	46'337	0.0%	1.0%
	journées de l'exercice	461'718	455'307	470'673	477'566	1.5%	4.9%
Activité somatique	cas traités	39'437	40'754	41'290	41'595	0.7%	2.1%
	journées de l'exercice	326'966	319'416	324'754	328'373	1.1%	2.8%
Activité psychiatrique	cas traités	4'898	5'103	5'032	4'742	-5.8%	-7.1%
	journées de l'exercice	134'752	135'891	145'919	149'194	2.2%	9.8%

Activité d'hospitalisation - Détail		2010	2011	2012	2013	variation 2012-2013	variation 2011-2013
Hospitalisation somatique aiguë	cas traités	36'457	37'278	37'648	38'186	1.4%	2.4%
	journées de l'exercice	270'396	262'608	266'669	273'696	2.6%	4.2%
Hospitalisation de réadaptation somatique	cas traités	1'302	1'414	1'555	1'467	-5.7%	3.7%
	journées de l'exercice	30'678	31'662	34'867	33'143	-4.9%	4.7%
Attentes de réadaptation	cas traités	1'140	1'531	1'511	1'390	-8.0%	-9.2%
	journées de l'exercice	10'661	12'632	12'238	10'417	-14.9%	-17.5%
Attentes de placement somatiques	cas traités	538	531	576	552	-4.2%	4.0%
	journées de l'exercice	15'231	12'514	10'980	11'115	1.2%	-11.2%
Hospitalisations psychiatrique	cas traités	4'625	4'824	4'705	4'410	-6.3%	-8.6%
	journées de l'exercice	105'045	102'946	103'191	106'003	2.7%	3.0%
Attentes de placement psychiatriques	cas traités	200	202	218	220	0.9%	8.9%
	journées de l'exercice	7'117	10'361	10'732	11'244	4.8%	8.5%
Hébergement médico-social (Soerensen- La Rosière dès 2012)	cas traités	73	77	109	112	2.8%	45.5%
	journées de l'exercice	22'590	22'584	31'996	31'947	-0.2%	41.5%

Activité ambulatoire	2010 (*)	2011 (*)	2012	2013	variation 2012-2013	variation 2011-2013
Visites au CHUV (moyenne/jour)	2'631	2'771	2'896	2'997	3.5%	8.1%
Activité facturée (points)	235'213'312	249'671'246	263'813'927	284'271'749	7.8%	13.9%

(*) y inclus l'activité du CePO

La médecine hautement spécialisée (MHS) fait l'objet d'une répartition progressive entre les hôpitaux, planifiée à l'échelle nationale. En 2013, l'attribution au CHUV de la prise en charge des brûlures graves chez l'adulte, des transplantations cardiaques, pulmonaires et rénales ainsi que des implants cochléaires a été renouvelée. De nouvelles attributions ont eu lieu dans les domaines de l'oncologie pédiatrique et des interventions lourdes et rares de chirurgie viscérale : le CHUV se voit confier huit types de prestations. Ces décisions ont un impact significatif sur le CHUV dans la mesure où des conditions en matière de qualité des structures doivent parfois être réunies à posteriori. Le transfert de prestations des hôpitaux non reconnus vers ceux qui bénéficient d'une attribution, quant à lui, occasionnera une augmentation sensible de l'activité.

Des interfaces entre l'hôpital et la Cité ont été l'objet de profondes modifications. Le Centre de la main a ouvert ses portes le 1er décembre 2013 et concentre désormais en un même lieu hautement spécialisé les activités que réalisaient jusqu'ici la permanence de Longeraie et les prestations plus lourdes ou complexes. Le Centre vaudois anorexie-boulimie complète son dispositif avec la création d'une nouvelle structure urbaine : l'espace Lausanne-CHUV. Ce dernier propose aussi bien des consultations ambulatoires, qu'un centre de jour et des activités communautaires. L'Hôpital de l'enfance et le Centre des formations du CHUV renforcent le réseau d'urgences pédiatriques hospitalières. Sur mandat du DSAS, ils forment les infirmiers et médecins des hôpitaux périphériques vaudois qui accueillent des enfants afin d'y améliorer le tri et la prise en charge initiale.

Le développement de filières de soins se poursuit au CHUV et vise essentiellement à coordonner selon un plan pré-établi les ressources et prestations mobilisées dans certaines situations bien précises afin d'améliorer leur prise en charge. Pour l'infarctus aigu du myocarde par exemple, l'ensemble de la chaîne pré- et intra-hospitalière a été repensée : les patients

dont l'état nécessite une angioplastie coronarienne en urgence sont ainsi directement conduits au CHUV et le délai entre leur arrivée à l'hôpital et le début de l'intervention a pu être réduit de 45%. Les travaux portant sur la prise en charge des patients brûlés, bien que plus récents, ont d'ores et déjà permis d'établir et mettre en œuvre de nouveaux principes de gouvernance pour le Centre des brûlés. La qualité et la sécurité des soins y font l'objet d'une attention particulière, concrétisée par l'introduction d'indicateurs et de colloques mortalité-morbidité centrés sur l'amélioration continue des pratiques.

Ressources humaines et compétences

Dotations en personnel du CHUV

Le CHUV continue de recruter des collaborateurs compétents afin de répondre aux besoins de la patientèle toujours plus nombreuse. L'augmentation des effectifs en 2013 représente 356 EPT (Equivalents Plein Temps) soit une augmentation de 4.6 % des effectifs contre 3 % l'année précédente. En parallèle, la production globale des soins a cru de 4.3% (sachant que d'autres activités, académiques en particulier, ne sont par définition pas valorisées dans cette production de soins).

A cela s'ajoute 604 EPT payés par des fonds, soit une augmentation de 1% (+64 EPT).

Les plus grands besoins en personnel concernent le corps médical (+7.4%), dont l'arrivée nécessaire de jeunes médecins en formation face à une démographie médicale vieillissante.

Au total, il y a environ 10'000 collaborateurs au CHUV.

Exploitation principale

	2012	2013	Evol. 2012 - 13
EPT			
Personnel médical	1299	1395	7.4%
Personnel infirmier	3007	3139	4.4%
Personnel médico-technique	879	914	4.0%
Personnel logistique	1179	1197	1.5%
Personnel administratif	1113	1174	5.5%
Personnel psycho-social	228	240	5.3%
Total	7704	8060	4.6%

Sur les fonds

EPT	2013
Personnel médical	55
Personnel infirmier	43
Personnel médico-technique	402
Personnel logistique	9
Personnel administratif	69
Personnel psycho-social	25
Total	604

A fin 2013, les femmes représentent les deux tiers des effectifs, sans changement significatif par rapport aux années précédentes.

Les apprentissages au CHUV

L'ensemble des stagiaires et apprentis représente près de 283 personnes en 2013.

Dans le cadre de sa mission de formation, le CHUV forme 180 apprentis dans 22 métiers différents.

Les 3 professions les plus représentées sont :

Professions	31.12.2011	31.12.2013
Assistant-e en soins et santé communautaire CFC	39	51
Cuisinier-ère CFC	34	33
Employé-e de commerce CFC	21	25
Autres	61	67
Total	155	176

Projets pilotés par la DRH

L'année 2013 a permis des avancées déterminantes des projets lancés dès l'automne 2012 par la nouvelle Direction des Ressources Humaines (DRH).

La mise en œuvre du projet de numérisation des dossiers du personnel (plus de 10'000 dossiers) se poursuit, il sera terminé en 2014 par la mise en exploitation d'une plateforme centrale sécurisée.

La dématérialisation, l'automatisation et la simplification des processus RH sont des objectifs prioritaires de la DRH dans le cadre du nouveau plan stratégique du CHUV. Le projet de redéfinition des processus du Case Management a été priorisé, car il génère des coûts importants et des problèmes de management délicats. Il s'est achevé en décembre par la mise en place d'un processus qui vise une amélioration de l'efficacité de la prise en charge des personnes en absence-maladie de longue durée.

La Direction des ressources humaines (DRH) a pris le leadership sur le projet de gestion des identités (GDI). Celui-ci vise notamment, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information, à simplifier et sécuriser l'accès aux applications informatiques de tous les collaborateurs du CHUV. La première étape, terminée en 2013, visait le périmètre des médecins assistants.

Le projet de modernisation du Système d'information et de gestion des ressources humaines (SIRH) a été lancé en collaboration avec le Service du Personnel de l'Etat de Vaud. L'organisation de conduite du projet a été définie et les équipes en place travaillent sur sa 1ère étape soit la définition des besoins. Les équipes de la DRH du CHUV ont intégré les différentes instances de conduite du projet et la DRH du CHUV assume la vice-présidence du Comité de Pilotage de ce projet.

En périphérie du projet SIRH, deux démarches d'analyse de faisabilité ont été engagées au CHUV. La première vise à définir les besoins de gestion des temps dont l'objectif est, soit de moderniser au maximum notre outil de gestion des temps Polypoint, soit de le remplacer. La seconde vise à définir les besoins en matière de gestion et de suivi des tournus de formation des médecins-assistants.

Le projet de développement de tableaux de bord RH s'est achevé en novembre 2013. L'ensemble des responsables RH a été formé au nouvel outil d'accès aux données, afin de leur permettre de mener des actions adaptées. Cette simplification de l'accès aux informations va donner aux cadres des outils pour améliorer le suivi des activités et des équipes. Sept tableaux de bord RH ont été déployés (Effectifs, Masse salariale, Taux d'absence, Flux de personnel, Management, Démographie, Formation).

Lancement du projet référentiel des compétences managériales : la Direction du CHUV veut mettre à disposition de tous ses cadres une offre de formation et de développement des compétences managériales adaptées à leurs besoins et aux enjeux futurs.

Autres faits marquants pour la DRH en 2013

- DECFO : fin des rattrapages de salaire. Dès 2014, tous les collaborateurs du CHUV seront au salaire cible de leur niveau de fonction et échelon.
- Mise en œuvre des protocoles d'accord des aides aux soins et de celui concernant le personnel administratif.
- Fin de l'intégration des anciens collaborateurs du CePo (Centre pluridisciplinaire d'oncologie clinique).

- Intégration des collaborateurs de la Clinique Longeraie.
- Test de processus d'assessment pour les cadres.
- Lancement d'une formation/sensibilisation aux problèmes de harcèlement et de mobbing auprès de l'encadrement du CHUV.

Equipements et infrastructures

Budget d'Investissement de l'Etat :

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat plusieurs décrets importants durant l'année pour un total de CHF 351.5 mios concernant le CHUV.

1.1. Construction d'un hôpital des enfants au cœur de la cité hospitalière. Crédit d'investissement de CHF 170 mio voté le 23 avril 2013.

Il permettra de répondre à la croissance démographique, ainsi qu'aux besoins des enfants et leurs familles en offrant des espaces adaptés. Il donne la possibilité de développer un pôle « Mère-Enfant » tout en bénéficiant du plateau technique du bâtiment hospitalier et. La construction du nouvel hôpital des enfants permettra de libérer le 11e étage du bâtiment hospitalier (BH).

1.2. Transformations lourdes du bloc opératoire principal du CHUV et création d'une structure préfabriquée pour maintenir l'activité durant les travaux. Crédit d'investissement de CHF 104.9 mio voté le 21 mai 2013.

Le bloc opératoire central du CHUV, situé au niveau 05 du Bâtiment hospitalier (BH), est l'un des grands blocs centralisés de Suisse, réunissant dans un même espace de 4'000 m2 toutes les spécialités chirurgicales. Le bon fonctionnement d'un bloc opératoire dépend de ses capacités d'adaptation aux besoins des différents services de chirurgie. Pour ce faire, le projet prévoit les interventions suivantes :

- Transformation, agrandissement et équipement de 18 salles d'opération,
- Réaménagement du secteur Nord et agrandissement de la capacité d'accueil de la salle de réveil
- Regroupement des différentes activités du bloc
- Réaménagement des différents secteurs dans le périmètre existant
- Mise aux normes des équipements et des installations techniques.

1.3. Réalisation du nouvel hôpital de Cery. Crédit d'investissement de CHF 106.6 mios

Celui-ci intégrera 3 nouvelles unités spécialisées :

- Unité psychiatrique de crise de l'handicap mental. Cet espace disposera d'un accueil de jour (16 places) et de nuit (14 lits).
- Unité établissement de réhabilitation sécurisée pour adultes. Ce lieu fermé accueillera des personnes nécessitant des traitements psychiatriques suite à des mesures décidées par la justice. Il disposera de 20 lits.
- Unité de soins psychiatriques pour mineurs. Cet espace fermé sera doté de 10 lits.

1.4. Deuxième étape des travaux du bâtiment dit « Champ de l'Air ». Crédit additionnel de bouclage de CHF 545'300 au crédit d'investissement de CHF 15'798'000.

Travaux majeurs

1.1. Des chantiers ont démarré, ou se sont poursuivis durant l'année, notamment :

- Cery : Rénovation du bâtiment des Cèdres.
- Epalinges : Transformations du Centre des laboratoires à Epalinges pour le regroupement des laboratoires par thématique
- César-Roux 19 : Plateforme pour l'enseignement (chantier conduit par le SIPaL)
- Vuillette 4 : Transformations pour le CURML (Centre universitaire romand de médecine légale)
- Saint Martin : Transformation pour création d'un centre de consultation sur l'obésité
- Bugnon 17 : Accélérateur linéaire de recherche de radiothérapie (Flash Beam Irradiation)
- Bâtiment hospitalier (BH) :
 - Extension du Centre coordonné d'oncologie (CCO) et du restaurant du personnel
 - Transformation de l'Hôpital de jour pédiatrique
 - Transformations des soins continus en neurochirurgie (Stroke Center)

1.2. D'autres travaux se sont achevés, tels que :

- Prangins : Transformations du bâtiment des Eglantines pour la psycho-gériatrie.
- Vennes : Aménagement des locaux pour la délocalisation de la DSI.
- Provence : Aménagement des locaux pour l'Administration RH (ARH CHUV) et pour l'institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique.
- Hôpital orthopédique : Création du Centre de la main au niveau 04 en lien avec la reprise des activités de la Longeraie et acquisition de plusieurs équipements d'imagerie (mobiles de radioscopie et mise à niveau de salles de radiographies)
- Mont paisible 16 : Nouvelle construction pour l'implantation d'un IRM à haut champ (3Tesla) pour la recherche sur les neurosciences au Centre Leenaards de la mémoire.
- Bugnon 17 : Transformations pour le Centre de recherche clinique.
- Maternité : Transformations des chambres et des locaux soins au niveau 05
- Bâtiment hospitalier (BH):
 - Transformations des soins continus ORL (BH12) et pédiatrie (BH11) comprenant remplacement de nombreux équipements tels que le réseau de moniteurs, les éclairages d'examen et unité de consultation.
 - Restructuration du secteur lavage pour le service de la Stérilisation centrale avec installation de 2 tunnels de lavage et de désinfection.
 - Remplacement d'un scanner en radiologie et d'un appareil de mammographie numérique de dernière technologie avec tomosynthèse.
 - Renouvellement de l'appareil de curiethérapie.
 - Installation d'un « Cytof » soit un spectromètre de masse couplé à un cytomètre de flux pour une meilleure caractérisation des protéines impliquées dans la réponse immune.
 - Installation et mise en service de 3 nouveaux groupes électrogènes au BH03 pour assurer l'alimentation en secours électrique des installations et des équipements sensibles. Les nouveaux groupes ont augmenté de 50% la puissance secourue disponible.

Réorganisations et changements de structure principaux en 2013

A. Département d'oncologie UNIL-CHUV (DO)

Sous la direction du Prof. George Coukos arrivé le 1er juillet 2012 au CHUV, le Département d'oncologie UNIL-CHUV (DO) a été créé formellement le 1er janvier 2013, marquant ainsi une étape formelle dans la mise en œuvre d'un objectif stratégique du CHUV

Il est constitué du Service d'oncologie médicale (reprise de l'activité de feu le CePO - Centre pluridisciplinaire d'oncologie - et intégration de l'Unité de traitement oncologique du Département des centres interdisciplinaires et logistique médicale (DCILM), du Service de radio-oncologie (en provenance du Département de radiologie médicale (DRM)); du Service d'hématologie (en provenance du Département de médecine (DM)); et du Centre des thérapies expérimentales. Cette organisation est complétée dès le 1er janvier 2014 avec la création de la Division d'immuno-oncologie et la réorganisation des Laboratoires de recherche en oncologie.

B. Division de chirurgie vasculaire (CVA)

Suite à la réorientation de la cardio-chirurgie, en partie motivée par l'arrivée du Prof. René Prêtre au CHUV, l'occasion s'est présentée de réunir toutes les activités de chirurgie vasculaire en une seule entité en créant au 1er janvier 2013 la Division de chirurgie vasculaire (CVA), dirigée par Prof. Jean-Marc Corpataux, au sein du Service de chirurgie thoracique et vasculaire (CHT) du Prof. Hans-Beat Ris. Cette nouvelle division a pour mission la prise en charge de toute la chirurgie vasculaire, y compris en urgence, à l'exclusion de la chirurgie des gros vaisseaux thoraciques qui reste l'apanage du Service de cardio-chirurgie du Prof. Prêtre. Il est prévu, à terme, après évaluation et obtention d'une reconnaissance FMH de la spécialité, que cette division soit transformée en service.

C. Unité d'éthique biomédicale du CHUV

Cette unité dirigée par Prof. Lazare Benaroyo a été transférée en janvier 2013 de la Direction médicale au Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC), afin d'intensifier ses projets de recherche.

D. Centre Leenaards de la mémoire

Il a ouvert ses portes en janvier 2013 dans le bâtiment de Mont-Paisible 16. Celui-ci héberge aussi le Centre ambulatoire et unité de liaison de psychiatrie de l'âge avancé, le Centre de gériatrie ambulatoire et communautaire, ainsi que le Laboratoire de neuroimagerie.

E. Centre Vaudois anorexie boulimie (abC)

Il a ouvert le 1er octobre 2013 une nouvelle structure ambulatoire située à la rue du Tunnel 1 à Lausanne : l'espace Lausanne-CHUV.

Autres faits marquants

Prix et distinctions 2013 au CHUV

- Tatiana Petrova, professeure-boursière FNS au Département d'oncologie CHUV-UNIL, au Département de

biochimie de l'UNIL, ainsi qu'à l'ISREC (EPFL), et Amélie Sabine, post-doctorante au Département d'oncologie CHUV-UNIL, ont été récompensées par la Fondation du Prix Pfizer de la Recherche pour l'excellence de leurs travaux dans le domaine du système cardiovasculaire, urologie et néphrologie.

- 2 projets issus de Faculté de biologie et de médecine se voient récompensés par la Fondation Leenaards. Les Prof. Pierre-Yves Bochud (UNIL-CHUV), Zoltan Kutalik (UNIL & SIB) et Oscar Marchetti (UNIL-CHUV), ainsi que Christian van Delden (HUG & UNIGE) ont reçu un prix pour leur projet sur infections fongiques et le second projet primé était mené par le Prof. George Coukos (UNIL-CHUV) et Dr Michele De Palma (ISREC-EPFL) portant sur les cancers du sein et de l'ovaire avec un caractère translationnel marqué.
- La Dresse Athina Savva, effectuant sa thèse au CHUV sous la supervision des Prof. Thierry Calandra et du PD Dr Thierry Roger au sein du laboratoire du Service des maladies infectieuses, a reçu le Sepsis Award 2013 décerné lors du European Congress of Clinical Microbiology and Infectious Diseases (ECCMID).
- Brigitta Danuser, professeure ordinaire à la FBM et directrice de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST), a reçu la Médaille Joseph-Rutenfranz pour la récompenser de ses travaux en physiologie du travail.
- Prof. George Coukos, oncologue et pionnier de l'immunothérapie, mais également chef du Département d'oncologie CHUV-UNIL et directeur du LICR@UNIL, voit l'excellence de ses travaux saluée par l'octroi d'un «Advanced Grant» de l'European Research Council (ERC) doté de 2,5 millions d'euros pour une durée de cinq ans.
- L'immunologiste, Dietmar Zehn de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL, décroche un «ERC Starting Grant» qui accorde des subsides à de talentueux jeunes chercheurs lançant leur propre équipe de recherche.
- Monika Hegi, professeure associée à la FBM et cheffe du Laboratoire de biologie et génétique des tumeurs cérébrales du Département des neurosciences cliniques du CHUV, a reçu le Victor Levin Award pour son projet mettant en évidence le rôle d'un gène (appelé MGMT) impliqué dans la réparation d'ADN.
- Elisabeth Fivaz-Depeursinge, fondatrice de l'Unité de recherche du Centre d'étude de la famille de l'Institut universitaire de psychothérapie, a reçu le prix 2013 de l'Association européenne de thérapie familiale (EFTA) pour sa "contribution au domaine de la recherche en psychothérapie".

Les chefs de service du CHUV nommés en 2013

- Francine Behar-Cohen, cheffe du Service ophtalmologique à l'hôpital ophtalmique Jules-Gonin
- Kim Do Cuénod, cheffe du Centre de neurosciences psychiatriques
- Farshid Sadeghipour, chef du Service de pharmacie
- Patrice Mathevet, chef du Service de gynécologie

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
106	Informatisation du dossier patient hospitalisé		

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Hospices - CHUV
Sources d'informations complémentaires

source

texte



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département de l'économie et du sport

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Marché de l'emploi et chômage

La croissance de l'emploi vaudois s'est poursuivie en 2013. En rythme annuel, l'augmentation du nombre de postes de travail des secteurs secondaire et tertiaire se monte à 7400 unités pour un total de 357 500 emplois à fin septembre 2013. En termes relatifs, cette croissance (+2,1 %) est supérieure à celle enregistrée dans la Région lémanique (Vaud, Genève, Valais : +1,8 %) et sur le plan national (+1,2 %). Cela se traduit par un nombre de places vacantes en progression en comparaison annuelle (+19 % ; +600 unités). Parallèlement, les effectifs de travailleurs frontaliers sont également en progression constante (24 419 à fin septembre 2013, soit une hausse de 6,4 % (+1468 frontaliers) par rapport à l'automne 2012).

Le taux de chômage vaudois est globalement resté stable dans le courant de l'année, à plus ou moins 4.9%. Il a néanmoins affiché une légère hausse à fin décembre par rapport à la même période en 2012 (5.3% à fin décembre 2013 contre 5.1% à fin décembre 2012). Cette évolution est essentiellement liée à des facteurs saisonniers.

Economie

Dans un contexte mondial difficile, l'économie vaudoise a continué à bien se porter, en comparaison internationale et même à l'échelle suisse. Les perspectives restent toutefois incertaines. La Suisse, qui doit déjà composer avec un franc fort, n'est pas à l'abri d'une détérioration de la conjoncture. Dans cette éventualité, la diversification de l'économie vaudoise est un facteur de résistance à une crise (tous les secteurs d'activité n'étant pas affectés de manière homogène, les secteurs en devenir compensent ceux en difficulté). La promotion économique a dès lors poursuivi ses efforts visant à maintenir et renforcer cette diversité. A cet égard, quelques dossiers sont à citer :

- implantation de l'entreprise Boschung sur le site de l'Aéropôle de Payerne ;
- renforcement de l'économie du Nord vaudois grâce à l'investissement de 35 millions de la société Dentsply/Maillefer à Ballaigues, avec création d'une centaine d'emplois d'ici 10 ans ;
- défense des intérêts du tissu industriel vaudois par le biais de l'accord intervenu entre le Conseil d'Etat et l'entreprise Stalder visant à augmenter massivement, dans le respect des procédures de marchés publics, les commandes à des sous-traitants vaudois sur les huit prochaines années (environ 40 millions sur la période 2013 à 2020, soit environ quinze fois plus qu'aujourd'hui) ;
- mise sur pied de l'association Innovaud qui regroupe les partenaires actifs dans le soutien à l'innovation et dont l'objectif est d'accélérer l'innovation sur l'ensemble du canton, notamment en favorisant les collaborations entre les entreprises (start-up comme PME), et la multitude de centres de recherche et de formation de haut niveau qui caractérise le canton.

Agriculture

La mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 dans le canton a constitué un chantier de longue haleine et techniquement délicat. Le Canton doit en effet mettre en œuvre et cofinancer le nouveau système de paiements directs. Le département a dû effectuer des réglages pour éviter que l'enveloppe globale de ces paiements ne soit réduite, voire pour qu'elle puisse augmenter dans certains cas.

Le département a également lancé en 2013 un projet de promotion commune aux trois fromages AOP (Gruyère, Vacherin Mont-d'Or, L'Etivaz) et aux vins vaudois (marque de qualité Terravin). Dans le même esprit, un projet oenotouristique a été lancé pour fédérer les milieux touristiques et ceux des producteurs. Enfin, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer des appellations d'origine contrôlée (AOC) aux productions du Dézaley et du Calamin.

L'année 2013 a été également marquée par une averse de grêle dévastatrice. Le département a proposé plusieurs mesures pour soulager les agriculteurs et les viticulteurs mis en difficulté par cet événement qui a considérablement réduit les récoltes.

Asile et Etat civil

S'appuyant sur une clause de l'Accord sur la libre circulation des personnes, la Confédération a étendu en 2013 l'application de la clause de sauvegarde à l'ensemble de l'Union européenne. Le Canton a réintroduit les contingents.

Les demandes d'asile ont diminué de manière importante en 2013 après deux ans d'accroissement. Dans le même temps, le nombre de départs a crû. 1180 personnes déboutées ou sans autorisation de séjour ont quitté le canton et la Suisse. 460 d'entre elles ont bénéficié d'une aide au retour. Ce double mouvement a permis à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de fermer deux abris de protection civile à Lausanne et à Gland. L'EVAM exploite encore sept abris qui accueillent plus de 300 personnes.

L'activité de l'Etat civil a augmenté dans plusieurs domaines, notamment en raison de l'introduction du nouveau droit du

nom, de l'augmentation du nombre de divorces, de naturalisations ou de reconnaissances de paternité.

Vaud, invité de la Foire de Zoug

En plus de ses activités ordinaires, le Secrétariat général a été fortement mobilisé par l'organisation de la présence vaudoise à la Foire de Zoug en octobre 2013. Il a assuré la présidence de l'équipe de projet. Il a été chargé du contrôle financier, de la communication et du secrétariat de cet événement.

Cette manifestation comportait de nombreux volets (stand, expositions, concerts, animations, pyramides flottantes, course cycliste, etc.) et a impliqué de coordonner le travail d'une centaine de personnes. Les visiteurs et la presse alémanique ont réservé un bon accueil à cette présence vaudoise.

Jeux olympiques de la Jeunesse

Lausanne et le canton de Vaud sont candidats à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020 (JOJ 2020). Après une phase d'études préliminaires et le vote négatif des Grisons sur l'organisation potentielle des Grands Jeux, Lausanne 2020 annonce officiellement sa candidature le 26 juin. Sur le plan suisse, Lucerne est également candidate.

Le 19 septembre, le Parlement suisse du sport – réuni sous l'égide de Swiss Olympic – désigne Lausanne pour défendre la candidature suisse sur le plan international. Enfin, le 28 novembre, on apprend que Brasov (Roumanie) se porte candidate. Les deux villes seront départagées fin juillet 2015 à Kuala Lumpur.

Les JOJ rassemblent plus de 1000 athlètes âgés de 15 à 18 ans réunis durant dix jours. Le sport et les épreuves y tiennent évidemment une place prépondérante, mais également le programme «Culture et éducation», très important aux yeux du CIO.

Convaincues que le canton et Lausanne réunissent tous les atouts pour organiser ces jeux, les Autorités se mettent au travail et leurs équipes en route pour déposer un dossier de candidature de qualité, original et créatif le 17 juin 2014.

Réorganisation

Par ailleurs, le Secrétariat général conduit depuis l'automne 2012 une réflexion sur son fonctionnement. Ce projet baptisé MEGA vise à améliorer les délais et la qualité du travail fourni. Il passe par une redéfinition des processus, des procédures et des cahiers des charges.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Secrétariat général (SG-DECS)

Groupes de prestations

51.1 Etat-major

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DECS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Gestion des ressources humaines du département de l'économie et du sport – Descriptif

- Appui et conseil au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui et conseil aux services en matière de gestion RH (recrutement, formation, case management, coaching, mobilité et réinsertion professionnelle, identification de la relève, gestion des conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel, procédures disciplinaires, etc)
- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales et des processus RH
- Appui aux services en matière d'organisation et de restructuration
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle RH, suivi et contrôle des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Consolidation et suivi du budget de formation départemental et validation des demandes de formation
- Relais entre le SPEV et le DECS pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Coordination et soutien aux RRH et CoRH des services
- Gestion, coordination, formation et encadrement des apprentis en tant que RAD
- Gestion du logiciel mobatime en tant qu'administratrice départementale et répondante SG
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Chefs de services, cadres, collaborateurs, apprenti-e-s et stagiaires
- Fonctions RH ACV
- Services transversaux ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, UST-PMU, etc)
- CPEV, OAI, OAVS, Mutuel assurances, etc.
- CEP, IDHEAP, UNIL
- Commission du personnel, syndicats, avocats, TRIPAC
- Candidats et autres partenaires externes.

Personnel

Durant le congé maternité de Mme Andreane Jordan Meier, secrétaire générale du Département de l'économie et du sport (DECS), Mme Christine Mercier, secrétaire générale adjointe, a assuré la suppléance de décembre 2012 à fin avril 2013.

En appui, Mme Isabela Pardal a été engagée comme juriste spécialiste pour une mission de durée déterminée allant du 1er décembre 2012 au 31 décembre 2013. Elle a soutenu la direction dans l'analyse de dossiers gouvernementaux et a apporté un appui à l'équipe de projet concernant la présence du canton de Vaud à la foire de Zoug en octobre 2013.

Dans la vision de promouvoir le sport international, le poste de délégué départemental en communication du DECS a été transformé en une fonction plus stratégique. Le poste a été mis au concours en décembre 2012. A la suite du processus de recrutement, M. Philippe Leuba, Chef du DECS, a désigné Monsieur Denis Pittet en tant que nouveau délégué départemental en communication et au sport international. M. Denis Pittet a rejoint le Secrétariat général le 1er juillet 2013.

En parallèle, les besoins en communication du Service de la population (SPOP) en matière de migration et d'asile étant considérables et couvrant un domaine fortement exposé et sensible, la Direction du SPOP a décidé de créer un poste de conseiller en communication. D'un commun accord, M. Frédéric Rouyard, délégué départemental en communication du DECS, a accepté d'occuper ce poste et est entré en fonction le 1er juillet 2013.

Afin de renforcer l'état major du Secrétariat général, Madame Joanne Kobel Dubail a été engagée au sein du Secrétariat général en qualité de juriste spécialiste dès le 1er octobre 2013.

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SPECo, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DECS.
- Mise en place du système de contrôle interne et suivi du respect des directives et procédures financières et comptables au sein du département.
- Participation aux projets départementaux ayant des implications financières.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DECS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Secrétariat général (SG-DECS)

Groupes de prestations

51.4 Informatique

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller) 2013

La chute des demandes de logements de vacances par des personnes à l'étranger, déjà amorcée les années précédentes, s'est fortement accentuée en 2013. Cette situation est due principalement à la crise économique en Europe et peut-être aux premiers effets des nouvelles restrictions imposées sur les résidences secondaires par l'initiative Weber.

Le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud pour les ventes de logements de vacances, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la quatrième année consécutive. Non seulement aucun contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons n'a été nécessaire, mais le canton n'a même pas utilisé l'entier de son contingent ordinaire, 149 unités encore disponibles étant ainsi reportées sur 2014. Quant aux unités de 2012 reportées sur 2013, 49 sont définitivement perdues.

Conformément à la loi d'application dans le canton de la LFAIE, le DECS est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. Compte tenu de la chute des demandes, une telle répartition n'aurait plus vraiment de raison d'être. Elle est cependant maintenue, sur la base des mêmes critères que les dernières années, afin d'assurer une certaine stabilité au système et une meilleure prévisibilité. La décision de répartition pour 2014 a été publiée dans la FAO au début décembre 2013 et n'a pas été contestée.

Projet MEGA

Avec le soutien d'un consultant privé, le SG DECS a avancé dans les travaux du projet MEGA initié à l'automne 2012. Il s'agit de redéfinir les processus, les procédures et les cahiers des charges, de clarifier les diverses missions du Secrétariat général (soutien aux services, appui au chef de Département, prestations propres). Ce travail de réflexion, présidé par la secrétaire générale, devrait aboutir à des mesures concrètes en termes d'organisation, de directives, voire de supports informatiques dans le courant de l'année 2014. L'objectif est d'améliorer la qualité et l'efficacité du travail. Ce projet s'inscrit également dans la démarche générale de la simplification administrative. Dans la mesure où un secrétariat général constitue la plaque tournante entre les pouvoirs exécutif et législatif, les départements, les services et les partenaires externes à l'Etat, l'amélioration des processus et procédures s'avère cruciale.

Foire de Zoug

Plusieurs membres du SG-DECS se sont fortement impliqués dans l'organisation de la présence vaudoise à la Foire de Zoug en octobre 2013. La secrétaire générale adjointe présidait l'équipe de projet dont faisait partie également la responsable financière, le délégué à la communication, une assistance de direction, ainsi qu'une juriste spécialiste. L'engagement fort et durable d'une partie non négligeable du Secrétariat général a impliqué un surcroît de travail pour les autres membres de l'Etat-major qui ont dû suppléer les absences.

Cette manifestation comportait de nombreux volets (stand, expositions, concerts et animations, pyramides flottante, voyage de presse, course cycliste, arbre de l'amitié, projections de films vaudois, restauration, concours, etc.) s'est soldé, de l'avis général, par le succès. La presse alémanique s'est fait largement l'écho de cet événement et les réactions des personnes fréquentant la foire ont été favorables.

Forum de l'économie vaudoise

Le SG-DECS est coorganisateur de la manifestation annuelle du Forum de l'économie vaudoise qui se tient en septembre au Comptoir suisse. En 2013, le DECS a dû s'impliquer davantage dans la mesure où le thème était le sport comme acteur économique. Le chef du Département en était un des orateurs en tant que responsable de l'économie et du sport dans le canton.

Soutien aux services

Le SG a apporté un soutien aux services lors de certains événements ponctuels politiquement importants (par exemple départ de Shire, avancement du cluster du sport, caserne de Moudon, etc.)

Voir rubrique "Evénements marquants, évolutions significatives"

Quelques données chiffrées pour 2013

Dossiers LFAIE

236 dossiers ont été traités en 2013. Il y a lieu de relever que les infractions portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses. Le département est ainsi souvent confronté aux difficultés d'établir le caractère effectif d'un domicile en Suisse revendiqué par des personnes à l'étranger pour échapper aux restrictions imposées par la loi (surfaces admissibles notamment). Le DECS a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi. Les dénonciations devant le Ministère public sont cependant rarement suivies de sanctions pénales. Des mesures administratives de révocation sont également entreprises. Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est actuellement en cours avec l'appui du SJL.

Office cantonal de conciliation

L'office s'est occupé de cinq conflits collectifs de travail qui ont concerné plus de 7000 employés. Dans deux cas la procédure de conciliation a échoué et trois autres affaires sont toujours en suspens. Il s'agit principalement de problèmes d'interprétation de conventions collectives de travail, ce qui explique le nombre élevé de personnes concernées.

Consultations

En 2013, le Secrétariat général a préparé 3 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 7 consultations fédérales pour le compte du département.

Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.12	Recours 2013	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.13
SAGR	1	5	6	1	0	2	1	0	4	2
OCVP	4	4	8	0	0	0	0	0	0	8
SPECo-PCC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5	9	0	1	0	2	1	0	4	10

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Greater Geneva Berne area (GGBa) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles
- Conseil économique
- Entreprises / PME
- Organisme d'aide à la création d'entreprises
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC)

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Aggl, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures
- Administrés
- Commerçants, restaurateurs
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organisateurs de manifestations, loteries
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige

Biopôle SA

Le Contrôle cantonal de finances (CCF) et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), service de tutelle de Biopôle S.A., ayant constaté plusieurs manquements significatifs dans la gestion opérationnelle de la société, l'Assemblée générale de Biopôle S.A. - d'entente avec le Conseil d'Etat - a considéré que les faits portés à sa connaissance étaient suffisamment importants pour procéder à une réforme en profondeur de la gouvernance et du modèle d'affaires de la société. L'Etat a par ailleurs décidé de transmettre le dossier au Ministère public, chargé à la justice de faire toute la lumière sur cette affaire. A cet égard, le principe de présomption d'innocence prévaut évidemment.

Afin d'assurer la continuité des dossiers en cours de traitement sur le site, l'Assemblée générale de Biopôle a procédé à la recomposition du Conseil et a par ailleurs nommé un directeur ad interim, appuyé par des mandataires extérieurs.

Les organes de Biopôle S.A. sont chargés de présenter au Gouvernement un bilan des actions correctives entreprises ainsi que les axes de repositionnement stratégique à conduire sur le site, ceci d'ici la fin du premier trimestre 2014.

Audit de la Confédération sur la NPR

En 2013, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité la mise en œuvre, par le Canton de Vaud, de la politique fédérale sur la politique régionale (LPR/NPR).

Les réviseurs du CDF ont salué la qualité du travail réalisé par le SPECo (ainsi que par l'OAE en ce qui concerne le volet Interreg) et salué le fait que le canton dispose de sa propre loi dédiée à l'appui au développement économique (LADE), qui lui permet de bien différencier les projets soutenus par la LPR des autres projets soutenus uniquement par le canton. Le CDF a constaté le respect des critères LPR pour les projets soutenus, la complétude des dossiers contrôlés par sondage ainsi que l'exhaustivité des données financières transmises à la Confédération.

Aucune recommandation n'a été émise envers le Canton de Vaud. Le CDF a simplement incité le canton à développer un suivi et un contrôle des dossiers qui ne soit pas uniquement basé sur les coûts et les aspects financiers, mais également sur la performance, les résultats et les impacts des projets sur les régions. Ce travail de déploiement d'indicateurs qualitatifs est en cours au sein du SPECo, en lien avec l'exigence d'une évaluation de la LADE une fois par législature.

Alpes vaudoises 2020

En date du 11 juillet 2013, la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV) et le Comité de pilotage idoine (COPILO DMO) ont réuni les syndics des 9 communes concernées par le périmètre " Alpes vaudoises " (Aigle, Château-d'Oex, Gryon, Leysin, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Rossinière et Rougemont) pour la signature du rapport final " Alpes vaudoises 2020 ".

Il convient de considérer la transmission au Conseil d'Etat du Rapport Alpes vaudoises 2020 comme une étape importante permettant de travailler désormais dans un cadre stratégique et prévisionnel stabilisé, faisant l'objet d'un consensus de la part des acteurs de la région et d'une gouvernance régionale clarifiée. Mais il est tout aussi important de souligner que la concrétisation de la stratégie Alpes vaudoises 2020 passera par la réalisation (ou non) d'une série de mesures dont la faisabilité environnementale, économique et financière devra être démontrée préalablement, ceci mesure par mesure.

C'est d'ailleurs pourquoi il importe désormais que le Conseil d'Etat se détermine sur le contenu du rapport qu'il transmettra - avec ses commentaires - au Parlement.

Mieux lutter contre la surconsommation d'alcool chez les jeunes

Préoccupé par la situation sur le front de la surconsommation d'alcool chez les mineurs et les jeunes, notamment les week-ends dans les villes vaudoises, le Conseil d'Etat a adopté, en décembre 2013, un projet de révision de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB). Rejoignant ainsi les considérations émises dans le cadre de plusieurs interventions parlementaires, de nouvelles mesures sont proposées au Grand Conseil dans le but essentiel est la protection de la jeunesse contre l'alcoolisme et les violences.

A cet égard, il est proposé d'agir principalement sur les horaires de vente, sur le type d'alcools vendus (visés en premier lieu la bière et les alcools forts), ceci tout en préservant l'avenir des acteurs de la restauration, notamment en renforçant leur formation. Plus spécifiquement, on relèvera les instruments d'action suivants : interdiction de la vente à l'emporter d'alcools distillés et de bière de 20h à 6h dans les magasins, bars et restaurants. Le "double horaire" pourra être introduit par les communes : interdiction de vente de l'alcool mais permission d'exploitation du commerce sans vente d'alcool. Interdiction de promouvoir la vente d'alcool par des méthodes agressives. Renforcement des sanctions et obligation de suivre une formation complémentaire en cas de manquements graves dans les domaines de la vente d'alcool, du droit du travail et du non respect des directives en matière d'hygiène. La nouvelle loi renforcera également la formation professionnelle des futurs exploitants : élargissement des matières enseignées ; obligation faite aux exploitants au sens de la LADB de suivre des formations complémentaires en cas de manquements graves et, enfin, élargissement des connaissances et mise en valeur et transformation des produits locaux.

D'autres mesures de prévention dans les domaines des solariums et du tabac

Courant octobre 2013, le Conseil d'Etat a adopté à l'attention du Grand Conseil un projet de modification de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Deux principaux objectifs sous-tendent cette révision : introduire l'obligation d'informer la clientèle des dangers des solariums et interdire leur usage par des mineurs, d'une part. Améliorer le dispositif de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs, d'autre part. Partageant ainsi les soucis exprimés par plusieurs interventions parlementaires, le Gouvernement renforce sa politique de prévention et promotion de la santé auprès des mineurs et des adultes. Alors que la 3ème série d'achats tests réalisée en 2011 avait révélé un taux insuffisant de l'application de l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs, le Conseil d'Etat soumet des mesures adéquates pour assurer le respect de la loi entrée en vigueur le 1er janvier 2006. A l'instar de ce qui est prévu pour la vente et le service d'alcool dans le canton, il entend que soit instauré un régime d'autorisation pour la vente de tabac délivrée par les préfectures, l'autorisation pouvant être retirée en cas de vente à un mineur. Le projet de révision de la LEAE introduit en outre l'affichage obligatoire de l'âge légal pour l'achat du tabac, comme c'est déjà le cas pour l'alcool. Cette révision consacre la base légale pour les achats tests qui pourront être réalisés aussi bien pour le tabac que les solariums. Ce projet s'inscrit également dans la démarche de simplification administrative, notamment en supprimant les autorisations de collectes destinées à des oeuvres de bienfaisance ou d'utilité publique qui faisaient doublon avec d'autres autorisations accordées par les autorités cantonales et communales. Parallèlement, en raison de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque le 1er janvier 2014, le projet de loi transmis au Grand Conseil prévoit que seuls les professeurs de ski qui enseignent "hors piste" seront soumis à une autorisation.

Soutien à l'innovation: lancement de la Plateforme Innovaud

Le 27 mars 2013 a vu le lancement officiel de la plateforme InnoVaud, projet directement en lien avec la mesure 4.5. du Programme de Législature 2012-2017. Convaincu que le dynamisme économique du canton et les emplois de demain se préparent aujourd'hui grâce aux efforts d'innovation, le Conseil d'Etat avait décidé en juin 2012 déjà d'engager le Canton dans la création de cette association et de proposer un accroissement substantiel de l'appui financier cantonal à l'innovation. Le 6 novembre 2012, le Grand Conseil adoptait à l'unanimité le décret transmis par le Conseil d'Etat, accordant 25 millions supplémentaires sur dix ans en faveur du soutien à l'innovation - destinés en particulier au financement des start-up.

L'association Innovaud fédère et coordonne l'action des divers organismes impliqués au sein du réseau. Celui-ci agit à quatre niveaux : accompagnement des entreprises innovantes notamment sous forme de conseils, offre d'hébergement grâce aux sites proposant des locaux (parcs scientifiques, technopôles, pépinières d'entreprises, incubateurs), financement destiné aux start-up en phase de démarrage et valorisation de l'image des entreprises innovantes. Les membres fondateurs de l'association sont l'Etat de Vaud, l'Association pour la promotion des innovations et des technologies (AIT), la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), la Fondation du Parc Scientifique d'Ecublens sur le site de l'EPFL, Y-Parc SA à Yverdon, Biopole SA à Epalinges, l'Association Swissmedia à Vevey, la Fondation du Technopôle de la microsoudure à Sainte-Croix, l'Association Tecorbe à Orbe et la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens.

Au final, l'objectif est d'accélérer l'innovation sur l'ensemble du canton, dans des entreprises variées (start-up comme PME), notamment en favorisant les collaborations entre les entreprises et la multitude de centres de recherche et de formation de haut niveau qui caractérise le canton. A fin décembre 2013, grâce aux soutiens financiers de l'Etat de Vaud, Innovaud avait déjà contribué à la création d'une dizaine de nouvelles start-up et au développement des activités d'une centaine de PME.

Deux projets industriels emblématiques

Dentsply

Fin février 2013, le Conseil d'Etat a accueilli très positivement le développement de l'entreprise industrielle Dentsply Maillefer sur le site de Ballaigues. L'entreprise est active dans les techniques de précision et la technologie dentaire, deux secteurs prioritaires pour le Canton, pour lesquels une nouvelle entité de la société développera et fabriquera des produits innovants. A cette fin, Dentsply a décidé de construire un bâtiment industriel supplémentaire sur le territoire de la commune. Le Canton et les autorités communales ont accompagné l'entreprise dans la réalisation de ce projet. Celui-ci correspond en effet parfaitement aux objectifs de la politique économique cantonale, réaffirmée récemment dans le programme de législature du gouvernement, en faveur notamment de la défense du secteur industriel et du soutien à l'innovation. Il est à relever par ailleurs que cette implantation, en dehors du bassin lémanique, contribue au rééquilibrage géographique de l'économie à l'échelle cantonale et favorise la diversification des activités d'une région largement tournée vers l'horlogerie. Pour mener à bien cette extension d'activité, le groupe a investi environ CHF 40 millions et prévoit la création d'une centaine d'emplois d'ici dix ans. La société compte en outre continuer à développer des collaborations avec les universités et les hautes écoles suisses.

Boschung

En janvier 2013, le Conseil d'Etat a pu saluer l'implantation de l'entreprise Boschung sur le site de l'Aéropôle, à Payerne. Active dans les machines et technologies d'entretien des routes et des pistes d'aéroport, l'entreprise, à la recherche d'une nouvelle localisation proche d'un aérodrome, a sollicité l'appui de l'Etat de Vaud ainsi que la Communauté régionale de la Broye (COREB) et la Commune de Payerne. Cette première implantation industrielle, longtemps attendue, marque ainsi une étape majeure dans la concrétisation des efforts communs de valorisation de l'Aéropôle, dont la vocation est d'accueillir des activités industrielles en lien avec le monde de l'aéronautique. En outre, de manière générale, cette implantation est conforme à la politique économique cantonale et régionale de soutien à l'industrie. A cet égard, la mise à disposition par la Commune de Payerne et par l'Etat de Vaud de terrains industriels à des conditions acceptables pour l'entreprise a joué un rôle déterminant dans ce projet d'implantation.

Mission Singapour

Dans le prolongement des déplacements effectués ces dernières années en Russie, en Chine, en Corée du Sud et au Japon, une nouvelle mission économique a été organisée en septembre 2013. La délégation vaudoise, emmenée par le Chef du Département de l'économie et du sport, s'est rendue à Singapour afin de renforcer les liens et construire des ponts entre l'une des nations les plus innovantes au monde (8e selon l'indice du WEF) et le Canton de Vaud. Il s'agissait également d'une mission de veille économique afin de comparer les conditions-cadre offertes à Singapour, dont la fonction de tête de pont pour le marché asiatique est comparable à celui joué par la Suisse au niveau du marché européen. Ce thème a d'ailleurs été largement traité lors d'une journée entièrement dédiée à l'innovation.

La mission économique a ainsi reçu une centaine de chefs d'entreprises, de représentants d'associations économiques, de parcs scientifiques et de centres de recherche, très motivés et intéressés par des contacts avec leurs homologues vaudois. A moyen terme, cette action devrait permettre de favoriser les investissements dans le canton, et ouvrir ce marché aux PME vaudoises.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
137	Mise en ligne des formulaires électro-niques relatifs aux demandes et traitement des aides allouées aux entreprises	En cours	Ce projet s'inscrit dans le cadre des projets ci-dessous: - projet DSI de cyberadministration - projet DSI/ACI de mise sur pied d'un centralisé des entreprises - projet d'un nouveau système d'inform SPECo dont l'un des volets métiers se aux 2 unités du service chargées de la en oeuvre de la LADE.
138	Centralisation des bases de données d'adresses des partenaires LADE	Réalisé	Depuis 2013, le SPECo dispose d'un c gestion des contacts et de leur suivi (C
139	Renforcement du guichet "entreprises" du SPECo et introduction d'un identifiant unique pour les entreprises	En cours	En lien avec l'introduction de l'IDE (nur d'identification des entreprises) au nive Confédération. En outre, ce projet a au lien étroit avec le projet en cours de mi pied d'un registre centralisé des entrep
140	Mise en ligne des formulaires relatifs aux demandes et traitement des autorisations LAAL + LDTR et des aides (LL)	N'est plus porté par le SPECo	L'unité logement qui porte ce projet ne partie du SPECo, suite à la décision d transférer cette unité au DINT.

141	Supprimer l'obligation d'instituer la Commission cantonale des ventes aux enchères	En cours de réalisation	La suppression de cette commission figure dans le projet de révision de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Il en est de même pour les commissions cantonales relatives aux sports de neige et aux guides de montagne.
142	Centralisation de l'ensemble de la mise en œuvre de la Loi sur l'exercice de la prostitution au sein de la POLCANT	En réexamen par le DECS (SPECo) et le DSE (POLCANT)	

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)
Sources d'informations complémentaires

[Politique d'appui au développement économique \(PADE / texte intégral\)](#)

[Politique des pôles de développement - Actualisation \(PPDE / texte intégral\)](#)

[Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 \(texte intégral\)](#)

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre décisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Vigueur du marché intérieur, délocalisations et restructurations

Dans un contexte économique européen mitigé, la vigueur de la conjoncture intérieure soutenue par l'essor démographique vaudois et la consommation importante des ménages s'est répercutée positivement sur le marché de l'emploi vaudois. Le nombre d'emplois a ainsi crû de 2,1% entre le 3ème trimestre 2012 et le 3ème trimestre 2013 (+1,2% pour la Suisse).

L'économie vaudoise reste fortement tertiaisée puisqu'elle compte 3,6 fois plus d'emplois dans le tertiaire que dans le secondaire (238'400 ETP contre 65'400). Les frontaliers – représentant 6% des emplois vaudois – ont vu leur nombre augmenter de 4'000 en 2 ans pour atteindre le chiffre de 24'400 à fin septembre 2013.

Si l'économie vaudoise est créatrice d'emplois, elle doit aussi faire face aux délocalisations et restructurations. La région de La Côte aura été particulièrement touchée avec les départs de groupe Shire pour Zoug et celui de la Lloyds bank pour Genève (200 postes concernés dans les deux cas) ainsi que celui du centre R&D de Kraft Foods pour Munich (60 postes concernés). A noter encore les restructurations de la Banque de dépôt et gestion à Lausanne (25 postes concernés), celle de Philip Morris (134 postes) et celle de Nestlé qui a réorganisé son centre de recherche (22 postes).

Légère croissance du chômage

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.1% au 1er janvier 2013 (selon le recensement fédéral de la population 2010) à 4.7% à fin juin. Durant le dernier trimestre, le taux de chômage a progressivement augmenté sous l'effet des facteurs saisonniers pour s'établir à 5.3% au 31 décembre. A noter que le canton de Vaud rassemble à lui seul plus de 80% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,7 point.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 25'748 en janvier à 23'789 en juin pour terminer à 26'168 en décembre. Le nombre de chômeurs a connu la même évolution, passant de 19'861 à 17'701 pour remonter à 19'869 en décembre.

Baisse du chômage chez les jeunes et les bénéficiaires du RI

Globalement la variation annuelle concernant les demandeurs d'emploi a été de +4.8 % et celle des chômeurs de +4.2% .Toutes les catégories d'âges ont été touchées par cette progression à l'exception des demandeurs de moins de 20 ans qui enregistrent une baisse (-8.6%). A relever également la diminution de 4.1% du nombre de demandeurs d'emploi au bénéfice du Revenu d'Insertion (RI).

Indemnisation des demandeurs d'emploi

En 2013, les différentes caisses de chômage du canton ont versé 561.5 millions d'indemnités de chômage. A elle seule, la Caisse publique a versé 418.7 millions d'indemnités de chômage auxquelles il faut ajouter 92.6 millions au titre des prestations collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Reconversion et réinsertion professionnelles des chômeurs

Durant l'année sous revue, le SDE a investi près de 74 millions pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi. En moyenne, 6800 demandeurs d'emploi ont participé chaque mois à une mesure du marché du travail accélérant ainsi leur réinsertion sur le marché de l'emploi.

Mesures d'accompagnement et lutte contre le travail au noir

En 2013, le dispositif des mesures d'accompagnement a été renforcé par l'adoption de mesures spécifiques visant d'une part à combattre la pseudo indépendance des prestataires de services étrangers et d'autre part, dès le 15 juillet, à introduire le principe de responsabilité solidaire entre l'entrepreneur principal et ses sous-traitants dans la branche de la construction. Le SDE s'est attaché à mettre en œuvre ces nouvelles mesures tout en maintenant un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial et lutter contre le travail au noir. Ce sont ainsi plus de 3'000 entreprises qui ont été contrôlées durant cet exercice.

95 cas potentiels de sous-enchère ont été transmis à la Commission tripartite chargée de l'exécution des mesures d'accompagnement. En outre, 107 interdictions de prester des services pour une durée variant de 1 à 3 ans ont été prononcées à l'encontre d'indépendants ou d'entreprises étrangères.

396 employeurs ont été dénoncés pénalement pour des faits de travail au noir. Plus de 1'700 cas de travailleurs n'ayant pas été annoncés aux assurances sociales ou à l'impôt à la source ont été identifiés et transmis aux offices compétents.

Dans ce contexte, le SDE a facturé des frais de contrôle pour un montant dépassant 425'000 francs (soit 16% de plus qu'en 2012). Les jours-amendes fermes prononcées par le Ministère public ont dépassé 240'000 francs et les amendes immédiates se sont élevées à 90'000 francs. A noter que près de 50% des amendes et des émoluments perçus en application de la LTN le sont dans le seul canton de Vaud.

Le SDE a également exigé rétroactivement la restitution de près de 2'500'000 francs d'indemnités de chômage indûment perçues par des assurés qui exerçaient une activité non déclarée. 27 employeurs et 200 chômeurs ont ainsi été dénoncés pour escroquerie à l'assurance-chômage.

Adaptation du taux de cotisation de l'APGM

L'assurance cantonale perte de gain destinée aux chômeurs malades est gérée par le Service de l'emploi (SDE). En 2013 elle a couvert 1'216 personnes les indemnisant pour 77'745 jours de maladie. Financée par des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage, l'assurance a vu son taux de cotisation passer de 3 à 2% dès le 1er août. Cette décision prise par le Conseil d'Etat a pour objectif d'adapter le niveau des cotisations en fonction des dépenses réelles. En ajustant le taux l'Etat applique le mécanisme destiné à tendre vers l'équilibre financier.

Soutien intensif des demandeurs d'emploi

En 2013, près de 25'000 demandeurs d'emploi ont été suivis et conseillés chaque mois par les ORP. Au total, 259'331 entretiens de conseil individuel entre un conseiller et un chômeur ont été recensés, soit 16'500 de plus qu'en 2012.

Placement

Les ORP ont continué de démarcher activement les entreprises afin d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI.

Près de 4'600 entreprises ont reçu la visite d'un conseiller en personnel et 9'900 places vacantes ont ainsi été acquises (+10% par rapport à 2012). En termes comparatifs, le canton de Vaud a augmenté de 5% le nombre de postes vacants par rapport à 2012 (alors que cet indicateur a diminué de 11% au niveau national).

Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (Allocations d'initiation au travail, stages professionnels, stages d'essai) a permis à 20'683 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2013. En outre, le SDE qui suit en moyenne 3'400 bénéficiaires du RI en a réinséré 1'669 sur le marché de l'emploi.

Développement de nouvelles mesures de réinsertion

En 2013, l'offre dans le domaine des techniques de recherches d'emploi (TRE) de base a été entièrement revue. Dès le 1er juillet 2013, les sessions de cours ont été remplacées pour donner naissance à un nouveau concept de trois plateformes réparties dans le canton. Ce changement permet aux demandeurs d'emploi d'entrer plus rapidement en mesure et répond de manière plus individuelle aux besoins en lien avec les exigences du marché du travail.

Collaboration avec le secteur médicosocial

Face au manque de personnel en EMS, le SDE et l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) ont mis en place en 2010 un programme de réinsertion professionnelle destiné aux demandeurs d'emploi de longue durée. Au terme de sa quatrième année de fonctionnement, ce programme affiche des résultats très encourageants : 86% des 262 participants ont suivi l'entier du parcours (20 jours de formation et 8 mois de CDD dans un EMS) et 62 personnes, soit 28%, ont été directement engagées dans un EMS. A plus long terme, 66% des participants ont quitté l'aide sociale.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La Plateforme CII traite les problématiques de réinsertion professionnelle complexes. Elle regroupe le SDE, le Service de prévoyance et d'aide sociale et l'Office de l'assurance-invalidité. En 2013, 130 personnes sont entrées dans ce dispositif de prise en charge.

Procédures d'extension CCT 2013

- CCT de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: extension de l'avenant du 01.01.2013;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: prorogation de l'extension et extension de l'avenant du 27.11.2012
- CCT du commerce de détail de la ville de Lausanne: extension de la CCT de base
- CCT du commerce de détail de la ville de Nyon: extension de l'avenant du 18.02.2013.

Etudes

Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande » - version actualisée (chiffres 2012)

Rapports

- Rapport au Conseil d'Etat sur les activités 2012 de la Commission tripartite du canton de Vaud chargée des mesures d'accompagnements à la libre circulation des personnes
- Rapport d'activité 2012 sur la lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche
- Rapport d'activité 2012 du Service de l'emploi

Bulletins et communiqués statistiques

- 12 bulletins mensuels et statistiques du chômage
- 12 communiqués de presse mensuels sur l'évolution du chômage vaudois

Articles de presse

- 11 articles publiés dans le cahier emploi de 24 heures
- 2 articles publiés dans le Journal des arts et métiers (JAM)

54.1 Politique agricole

54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Personnes et associations accueillies sur les sites de Marcelin et de Grange-Verney
- Personnel du Service

54.2 Formation et Vulgarisation

54.2 Formation et Vulgarisation

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques ; Vulgarisation et formation continue pour les exploitations agricoles; Recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage

Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et à Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes)
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF à Marcelin
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle ; brevet ou maîtrise : agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernantes de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines)
- Surveillance des prestations déléguées de formation et de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale)
- Prestations de vulgarisation et fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages)
- Recherche appliquée : préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble ; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole ; jardin) ; recherche de nouveaux produits

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV)
- Autes centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA)
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART)

54.3 Viticulture et Promotion

54.3 Viticulture et Promotion

Accompagnement de l'économie vitivinicole et contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise; police phytosanitaire

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture
- Propriétaires et copropriétaires viticoles
- Communes territoriales, viticoles ou propriétaires de vignes
- Interprofession vitivinicole vaudoise
- Office des vins vaudois
- Commission des désignations des vins vaudois
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB)
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants)
- Société coopérative "Cave Vaudoise"
- SCAV – Laboratoire cantonal
- SELT – Promotion économique et Police du commerce
- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national
- Fédération Pays de Vaud, pays de terroir
- Comptoir suisse (Magiciens de la Terre, Beaulieu Exploitation, Swissexpo, etc.)
- Association Art de Vivre (FPVPT, OVV, OTV)
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne
- Ecole d'ingénieurs de Changins
- Confrérie des vigneron de Vevey
- Fondation du Château de Chillon et Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette
- Fédération vaudoise des vigneron
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
- Clientèle privée, grossistes et détaillants (ventes de vin)

54.4 Développement rural et contributions

54.4 Développement rural et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts

Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles)
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit les paiements directs fédéraux et les aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne)
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficience des ressources)
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles bénéficiaires de paiements directs
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.)
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux
- Office fédéral de l'agriculture
- Services de l'ACV en lien avec la protection de l'environnement (SFFN, SESA, SEVEN), la protection des animaux (SCAV) ou le calcul des contributions (ACI)
- Services de l'ACV en lien avec le territoire agricole (SDT-AT, OIT, IRF, SCRIS) et le développement rural (SDT-AF, SELT)
- Commissions foncière rurale
- Commissions d'affermage
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA)
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA)
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordiantion et délégation des contrôles)
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE
- Commissaires régionaux et suppléants
- Préposés agricoles
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions

Politique agricole

Année agricole et météo

L'année 2013 ne laissera pas un souvenir impérissable dans la mémoire des professionnels de la terre. La pluviométrie, après de nombreuses années de déficit, a été considérable. Selon les régions elle est de 20 à 25 % plus importante que la norme. Elle égale ou dépasse la moyenne pour 11 mois, seul août fut moins arrosé. De mars à juillet, les abondantes précipitations ont rendu tous les travaux des champs particulièrement compliqués, certaines cultures ont dû être mise en place dans des conditions de sol très difficile. Dès septembre, les épisodes pluvieux se sont régulièrement succédés, perturbant grandement les différentes récoltes, toutes productions confondues. Parfois ces travaux se sont réalisés dans des sols gorgés d'eau. L'implantation des cultures automnales a été fortement mise à mal. La température moyenne 2013 s'est avérée quelque peu en deçà de la norme. Le temps frais des 6 premiers mois a retardé la croissance. Dès juillet, elle se retrouve légèrement supérieure ou égale à la normale.

Avec ces conditions, les montées à l'alpage ont été retardées de deux à trois semaines, écourtant la durée d'estivage. Devant puiser dès le début de saison dans des réserves de fourrages, les producteurs ont néanmoins pu les reconstituer en suffisance pour l'hiver car la récolte des fourrages a été bonne, bien que peu pourvue en éléments nutritifs. Toutefois, le secteur de la production animale a été marqué par une diminution des effectifs de bétail laitier et de porcs et une augmentation de la volaille de chair et pour la ponte.

Les céréales ont été de bonne qualité, par contre la quantité récoltée est en dessous de ce que l'on attendait, à cause d'une mauvaise fécondation. Ce sont surtout les betteraves et les pommes de terre qui ont été les plus pénalisées par cette météo, tant en qualité qu'en quantité. Malgré de très fortes contraintes phytosanitaires en raison des conditions très favorables aux maladies, l'exercice a été plus favorable en revanche pour les fruits, en particulier à noyaux et les baies, les pommiers ayant eu un rendement inférieur à la moyenne, dû non pas au nombre de pommes, mais au calibre modeste. La culture maraîchère a souffert de la météo printanière mais a pu profiter de meilleures conditions estivales avec des bons rendements de qualité.

La vigne a débourré plus tard que d'habitude, comme sa floraison qui ne s'est pas bien passée ; il y a eu de la coulure et du millerandage. Le vignoble a ensuite subi de gros dégâts de grêle, en particulier sur la Côte, parfois jusqu'à 3 reprises successives, ainsi que dans le Nord vaudois, et il a aussi fallu lutter rigoureusement contre les maladies de la vigne. Logiquement, les vendanges se sont déroulées tard en octobre, revenant peu ou prou à la "normale" après de nombreuses années plus précoces. Le volume encavé est faible, le plus modeste enregistré depuis 1981, mais il est qualitativement convaincant et prometteur.

Marchés et économie agricoles (source USP)

Productions végétales : recul des quantités produites, bonne qualité

En céréales, le recul de la production n'a pas permis de fixer des prix indicatifs dans le cadre interprofessionnel, mais l'ajustement de la protection douanière au 1er octobre a contribué à l'amélioration des conditions de commercialisation.

Pour la production de cultures sarclées, il y a un manque de sucre produit en Suisse, ce qui ne permet pas de répondre à l'augmentation de la demande en sucre suisse, consécutive à l'effet "swissness". Un sous-approvisionnement est également constaté en pommes de terre où les prix sont restés dans le haut de la fourchette. Cette faiblesse ne permettra pas de satisfaire la demande de la consommation et de la transformation jusqu'à la prochaine saison.

En arboriculture fruitière, les prix des fruits ont approché ceux de l'année précédente, certains enregistrant une légère augmentation. Les prix de certains légumes étaient nettement supérieurs à ceux des années précédentes, notamment en début de saison ; ils ont ensuite baissé avec l'augmentation des volumes durant l'été, avant de remonter à l'automne.

En raison d'une baisse chronique de la consommation des vins indigènes, des mesures de soutien actif ont été prises par le Conseil d'Etat pour faciliter le déclassement volontaire de vins AOC excédentaires, tel que proposé aux entreprises vinicoles et financé par la Confédération afin d'éviter une augmentation excessive des stocks. La maigre récolte 2013 dans toute la Suisse va renforcer positivement cet assainissement nécessaire du marché, au détriment toutefois du revenu des viticulteurs.

Productions animales : retournement favorable des marchés avec le recul de l'offre

Le bas niveau permanent du prix du lait a poussé de nombreux producteurs à l'abandon de cette branche de production. La baisse du nombre d'exploitations s'est donc accélérée et les livraisons ont baissé dans toute la Suisse, ce qui a sensiblement détendu le marché. Parallèlement, les prix internationaux se sont redressés, ce qui a eu pour conséquence une amélioration sensible d'environ 6 centimes du prix indicatif par kilo de lait.

Le marché du bétail de rente a connu un bel essor quand le prix du lait a augmenté et les vaches laitières sont devenues rares. Le bétail de rente a toutefois souffert de la faiblesse des exportations dont le subventionnement a été aboli en 2010.

Avec le recul du cheptel laitier, on a donc trouvé moins de bétail de boucherie sur le marché. Il y a presque eu pénurie de bétail de transformation durant toute l'année, alors que le scandale des lasagnes au cheval dynamisait la demande de viande de transformation indigène. Pour satisfaire la demande, il a fallu importer près du double de carcasses de vaches par rapport à la même période de 2012. Le bétail d'égal a aussi profité de la faiblesse de l'offre de vaches de boucherie et la demande de belles génisses fut forte. Les libérations d'importations d'aloiaux et de High Quality Beef ont donc également dépassé celles de 2012. Enfin, la baisse des effectifs du bétail laitier a aussi eu pour conséquence une diminution du nombre de vêlages et d'abattages de veaux d'égal dont les ventes ont été bonnes.

Après trois ans de faibles revenus, les éleveurs porcins ont fortement réduit la production de porcelets, ce qui a amorcé un tournant sur le marché des porcs. Le volume a reculé de 6,5% pour retrouver le niveau de 2009. Les porcs étant recherchés, un contingent d'importation de demi-carcasses a été autorisé et le prix moyen payé jusqu'à mi-septembre s'est élevé à 4.50 francs le kilo PM, soit 1.10 franc de plus que durant la catastrophique année 2012.

La viande d'agneau s'est bien vendue durant toute l'année. Même à l'automne, les projets d'agneaux d'alpage et de montagne ont poussé les ventes, contrairement à l'évolution habituelle. Les prix ont atteint un niveau record de 12.40 francs le kilo PM.

La production d'oeufs et de poulets suisses a encore poursuivi sa bonne progression. Le consommateur suisse préfère les oeufs et les poulets du pays en raison des conditions de garde des animaux (près de 90% de SST) dans des exploitations familiales du pays. Malgré les importantes différences de prix par rapport aux produits importés et les achats transfrontaliers, les producteurs indigènes ont gagné des parts de marché supplémentaires. Les oeufs suisses représentent 54% de la consommation et les poulets suisses 53%.

Politique agricole

Le Conseil d'Etat a introduit dans son programme de législature 2012-2017, à la mesure 4.5 Renforcer et diversifier l'économie vaudoise, une action intitulée "Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017 : promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets « efficacité des ressources, paysage et biodiversité »". Cette action consiste à doter l'Etat de moyens permettant d'accompagner les familles paysannes et le secteur économique agricole, d'une part avec le développement des paiements directs, et d'autre part par l'augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole.

La principale composante en matière de politique agricole cantonale en 2013 fut donc l'adaptation à l'évolution de la politique fédérale, principalement de la PA 2014-2017 adoptée en mars par le Parlement fédéral et dont les 16 projets d'ordonnances d'exécution ont été mis en consultation jusqu'à la fin juin 2013. Parallèlement aux analyses critiques émises par le DECS à cette occasion, sous l'angle de la sauvegarde des intérêts de l'agriculture vaudoise, le dispositif de mise en œuvre cantonale et l'allocation des moyens nécessaires ont fait l'objet de réflexions approfondies autour du développement des paiements directs, volet principal de la politique agricole fédérale PA 2014-2017 que les cantons sont chargés de mettre en œuvre, mais aussi de cofinancer en partie. La règle adoptée dans le cadre de ce cofinancement (10%) fait que, pour chaque franc cantonal dépensé, dix francs de contributions pourront être versés aux agriculteurs qui fourniront des prestations d'intérêt général en faveur de la promotion de la biodiversité (réseaux agroécologiques) ou de la qualité du paysage, ou en vue d'une utilisation plus efficiente des ressources naturelles. Le résultat de ces réflexions se mesure déjà dans le budget 2014 adopté par le Grand Conseil où l'objectif est d'assurer, avec le meilleur rapport "fonds cantonaux/fonds fédéraux", un cofinancement cantonal des paiements directs permettant à l'agriculture vaudoise de bénéficier de l'ensemble des mesures proposées afin de maintenir, voire d'augmenter les recettes des paiements directs en faveur des exploitations vaudoises.

Concrètement, la préparation à cette adaptation déjà anticipée dans la loi sur l'agriculture vaudoise sur le plan législatif, a consisté à soutenir très activement un projet-pilote Qualité du paysage dans la Plaine de l'Orbe. Cette expérience exploratoire menée avec Prométerre et la participation constructive des agriculteurs concernés a conduit les professionnels de la terre vaudois à s'organiser autour de 8 projets couvrant l'ensemble du canton, avec le but de pouvoir bénéficier intégralement de cette mesure nouvelle dès la première année de PA 2014-2017. De même, le financement de la progression fulgurante dans le canton des réseaux agroécologiques et des parcelles inscrites en Qualité écologique a pu être assuré à la mesure de l'adhésion phénoménale des agriculteurs à ce type de mesures visant l'amélioration de la biodiversité agreste. Cette réaction positive des agriculteurs est aussi une nécessité économique impérative dans le contexte de la réduction programmée de la contribution de transition et de l'abandon des principales contributions liées au cheptel détenu.

Consultations

Le SAGR a en outre piloté, respectivement participé activement à une vingtaine de consultations fédérales, soit agricoles (recherche agronomique, importations, marché du vin, désignations de produits, exécution, plans d'action, etc.), soit impliquant l'agriculture (épizooties, climat,

forêts, biodiversité, chasse, aménagement du territoire, énergie, cours d'eau, douanes, approvisionnement du pays, etc.).

Actes législatifs

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté relatif à l'extension durant 5 ans de la contribution professionnelle obligatoire perçue par la FVPL et destinée au financement partiel de l'Office Technique Maraîcher, chargé de la vulgarisation en culture maraîchère pour les Cantons de Vaud et Genève.

Le Conseil d'Etat a modifié le Règlement sur les vins vaudois (RVV) en réintroduisant les appellations viticoles Calamin et Dézaley, disparues au sein de l'appellation Lavaux lors de la refonte complète des appellations vaudoises en 2009.

Intendance : restauration sur le site de Marcelin

La poursuite du programme engagé dès la transformation du réfectoire de Marcelin en 2011 a permis d'atteindre les objectifs fixés pour l'exercice 2013, soit principalement la mise en place d'un tableau de suivi journalier des coûts et chiffre d'affaires, le respect des règles de bonnes pratiques et du HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) tout au long de l'année, l'expérimentation et la mise en place de nouvelles prestations (testage de fabrication de pizzas et de hamburgers, semaine d'animation wok, etc). L'évolution des prestations a provoqué une progression de 40% du chiffre d'affaire annuel depuis 2011 (augmentation de 10% par rapport à l'exercice 2012). Le réfectoire de Marcelin a été inclus, dès 2013, dans la phase test de l'implantation du projet « Beelong » porté par l'Ecole hôtelière de Lausanne, visant à contribuer à l'amélioration de l'alimentation dans le monde, en mettant en place un outil mesurant l'impact environnemental des pratiques d'achat des collectivités.

Formation et vulgarisation

Effectifs d'apprentis

Les effectifs d'Agrilogie sont stables avec, à la rentrée 2013, 937 personnes en formation (AFP, CCC, CFC, Maturité professionnelle, Brevet, maîtrise, cours OPD, patente arboricole et cours blocs).

Effectifs d'Agrilogie 2013-2014

Marcelin	Grange-Verney	Cemef	Effectifs	Totaux
AGRI 1A			21	
AGRI 2A			16	
AGRI 2B			7	
AGRI 3A			26	
VITI 1A			15	
VITI 2A			14	
VITI 2B			13	
VITI 3A			12	
VITI 3B			15	
CAVISTE 1A			4	
CAVISTE 2A			18	
CAVISTE 3A			7	
MPSN			27	
Agro praticien C.S.			2	
Patente			16	
Total Marcelin				213
	C.AGRI 1.1		15	
	C.AGRI 1.2		12	
	C.AGRI 1.6		11	
	C.AGRI 2.1		24	
	C.AGRI 2.2		20	

	C.AGRI 2.3		10	
	C.AGRI 2.6		14	
	C.AGRI 3.1		14	
	C.AGRI 3.2		23	
	C.AGRI 3.3		23	
	C.AGRI 3.4		8	
	A.AGRI 1.1		4	
	A.AGRI 2.1		7	
	A.AGCS 2.1		2	
	C.CHEV 1.1		18	
	C.CHEV 2.1		18	
	C.CHEV 3.1		14	
	C,CHEV 3.2		9	
	C.CHEV 3.3		2	
	A.CHEV 1.1		9	
	Brevet		110	
	Maîtrise			
	OPD		28	
	Total Grange-Verney			395
		EEF 1 A	26	
		EEF 1 B	22	
		EEF 1 C	22	
		EEF 1 D	26	
		EEF 1 E	23	
		GEI 1 A	20	
		GEI 1 B	19	
		GEI 2 A	19	
		GEI 2 B	19	
		GEI 3 A	22	
		GEI 3 B	21	
		GEI art 32	21	
		Cours bloc	19	
		Formation modulaire	35	
		Brevet	15	
		Total Cemef		329
		Total		937

Patente arboricole

Sur le site de Marcelin, en 2013 une nouvelle classe de patente arboricole a été ouverte. Cette formation n'avait plus été organisée depuis plusieurs années par manque d'effectif. Cette volée regroupe 16 participants. La formation est organisée conjointement entre le SAGR et l'Union fruitière lémanique. La patente se déroule à raison d'un jour de cours par semaine de septembre à juin. Elle débouche sur un diplôme cantonal.

Journée bio

A Grange-Verney, le 12 juin 2013, la « Journée grandes cultures et herbage » était placée sous le signe du bio puisqu'elle portait le titre « Journée romande des grandes cultures biologiques 2013 ». Les visiteurs ont pu trouver de nombreuses informations sur les grandes cultures, telles que le sarclage, la réduction des herbicides, les cultures associées ainsi que les résultats des essais variétaux. Ce sont plus de 450 personnes qui ont visité la manifestation. L'intérêt était particulièrement marqué pour les démonstrations.

Renforcement pédagogique des exploitations

Sur le domaine pédagogique de Grange-Verney un nouveau chef d'exploitation est entré en fonction en 2013. Il a notamment la mission de développer les activités pédagogiques sur l'exploitation de telle sorte à ce que son utilisation pour l'enseignement soit renforcée.

Sur le domaine pédagogique de Marcelin, en collaboration étroite avec le centre de compétence en cultures spéciales et avec le concours du FiBL, est implanté un biodiverger de démonstration qui sera utilisé pour la vulgarisation et la formation. Au-delà de ces objectifs pédagogiques, il s'agit de tester une réduction des intrants utilisés en arboriculture en augmentant la mixité des cultures et des espèces dans le but de favoriser les auxiliaires naturels. Le biodiverger est composé de multiples essences fruitières à haute et basse tige et de baies. Une partie de ce verger est travaillé selon les règles de la permaculture, permettant sur cette zone, d'être climatiquement neutre. Les interlignes sont cultivés en cultures maraîchères.

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (Cemef)

Le CEMEF, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, propose de novembre 2013 à février 2014 un cours pour formateurs en entreprise destiné aux maîtresses d'apprentissage employées en économie familiale. Le CEMEF offre également en ce début d'année scolaire des cours de cuisine de base pour les futures maîtresses d'apprentissage EEF, un cours modulaire « Gestion de l'habitat » et un cours « Jardinage » pour les paysannes et les gouvernantes de maison dans le cadre du brevet fédéral.

Viticulture et promotion

Promotion de l'image et des produits agricoles vaudois

Une stratégie a été mise en place, permettant de définir les projets prioritaires à soutenir.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise, le nombre de demandes d'aides financières et les montants requis ont considérablement augmenté, dépassant largement les possibilités budgétaires. Sur un total de 34 requêtes, 27 ont pu bénéficier d'un soutien en raison de leur adéquation aux conditions fixées par la réglementation. C'est ainsi que des subventions à hauteur de Fr. 1'007'200.- ont été octroyées, constituant le 71,83 % des montants sollicités.

Vin et Fromage d'excellence du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a retenu pour la deuxième fois un vin produit dans le canton de Vaud qui sera honoré tout au long de l'année. Jusqu'au 30 juin 2014, le "Vin du Conseil d'Etat" sera le "Domaine de Fischer, Féchy, Premier grand cru 2012". Pour la première fois, le Gouvernement a également sélectionné un produit du terroir : c'est le Gruyère AOP de la fromagerie du Haut Jorat qui est désigné "Fromage d'excellence" du Conseil d'Etat pour 2013.

Le "Vin du Conseil d'Etat" et le "Fromage d'excellence" arboreront des distinctions, respectivement sous la forme d'une collerette et d'une petite bannière. Ils seront servis aux hôtes du Gouvernement vaudois lors de certaines manifestations officielles.

Ravages de grêle sur le vignoble

Trois violents orages de grêle sont à déplorer : le premier touchant le 20 juin les régions de La Côte - dévastant notamment plus de 200 ha à l'Ouest et au centre du district de Nyon -, des Côtes-de-l'Orbe, de Bonvillars et du Vully, les deux suivants s'abattant à nouveau sur La Côte les 28 juillet et 8 août.

Le montant global des dommages pour la vigne atteint 8.5 millions de francs, compte tenu d'un taux d'assurance estimé à 80 %.

Paiements directs

Près de 9'000 décisions et quasi autant de paiements ont été envoyés aux agriculteurs vaudois à fin 2013. Les différentes contributions représentent un montant total de 275,1 mios de francs (+1,8% par rapport à 2012). Leur répartition et leur évolution (2012-2013) sont les suivantes :

- Paiements directs généraux: 3'384 exploitations / 228,8 mios (-0,3%) dont un acompte de 114,3 mios versé en juin.
- Primes de cultures : 1988 exploitations / 19,5 mios (+5,1%)
- Contributions d'estivage : 617 exploitations / 11,0 mios (0.0%)
- Contributions écologiques particulières : 2862 exploitations / 15,8 mios (+28%).

Les contributions écologiques ont très fortement progressé depuis 2010 (quadruplement). Leur répartition et leur évolution (2012-2013) sont les suivantes :

- Réseaux écologiques: 8,3 mios (+41%)
- Qualité botanique des prairies écologiques : 2,9 mios (+38%)
- Programme de réduction des nitrates dans les zones de sources : 0,85 mio (+20%)
- Programme de réduction des produits phytosanitaires dans le Boiron de Morges : 0,2 mio Mesures agroécologiques LVLAgr (dont l'aide à la reconversion BIO) : 0,45 mio (+10%)
- Programme visant à améliorer l'efficacité de l'ammoniac : 0,8 mio (+35%)
- Projet pilote de contributions à la qualité du paysage : 1,1 mio (+120%)

Politique agricole

Liquidation des offices arboricole et maraîcher

Le DECS a pu conclure une convention de transfert du patrimoine de l'Office arboricole professionnel OAP en faveur du Fonds arboricole cantonal qui est inscrit au bilan de l'Etat. Cette ultime étape de la liquidation formelle des offices institués par les législations arboricole et maraîchère, abrogées dès 2011 par la LVLAg, a été l'occasion de remercier les milieux professionnels de leur participation active à la politique agricole cantonale durant près de 50 ans. Une démarche similaire, menée pour l'Office central vaudois de la culture maraîchère OCVM et le Fonds maraîcher cantonal, aboutira au début 2013.

Nouvelles directives du DECS

- organisation et fonctionnement des commissions viticoles AOC et Premiers Grands Crus
- fixation des émoluments des analyses du laboratoire oenologique

Délégations de tâches – conventions conclues avec le DECS

- convention de subventionnement pour les services de dépannage agricole et familial (TerrEmploi sàrl, Prométerre) 2013-2017
- convention de prestations pour la vulgarisation et l'accompagnement de projets "systèmes de production écologiques" en collaboration avec la recherche (FIBI) 2013-2018 (Biodiverger : verger bas intrants et permaculture à Marcelin ; projet Progès Herbe : optimisation de l'efficacité des herbages dans l'affouragement du bétail bovin en partenariat avec les organisations professionnelles et la recherche agronomique)
- convention de prestations pour la vulgarisation alpestre de la SVEA en 2013
- conventions de prestations pour la vulgarisation spécialisée en conseil de traite et fabrication fromagère (ARQHA) 2013-2017
- convention de subventionnement pour l'organisation des marchés de bétail surveillés (SVGB) 2013-2018
- convention de subventionnement entre la Confédération, l'Etat de Vaud (DECS, DINT) et la Société coopérative de fromagerie de Montricher pour le financement du PDRA de valorisation des produits du Pied du Jura (suivi commun SAGR, SDT-AF, SPECo)
- convention de subventionnement entre la Confédération, l'Etat de Vaud (DECS, DINT) et l'Association Eco Terre Sainte pour le financement de leur projet de PDRA (suivi commun SAGR, SDT-AF, SPECo)

Investissements et travaux dans les exploitations pédagogiques

Le Conseil d'Etat a décidé de l'acquisition de 156 parts sociales de la Société coopérative de fromagerie du Grand Pré à Moudon en vue d'assurer durablement, en tant que sociétaire, le débouché et une mise en valeur économiquement intéressante de la production laitière issue de l'exploitation agricole de Grange-Verney.

A Grange-Verney toujours, c'est la stabulation des vaches laitières qui a été transformée afin de la rendre conforme aux règles de détention des animaux dans le délai du 1er septembre 2013 fixé par l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Pour ce faire et aussi afin de rationaliser le travail, l'intérieur de l'étable a été équipé de 35 logettes redimensionnées et surélevées avec matelas, d'un racleur et d'une crèche installée sous l'avant toit du bâtiment.

A Marcelin, c'est le rural de l'ancienne ferme qui a été réaménagé afin d'y héberger l'atelier de transformation du jus de pommes et une galerie de stockage de matériel tels que palettes de cartons, palettes de verres vides, paloxes à pommes et à poires, etc. L'espace inférieur peut ainsi être utilisé pour le parcage de machines et matériel roulant, ainsi que pour la création d'un local fermé de pressurage de fruits avec aménagement d'un caniveau d'évacuation des eaux. Cette transformation permet, d'une part, de transformer le jus de pomme de manière rationnelle dans le respect des règles d'hygiène et, d'autre part, de résoudre un problème de circulation en supprimant les risques d'accidents inhérents à l'ancien accès débouchant directement sur l'avenue de Marcelin.

Accueil d'organisations professionnelles à Grange-Verney

Dès le printemps 2013, le bâtiment administratif de Grange-Verney met à disposition un local de bureau (transformation d'une ancienne chambre d'internat) pour l'accueil de ProConseil, secteur Formation et Jeunesse, organe de Prométerre chargé de la formation professionnelle en matière agricole.

L'iPad dans une classe d'Agrilogie

Face au progrès deux postures sont envisageables : soit on l'ignore et on finit toujours par en devenir la victime; soit on s'y intéresse, on tente de l'apprivoiser, de le comprendre, de composer avec lui et alors les chances d'en tirer un avantage sont réelles. Ainsi, les progrès fulgurant du numérique ne doivent pas être ignorés par l'école d'agriculture. Smartphones et tablettes offrent des potentiels dans l'enseignement qu'il est judicieux d'explorer afin de distinguer ce qui a sa place dans la classe de ce qui doit en être exclu. Dans l'objectif d'avancer sur ce chemin exploratoire, les élèves d'une classe de viticulteurs de Marcelin ont été équipés de l'iPad. Son financement a été assuré pour moitié par les élèves et pour moitié par l'école. Les élèves en sont propriétaires. C'est sous la responsabilité de M. Hervé Früh, enseignant de culture générale, qu'est conduite cette expérience pilote. C'est pour l'instant uniquement dans cette branche que les cours sont conçus et adaptés à l'utilisation de l'iPad.

L'objectif de cette opération pilote est double :

- pour Agrilogie, il s'agit d'acquérir les compétences pédagogiques nécessaires à l'utilisation de l'iPad dans l'enseignement, de se mettre au bénéfice d'une première expérience, de se forger une opinion sur l'utilisation de cet appareil et d'en mesurer les limites ;
- pour les élèves, il s'agit d'induire une autre utilisation que celle purement ludique qu'ils ont de cette technologie, de maîtriser son utilisation afin d'en faire un outil de travail et d'apprentissage.

Ces objectifs sont aussi ambitieux que les potentialités de ces appareils. Leur utilisation dans le cadre des cours exige, de la part des enseignants, un changement fondamental de leur approche didactique et disciplinaire. Même si l'objectif pédagogique demeure identique, la séquence d'enseignement est très différente lorsque l'on utilise un support de cours papier ou une tablette numérique. L'utilisation équilibrée des deux méthodes semble offrir des pistes intéressantes pour l'avenir de l'enseignement agricole.

Viticulture et Promotion

Promotion de l'oenotourisme

Le Conseil d'Etat a adopté [un exposé des motifs et projet de décret](#) lui permettant d'engager un montant de CHF 2'500'000.- pour soutenir la mise en œuvre du concept de promotion oenotouristique pour une période de cinq ans au maximum. L'idée forte de ce projet est de fédérer désormais tous les acteurs concernés, et de les unir autour d'actions communes et novatrices.

Le Gouvernement a prévu, dans le cadre de son programme de législature, de promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture. L'oenotourisme s'inscrit en réponse à une large demande de recherche des produits de qualité, de découverte des terroirs et des paysages.

Le SAGR et le SPECo ont travaillé conjointement sur ce dossier.

Lien : à relier à l'EMPD

Projet de promotion commun Terravin / 3 AOP vaudoises

La mise en place et la coordination du projet de promotion commun Terravin / 3 AOP vaudoises permettra aux partenaires de bénéficier de la présence de Terravin pour associer un ou plusieurs fromages AOP vaudois à leurs manifestations vitivinicoles (Arvinis, Vinea, Expovina, etc.), respectivement à Terravin d'améliorer sa notoriété par une présence conjointe sur les stands de promotion des fromages à l'étranger (SIA de Paris) et en Suisse (Comptoir, Fête du Vacherin Mont d'Or, etc.).

Une promotion commune auprès des écoles hôtelières du canton est également en projet, afin d'assurer un positionnement haut de gamme de nos produits, en sensibilisant les prescripteurs importants que représentent les futurs cadres de l'hôtellerie mondiale.

Développement rural et contributions

Projets de développement régional agricole (PDRA)

A quelques jours d'intervalle, les deux premiers projets de développement régional du canton (PDRA Eco-Terre-Sainte et Montricher), après signature d'une convention tripartite entre les porteurs du projet, les représentants de la Confédération et les Chefs de Département en charge des améliorations foncières et de l'agriculture, sont entrés dans leur phase de réalisation.

Les études préliminaires de deux projets collectifs de nouvelle filière dédiée à la production de noix, resp. de truffes, et nécessitant des infrastructures immobilières, ont été déposées en fin d'exercice.

Initié en 2012, le projet de développement régional agricole et viticole d'Aigle, Leysin et Yverne a entamé, avec un soutien du SAGR, l'étape de l'étude préliminaire en 2013.

Mesures SimpA

117 Dématérialisation des processus "recensement et paiements directs"

Cette mesure est en cours. Le mandat informatique intercantonal "ACORDA" donné à Agridea en 2011, prévoit la mise en oeuvre d'une nouvelle solution Web pour le recensement des données agricoles ainsi que pour la gestion des mesures de contrôles (usagers: exploitants agricoles, préposés agricoles, détenteurs d'animaux, organes de contrôles, etc.). Les travaux de développement sont actuellement en cours.

119 Dématérialisation des processus de la Commission foncière 1

Cette mesure est en voie d'achèvement. En 2012, un programme informatique a été développé par un bureau spécialisé, sous mandat de et chez Prométerre, afin de permettre la transmission en ligne des dossiers complets par les notaires, de même que la consultation en ligne par les services cantonaux. En phase de test dès fin 2012 auprès de certains notaires, cette nouvelle application devrait être opérationnelle à partir du second semestre 2013.

Politique agricole

- Etude Produits de proximité dans la restauration collective
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/RapportRestocolIVD_final.pdf
- Projet pilote de contributions à la qualité du paysage
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/Rapport_de_projet_QP-avril_2012.pdf

Formation et Vulgarisation

- Rapports phytosanitaires 2013
- Gest'Alpe Info mai 2013
- Gest'Alpe Info décembre 2013

Viticulture et Promotion

- Registre cantonal des vignes 2013
- Contrôle officiel de la vendange 2013
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2013 (paraît au début d'avril 2014)

56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.
- Appui technique pour le suivi de la construction de la Maison du Sport Vaudois
- Octroi d'un préavis technique pour la détermination de subsides

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion, l'exploitation et la distribution du Fonds du sport.
- Etude et conduite des projets d'actions de soutien au sport.
- Formation de l'encadrement.
- Information
- Réflexion sur le rôle et la place du sport d'élite dans le canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement et instituts de formation, notamment ISSUL et HEP.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Favoriser l'installation de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO) - anciennement SELT.
- Swiss Olympic.

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Sur le plan interne

- l'engagement de la nouvelle collaboratrice dans le secteur du sport international suite à la démission de l'ancienne titulaire du poste (entrée en service le 1er mai 2013).

La publication

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec le dessinateur Buche (Eric Buschacher)
- du sixième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois « VD-Sport-Info »
- de deux numéros de la revue "Espaces pédagogiques".
- d'un catalogue des camps sportifs et de vacances

La mise sur pied

- de la rencontre annuelle des associations cantonales sportives vaudoises
- à partir du mois d'octobre, du redéploiement du programme "Cool & Clean" dans le canton (suite à une interruption d'une année) en collaboration avec le SSP, la FVA et Swiss Olympic.
- de la suite du déploiement du programme « Cool and Clean » dans le canton en collaboration avec le SSP et la FVA
- en collaboration avec la Fondation FSV, de la remise des bourses du "Fonds du sport vaudois" aux détenteurs de cartes Swiss Olympic le 1er mai 2013 au Centre Mondial du Cyclisme à Aigle
- de la traditionnelle soirée du Mérite sportif vaudois en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) et le soutien de la Fondation « Fonds du sport vaudois » qui s'est déroulée à St-Prex et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2013 et décerné également un prix Fair Play. De même, cette cérémonie a rendu hommage aux champions de Suisse, d'Europe et du Monde, catégorie Elite, de notre canton
- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 3 séances d'information pour les nouvelles personnes enseignant l'éducation physique et sportive
- de 1 séance pour les nouvelles personnes enseignant la rythmique
- d'un séminaire de deux jours à Leysin pour les enseignants EPS des écoles professionnelles
- de 17 séances d'information sur l'introduction des nouveaux moyens d'information / évaluation de l'EPS au premier cycle primaire dans les établissements où il n'y a pas d'animateur-trice pédagogique
- de 1 séance de la Commission consultative de l'EPS
- de 105 cours J+S regroupant près de 2'000 participants (37 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coaches, 5 cours de perfectionnement de coaches, 46 modules de perfectionnement de moniteurs, 5 cours de prévention "Toxicomanie" + « abus sexuels » et 10 cours J+S « Sport des enfants »).
- de 15 séances de commissions de discipline sportive J+S

La supervision

- de 735 camps sportifs scolaires concernant 28'323 élèves.
- de 1'021 offres annoncées par les structures sportives vaudoises donnant droit à des subventions fédérales de plus de Frs. 4'600'000.- .
- de l'éducation physique et sportive dans 117 établissements scolaires.
- du sport scolaire facultatif pour près de 21'000 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- d'une dizaine de compétitions scolaires cantonales.
- de la délégation vaudoise à la journée suisse de sport scolaire.
- de la partie sportive des 4 structures sport-études de la scolarité obligatoire.
- des travaux en lien avec la construction de la Maison du Sport Vaudois à Leysin (participation à la commission ad hoc).
- des cours donnés par les enseignants généralistes non formés en EPS mais enseignant cette discipline.

Dans la politique générale du service :

Mise en consultation interne aux services de l'Etat du projet de Règlement de la loi cantonale sur l'éducation physique et le sport.

Dans le secteur scolaire

- la préparation à l'introduction du Plan d'études romand (PER), notamment par la gestion des groupes de travail pour la création de nouveaux moyens d'évaluation en éducation physique et sportive
- Introduction des nouveaux moyens d'information / évaluation de l'EPS au premier cycle primaire
- la révision du Guide des mesures de sécurité
- la gestion du site « Ressources pédagogiques »
- travail en collaboration avec Statistique Vaud pour le traitement des résultats des tests de condition physique pour les élèves de 1ère année des gymnases et écoles professionnelles.

Dans le secteur du sport associatif

- l'étude de la politique cantonale de sport des adultes
- la mise en place d'un outil d'analyse des retombées économiques et financières des manifestations sportives dans le Canton
- les travaux relatifs à la coordination avec la "Fondation Fonds du sport vaudois"
- la collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour la construction de la Maison du Sport Vaudois.

Dans le secteur du sport international

- l'obtention par Swiss Olympic de l'investiture suisse pour la candidature Lausanne/Vaud aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020 (JOJ 2020)
- les travaux relatifs à la constitution du dossier de candidature aux JOJ 2020
- Travaux relatifs à la mise sur pied d'un cluster du sport international en collaboration avec la Confédération et la Ville de Lausanne
- Accompagnement de l'organisation de manifestations sportives internationales, parmi lesquelles le World Tour Basket 3x3 et le Gigathlon

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- l'extension de l'offre de formation et de perfectionnement pour les moniteurs par la mise sur pied de nombreux cours dans le cadre des programmes Jeunesse+Sport suivants :
 - a) « Sport des enfants » pour les enfants entre 5 et 10 ans (mouvement anciennement appelé J+S Kids)
 - b) « Sport des jeunes » pour les personnes entre 10 et 20 ans
- La gestion du projet visant à distribuer 7'000 T-shirts aux monitrices et moniteurs vaudois bénévoles
- l'organisation d'une séance d'information pour tous les experts vaudois dont les deux points les plus importants ont été l'introduction d'un cahier des charges ainsi que l'harmonisation des indemnités pour les experts.
- la collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", pour la construction de la Maison du Sport Vaudois notamment.

Dans le secteur des équipements sportifs

- suivi particulier d'un gros projet :
 - construction de la Maison du Sport Vaudois à Leysin
- participation aux jurys des concours suivants :
 - projet de piscine à Cossonay
 - projet du Reposoir à Nyon (salle double et piscine)

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Sources d'informations complémentaires

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCC)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Tribunal fédéral et Cour de droit administratif du Tribunal cantonal
- Commissions communales "suisse/étrangers".

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Saisie des données biométriques des ressortissants au bénéfice d'un titre de séjour d'Etats non membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en application de la Loi fédérale du sur les étrangers (LEtr).

Descriptif

- Vérification des dossiers et validation des commandes de documents d'identité de ressortissants suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Saisie des données biométriques des ressortissants suisses et étrangers
- Etablissement de passeports provisoires aux citoyens suisses
- Information des nouveaux préposés communaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour "états tiers", domiciliés dans le canton de Vaud
- Requéranants d'asile ou apatrides au bénéfice d'une autorisation d'obtention d'un titre de voyage ou de passeport pour étranger, domiciliés dans le cantons de Vaud
- Administrations communales
- Polices communales et cantonale
- Division Etrangers du Service de la population
- Police fédérale, section documents d'identité à Berne
- Représentations consulaires en Suisse et à l'étranger
- Office fédéral des migrations (ODM) à Berne

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la population (SPOP)
Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

Gestion et administration du service
Traitement de problématiques juridiques
Relations avec les communes
Autorité de surveillance des contrôles des habitants

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support aux communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DECS
- Services transversaux
- Communes.

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

Organisation générale du service

En 2013, la direction du service de la population s'est renouvelée autour de deux nouveaux chefs des divisions asile et étrangers, d'une responsable des ressources humaines, ainsi que d'un chargé de communication.

Une nouvelle dynamique s'est créée autour des communes, avec qui le SPOP a intensifié les relations et renforcé la collaboration. Quatre sessions de portes ouvertes ont été organisées pour les préposés au contrôle des habitants, avec l'objectif de favoriser une meilleure compréhension des attentes réciproques.

Sur le plan du développement du projet informatique de renouvellement du système d'information et de gestion du SPOP, la mise en production du programme GestStar a été testée avec succès par le secteur des Naturalisations. Les dossiers actifs des divisions asile et étrangers ont été numérisés en vue d'une gestion électronique des documents (GED) et les formations sur le nouvel outil de travail ont d'ores et déjà débuté en prévision d'une bascule prévue entre février et avril 2014 pour l'ensemble du personnel du SPOP.

L'accueil des nouveaux collaborateurs du service a été repensé et mis en oeuvre, première étape du renouvellement du concept de formation interne en complète révision.

Etat civil

Durant l'année 2013, l'activité des quatre offices de l'état civil a connu une légère progression. Les officiers de l'état civil ont ainsi enregistré quelque 21'720 événements d'état civil (naissances, décès, mariages, partenariats enregistrés, reconnaissances, déclarations sur le nom), soit une progression d'environ 5 % par rapport à 2012 (20'696 événements). L'accroissement de dossiers s'explique par une recrudescence des déclarations de reconnaissance en paternité qui passent de 1965 en 2012 à 2151 en 2013 et, surtout, par une augmentation significative des déclarations concernant le nom (1'521 en 2013 contre 568 en 2012), liées essentiellement à l'introduction du nouveau droit du nom, entré en vigueur le 1er janvier. Le nombre de célébrations de mariages (2'961) est lui légèrement en recul par rapport à 2012.

L'activité de l'autorité de surveillance de l'état civil a aussi connu une progression non négligeable. En 2013, elle a exécuté plus de 8 % de transactions supplémentaires (10'320 au total en 2013). Cet accroissement est dû surtout à une augmentation des divorces et des procédures de dissolution judiciaire du mariage (+ 100 par rapport à 2012 ; 1'867 divorces dans le canton en 2013 pour 1'768 en 2012) et à l'enregistrement de nouveaux naturalisés (+ 508 cas, passant de 4'392 en 2012 à 4'950 en 2013).

Naturalisation

En 2013, le Secteur des naturalisations a reçu plus de 2'620 dossiers de demandes de naturalisation, soit un accroissement de 18 % par rapport à l'année 2012.

Cette augmentation peut sans doute s'expliquer par la perspective d'une entrée en vigueur du projet de révision de la loi sur l'acquisition de la nationalité suisse, qui prévoit de durcir les conditions de l'octroi de la nationalité suisse (les titulaires de permis F et B ne pourraient plus prétendre à l'avenir à la naturalisation).

En 2013, 4'950 citoyens ont été naturalisés, ce qui représente une augmentation de 11 %.

Asile

En 2013, quelque 21'500 demandes d'asile ont été déposées en Suisse. Ce chiffre représente une nette diminution par rapport à 2012 (28'631 demandes déposées) et rejoint - même s'il est un peu inférieur - le nombre des demandes déposées en 2011 (22'551).

Les autorités fédérales attribuent 8 % des demandeurs d'asile au canton de Vaud qui est chargé d'assurer l'hébergement et l'assistance des requérants, alors que la procédure d'asile elle-même est de compétence exclusivement fédérale.

En 2013, 1'180 personnes déboutées de l'asile ou sans autorisation de séjour, ont quitté le canton et la Suisse de manière contrôlée à la demande des autorités. Parmi elles, un peu plus de 460 personnes ont bénéficié d'une aide au retour : le canton de Vaud encourage en effet systématiquement les départs non contraints avec une aide financière pour les personnes sans antécédents pénaux.

La baisse des demandes en 2013 conjuguée à un nombre élevé de départs s'est répercutée dans le canton de Vaud sur le nombre de migrants à héberger. Cette diminution a conduit à la fermeture de l'abri de Coteau-Fleuri à Lausanne le 13 septembre et à celle de l'abri de protection civile de Gland le 18 octobre. Ainsi l'EVAM continuera à exploiter sept abris (Le Mont-sur-Lausanne, Orbe, Pully, Begnins, Coppet, Préverenges et Bussigny) qui accueillent actuellement plus de 300 personnes.

Au niveau politique, 2013 aura été marquée sur le plan national par la déclaration commune des cantons et de la Confédération du 21 janvier sur la restructuration du domaine de l'asile et de l'acceptation par le peuple le 9 juin des modifications de la loi sur l'asile.

Sur le plan cantonal, la tenue des assises de la chaîne pénale les 20 et 21 juin 2013, ont permis de renforcer la collaboration entre le Service de la population et l'Ordre judiciaire, le Service pénitentiaire, le Ministère publique et la police, dans le cadre des procédures liées à l'exécution des renvois des personnes sans autorisations de séjour en détention pénale.

Etrangers

En 2013, la Confédération a étendu à l'ensemble de l'Union européenne l'application de la clause de sauvegarde prévue dans l'Accord sur la libre circulation des personnes : le 1er juin, un contingentement pour les permis B a été introduit pour les ressortissants des Etats de l'UE-17. La mesure, appliquée depuis le 1er mai 2012 aux ressortissants des Etats de l'UE-8 (permis B, autorisation de séjour de cinq ans), a été maintenue. Ces deux décisions sont en vigueur jusqu'au 31 mai 2014.

En 2013, le Canton n'a pas eu à refuser de permis B dans ce cadre, le contingentement fédéral n'ayant pas été atteint.

La population étrangère dans le canton de Vaud s'élevait à 240'200 personnes fin septembre, soit une hausse de 8'036 personnes depuis le début de l'année (+ 3.5 %).

Intégration

L'année 2013 a été marquée d'une part, par l'achèvement du Programme cantonal d'intégration des étrangers (PIC) et d'autre part par le commencement de sa mise en œuvre, avec l'amorce de nombreuses négociations stratégiques.

Avalisée par le Collège des Secrétariats généraux, la version finalisée du PIC a été remise à l'Office fédéral des migrations (ODM) le 30 juin. Ce programme d'intégration a été validé par la Confédération. Le 30 novembre, la Convention relative au PIC a été signée par l'ODM puis par le chef du département de l'économie et du sport pour la période 2014-2017. En parallèle, l'année a été rythmée par de nombreuses séances de travail avec les 5 communes du canton disposant d'un délégué à l'intégration, Lausanne, Yverdon, Vevey, Nyon et Renens, pour la mise en place de « MiniPICs », sur le modèle des relations ODM/Canton.

Des accords avec les principaux partenaires du BCI dont Appartenances, Français en Jeu, les partenaires de la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), la ville de Bex ont abouti à la rédaction de conventions de collaboration. De même, un mandat en matière de lutte contre les discriminations pourrait être confié au Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).

Identité

2013 fut une année chargée avec 59'000 saisies pour les documents d'identité suisses dont 54'000 passeports, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique en partie par le succès rencontré par le "passeport 03" lancé en 2003 et arrivé à échéance 10 ans plus tard. 16'000 données biométriques ont été enregistrées pour les étrangers et 600 titres de voyage ont été émis.

A la suite des départs de la responsable et de son adjointe, un pôle de direction composé de quatre collaborateurs de référence a pris la tête du centre de biométrie.

Objectifs et projets

Projet informatique

Le projet informatique de renouvellement du système d'information et de gestion du SPOP a progressé en 2013. La mise en production du programme GestStar a été testée avec succès par le secteur des Naturalisations. Les dossiers actifs des divisions asile et étrangers ont été numérisés en vue d'une gestion électronique des documents (GED) et les formations sur le nouvel outil de travail ont d'ores et déjà débuté en prévision d'une bascule prévue entre février et avril 2014 pour l'ensemble du personnel du SPOP.

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Le BCI a mené à bien son projet « L'intégration en mouvement » axé sur un « Tournoi des quartiers » : financement de microprojets pour l'organisation d'une journée sportive, précédée d'activités en commun et d'une demi-journée de réflexion sur le sport et l'intégration.

Le BCI a par ailleurs répondu à un appel aux projets de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour poursuivre son action de lutte contre les mariages forcés. Son projet a été retenu et le BCI reçoit une subvention de CHF 50'000.- pour 18 mois. Il a également achevé avec succès le mandat confié par Caritas pour la prévention des MGF (Mutilations génitales féminines) qui se poursuit avec un montant plus modeste en 2014.

Modernisation : usage de formulaires en ligne pour le dépôt des projets et des demandes de subventionnement auprès du BCI ainsi que création d'une base de données unique pour les collaborateurs du BCI.

Suivi des mesures SYMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
88	Amélioration de l'échange des informations disponibles au sein du service	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP, notamment de la gestion électronique des dossiers.
89	Harmonisation de l'organisation (classement) des dossiers "asile" et "étrangers"	En cours	Id.
91	Augmentation des informations disponibles par les communes sur le statut d'un dossier de permis de séjour en traitement par le SPOP	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP.
92	Amélioration du flux d'informations entre le SPOP et ses partenaires (ODM, tribunaux ou SDE)	En cours	
93	Formation des partenaires communaux du SPOP.	Réalisé	Les cours ont été organisés en 2013 au SPOP. Une cadence biannuelle a été décidée pour la suite.
94	Suppression de l'envoi d'une copie des autorisations de séjour aux autorités fiscales	Terminé	
95	Mise en place d'une organisation permettant de faire face aux pics d'activité rencontrés par la division "étrangers" du SPOP (arrivée en masse des étudiants)	En cours	
96	Accélération du processus de contrôle des documents de voyage des ressortissants étrangers	Réalisé	
97	Réduction des délais dans le traitement des dossiers de la division Etrangers	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la population (SPOP)
Sources d'informations complémentaires

[Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

Etat civil

Service de la population
Direction ETAT CIVIL
Rue Caroline 2
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 38 57
[etatcivil.cantonal\(at\)vj.ch](mailto:etatcivil.cantonal(at)vj.ch)

Naturalisation

Service de la population
Secteur NATURALISATIONS
Rue de Langallerie 9
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 45 91
[info.naturalisation\(at\)vj.ch](mailto:info.naturalisation(at)vj.ch)

Asile

[Asile sur le site cantonal](#)

L'asile sur le [site de l'Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

[Etablissement vaudois d'accueil des migrants \(EVAM\)](#)

Etrangers

[Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

[Service de la population \(VD\)](#)

Identité

Service de la population
Centre de biométrie et des DOCUMENTS D'IDENTITE
Quartier du Flon - Voie du Chariot 3
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 800 01 1291
[info.passeport\(at\)vj.ch](mailto:info.passeport(at)vj.ch)

Administration

Service de la population
DIRECTION
Av. de Beaulieu 19
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 49
[info.population\(at\)vj.ch](mailto:info.population(at)vj.ch)

Intégration

Service de la population
BUREAU CANTONAL DE L'INTEGRATION (BCI)
Rue du Valentin 10
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 59

Tél. : +41 21 316 49 59
info.integration(at)vd.ch

www.vd.ch/integration



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département des infrastructures et des ressources humaines

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Accueil de jour des enfants

En mai 2013, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants portant sur la période 2007 à 2011. Il ressort principalement que le système incitatif de subventionnement par l'intermédiaire de la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE) est efficace.

Le Conseil d'Etat a également accompagné son rapport de différentes propositions de modifications législatives visant entre autres mesures à augmenter l'offre en places d'accueil par un accroissement substantiel de la contribution de l'Etat à la FAJE. Par l'adoption de ses modifications en août 2013, le Grand Conseil a approuvé l'augmentation de plus de CHF 10 millions de la contribution totale de l'Etat qui passe ainsi de CHF 18,4 millions à CHF 28,16 millions.

Dans le but de sécuriser le mécanisme de financement dans la durée et d'en augmenter la prévisibilité, le Grand Conseil a également approuvé la fixation par décret de cette contribution de l'Etat qui tiendra compte du rythme de l'année scolaire.

Personnel de l'Etat

Après le démarrage du projet en 2012, l'année 2013 a été marquée par la finalisation du dossier relatif à la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Un accord entre la FSF et le Conseil d'Etat prévoit les principes généraux d'un plan de prestation et de son financement qui permettent d'atteindre l'objectif de 80% du degré de couverture de la Caisse de pensions en 2052. L'accord a en outre permis d'élaborer une nouvelle loi cadre sur la Caisse de pensions.

Le Conseil d'Etat a décidé de faire entrer en vigueur au 1er janvier 2014 la nouvelle loi sur la Caisse de pensions ainsi que le décret de financement. Ce nouveau dispositif permet à la Caisse, d'une part de rester en capitalisation partielle et d'autre part, d'atteindre les exigences prévues par le droit fédéral.

L'année 2013 a également été marquée par l'achèvement de certains projets dont la mise à disposition d'un outil permettant aux services un meilleur suivi des absences. D'autres projets ont en outre connu des avancées significatives tels que le projet « cadres » et le projet d'encadrement des apprentis qui verra sa concrétisation en 2014. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a notamment accepté la généralisation du système du télétravail au sein de l'Etat et adopté le règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions.

Routes

L'année 2013 a été marquée par la fin d'une correction importante, celle de la Chaudanne à Rossinière. Un nouveau pont par-dessus la ligne du MOB, la réfection d'un autre ouvrage et l'élargissement de la chaussée faisaient partie des points forts du chantier. Ailleurs dans le canton, la rénovation de la RC 66 et la requalification d'un premier tronçon de la RC 1 se sont achevées, parmi de nombreux autres chantiers d'entretien. Parallèlement, grâce au crédit accordé par le Grand Conseil, un inventaire cantonal des ouvrages de soutènement a été lancé. Il a pour but de maintenir leur sécurité par un entretien adéquat.

Conformément à l'accord trouvé entre Etat et communes à mi-2013, le subventionnement des travaux communaux sur routes cantonales en localité a été réintroduit. Il s'applique dès le premier janvier 2014. Pour informer de ce changement, plusieurs mesures de communication ont été prises.

Enfin, la migration d'une partie importante des données informatiques sur le réseau cantonal vers le système MISTRA mis à disposition par l'OFROU, qui remplace des applications cantonales devenues disparates et obsolètes, s'est achevée en 2013.

Mobilité

Le vote par les Chambres fédérales de la création du nouveau Fonds d'infrastructure ferroviaire, soumis au vote du peuple en 2014, et du premier programme d'investissements très favorable aux lignes et gares CFF se trouvant en Suisse romande s'est accompagné, dans le canton de Vaud, de l'adoption de deux importants décrets pour le développement de l'infrastructure et le matériel roulant sur le réseau régional privé. Les bases d'une augmentation substantielle des prestations de transport public ont ainsi été posées pour les années à venir.

Les projets d'agglomération vaudois déposés en 2012 auprès de la Confédération ont fait, dans l'avant-projet de rapport soumis à consultation, l'objet pour trois d'entre eux d'un co-financement. Le Canton a défendu, dans sa réponse, la pertinence des cinq dossiers soumis. Sur le plan de la réalisation des mesures, l'encouragement aux mesures de mobilité douce prévues dans les projets d'agglomérations a été ancré dans la législation.

L'augmentation de l'offre dans le domaine des bus s'est également poursuivie. On citera, à titre d'exemple, la réorganisation et l'enrichissement de la desserte du Jorat par les deux entreprises tl et CarPostal. Dans l'agglomération Lausanne-Morges, le traitement des oppositions dans le cadre de la procédure d'approbation des plans du futur tram t1 Lausanne-Renens s'est poursuivi.

Informatique

Durant l'année 2013, plusieurs systèmes d'information métiers ont été déployés. On citera la gestion des notes de l'enseignement obligatoire, liée aux exigences de la nouvelle LEO, la stabilisation du système RDU (revenu déterminant unifié), ou encore la mise en service de l'application de gestion des logements subventionnés.

La poursuite de la modernisation des infrastructures informatiques, avec notamment la finalisation du déploiement de la téléphonie IP, s'est accompagnée de la mise en place des bases de la sécurisation des systèmes d'information, qui débutera entre autres par création d'un système de management de la sécurité de l'information et d'un site de secours pour le stockage des données.

Une enquête de satisfaction menée auprès des utilisateurs internes de services informatiques a permis d'identifier les actions prioritaires d'améliorations. Diverses mesures ont été introduites visant à améliorer la disponibilité de applications ainsi qu'à traiter plus simplement les incidents et demandes provenant des utilisateurs.

Développement durable

L'Unité développement durable (UDD) a continué son travail de formation dans le cadre des achats professionnels responsables et ce, notamment au travers de sa collaboration avec l'Association Coord21 qui a mis sur pied 6 ateliers favorisant l'échange d'expériences de quelques 120 professionnels.

Dans le cadre des appels d'offres, l'UDD a servi d'appui aux services adjudicateurs dans l'utilisation des fiches de notation de la contribution du soumissionnaire aux composantes sociales et environnementales du développement durable.

Marchés publics

Chargé de la coordination de l'application de la législation sur les marchés publics, le secrétariat a répondu en 2013 à 130 demandes écrites de renseignements et d'appui. Il a également organisé plusieurs formations au sujet des procédures légales.

21 entreprises ont été exclues des marchés publics au cours de l'année, et 66 ont reçu un avertissement.

Information sur le territoire

L'année 2013 a vu se réaliser la couverture de tout le territoire cantonal par des données cadastrales numériques. Ces informations sont désormais stockées dans une base de données gérée par l'OIT et mises à jour annuellement.

Tant la consultation du guichet cantonal GéoPlaNet que des géoservices ont continué de progresser en 2013.

61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui à la cheffe du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la cheffe de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services du DIRH.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DIRH pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services et offices du DIRH.
- Cadres et collaborateurs du DIRH, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

61.3 Informatique

- L'Unité informatique départementale (UID) a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DIRH](#), [DSI](#)

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Développement d'un système de contrôle interne (SCI).
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DIRH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DIRH.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- Usagers.

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable

- Assurer la mise en œuvre de l'Agenda 21 figurant dans le programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Appui aux services
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication simap.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- Traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Secrétariat général (SG-DIRH)
Evénements marquants, évolutions significatives

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DIRH, le secrétariat général a participé à plusieurs projets, tant au sein des COPIL que dans les groupes de projet.

Au niveau transversal, le SG apporte sa contribution dans les groupes de travail interdépartementaux.

Coordination et suivi de l'application de la législation sur les marchés publics

Dans ce cadre, le SG a :

- accompagné et conseillé de nombreux adjudicateurs publics, notamment en répondant aux questions adressées au Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) : 130 réponses écrites ;
- accompagné et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans l'utilisation du système simap, base de données qui regroupe tous les appels d'offres publics ;
- poursuivi l'organisation et l'animation de cours sur les appels d'offres marchés publics, destinés aux adjudicateurs ;
- poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir, notamment en prononçant des sanctions contre les entreprises fautives (21 en 2013), une décision formelle d'avertissement, ainsi qu'en adressant des courriers d'avertissement (66) ;
- revu l'organisation du CCMP avec une plus grande représentativité des adjudicateurs de l'ACV ;
- procédé à l'étude du renforcement de devoir de surveillance des soumissionnaires vis-à-vis de leurs sous-traitants.

Elaboration du budget et centralisation de la comptabilité du département - Unité financière départementale (UFD)

A côté de ses missions habituelles d'appui à la Cheffe du DIRH, de gestion budgétaire, de coordination et d'appui, de comptabilité et de vérification des EMPD d'investissement, l'Unité financière du département (UFD) a participé à la mise en oeuvre au projet SAP, piloté par le SAGEFI.

Traitement des demandes de permis de construire et gestion de la circulation des dossiers au sein de l'ACV - CAMAC

Pour l'année 2013, la CAMAC a rempli sa mission prioritaire en traitant les dossiers de demandes de permis de construire ainsi que les dossiers internes pour le compte des services de l'ACV, soit en particulier :

- 4'823 dossiers de demande de permis de construire, soit un peu plus (1.4%) de la moyenne des 5 années précédentes ;
- 860 dossiers internes à l'ACV, en augmentation de 6.1% par rapport à l'année 2012.

L'unité de plate-forme collaborative a participé activement au projet d'ouverture des dossiers SDT aux communes.

Unité opérations foncières

En sus de la gestion et du maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat de Vaud, l'UOF a notamment traité les opérations suivantes :

- acquisition de biens-fonds pour un montant d'environ CHF 2 millions, dont un bâtiment sur l'emprise du tram T2 à Renens et un droit de superficie pour le dépôt du voyer à Orbe ;
- vente de biens-fonds non utiles aux tâches pérennes de l'Etat de Vaud. pour un montant d'environ CHF 11 millions, dont les anciens arsenaux à Yverdon et 3 ha de terrains (cofinancé par les routes nationales) en zone industrielle sur la commune de Rennaz ;
- réalisation de 25 expertises avec la Commission Cantonale Immobilière (CCI), dont les sites de la RTS et AGORA-CHUV à Lausanne.

Unité ressources humaines (URH)

Projets particuliers

L'URH départementale a coordonné le lancement de l'enquête de satisfaction des collaborateurs menée tous les deux ans au sein du département, avec l'appui expert d'ESOPE (cellule rattachée à l'Institut de médecine sociale et préventive de Lausanne IUMSP). Cette édition 2013 a intégré des évolutions visant à améliorer la qualité des données récoltées pour une exploitation plus fine des résultats et une identification plus précise des cibles d'amélioration. Cette enquête a également nécessité des démarches de promotion et de communication auprès des nouveaux services et entités ayant intégré le département afin d'assurer une participation significative. Le taux de participation a connu une évolution positive en regard des éditions précédentes.

Prestations

Outre les prestations usuelles telles que la gestion RH courante, les prestations de conseil à la hiérarchie et aux collaboratrices et collaborateurs et l'appui au sein de l'état-major de la cheffe de département, l'URH a été sollicitée dans le cadre d'accompagnement d'équipes confrontées à des difficultés d'organisation ou de collaboration ainsi que dans la gestion de situations de "case management" complexes, en particulier le suivi des collaborateurs gravement accidentés du Service des routes.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Secrétariat général (SG-DIRH)
Sources d'informations complémentaires

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Office de l'information sur le territoire (OIT)
Evénements marquants, évolutions significatives

Le projet de loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) adopté par le Grand Conseil le 8 mai 2012 et le règlement d'application (RLGéo-VD) adopté par le Conseil d'Etat le 28 novembre sont entrés en vigueur le 1er janvier 2013, simultanément à la nouvelle loi sur le Registre foncier (LRF). Les nombreuses normes et procédures de l'OIT ont été révisées pour respecter le nouveau dispositif légal.

Une partie importante des ressources de l'Office a été encore allouée au projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration officielle. Cette couverture par des données cadastrales sous forme numérique a été atteinte en mai 2013. En 3 ans, ce projet a permis de couvrir près de 12% de la surface du territoire cantonal au standard de numérisation préalable NPC et 3% au standard de numérisation simplifiée NPCS. Les données NPCS sont désormais centralisées dans une base de données et elles sont mises à jour annuellement par l'OIT, sur la base des dossiers transmis par les géomètres conservateurs.

Le projet de changement de cadre de référence MN95 a démarré en 2013. L'OIT assure la coordination transversale interne du projet, de même que la coordination externe avec les acteurs cantonaux de la géoinformation. A l'interne de l'administration, les Services gestionnaires de géodonnées ont élaboré leur stratégie métier. Par ailleurs, l'Office a déployé un important effort dans la communication, notamment auprès des communes. Une plaquette d'information a été adressée à l'ensemble des municipalités vaudoises en juin 2013.

Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée sous www.vd.ch/territoire - > Informations sur le territoire > Cartes et synoptiques à télécharger -> Mensuration officielle.

Les adjudications de nouvelles entreprises de premier relevé se sont poursuivies en 2013. Des bureaux privés ont participé à la préparation d'entreprises mises en soumission. Sept entreprises de premier relevé ont été adjudgées à des bureaux d'ingénieurs-géomètres privés.

La planification et l'établissement des documents relatifs à la mise à jour périodique des données de la mensuration cadastrale sont terminés. Deux mandats ont été adjudgés deux autres sont en préparation pour l'année 2014. Ces quatre entreprises couvrent l'ensemble des zones d'estivage du Jura et des Préalpes.

La saisie du thème adresses dans la base de données cadastrales officielle (BDCO) s'est poursuivie et le thème complet est désormais disponible pour plus d'une centaine de communes.

Les conduites soumises à la loi fédérale LITC ont été saisies dans la mensuration officielle début 2013. Leur mise à jour en BDCO se fait dorénavant sur la base des informations transmises par leurs propriétaires, gestionnaires de cette géodonnée.

Les voies de chemin de fer ont également été complétées en s'appuyant sur les informations transmises par les CFF. Les plans cadastraux figurent dorénavant aussi les voies secondaires.

En collaboration avec l'Inspectorat du Registre foncier, l'OIT a mis en place les outils pour gérer l'identifiant fédéral des immeubles (E-GRID) dans la mensuration officielle. L'Office est en charge de l'attribution de l'E-GRID pour les biens-fonds et les DDP (y compris sources), alors que l'Inspectorat attribuera cet identifiant aux PPE et aux parts de copropriétés.

Dans le cadre de la mise à jour permanente (mutations foncières, immatriculations de bâtiments), l'OIT a vérifié et intégré plus de 2'800 dossiers de mutations dans la BDCO. Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de dossiers traités a légèrement diminué, alors qu'il avait connu une croissance cumulée de 46% entre 2004 et 2012.

Dans le cadre de l'entretien des réseaux de points fixes planimétriques et altimétriques, l'OIT continue de rattacher les altitudes des points planimétriques aux points altimétriques, ainsi que dans certains cas, de réviser les altitudes des points altimétriques. Les nouvelles technologies permettent de diminuer sensiblement la densité des réseaux de points fixes.

Pour répondre à l'utilisation croissante des données altimétriques LiDAR dans des domaines variés comme l'urbanisme, les dangers naturels ou l'environnement, les deux projets pilotes centrés sur la commune de Lausanne (158 km²) et sur la Riviera vaudoise (196 km²) ont été suivis d'un projet en collaboration avec le canton de Genève sur le district de Nyon (307 km²).

Avec la couverture complète du territoire en données cadastrales sous forme numérique, le plan de base cantonal est dorénavant produit uniquement à partir des données de la mensuration officielle aux échelles 1:5'000 et 1:10'000. Ce plan figure dorénavant également l'intégralité des voies de chemin de fer, de même que les lignes à haute tension. Des plans au 1:2'500 sont produits pour les communes disposant du thème adresse complètement intégré en BDCO.

La diffusion des géodonnées a connu un ralentissement de sa croissance, avec une augmentation de 3.7% des produits commandés, soit la moitié de l'accroissement de 2012. Cet accroissement est essentiellement dû à l'augmentation des commandes par et pour les communes, en raison de la suppression des émoluments de mise à disposition des géodonnées avec l'entrée en vigueur de la LGéo-VD au 1er janvier 2013. Les commandes privées ont enregistré une baisse liée au tassement de l'activité de la construction en 2013 (-3.7% au niveau des dossiers de permis de construire).

La consultation du guichet cantonal cartographique GéoPlaNet (www.geopolanet.vd.ch) se maintient à un haut niveau avec une moyenne de plus de 26'000 visiteurs par mois et 15 millions de cartes produites en 2013.

La consultation des Géoservices a progressé presque aussi rapidement qu'en 2012. Le volume de données diffusées a cru de 57% en 2013, malgré une faible croissance du nombre d'utilisateurs enregistrés. Ceci témoigne d'une utilisation toujours plus régulière de ce type de service. Une trentaine d'utilisateurs permanents exploitent dorénavant des géoservices couvrant l'ensemble des communes vaudoises.

La mise en conformité du registre cantonal des bâtiments (RCB) avec la base de données cadastrale officielle (BDCO) s'est poursuivie. Environ 60% des communes ont été traitées. La coordination de cette activité avec la commune de Lausanne a démarré en 2013.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Office de l'information sur le territoire (OIT)
Sources d'informations complémentaires

301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière)

Organisation

Pour la législature 2012-2017, l'UCA est rattachée à la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et, administrativement, au Secrétariat général.

Ce changement de positionnement au sein de l'Etat a nécessité une adaptation de la Charte d'intervention de l'Unité, laquelle garantit l'indépendance des conseiller-ère-s et fixe le cadre d'intervention et de diffusion des rapports.

Désormais, une copie des rapports finaux est remise au (à la) chef-fe du département en charge de l'UCA, hormis pour les mandats conduits pour l'Ordre Judiciaire, pour le Bureau du Grand Conseil ou pour toute autre institution indépendante du Conseil d'Etat.

Cette nouvelle version de la Charte d'intervention a été soumise au Président du Conseil d'Etat, qui l'a signée en date du 6 février 2013.

Prestations

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP d'assistant-e de projet, l'UCA a réalisé en 2013 :

- 14 mandats - 1 revue, 4 études, 2 évaluations (7 rapports) et 7 accompagnements de projets,
- 24 interventions (appuis ponctuels hors mandat), dont l'animation d'un cours au CEP sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres, ainsi que dans le cadre de formations proposées par l'IDHEAP.

La tendance observée en 2012 se confirme en 2013 : une part importante du portefeuille de mandats a consisté en demandes d'accompagnement de projets.

Par ailleurs, depuis deux ans, l'UCA propose un nouveau type de prestation, l'évaluation, qui vise à répondre à des questions évaluatives et à formuler un avis sur la qualité d'une action publique selon différents axes : l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'utilité, la pertinence et les impacts. En 2013, l'intérêt pour ce type de démarche se confirme puisque deux mandats d'évaluation ont été conduits.

Stratégie e-VD

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat, en mai 2012, de la stratégie e-VD 2012-2017, l'UCA s'est vu confier une nouvelle mission de coordination de la mise en œuvre de la stratégie-e-VD et l'animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus.

Plus concrètement, afin de répondre de cette nouvelle mission, les actions suivantes ont été entreprises par l'UCA, en collaboration avec la DSI, le BIC et le SCL :

Coordination cyber

- Assurer la présidence du COOPRO, organiser les séances et en assurer le suivi (7 séances en 2013). Participer aux séances du COPIL (4 séances en 2013) et contribuer à leur préparation, ainsi qu'à leur suivi.
- Développement des outils nécessaires à la coordination et au suivi de la mise en œuvre du programme e-VD. Plus concrètement, élaboration d'un concept de reporting basé sur 3 volets (informations initiale, suivi, bilan) pour le suivi des démarches de mises en ligne des prestations en vue de l'élaboration de tableaux de bord semestriels à destination du COPIL cyber.

Réseau de ROP

Les ROP constituent les interlocuteurs terrain de la coordination cyber dans les services et offrent un appui de proximité aux chef-fe-s de services pour l'optimisation des processus en amont de leur dématérialisation.

- Constitution du réseau : séance d'information aux CS sur les objectifs et les enjeux de ce nouvel emploi-type additionnel de ROP, à la suite de quoi 40 ROP ont été désignés.
- Animation du réseau : deux rencontres ont été organisées en 2013, qui ont permis aux ROP d'échanger, de mettre à niveau leurs connaissances de la cyberadministration, ainsi que d'illustrer concrètement l'utilisation des nouvelles technologies dans la délivrance de prestations à partir d'exemples de cyberprestation.
- Formation des ROP : élaboration d'un programme de perfectionnement en collaboration avec le CEP et la DSI et animation du premier module « Analyser des prestations et cartographier des processus ».
- Mise en place et alimentation de canaux de communication destinés aux ROP : intranet et forum de discussion.

Site intranet

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/uca>

Rapports de l'UCA

- En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

Politique d'achats responsable : groupes de travail et développement d'un réseau

Suite à la publication du Guide sur les achats professionnels responsable en 2010, l'Unité de développement durable et le Canton de Genève ont mis sur pied une formation ayant trait à son utilisation. Depuis, de nombreux acheteurs ont eu l'occasion de suivre ces cours (CADEV, collaborateurs de l'ACV, Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), Centrale d'achats des établissements sanitaires(CADES), CHUV, la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale commune au CHUV et aux HUG (CAIB) , membres de Coord21, collaborateurs de l'EPFL, etc.). A l'issue de cette formation, il a été décidé avec les participants de poursuivre la démarche sur des thèmes précis correspondant à leurs besoins en termes d'achats.

Ainsi, en 2013, l'Association Coord21, en collaboration avec l'Unité de développement durable, a mis sur pied 6 groupes d'échange d'expériences sur les thèmes : Papiers d'hygiène et alternatives, Véhicules et mode de transport, Articles de papeterie et fournitures de bureau, Textiles, Nettoyage des bâtiments, Electronique de bureau et impression.

L'objectif général, commun à tous les groupes de travail, était de réaliser un cahier des charges pour un produit ou service représentatif de chaque thème, et tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux du développement durable. Il s'agissait également de favoriser l'échange d'expériences. Chaque groupe s'est réuni trois fois en 2013. Les 6 ateliers ont rassemblé 118 personnes dans des groupes de travail comprenant de 11 à 25 personnes.

Les participants trouvant utile et nécessaire le maintien de ce réseau, il a été décidé de poursuivre les échanges en 2014 selon des propositions qui sont en cours d'élaboration. Pour rappel, le financement de la démarche pour 2013 a été assuré comme suit : Etat Vaud - 10'000.-, Ville de Lausanne - 10'000.-, Confédération - 15'000.-.

Elaboration de l'outil « Aide à la décision pour la durabilité » (ADD)

Au niveau des politiques publiques, stratégies et projets conduits par l'Administration cantonale, ce sont les outils d'évaluation de la durabilité qui permettent aux porteurs de projets de savoir dans quelle mesure ils sont favorables ou non à un développement durable.

Munie de l'objectif de favoriser la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques conduites par l'Etat, l'Unité de développement durable souhaite promouvoir « l'Aide à la décision pour la durabilité » (ADD) auprès des services dans le cadre d'une phase pilote.

L'ADD – instrument d'analyse, d'évaluation et d'optimisation – permettra de mettre en perspective quelques politiques publiques choisies avec le développement durable, d'en évaluer les effets et de déceler les conflits d'intérêts. L'ADD sera ainsi un moyen concret pour intégrer plus largement le développement durable dans les politiques mises en œuvre par les services et pour s'assurer de leur contribution à la durabilité de l'action de l'Etat.

Sur la base des effets décelés, des recommandations sont formulées pour optimiser le projet. L'ensemble du processus permet de renforcer les aspects positifs, de limiter ceux qui sont négatifs et de mettre en évidence les conflits d'objectifs. Il renforce la vision et l'ancrage d'un développement durable en l'institutionnalisant.

Dans le cadre d'une phase pilote, cinq à six politiques publiques seront choisies par les services pour tester l'ADD. 2013 a été l'occasion de développer la méthodologie et de promouvoir l'outil auprès de certains services qui se sont d'ores et déjà annoncés pour participer à la phase pilote qui débutera en 2014.

Référentiel DD pour les établissements sanitaires

L'outil « EcoEntreprise » permet de faire un état des lieux de développement durable d'une entreprise via une plateforme Internet. Il est utilisé par l'UDD et certains services de l'Etat et sites sont certifiés EcoEntreprise. Dans le cadre de la collaboration du CHUV, de la FHV et de l'UDD, il a été décidé de promouvoir l'utilisation de cet outil par le biais de l'élaboration d'un référentiel de développement durable qui soit propre aux établissements de soins sanitaires. En effet, le CHUV avait profité d'une évaluation en 2005 déjà, et dans ce cadre, le besoin de développer un référentiel pour le milieu de la santé a été ressenti. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre de démarches et bonnes pratiques de développement durable dans les établissements de soins.

En 2013, le projet de référentiel a été présenté à l'association H+ qui a accepté d'en faire la promotion auprès de ses membres, puis des groupes de travail ont été mis sur pied suite à une présentation au mois de mai. L'objectif était de mettre en commun les expériences et le savoir d'un plus grand nombre d'établissements de Suisse afin de donner une cohérence au référentiel en devenir.

L'utilisation du référentiel EcoEntreprise pour les établissements sanitaires se fera sur une base volontaire. Cet outil offrira la possibilité à tous les établissements de santé/soins de s'appuyer sur un référentiel reconnu et applicable dans son domaine. Le projet est en cours et dans le courant de 2014, ce référentiel sera à disposition des établissements intéressés à concrétiser leur action pour le développement durable.

Bilan de l'utilisation des critères sur le développement durable dans les appels d'offres

Un des principes énoncés dans la loi vaudoise sur les marchés publics est le respect des principes du développement durable. Ce principe se matérialise dans la grille de critères de la directive DRUIDE, sous chiffre 4, « Organisation de base du candidat ou du soumissionnaire ». Plus précisément, il s'agit des sous-critères 4,2 et 4.4 : Contribution de l'entreprise à la composante sociale et environnementale du développement durable.

Des fiches de notation de la contribution du soumissionnaire aux composantes sociales et environnementales du développement durable ont été mises à disposition des services adjudicateurs (fiches 42 et 44) avant d'être introduites dans la directive Druidé. Leur utilisation a bénéficié, sur demande, de l'appui de l'UDD. Aujourd'hui, alors que leur utilisation est généralisée au sein de l'administration, un bilan de la démarche ainsi qu'une mise à jour des fiches sont nécessaires.

Ce bilan a été réalisé par l'UDD. Les résultats donnent une vision factuelle de l'utilisation de ces fiches. Il s'agira ensuite de procéder à une révision de leur contenu afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et de renforcer la prise en compte du développement durable dans le cadre des marchés publics.

Stratégie pour les communes

Suite à la diffusion du Guide des actions pour la durabilité pour les communes en 2010, les membres de l'association Coord21, dont certaines communes vaudoises, ont émis le besoin d'être soutenus par l'Etat pour agir en faveur du développement durable. De ce constat, il a été décidé de mettre sur pieds une « Stratégie pour les communes ». L'objectif est que des communes, avec un nombre restreint d'habitants (moins de 5'000), puissent s'engager concrètement pour le

développement durable.

L'année 2013 a été l'occasion de conduire une réflexion sur cette stratégie qui puisse les convaincre de s'engager. Il a été décidé d'orienter cette Stratégie sur un axe thématique annuel pour les années 2014-2017. Parmi les axes pressentis nous pouvons citer : les achats, l'alimentation dans la restauration collective, les quartiers durables, la participation et l'évaluation de projets.

La « Stratégie pour les communes » sera finalisée au début 2014 après avoir consulté différents partenaires de l'Etat dont l'Union des communes vaudoise et l'Association des communes vaudoises.

Durabilité et restauration collective

En 2013, ont été diffusés les résultats de l'étude concernant la place des produits de proximité dans la restauration collective sous autorité publique dans le Canton de Vaud. Ils mettent en perspective le fait que ces produits ont une large place dans les achats effectués dans la restauration collective publique. La réflexion en lien avec les pistes d'améliorations proposées en vue de systématiser cette tendance est conduite par le SAGR et l'UDD et une stratégie concernant l'alimentation de proximité est en cours d'élaboration. Elle sera mise en phase avec le projet de Stratégie pour les communes présenté ci-dessus.

Collaboration avec l'Ecole hôtelière de Lausanne : Phase test pour l'outil « Beelong »

Depuis 2008, l'Ecole hôtelière de Lausanne a développé, en collaboration avec l'UDD, un outil nommé Beelong. Il a pour but de permettre aux acheteurs et aux chefs de cuisine des cafétérias et lieux de restauration collective d'identifier les sources d'impact environnemental de leurs achats de produits alimentaires. Cet outil offre également l'opportunité de sensibiliser les professionnels de la restauration et la clientèle à l'alimentation durable.

L'utilisation de Beelong dans le cadre d'une phase pilote conduite en 2013, notamment sur le site de Marcelin, a permis de collecter des informations précieuses des utilisateurs pour la poursuite de son développement. Cet outil correspond à un besoin et une demande des restaurateurs et comble une lacune importante car aucun outil ne permet actuellement une telle analyse. Suite à sa finalisation, Beelong sera promu par l'UDD dans le cadre de la « Stratégie pour les communes » et auprès des cafétérias gérées au sein de crèches et d'instituts médicosociaux.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Unité de développement durable (UDD)
Sources d'informations complémentaires

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil de enfants hors de leur milieu familial

En application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), les différentes formes d'accueil des enfants hors de leur milieu familial sont soumis à autorisation et surveillance. Pour ce qui est de l'accueil à la journée d'un enfant en milieu familial ou collectif, dans une institution pré- ou parascolaire, la mission d'autorisation et de surveillance est régie par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dont la mise en œuvre est confiée à l'Office de l'accueil de jour des enfants

Quant à la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour, elle est déléguée, en application de la loi sur l'accueil de jour des enfants, aux communes ou associations de communes.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Elaboration des directives (cadres de référence et référentiel de compétences)
- Veille à la cohérence cantonale en matière d'accueil familial
- Représentation de l'Etat au sein du Conseil de fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres départements (DSAS, DFJC) ou services transversaux de l'Etat
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaires
- Autorités communales
- Structures de coordination de l'accueil familial de jour
- Réseaux d'accueil de jour des enfants
- Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)
- Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ)

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Evénements marquants, évolutions significatives

A fin 2013, ce sont plus de 600 structures d'accueil collectif qui sont soumises au régime d'autorisation, soit près de 19'000 places d'accueil et qui font l'objet de visites de surveillance régulières de la part des chargées d'évaluation de l'OAJE. Durant l'année, l'OAJE a octroyé 272 nouvelles autorisations dont 221 concernent des renouvellements ou modifications d'autorisation. De plus, au courant de cette année, 60 nouveaux projets ont été déposés et ont fait l'objet de préavis.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 13

En mai 2013, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants portant sur la période 2007 à 2011 dont il ressort principalement que le système incitatif des subventions par l'intermédiaire de la Fondation de l'accueil de jour des enfants est efficace. En effet, depuis l'introduction de la loi, ce sont plus de 5000 places subventionnées qui ont été créées, ce qui représente une augmentation de près de 40% par rapport à la situation de 2006. De plus, StatVD relève que 89% des places créées l'ont été par les institutions membres d'un réseau d'accueil de jour (sources : StatVD, octobre 2013).

Le Conseil d'Etat a également accompagné son rapport de différentes propositions de modifications législatives qui visent entre autres mesures à augmenter l'offre en places d'accueil par un accroissement substantiel de la contribution de l'Etat à la Fondation de l'accueil de jour des enfants. Par l'adoption de ses modifications législatives en août 2013, le Grand Conseil a approuvé l'augmentation de plus de 10 millions de la contribution totale de l'Etat qui passe ainsi de 18,4 millions à 28,16 millions. De plus pour sécuriser le mécanisme de financement dans la durée et en augmenter la prévisibilité, le Grand Conseil a également approuvé la fixation par décret de cette contribution de l'Etat qui tiendra compte du rythme de l'année scolaire. Ces mesures permettent la mise en œuvre d'un des axes majeurs du programme de législature au titre du développement de l'accueil de jour des enfants.

Par ailleurs, afin d'inciter de manière plus forte les entreprises à mettre en place des structures d'accueil et afin de favoriser les collaborations entre les entreprises et les réseaux d'accueil, tel que voulu par le programme de législature, la FAJE pourra s'appuyer sur une nouvelle disposition légale, également approuvée par le Grand Conseil en août 2013.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Sources d'informations complémentaires

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Service des routes (SR)

Groupes de prestations

62.0 Support

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Communication
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

62.2 Etudes, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients

Descriptif

- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Inauguration de la correction de la Chaudanne (commune de Rossinière)

Le 1er novembre 2013, Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat en charge des infrastructures et des ressources humaines, a inauguré la fin des travaux de la correction routière de la Chaudanne, entre Rossinière et Château-d'Oex. Cet événement a marqué la fin du chantier le plus considérable sur le réseau routier du canton depuis l'achèvement de la route transchablaisienne H144.

Une chaussée trop étroite, un passage à niveau facteur de risques et entravant la circulation, une sinuosité excessive pour une route principale : trois facteurs principaux ont justifié les travaux sur cette voie d'accès qui, avec la route du col des Mosses, contribue à désenclaver le Pays-d'Enhaut.

A la suite des études décidées en juin 2009 pour 2,18 millions de francs, le Grand Conseil avait accordé un crédit de 20,4 millions en mars 2011 pour financer ce projet, comprenant également l'élargissement du virage des Rez, à l'ouest de Rossinière. Tant la planification présentée que le budget prévu ont été respectés.

L'ouvrage d'art principal de la correction de la Chaudanne est un nouveau pont de 190 mètres au-dessus de la ligne du MOB. Ouvert à la circulation en août 2013, il remplace un passage à niveau. Le chantier a compris d'autres travaux lourds, tels que la réfection d'un pont, l'élargissement de la chaussée (en démolissant et reconstruisant des murs de soutènement ou en abattant le rocher à l'amont), la réfection complète des revêtements, canalisations et équipements liés à la route.

Ces importants travaux se sont effectués dans un environnement sévèrement contraint, marqué par la topographie particulière du lieu et par les conditions climatiques parfois difficiles. Le trafic routier et ferroviaire a été maintenu en permanence.

www.vd.ch/chaudanne

Inventaire des ouvrages de soutènement

Le crédit d'étude de 4'950'000 francs pour financer l'inventaire et l'étude de risque des ouvrages de soutènement du réseau routier cantonal a été voté par le Grand Conseil le 5 février 2013. Le but de ces études est d'établir l'état des lieux de tous les murs de soutènement bordant les routes cantonales, sur les tronçons hors traversée de localité, et de planifier une série de mesures permettant d'assurer leur sécurité, leur surveillance et leur entretien.

En 2013, l'ensemble de la région Est a été inventorié. Le choix de cette région en priorité découle de la densité importante de murs, principalement due à la topographie accidentée de ce secteur. Cette première opération a permis de calibrer la grille d'analyse des risques, en préparation de l'inventaire des trois autres régions, et de gagner en expérience et en connaissance de ces ouvrages sensibles, dont l'entretien a parfois été insuffisant depuis plusieurs dizaines d'années.

L'inventaire de la région Est a également permis de préciser la nature de nos murs, dont la majorité consiste en des ouvrages en maçonnerie d'une hauteur moyenne d'environ 2 mètres. Plusieurs mesures d'urgence ont été identifiées et l'ampleur des investigations supplémentaires (surveillances, sondages, contrôles, inspection) a été évaluée.

Fin 2013, le mandat pour l'inventaire de la région Centre a été adjudgé pour démarrer début 2014. L'appel d'offre mandataire pour les régions Ouest et Nord sera réalisé d'ici mi-2014.

Crédit pour la route cantonale Ollon - Villars-sur-Ollon

La route cantonale 719 Ollon – Villars-sur-Ollon est en très mauvais état entre la sortie du village de Huémoz et le lieu-dit Les Tannes. La largeur de la chaussée y est insuffisante pour assurer la sécurité des véhicules, en particulier lors du croisement avec des poids lourds. La surface de roulement est irrégulière et déformée par des glissements de terrains instables.

Pour faire les études aboutissant à un projet de correction, le Grand Conseil avait accordé un crédit d'étude de 715'000 francs en novembre 2009. En septembre 2013, le Conseil d'Etat a adopté une demande de crédit d'investissement de 15'750'000 francs pour financer la réhabilitation de ce tronçon de route. Le Grand Conseil l'a avalisé le 19 novembre 2013.

Le projet prévoit de ralentir, voire stabiliser les désordres géologiques, d'améliorer le tracé, d'élargir la chaussée, de sécuriser les accès riverains et d'évacuer les eaux météoriques. Sous réserve du résultat des enquêtes publiques, les travaux seront réalisés sur trois ans, de l'été 2014 à 2016, hors saison hivernale.

<http://www.vd.ch/themes/mobilite/routes/projets-routiers/rc-719b-huemoz-les-tannes/>

Routes cantonales en traversée de localité : le retour des subventions

Dans le canton de Vaud, les tronçons de routes cantonales délimités par les panneaux d'entrée et de sortie portant le nom des localités (traversées de localité) sont propriété des communes, qui en assument les charges d'entretien. La loi prévoit

que les communes peuvent bénéficier d'un soutien financier cantonal pour les travaux d'entretien constructif.

Suspendu depuis 2003, ce subventionnement a fait partie des négociations financières entre le Conseil d'Etat et les communes, qui ont abouti à un protocole d'accord en juin 2013. Lors de sa séance du 5 novembre 2013, le Grand Conseil a accepté les conséquences financières de ce protocole d'accord, ainsi que la réponse du Conseil d'Etat à la motion André Marendaz.

Monsieur l'ancien député André Marendaz proposait une reprise par le Canton des routes cantonales en traversée de localité moyennant une nouvelle répartition de tronçons routiers entre les communes et le Canton. Le Conseil d'Etat a préféré maintenir le statu quo concernant la propriété des routes cantonales en traversée de localité, au profit de la levée du moratoire et d'un préfinancement routier de 40 millions de francs.

Avant le moratoire, l'Etat consacrait en moyenne un million de francs par année à ce subventionnement. Dès 2014, les moyens à disposition sont nettement plus importants, de l'ordre de 10 millions par année pour la période 2014-2020.

Le Service des routes a édité un fascicule expliquant la procédure relative à l'obtention de ces subventions, disponible sur internet à l'adresse : www.vd.ch/sr > publications.

Sécurité des collaborateurs d'entretien

En été 2013, deux collaborateurs en charge de l'entretien du réseau routier ont été victimes de graves accidents dans l'exercice de leurs fonctions. Fortement choqué par ces accidents et attaché à améliorer toujours plus la sécurité de ses collaborateurs, le Service des routes a poursuivi une concertation mise en place avec des collaborateurs des routes nationales et des routes cantonales, afin d'identifier des propositions d'actions pour réduire les dangers des activités d'entretien.

Ces propositions déboucheront sur des actions concrètes à mettre en œuvre en 2014. Elles compléteront les mesures déjà en place : équipements de protection individuelle, visibilité des véhicules de service, achat de camions tampons, automatisation de certaines tâches, formation sur la sécurité, visites médicales, campagne de sensibilisation "[Nous travaillons pour vous. Respectez notre sécurité](#)", etc.

MISTRA

Le système MISTRA est un ensemble modulaire d'applications permettant la gestion des données métiers relatives aux routes (revêtements, ouvrages d'art, trafic, accidents). Il est financé et développé par l'Office fédéral des routes (OFROU) qui le met à disposition des cantons. Il constitue une plate-forme de type SIG, intégrée, conviviale, permettant d'afficher et d'analyser les données routières.

Le Service des routes a décidé d'introduire MISTRA afin de remplacer les applications actuelles fonctionnant avec des technologies dépassées et des bases de données séparées. Le projet d'introduction est en cours depuis 2010; il est conduit conjointement par notre service et la DSI.

Commencés en 2012, les travaux de migration de données se sont poursuivis en 2013. Ils concernent principalement les données de géométrie des axes des routes cantonales, mais aussi toutes les informations concernant les revêtements et l'état de la chaussée. La migration s'est terminée en automne 2013 pour les axes et en décembre pour les données de la chaussée. Les deux applications permettant de gérer ces données sont maintenant en production au Service des routes et les collaborateurs spécialistes concernés ont été formés dans le cadre de cours organisés par l'OFROU, pour les cantons partenaires de MISTRA.

En 2013, le service a également démarré un projet pour l'introduction d'une application destinée à traiter et analyser les données de comptage de trafic.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
149	Mise en place d'un outil de suivi des boucléments trimestriels	Validée CS	Est intégré dans l'ERP SAP en 2014
150	Dématérialisation du flux interne du courrier entrant et sortant	Validée CS	Fait partie du schéma directeur informatic SR adopté en 2013. Sera réalisé avec en 2014-2015
154	Mise en place d'un formulaire électronique "Bulletin de prêt, location, livraison (stock signalisation CEB)"	Validée CS	Réalisé le modèle E27-11
155	Mise en place d'un formulaire électronique "Demande légalisation signalisation pour commune avec délégation de compétences"	Validée CS	En attente jusqu'en 2016 avec la mise place, avec la DSI, de l'application LE
156	Mise en place d'un formulaire électronique "Avis de pose de la signalisation"	Validée CS	En attente jusqu'en 2016 avec la mise place, avec la DSI, de l'application LE
159	Délivrance sous forme électronique de certaines autorisations pour des objets ne relevant pas de la sécurité	Partiellement réalisé	Formulaire "demande de conduite de fi est à disposition sur le site du SR
161	Simplification du stockage des fiches LISA	Partiellement réalisé	Avis de juristes obtenu, rédiger la direc

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Service des routes (SR)
Sources d'informations complémentaires

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Soutien aux mobilités douces : modification de la Loi vaudoise sur la mobilité et les transports publics (LMTP) du 27 août 2013 et crédit-cadre en faveur des deux-roues

Le 27 août 2013, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur les transports publics du 11 décembre 1990 qui est devenue la loi sur la mobilité et les transports publics.

L'objectif principal de la modification légale est de soutenir des mesures infrastructurelles pour les réseaux cyclables en agglomération, ainsi que des actions de promotion de l'utilisation du vélo et de la marche à pied. Simultanément, un premier crédit-cadre de 13.3 millions a été accordé par le Grand Conseil pour cofinancer une série d'aménagements cyclables issus des projets d'agglomération de première génération.

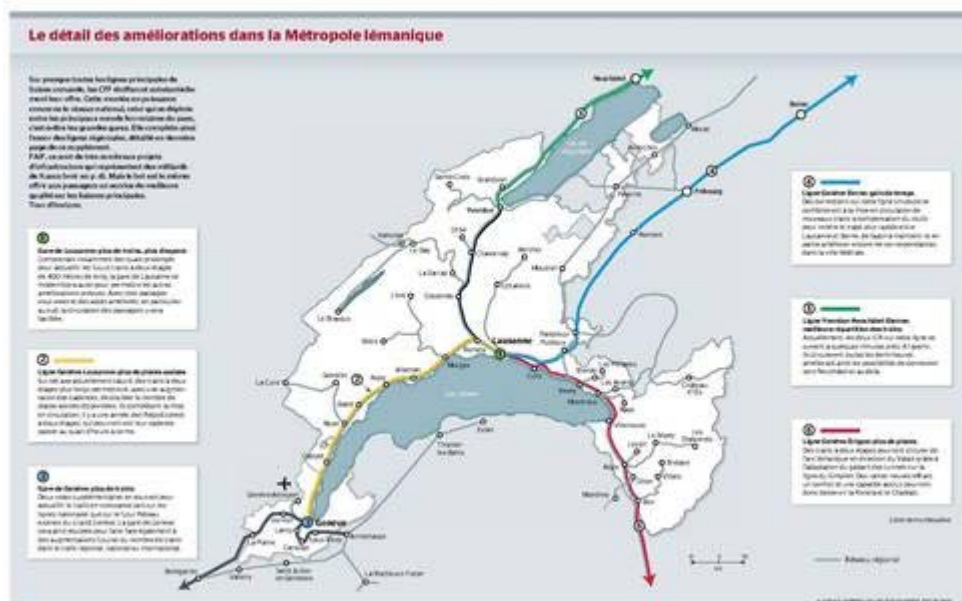
Complémentaires des transports publics et des moyens de transports individuels motorisés (voitures ou deux-roues), les modes doux de mobilité que sont le vélo et la marche à pied permettent des déplacements écologiques et économiques, avec un impact positif sur la santé. En milieu urbain, le vélo peut même se révéler le mode le plus flexible et le plus rapide. Pour augmenter la part des mobilités douces dans le total des déplacements, encore très faible dans le canton de Vaud, il s'agit donc de réaliser, en particulier pour les deux-roues, des aménagements qui permettent une circulation plus aisée, plus sûre et plus fluide. Avec 80% des emplois et 70% des habitants, les agglomérations offrent un terrain propice pour réaliser de telles améliorations infrastructurelles. Par ailleurs, ces modes de transport doivent faire l'objet d'une promotion systématique, tant auprès du grand public que des responsables techniques de projets routiers ou urbains.

Les projets d'aménagements cyclables sont subventionnés par le canton à un taux de 15% ou 20% selon le type d'objet concerné. L'octroi d'un tel soutien dépend de la validation, par la Confédération, des mesures proposées dans le cadre des projets d'agglomération. Le premier crédit-cadre de 13.3 millions qui accompagne la révision légale permet de soutenir les aménagements qui sont prêts à être réalisés.

La modification de la loi a été également l'occasion de procéder à une importante mise à jour. Les adaptations sont liées à l'évolution des bases légales et règles cantonales en matière d'organisation du Conseil d'Etat, de délégations de compétences, de subventions, de participations à des personnes morales, de finances et de procédure administrative. La loi fixe le cadre légal de référence pour les délégations de compétences concernant les tâches confiées par la Confédération aux cantons dans le domaine de la mobilité, notamment de la mobilité douce, des transports publics, des transports à câbles et de l'aviation.

Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

Le 21 juin 2013, les Chambres fédérales ont adopté les actes normatifs concernant le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Ce projet sera soumis en votation populaire le 9 février 2014. En cas d'adoption, le projet entrera en vigueur au 1er janvier 2016.



Le financement de l'infrastructure ferroviaire sera assuré par un fonds alimenté annuellement comme suit en francs:

Sources actuelles : 3.97 milliards, dont :

- Fonds FTP actuel : 1,57 milliard, dont 0,95 milliard par la redevance sur les poids lourds liée aux prestations (RPLP), 0,36 milliard financé par la TVA, 0,26 milliard provenant de l'impôt sur les huiles minérales (jusqu'au remboursement de l'avance, vers 2030).
- Finances fédérales ordinaires : 2,4 milliards (y c. augmentation de 100 millions), indexé sur la croissance économique réelle (PIB) et le renchérissement.
- Nouvelles sources: 0.76 milliard, dont :
- Augmentation nette des contributions cantonales : 200 millions ; en tout, les cantons verseront 500 millions de francs au fonds dont 300 millions de francs constituent un délestage de leur charge actuelle pour le financement de l'infrastructure des chemins de fer privés (la part cantonale actuelle vaudoise est de 51% aux indemnités d'exploitation, aux indemnités d'amortissement et aux prêts conditionnellement remboursables , le 49% étant financé par la Confédération).
- Impôt fédéral direct (défalcation maximum des frais de transport): 200 millions.
- Augmentation de un pour mille de la TVA – mesure temporaire limitée à 2018 – 2030: 360 millions.

Les Chambres fédérales ont modifié le projet du Conseil fédéral concernant la participation des cantons. Dans le projet initial, les cantons finançaient directement les installations publiques d'accueil des gares pour un montant annuel estimé à 500 millions.

Les projets prévus jusqu'en 2025 permettront d'importants investissements sur le réseau ferroviaire intéressant le canton (source : site information de la Confédération sur la votation FAIF) :

Programme de développement stratégique PRODES 2025 pour 6,4 milliards de francs

- L'aménagement de la gare de Genève et la réalisation de deux voies d'évitement pour les trains de marchandises à Founex et à Denges permettent, en combinaison avec l'aménagement de la gare de Lausanne (cf. ZEB ci-dessous), un développement substantiel de l'offre sur tout l'arc lémanique: trains supplémentaires, trains plus longs, trains à deux étages.
- Réduction des temps de parcours entre Lausanne et Berne grâce à l'utilisation de trains à compensation de roulis (WAKO) et à l'aménagement de l'infrastructure.
- Cadence au quart d'heure entre Vevey et Blonay.

Raccordement au réseau européen à grande vitesse R-LGV

- Lausanne : extension des voies de garage des Paleyres, se trouvant à l'est de la gare. une voie est financée dans le cadre de la loi sur le raccordement aux lignes à grande vitesse (R-LGV) ; deux voies le sont par le mandat de prestations d'infrastructure CFF.
- Daillens - Vallorbe : adaptation du profil d'espace libre pour les trains TGV à deux niveaux.
- Vallorbe : amélioration de l'accès aux trains.

Développement de l'infrastructure ferroviaire ZEB

- Trains à deux niveaux de 400 mètres de longueur sur les lignes du Plateau et du Simplon et cadence au quart d'heure entre Cully-Cossonay: 4ème voie et saut-de-mouton entre Lausanne - Renens ; en Gare de Lausanne, quais élargis de 400 mètres de longueur avec trois nouveaux passages.
- Lausanne - Brigue : adaptation du profil d'espace libre pour la circulation des trains à deux étages permettant le prolongement des trains IR/RE en direction du Chablais et du Valais.
- Augmentation de la capacité entre Puidoux – Palézieux.

Fonds d'infrastructure (projets d'agglomération)

- Aménagement des gares de Cully et La Sarraz pour la cadence au quart d'heure entre Cully – Cossonay.

Conventions de prestations d'infrastructure

- Rolle: rehaussement et prolongement de quai.
- Renens: amélioration de l'accès aux trains.
- Extension des voies de garage de Lausanne, aux Paleyres (voir ci-dessus).
- Augmentation des prestations à Yverdon.
- Modernisation, adaptation du profil d'espace libre et sécurisation de la ligne entre Palézieux et Payerne.
- Lausanne-Echallens-Bercher (LEB): Tunnel de l'Avenue d'Echallens, à Lausanne.
- Transports publics du Chablais (TPC): Augmentation de la capacité Aigle – Monthey.

Ces développements correspondent aux objectifs du plan directeur cantonal vaudois, des projets d'agglomération et du programme de législation. Leur inscription dans les programmes de la Confédération résulte en grande part de

Décrets du 27 août 2013 concernant l'acquisition de matériel roulant par les chemins de fer régionaux vaudois et l'octroi de prêts conditionnellement remboursables concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (3e crédit-cadr

Le 27 août 2013, le Grand Conseil a adopté les deux décrets suivants :

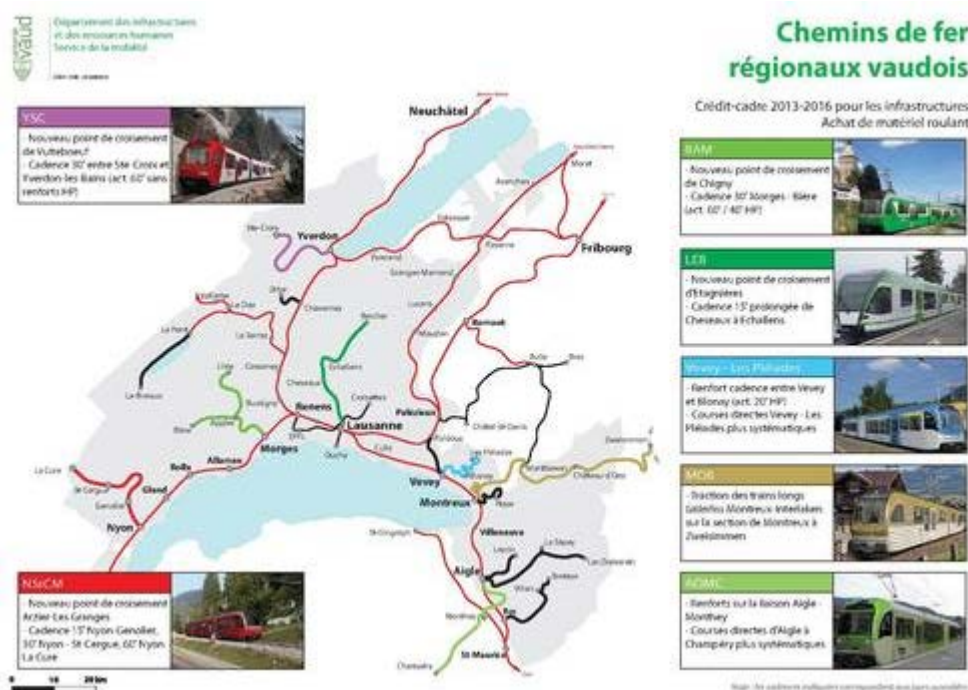
- accordant à la compagnie du chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher SA (LEB), aux Transports de la région Morges - Bière - Cossonay SA (MBC), aux Transports Montreux - Vevey - Riviera SA (MVR), à la Compagnie du chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez SA (NStCM) et aux Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Sainte-Croix SA (TRAVYS) une garantie de l'Etat de 157.7 millions de francs pour l'acquisition de matériel roulant
- accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 144.7 millions de francs pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux chemins de fer privés concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (3e crédit-cadre cantonal)

Ces deux décrets assurent le financement du renouvellement et de l'extension du parc de matériel roulant ainsi que la part cantonale au financement de l'entretien et du développement de l'infrastructure ferroviaire, pour un montant total d'environ 300 millions de francs.

L'utilisation des transports publics pour les déplacements pendulaires domicile-travail augmente de façon constante depuis plusieurs années. Leur part dans la distance moyenne parcourue quotidiennement est ainsi passée de 14% en 2000 à 30% en 2010. Le programme d'investissement adopté par le Grand Conseil permet d'offrir les capacités de transport supplémentaires pour répondre à la croissance future de la demande.

En incluant les investissements et garanties fédéraux ainsi que les contributions des autres cantons pour les lignes intercantionales, les projets visés par les deux décrets présentés impliquent des investissements de près de 670 millions de francs dans des lignes desservant le canton de Vaud.

La planche suivante présente la synthèse de ces investissements :



Projets d'agglomération

Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation concernant le projet d'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015 (période 2015 – 2018). Le message sera soumis aux Chambres fédérales en 2014. Celles-ci avaient adopté le 21 septembre 2010 l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011 pour les projets de 1ère génération, soumis en 2008. Le financement porte sur les projets de 2e génération qui ont été présentés en 2012 à l'Office fédéral du développement territorial. Le canton de Vaud est intéressé à cinq projets d'agglomération qui touchent son territoire : agglomération Lausanne-Morges, Rivelac (Riviera), aggroY (Yverdon-les-Bains), Agglo Chablais et Grand Genève.

Trois projets d'agglomération pour le canton de Vaud ont été retenus pour un co-financement : AggloY (financement fédéral de 10,94 millions), Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM, financement fédéral de 135,19 millions) et Grand Genève (financement fédéral de 197,6 millions, dont 29,4 millions pour la part vaudoise). Le PALM a reçu la meilleure évaluation pour l'effet des mesures prévues, alors que Grand Genève arrive en 3e position parmi les 41 projets déposés.

Dans sa réponse du 16 octobre 2013, le canton a relevé que les projets Rivelac et Chablais Agglo doivent aussi être intégrés dans la liste des projets bénéficiant d'un cofinancement fédéral. Le canton a demandé que les priorités de réalisation des projets dans les agglomérations soient coordonnées avec les autres projets conduits par la Confédération. Ainsi, les aménagements proches des gares qui connaîtront des développements des prestations ferroviaires devraient être aussi cofinancés pour permettre une coordination temporelle, notamment la 1ère phase des travaux du métro m3 en relation avec le projet de transformation de la gare de Lausanne.

Organisation des entreprises de transport public

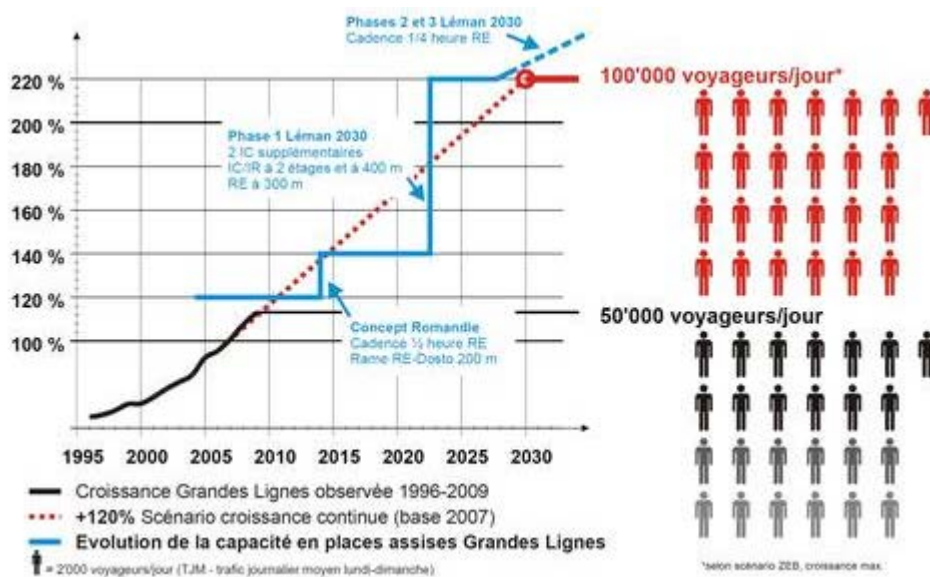
Le 4 décembre 2013, le Conseil d'administration du chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher SA (LEB) a décidé de confier son exploitation aux Transports publics de la région lausannoise (tl), tout en conservant sa raison sociale et son identité de marque. Le personnel LEB sera transféré aux tl. Le regroupement apportera d'importantes synergies, notamment pour la réalisation de l'important programme d'améliorations techniques 2013 – 2016.

Les Transports publics Vevey – Montreux – Chillon – Villeneuve (VMCV) et les Transports Montreux - Vevey - Riviera SA (MVR) ont engagé un processus visant à une fusion juridique des deux entreprises en 2014. La direction sera assurée par le Montreux Oberland bernois (MOB), comme c'est déjà le cas pour le MVR. De même, le personnel du VMCV sera transféré au MOB.

Léman 2030

Le 21 décembre 2009, la Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) avaient signé une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Le projet est désigné sous le terme de Léman 2030.

L'objectif du projet Léman 2030 est de doubler le nombre de places assises à cet horizon.



Le canton de Vaud s'est notamment engagé à assurer le préfinancement des études du réaménagement de la gare de Lausanne et du saut-de-mouton de Malley. Les travaux d'infrastructure sont financés par la Confédération sous réserve de l'acceptation du projet FAIF, le 9 février 2014. Le budget est évalué à plus d'un milliard de francs pour les diverses mesures de mise à niveau et d'augmentation de la capacité sur le tronçon allant de la gare de Lausanne à celle de Renens.

Projet de 4ème voie entre Lausanne et Renens

Une étape importante du programme Léman 2030 a été franchie avec la mise à l'enquête publique du projet de 4ème voie entre Lausanne et Renens qui comprend aussi la construction d'un saut-de-mouton dans le secteur de Malley et le réaménagement de la gare de Renens. Le saut-de-mouton permet à la voie Genève – Berne de franchir en pont les deux voies de l'axe Pied du Jura – Simplon, de manière à séparer les circulations entre les deux axes. L'enquête s'est déroulée du mercredi 29 mai 2013 au jeudi 27 juin 2013. Une dizaine d'interventions ont été enregistrées. Le calendrier prévoit que l'Office fédéral des transports (OFT) puisse approuver les plans au 1er semestre 2014. Les travaux pourraient ainsi débuter dès le 2ème semestre 2014 avec pour objectif la mise en service de la 4ème voie à la fin de 2018.

Horaire « Travaux Lausanne 2016 »

L'OFT, les CFF et les cantons ont étudié un nouvel horaire pour les circulations des trains en Suisse occidentale. Cet horaire est lié aux travaux de construction de la 4ème voie Lausanne – Renens et du saut-de-mouton de Malley ainsi qu'aux réaménagements des gares de Lausanne et de Renens. Les chantiers seront conduits entre 2016 et 2025. L'horaire devra permettre de concentrer la circulation des trains sur deux voies entre Lausanne et Renens (actuellement trois voies) et sur six voies à quais en gare de Lausanne (actuellement huit voies). Ces restrictions permettront de faciliter les travaux, d'améliorer leur sécurité et de réduire leur durée. Enfin, les temps de parcours entre Renens et Lausanne seront augmentés de 3 minutes environ pour tenir compte des mesures de ralentissement des trains.

Cet horaire entrera en vigueur en décembre 2015.

A fin 2013, une solution a été trouvée qui permet de maintenir l'offre actuelle moyennant diverses adaptations d'horaire, notamment sur la ligne du Pied du Jura. Les deux trains ICN seront décalés de trente minutes, ce qui offrira une cadence semi-horaire sur la relation Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne – Zurich. En revanche, davantage de transbordements seront nécessaires à Bienne pour se rendre dans le Jura et à Bâle. Des ajustements seront aussi nécessaires sur la ligne du Simplon. Le projet d'horaire doit être finalisé en 2014.

Projet de transformation de la gare de Lausanne

Le 22 novembre 2013, les partenaires ont rendu public le projet de transformation de la gare de Lausanne avec l'ouverture

d'un pavillon d'information pour la clientèle et pour les riverains. Le projet prévoit des quais prolongés et élargis de manière à accueillir des trains de 400 mètres de long, trois passages sous-voies, des interfaces améliorées au nord comme au sud, une marquise historique préservée tout en étant légèrement déplacée. Ces installations permettront de répondre au doublement de la fréquentation de la gare attendu ces prochaines décennies.



Ces développements exigent une totale redéfinition de la surface et des sous-sols de la gare. Les trois nouveaux passages seront aussi considérablement élargis et rehaussés pour permettre une meilleure répartition des flux de voyageurs. Le sous-sol de la place de la gare sera excavé pour assurer les échanges avec la future station du métro m2 et avec la station actuelle du m2. Cette dernière sera affectée à une nouvelle ligne m3. Les interfaces avec la place de la Gare et avec la rue du Simplon seront également améliorées.

La procédure d'approbation des plans (permis de construire) devrait démarrer à la fin 2014. Le début des travaux dans la gare de Lausanne est prévu pour 2017.

Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) lausannois : mise à l'enquête de la première étape du tram t1

L'année 2013 a été principalement consacrée au traitement des oppositions résultant de l'enquête publique de la première étape du réseau-t qui s'est déroulée en juin 2012 en application de la Loi fédérale sur les chemins de fer.

Une mise à l'enquête complémentaire a eu lieu en octobre 2013 pour séparer clairement la construction de la nouvelle liaison routière Vigie-Gonin, constitutive du projet, de celle d'un bâtiment public communal projeté par la Ville de Lausanne, prévu sous cette nouvelle route, la Maison du livre et du patrimoine.

Par ailleurs, différents lots de construction de la première étape du tramway t1 ont fait l'objet de mises en soumission publiques afin de finaliser le budget sur la base d'offres d'entreprises.

Le programme de construction prévoit le début des travaux au 2ème semestre 2014 sous réserve de l'octroi du permis de construire par l'Office fédéral des transports (OFT), puis de son entrée en force, en cas d'éventuels recours.

Ci-dessous, une illustration du tramway à la station du Galicien :



Réaménagement de la Route cantonale 601 Croisettes - Chalet-à-Gobet (route de Berne) et développement de l'offre de transports publics dans le Jorat et la Broye

Le projet de requalification de la route cantonale (RC) 601 entre Les Croisettes et le Chalet-à-Gobet, en discussion depuis plusieurs années, a abouti à un accord le 22 janvier 2013 entre les communes territoriales de Lausanne et d'Epalinges et les représentants des habitants de la Broye.

Le tronçon concerné de la RC 601 voit circuler de 15'000 véhicules par jour, au Chalet-à-Gobet, à 20'000 véhicules par jour, à l'arrivée au carrefour des Croisettes, avec une augmentation faible mais constante prévue pour les années à venir. La RC 601 sert à la fois au transit des habitants de la Broye, pour accéder à l'agglomération et à l'autoroute A9, mais elle revêt également une fonction de desserte pour un certain nombre de zones riveraines aujourd'hui en développement. Il s'agit en outre d'une route à risques appelant des améliorations pour augmenter la sécurité des usagers.

Le projet adopté prévoit pour le tronçon concerné de la RC 601, la création d'une voie de bus à la descente, à côté de la voie de circulation, et de deux voies de circulation à la montée, l'objectif étant de préserver l'accès à Lausanne et à l'autoroute A9 pour les usagers en provenance de la Broye, le matin comme le soir. Les cyclistes pourront emprunter la voie de bus à la descente et bénéficieront d'un parcours sécurisé à la montée, séparé en certains endroits de la route elle-même. Deux giratoires seront créés : l'un à Epalinges, en dessous de la Croix-Blanche, et l'autre à la hauteur de l'École hôtelière de Lausanne. Enfin, une limitation à 70 km/h de la vitesse dès le giratoire de l'École hôtelière et la pose d'un nouveau revêtement routier phono-absorbant contribueront à sécuriser le tronçon et à préserver la qualité de vie des riverains.

Parallèlement, la desserte par transports publics du Jorat et de la Broye est améliorée par étapes. Au changement d'horaire du 15 décembre 2013, une nouvelle ligne CarPostal (75) et des améliorations de l'offre sur les lignes tl existantes (62 et 65) et CarPostal (85) renforcent la desserte de la région Jorat – Haute-Broye : deux fois plus de bus entre Moudon et les Croisettes aux heures creuses, de nouvelles offres et connexions à Mézières, un temps de parcours plus rapide pour Forel, Savigny et Servion ; 36 départs par jour à Savigny contre 24 précédemment. Cette réorganisation représente une augmentation de 800'000 francs environ des indemnités versées aux entreprises de transport public.

La nouvelle ligne 75 relie Mézières à la Sallaz avec connexion au m2, via Ferlens, Les Cullayes et Savigny. Les cars postaux circuleront 7 jours sur 7, avec 16 allers-retours par jour du lundi au vendredi, six le samedi et quatre le dimanche. Les villages de Ferlens et des Cullayes bénéficient d'une liaison directe jusqu'en ville de Lausanne. La nouvelle ligne CarPostal partagera un tronçon commun entre Savigny et La Sallaz avec la ligne tl 65, dont la fréquentation a progressé de près de 30% depuis 2009. En outre, la ligne tl 65 est prolongée du Zoo de Servion jusqu'à Mézières, renforçant ainsi l'offre en transport public et les connexions depuis cette commune. Avec la ligne 85 de CarPostal (reliant Servion à Palézieux via Oron-la-Ville), qui assure la desserte systématique des villages avec un horaire simplifié, le réseau améliore encore l'irrigation fine du territoire qui doit favoriser son utilisation. Autre amélioration d'importance, la ligne tl 62 Moudon – Mézières – Croisettes est exploitée à la demi-heure toute la journée contre chaque heure précédemment aux heures creuses.

En collaboration avec le canton de Fribourg et la Communauté régionale de la Broye (COREB), le DIRH a présenté le 8 novembre 2013 un projet de réorganisation des prestations des bus, dans les districts fribourgeois de la Broye et vaudois de la Broye-Vully. Cette nouvelle offre s'inscrit dans le cadre de la 2e étape du RER Fribourg, qui entrera en vigueur en décembre 2014. Elle permettra un accès plus direct et plus rapide à Estavayer-le-Lac, Payerne, Domdidier et Avenches, et garantira les correspondances avec le trafic ferroviaire. Une procédure de consultation a été engagée sur l'avant-projet d'horaire.

Enfin, les études d'amélioration de l'offre ferroviaire de la Broye se poursuivent avec les CFF. L'objectif est d'offrir en 2017, un train toutes les demi-heures vers Payerne et une liaison directe Lausanne-Avenches, sans changement à Payerne. Les

installations de sécurité de la ligne devront être entièrement renouvelées par les CFF.

Compagnie générale de navigation sur le Léman

Le 5 avril 2011, le Grand Conseil avait adopté le projet de décret accordant un crédit de 16,6 millions pour la participation de l'Etat à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval d'Ouchy. Budgétés à 24,8 millions, ces investissements seront pris en charge par les trois cantons riverains du Léman.

Suite à la réorganisation de la société lors de l'assemblée générale du 16 mai 2012, le programme d'investissements a pu être engagé. Le "Vevey" rénové a été inauguré le 16 novembre 2013 (photo : source CGN).



Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Service de la mobilité (SM)
Sources d'informations complémentaires

63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
 - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
 - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
 - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
 - Système de management
 - Portefeuille projets
 - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

63.1 Evolution des SI

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les SI métiers
 - Schémas directeurs sectoriels
 - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Groupes de prestations

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
 - Schéma directeur des infrastructures
 - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Conformément au plan directeur cantonal des SI (socle) et aux schémas directeurs sectoriels métiers, la DSI a poursuivi en 2013 la réalisation d'un grand nombre de projets de rationalisation des systèmes d'information, tout en assurant la disponibilité et la sécurité des systèmes nécessaires quotidiennement au fonctionnement de l'Administration (mise à disposition des systèmes, maintenance des applications et des infrastructures, assistance aux utilisateurs).

Les événements les plus marquants ayant contribué aux efforts de simplification administrative et au renforcement de la maîtrise par la DSI de la qualité, des coûts et des risques des SI, sont :

1. Pour les Systèmes d'Information métiers

- Mise en œuvre de la solution « **e-SPOP** » de **dématérialisation des dossiers pour le secteur des naturalisations et réalisations** en vue de la mise en exploitation au 1er semestre 2014 pour les secteurs Etrangers et Requérants.
- Adoption des **plans d'évolutions des SI de la Police Cantonale (PolCant)** et sa centrale d'engagement. Elaboration du **plan d'évolution du SI de l'Ordre Judiciaire Vaudois (OJV)**.
- Déploiement du système d'information de la **Protection de l'Adulte et de l'Enfant** conformément à la loi de janvier 2013. Conception et réalisation du nouveau Registre des Mesures de Protection pour un début d'exploitation en 2014.
- Mise en œuvre du nouveau système de la centrale d'appel de l'Administration Cantonal des Impôts (ACI), **automatisation du traitement des sourciers** et passage à la norme Swissdec. Réalisation de la première étape de l'industrialisation du traitement des documents rentrant à l'ACI et de la constitution d'un dossier électronique du contribuable (DPerm).
- Mise en exploitation de la **gestion des notes de l'enseignement obligatoire (NEO)** et de la gestion des établissements (LAGAPEO) conformément aux exigences de la LEO.
- Mise en place de la **gestion des CFC, Matu, AFP** (application InExTA) et production des indicateurs sur les contrats d'apprentissage.
- Stabilisations, adaptations et évolutions du SI RDU « **Revenu déterminant unifié** » après sa 1ère année d'exploitation notamment pour le renouvellement des subsides aux assurances maladies.
- Mise en service de la nouvelle application NALOG de **Gestion des Logements Subventionnés**.
- Optimisation de la **gestion d'évacuation des eaux de surface des routes** par la mise en place d'un système d'information géographique permettant la création d'une base de connaissances globales regroupant les plans utilisés pour les opérations d'entretien et d'urgence.
- Finalisation de la mise en œuvre de l'application PLANON de **Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat**.

2. Pour le Socle des Systèmes d'Information

- Elaboration et adoption du nouveau **plan directeur cantonal 2013-2018**.
- **Adoption d'un EMPD "Sécurité"** pour la mise en place de mesures de réduction des risques majeurs, l'élaboration et la mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) et la poursuite des efforts de formation et sensibilisation.
- La **modernisation des infrastructures** s'est poursuivie avec la finalisation du déploiement de la téléphonie IP, l'identification d'un site de secours pour le datacenter et l'adoption par le Conseil d'Etat de l'EMPD relatif à l'évolution des postes de travail.
- **Déploiement du nouveau Système d'Information Financier de l'Etat (SIF/SAP)** en collaboration avec le DFIRE. Mise en œuvre de la nouvelle plateforme avec l'intégration au socle (Bus d'échange, éditique, archivage, registre des tiers, etc.) et réalisation des interfaces avec les 35 applications Métiers existantes. La préparation budgétaire 2014 s'est déroulée sur la nouvelle plateforme tandis que le début de l'exploitation comptable et financière sera assurée pour le 1.1.2014.
- **SI Ressources humaines** : Mise en œuvre d'une application de gestion de la formation (BDFC) et initialisation des projets d'évolution de la gestion des données administratives, de tableaux de bord RH et du remplacement du moteur de paie en collaboration avec le CHUV.
- Mise en œuvre d'une partie du logiciel du **nouveau SI de gestion du centre d'édition de la Cadev**.
- Adoption et initialisation de la mise en œuvre de l'EMPD « **Evolution des référentiels cantonaux** » visant à simplifier la gestion du registre des habitants, à créer un registre des entreprises et à mettre en place un système d'identification des tiers.
- **Adaptation du portail e-VD** aux nouveaux outils de navigation mobile et enrichissement de la mise en ligne de nouvelles prestations: permis de pêche, autorisation de manifestation V2, e-plaintes, signalement d'un mineur en danger dans son développement, formulaire de demande de stage COFOP, extrait du registre des poursuites.

La DSI a par ailleurs poursuivi les travaux d'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement afin de répondre à ses objectifs de renforcement de la qualité, de maîtrise des coûts et de maîtrise des risques. Les réalisations les plus significatives sont:

- **Enquête de satisfaction des utilisateurs** afin d'identifier les actions prioritaires d'amélioration.
- **Création de la cellule utilisateurs à traitement prioritaire (UTP)** pour la prise en charge de toutes leurs sollicitations 7/7 24/24.
- **Déploiement des premières « Quality Gates »** pour améliorer la stabilité et la disponibilité des applications et pour réduire le nombre d'incidents lors d'une mise en production ou d'un changement.
- **Déploiement des méthodes et outils, processus de tests** pour les nouvelles applications et infrastructures.
- **Simplification du traitement des incidents et des demandes de services** par le déploiement de la version 2012 du système EasyVista.
- **Validation et début de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes de la DSI.** Cette démarche a pour objectif de réduire la dépendance de l'ACV vis-à-vis de ses fournisseurs et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes d'informatiques. Les résultats obtenus en 2013 avec un premier lot pilote d'internalisation de 13 postes, génèrent une économie annuelle pérenne d'environ 1 million CHF dès 2014. La démarche se poursuit en 2014 et 2015 avec des lots portant sur l'internalisation de 35 postes supplémentaires.
- **L'intégration de l'outil de gestion des activités et projets de la DSI (PPMS) au nouveau Système d'Information Financier de l'Etat (SAP).** Ceci devrait contribuer à rationaliser les activités de gestion financière et comptable en 2014 grâce à l'automatisation des opérations.
- **L'amélioration continue de son système de management** grâce à la mise en œuvre d'une solution de tableaux de bord, utilisée de manière effective pour la revue de direction de la DSI fin 2013. La fonction d'audit interne qualité a été définie pour une mise en œuvre progressive dès 2014.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
63	Simplification du processus de demandes informatiques	En cours	Intégration partielle dans les outils PPMS (lot 1.3, janvier 2012) et EasyVista de gestion des demandes de services.
166	Clarification des règles sur l'usage de certains sites Internet et des réseaux sociaux dans le cadre du travail	En cours	Partiellement traitée dans le cadre du filtrage des sites Internet techniquement et légalement dangereux. Réflexions métiers en cours sur la problématique du réseautage social (utilisation – pilote par la Police)
168	Mise à disposition de fonctionnalités (fax, scan) via les infrastructures informatiques existantes	En cours	Déploiement effectif des appareils multifonctions en remplacement des imprimantes, chaque fois que possible, en coordination avec la CADEV qui gère le parc de multifonctions. Des travaux d'optimisation sont en cours dans le sens de l'indépendance du poste de travail par rapport au matériel d'impression, en plus de la sécurisation des impressions sur les multifonctions (via un code).
169	Amélioration du matériel informatique mis à disposition de l'ACV	En cours	Concernant les postes de travail, l'amélioration est prévue dans le cadre de la migration qui débutera lors du second semestre 2014 (mise à jour des environnements techniques et bureautiques, virtualisation des applications métiers côté poste de travail, évolution des bureaux virtuels Citrix), les bénéfices concernent principalement la sécurité, les performances et la disponibilité. Cette évolution touche aussi les postes mobiles (laptops) à l'exclusion de tous autres (tablettes, smartphone) qui font l'objet d'un projet différencié.
170	Développement d'un annuaire unique (SIRH, Lotus, ATEV,...) de l'ACV	En cours	L'approche générale de la problématique adoptée est celle de l'interopérabilité des systèmes existants vs. la création d'un annuaire central. Mesures prises par la DSI entre 2012 et 2014: 1. Projet de renouvellement de l'annuaire central d'entreprise + OFIT: stade = réalisé, en exploitation; 2. Projet de renouvellement de la brique de gestion des accès des personnes aux applications de l'ACV : stade = déploiement;

			<p>3. Projet de renouvellement de la brique de gestion des identités des personnes accédant aux applications de l'ACV : stade = analyse préliminaire ;</p> <p>4. Projet de synchronisation des flux des annuaires existants (PeopleSoft/SPEV/Annuaire): stade = analyse préliminaire;</p> <p>5. Coordination avec le projet référentiel cantonal des personnes qui vise l'extension de l'actuel registre des personnes: stade = planifié.</p> <p>Mesures prises par la Confédération (SIK) en matière de fédération des identités auxquelles la DSI prend part:</p> <p>1. Groupe d'experts IAM de la Confédération: stade analyse préliminaire.</p>
171	Optimisation des procédures d'attribution aux communes des accès aux applications métier cantonales	En cours	<p>Le portail des communes, avec une ouverture en avril 2014, permet de répondre à cette demande pour une partie des prestations sous IAM.</p> <p>Certaines prestations ne pourront par contre pas être dans le portail des communes ou le seront plus tard (applications non compatibles, pas de gestion du profil multi-communes dans les applications...)</p>
172	Mise à disposition d'un accès wifi pour les collaborateurs de l'Etat	En cours	<p>Le déploiement du réseau sans fil Wifi se fait au fil de l'eau et en fonction des priorités définies avec les services. En 2013, 60 nouveaux points d'accès ont été mis en place pour un total de 280. La Stratégie Telecom 2014-2018 prévoit la couverture WIFI de 150 salles</p>
173	Accélération du processus d'octroi des autorisations aux nouveaux collaborateurs	En cours	<p>La mise en place de l'outil EasyVista a permis de mettre en place un point unique d'entrée des demandes, remplaçant 9 circuits identifiés. Les travaux en cours concernent le recensement et l'intégration des autres processus encore en vigueur dans les services (identification des applications, des responsables de la validation des droits, optimisation des procédures).</p>

Plan directeur cantonal des SI 2013-2018 :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/02.1_Politique_Plan_directeur_cantonal_des_SI.pdf

Sécurisation du SI :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/empd-130507_securite-informatique.pdf

Modernisation du système d'information de la Police cantonale vaudoise :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/65_Texte_CE.pdf

Evolutions des référentiels cantonaux pilotées par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/40_RC.pdf

Renouvellement du système d'information du Centre d'édition de la CADEV :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/48_RC.PDF

Travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents aux Archives cantonales vaudoises :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/16_RC.pdf

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, offre une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants et adéquats pour y parvenir.

Descriptif

Conduite stratégique et opérationnelle

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et garantir l'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et s'assurer de la réalisation et de la qualité des prestations

- Conseiller l'employeur dans la définition de la vision RH
- Développer la communication et l'information vis-à-vis de l'interne de l'Administration cantonale vaudoise
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support et le conseil juridique
- Développer et assurer une approche qualité des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- Gérer l'organisation du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif interne

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, le Chef de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

706.1 Administration des ressources humaines

706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

Descriptif

Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer que les évolutions légales et correctives, ainsi que les modifications correspondantes des applications salaire soient effectuées en temps utile
- Assurer, pour le compte de la Caisse cantonale d'allocation familiale (CCAF), la gestion déléguée des allocations familiales

**Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES).
Coordonner et dispenser la formation et l'information du réseau des CoRH des services**

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs ACV, Caisse AVS, Assureurs LAA, CPEV, CCAAF, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services.

706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 4 volets essentiels. Chaque volet offre aux services de l'ACV des prestations RH spécialisées. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et du développement des compétences, de la gestion des absences de longue durée, de la gestion des garderies de l'ACV et de la coordination des responsables RH départementaux et de grands services.

Il s'agit d'oeuvrer à la mise en application et à la coordination de la politique RH de l'Etat en offrant aux services des prestations RH de qualité et des outils spécifiques d'accompagnement, de soutien, d'appréciation et de développement professionnel, selon l'égalité des chances.

Descriptif

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement en matière de la publication des offres d'emploi ainsi que dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure de sélection des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s et fournir conseil et appui afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Préparer une relève de qualité en conduisant les démarches de développement des compétences cadres, et en offrant aux cadres une meilleure perception de leurs talents et des potentialités à développer
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir, appliquer et développer une politique de gestion des absences maladie et d'accident de longue durée et d'un accompagnement personnalisé des situations complexes

- Assurer une détection et une prise en charge précoce des situations d'absence de longue durée en favorisant la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et offrir des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Soutenir les services dans l'accompagnement au retour, notamment par la disposition d'outils

Assurer la gestion et la promotion des garderies de l'Etat

- Disposer de places d'accueil en faveur des enfants des collaborateurs de l'Etat
- Répondre aux normes fixées par l'Office d'accueil de jour des enfants
- Gérer les places d'accueil
- Travailler dans le cadre du réseau

Assurer une coordination des responsables RH afin d'assurer des prestations harmonisées en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

- Recueillir les besoins RH du terrain et proposer les mesures adéquates
- Offrir un lieu d'échanges et de réflexion dans une approche partenariale
- Garantir une harmonisation des pratiques

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, UST, OAI, CPEV, Assureurs LAA, collaborateurs ACV et candidats, réseauL (réseau de Lausanne).

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

Ce domaine traite de l'organisation, en particulier sous la forme de la détermination du niveau des postes, de la fixation de salaire initial et du calcul du montant des promotions. Il suit l'évolution de la masse salariale, notamment pour en assurer la maîtrise. Enfin, ce domaine est également responsable du développement informatique en étroite collaboration avec la DSI.

Descriptif

Assurer la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Réaliser l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et déterminer le niveau des postes
- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes, en particulier par le traitement de l'examen des demandes de postes nouveaux

Fixer le salaire initial et déterminer le montant du salaire en cas de promotion

- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat
- Veiller à assurer l'égalité de traitement
- Fournir un cadre de régulation en matière de reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée

Maintenir et développer le système d'information des ressources humaines (SIRH)

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel RH (système de management)
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire
- Assurer la réalisation du plan d'action du schéma directeur informatique
- En collaboration avec la DSI, et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Autorités d'engagement, Responsables RH, Collaborateur-trice-s, DSI.

706.4 Politique RH

706.4 Développement et Prospective RH

Ce domaine oeuvre à la mise en application de la politique RH décidée par le Conseil d'Etat. Ce domaine est également responsable de la définition des besoins en matière de formation et de sa concrétisation au travers des cours dispensés notamment par le CEP. Enfin, il s'occupe de la coordination de l'apprentissage au sein de l'ACV.

Descriptif

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'Etat et en faire un élément majeur de sa stratégie

- Développer un pilotage de la fonction RH
- Construire des outils statistiques RH
- Assurer une veille des métiers
- Définir une politique de formation
- Adapter et développer les outils et référentiels RH
- Concevoir et développer l'apprentissage à l'Etat de Vaud

Mettre la politique RH au service de la stratégie

- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV
- Construire un pilotage stratégique de la fonction RH (gestion intégrée des RH)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)
- Mener des projets de développement RH
- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir

Mettre en place un système de mesure à valeur ajoutée pour la politique RH

Bâtir un système de pilotage basé sur

Le constat et l'action

- Tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision

L'anticipation

- Modélisation comme outil de projection
 - Réaliser des études statistiques
 - Produire des rapports « indicateurs RH »
 - Participer/Procéder à des études de « benchmark »

Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois

- Mettre en place un dispositif de veille des métiers de l'ACV
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services

Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat

- Favoriser la synergie entre le projet économique et le projet humain de l'Etat
- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, définir un budget et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation centralisé (compte 3091)

Adapter et développer les outils et référentiels RH

- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Proposer des outils RH adaptés les uns aux autres et en synergie avec la politique salariale
- Construire un référentiel de compétences

Assurer le support administratif et le suivi de la Commission de coordination des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV
- Veiller à la formation et aux moyens mis à disposition pour les personnes en charges des apprenti-e-s à l'Etat
- Assurer le rôle de maître d'apprentissage pour le SPEV

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, CEP, IDHEAP, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.), CCA.

Caisse de pensions

Après le démarrage du projet en 2012, l'année 2013 a été marquée par la finalisation du dossier Caisse de pensions.

Concrètement, les négociations ont été ponctuées par la signature d'un accord avec la FSF et le Conseil d'Etat. Cet accord a fait suite à plusieurs séances de négociations qui ont permis de trouver une solution conventionnelle qui respecte les exigences du droit fédéral. Cet accord prévoit les principes généraux d'un plan de prestation et de son financement qui permettent d'atteindre l'objectif de 80% du degré de couverture de la Caisse de pensions en 2052. En parallèle, une importante contribution financière de l'Etat a été proposée. Enfin, l'accord a également permis d'élaborer une nouvelle loi cadre sur la Caisse de pensions.

Les termes de l'accord ont permis d'élaborer un exposé des motifs et projet de loi sur la Caisse de pensions et un projet de décret sur le financement. Ces textes ont été soumis au Grand Conseil qui a formellement adopté la nouvelle loi le 18 juin 2013 ainsi que le décret de financement.

Certains aspects de ces deux textes ont été contestés devant la Cour constitutionnelle. Après l'instruction de la cause, la Cour a rendu son arrêt le 12 décembre 2013 et a rejeté la requête.

En parallèle, le Conseil d'administration de la Caisse a élaboré le règlement des prestations ainsi que le plan de financement. Ces documents ont été soumis à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Celle-ci a approuvé le plan le 4 novembre 2013.

Le Conseil d'Etat a décidé de faire entrer en vigueur au 1er janvier 2014, la nouvelle loi sur la Caisse de pensions ainsi que le décret de financement. Ce nouveau dispositif permet à la Caisse, d'une part de rester en capitalisation partielle et d'autre part, d'atteindre les exigences prévues par le droit fédéral.

Consolidation et priorisation de l'activité

L'année 2013 a été marquée par l'achèvement d'autres projets. On signalera en particulier l'introduction du nouveau concept d'accueil des nouveaux collaborateurs de l'Etat et la mise à disposition d'un outil permettant aux services de suivre et de calculer de manière performante les différentes absences des collaborateurs de leur service.

D'autres projets ont connu des avancées significatives. Il s'agit notamment du projet cadres. Quatre niveaux ont été identifiés et globalement acceptés par les Chef-fe-s de service. Le projet d'encadrement des apprentis verra sa concrétisation en 2014, dès lors que le concept a été présenté courant 2013 à l'ensemble des services de l'Etat.

Le projet de changement du moteur de paie a fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat au terme de laquelle le scénario de continuité sur PeopleSoft a été retenu.

D'autres projets ont été lancés. On pense au contrôle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et au projet d'une nouvelle organisation RH à l'Etat.

Pour le surplus, le SPEV continue à chercher à simplifier le flux de traitement des données avec les services. Il est particulièrement attentif à répondre le plus rapidement possible aux demandes et s'inscrit dans un partenariat stratégique et dans une optique client.

Dans cette perspective, il s'agit de mener à bien le développement des activités en cours, de communiquer les changements opérés, de former les services et les accompagner dans le changement.

Généralisation du Télétravail

Après une phase test au sein de plusieurs services de l'Etat, le SPEV a proposé au Conseil d'Etat de généraliser le système du Télétravail. Le Conseil d'Etat a accepté cette proposition qui a été largement diffusée tant à l'interne de l'Etat qu'à l'externe. Le Télétravail a pour but principal de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, tout en participant à la diminution des transports (coût, durée, pollution, etc). Le SPEV suivra ce dossier afin de s'assurer que partout où cela est possible - il existe des activités qui ne permettent pas de faire du télétravail - le système soit proposé.

Commission d'évaluation des fonctions

Comme cela est prévu dans le cadre de l'introduction de la politique salariale, après une phase de négociations, le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions. Celle-ci aura pour tâche d'examiner le niveau des fonctions tant dans le cadre de la politique salariale introduite en 2008 que s'agissant des fonctions dites spécifiques. La commission est composée de manière paritaire de représentants du personnel et des représentants de l'Etat employeur. Elle pourra s'appuyer sur un travail préalable technique effectué par le SPEV. Elle fera part de ses propositions au Conseil d'Etat, qui fixe le niveau des fonctions. Le règlement entre en vigueur le 1er janvier 2014.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
189	Remplacement de l'envoi des décomptes salaires par l'ouverture des accès en consultation à un compte salarié	A faire	En lien avec le changement du moteur paie.
191	Amélioration de la gestion des indemnités et/ou retenues mensuelles/annuelles constantes par Peoplesoft	A faire	En lien avec le changement du moteur paie.
192	Simplification de la procédure de contrôle des décomptes SUVA et des autres éditions liées à la paie	A faire	En lien avec le changement du moteur paie.
196	Développement d'une politique de télétravail	Terminé	

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)
Sources d'informations complémentaires



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département des finances et des relations extérieures

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) 2013 au Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

L'année 2013 restera sans doute celle de la reconnaissance ultime pour l'Etat de Vaud en matière de gestion financière. L'agence Standard & Poor's relève mi-juin la notation du Canton, qui passe de AA+ à AAA. Vaud figure désormais parmi les meilleurs débiteurs de Suisse aux côtés de la Confédération et des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Zurich, et Schwyz. Pour le Conseil d'Etat, ce «triple A» traduit l'effort constant d'assainissement puis de consolidation des finances publiques mené tout au long de la dernière décennie.

Budget courant et investissements

Le chef du Département Pascal Broulis rend public en avril les comptes 2012 de l'Etat, qui se soldent par un excédent de 6 millions, en phase avec la prévision budgétaire. Le bouclage de l'exercice anticipe le financement comptable de la nécessaire recapitalisation de la Caisse de pensions pour un montant de 575 mios. La dette nette est réduite une nouvelle fois de 645 mios pour atteindre un seuil de 785 mios au 1er janvier 2013, contre 8,65 milliards au début 2005. La santé des finances vaudoises permet au canton d'élargir sa marge de manœuvre et de préparer le financement de grands projets porteurs d'avenir.

En effet, dans le cadre de son budget 2013, l'Etat prévoit un effort global d'investissement de plus de 750 mios (investissements bruts, prêts et garanties nouveaux) dans l'économie vaudoise. Ce sont 65 mios de plus qu'aux comptes 2012 et 80 mios de moins qu'inscrits au budget 2014. Amorcée il y a trois ans, cette montée en puissance est confirmée par le plan d'investissement 2014-2018, établi par le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et présenté en octobre par le chef du Département. L'Etat prévoit d'investir 4,22 mrd sur cinq ans, soit plus de 800 mios par année.

Vaud sur la scène fédérale

Par l'entremise de l'Office des affaires extérieures (OAE), le canton se montre très actif en 2013 sur la scène fédérale, notamment en vue de la réforme de la fiscalité des entreprises. A l'enseigne de la Métropole lémanique, les cantons de Vaud et de Genève adoptent en juin une position commune sur le rapport intermédiaire du Conseil fédéral. Ils y voient «une base solide pour la suite». Le chef du DFIRE multiplie contacts et interventions, et le Gouvernement vaudois précise fin décembre son appréciation lors de la publication du rapport final. Il partage les buts généraux visant à défendre l'attractivité économique de la Suisse mais attend de la Confédération qu'elle prenne en charge la moitié des coûts de cette réforme.

Autre dossier fédéral à fort impact pour le canton et placé au cœur de l'action de l'OAE, le Programme d'aménagement et de financement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) est validé par les Chambres fédérales en 2013 dans sa variante qui répond aux revendications vaudoises et lémaniques. Sous réserve de l'acceptation en votation populaire, la gare de Genève-Cornavin et le nœud ferroviaire de Lausanne bénéficieront ainsi des aménagements nécessaires et attendus depuis plus d'un quart de siècle.

Système d'information financier

Le SAGEFI consacre depuis trois ans une part importante de ses ressources humaines et de ses compétences techniques à la mise en œuvre du nouveau système d'information financier. Conduit en partenariat avec la Direction des systèmes d'information du DIRH, ce vaste projet de remplacement de l'application comptable Procofiév devenue obsolète par les solutions de gestion SAP connaît en 2013 son ultime phase de préparation, avant le basculement au 1er janvier 2014 de toute l'Administration cantonale dans le nouveau système.

Les travaux d'élaboration du budget 2014 sont conduits tout au long de l'année 2013 à titre pilote sur la nouvelle plateforme, qui subit parallèlement des séries de tests et de développement complémentaires. Les interfaces entre les nombreux logiciels métiers existants et le nouveau système financier se révèlent plus complexes que prévu initialement, et le Conseil d'Etat sollicite en mai un crédit additionnel de 7,5 mios pour achever l'opération. Au centre du dispositif, la formation des quelque 650 utilisateurs s'intensifie en cours d'année.

Immeubles et constructions

Nouvelle année record pour le Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL), qui dépose en 2013 plus de 30 mises à l'enquête et gère des chantiers pour un total de 120 mios de tranches de crédit annuelles. Parmi les faits marquants, la mise à l'enquête du projet modifié de reconstruction du Parlement vaudois se déroule en début d'automne. La Ville de Lausanne lève les cinq oppositions déposées et délivre fin novembre le permis de construire. L'Etat poursuit ses efforts pour que le chantier puisse démarrer au début du printemps 2014.

La création du Pôle muséal à Lausanne est un autre projet phare du canton. En décembre 2013, le Conseil d'Etat adopte trois décrets et une loi, qui portent sur le crédit d'ouvrage du Mcb-a (31 mios), le crédit d'étude de la phase 2 du Pôle muséal (13 mios) et le crédit d'étude sur l'avenir du Palais de Rumine (0,4 mio). Le projet de loi pour sa part pose les bases d'une fondation de droit public pour le Mcb-a. Le Grand Conseil examinera ces textes en mars 2014.

Il faut citer encore la mise en service en 2013 de la première étape des travaux au Centre d'enseignement postobligatoire (CEP) de Nyon, l'inauguration en décembre de l'Etablissement de détention pour mineurs à Palézieux, ou encore le concours d'architecture pour le bâtiment qui réunira sur le campus de Dorigny l'administration internationale du sport, la formation et la recherche de pointe dans ce domaine.

Administration des impôts

La généralisation de l'utilisation de l'électronique permet à l'Administration cantonale des impôts (ACI) de travailler de plus rapidement et efficacement. A la fin décembre 2013, 77% des contribuables ont reçu leurs éléments définitifs pour 2012, contre 75% l'année précédente. Grâce à la cyberfiscalité, les simplifications administratives sont une réalité. 210'000 contribuables (52% du total) ont renvoyé leur déclaration d'impôt 2012 par internet et plus de 10'000 d'entre eux utilisent déjà la e-facture pour leurs paiements.

Toutefois la croissance démographique risque de rattraper la fiscalité et ses technologies. En 10 ans, le nombre de contribuables a progressé de 16,5%, et la tendance reste à la hausse avec plus de 8'000 contribuables pour la seule année 2013. La technique atteint désormais ses limites, et il s'agira pour le Canton de trouver de nouvelles solutions.

702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Conception, organisation et mise en oeuvre de la communication du département.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Analyses économiques, politiques et juridiques.
- Appui en gestion RH et en matière de politique du personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses aux interventions parlementaires.
- Lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- Saline de Bex (SdB) – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration et avec les signataires de la convention d'actionnaires.
- Participation aux séances du COPIL Infofisc (ACI).
- Participation au Copil SAP/SIF.
- Présidence du Copil Migration du RF (Capitastra).
- Présidence du groupe "Parc immobilier" pour les investissements annuels.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service (OAE, StatVD, SG) - UB 702.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier, l'Office des affaires extérieures et StatVD.
- Réponses à diverses consultations cantonales et fédérales.
- Application des lois sur les subventions (LSubv) et sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM).
- Inventaires sur les Subventions et Participations.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes (COPAR).
- Secrétariat de l'Organe de prospective et gestion des séances.
- Appui général aux Conférences des directeurs des cantons (latine et suisse).
- Rédactions diverses pour le Chef du Département.
- Suivi et appui au CDFIRE dans le cadre des débats parlementaires relatifs à la CdC.
- GT Assurances de l'Etat de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques.

702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats et aux collaborateurs de la Cour des comptes.
- Appui à la fonction de responsable des apprenti(e)s du Département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Chef du département.
2. Chefs de service, cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
3. Candidats et partenaires externes.
4. CEP.

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Gestion du droit à la pension des anciens CE et Juges cantonaux.
- Participations
 - Mise en oeuvre de la réglementation. Informations juridiques et conseils aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat. Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
 - Suivi des participations financières et personnelles rattachées au DFIRE et contrôle du respect de la réglementation en la matière.
 - Suivi de la participation financière à Palexpo SA
- Subventions
 - Mise en oeuvre de la réglementation. Appui juridique aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
 - Mise en oeuvre de recommandations générales et transversales du CCF dans ce domaine.
 - Etablissement, actualisation et stabilisation de l'inventaire annuel des subventions.
 - Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
- Secrétariat du **Conseil d'administration de la Saline de Bex** (SdB) et de la **Fondation des Mines de Sel de Bex** (FMSB).
- Suivi du projet "Nouveau musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel" et appui juridique spécifique occasionnel (OAE).
- **Cour des comptes** : coordination et suivi du processus d'évaluation prévu par l'article 38 LCComptes, organisation d'un hearing des partis politiques, rédaction d'un projet d'EMPL modifiant la LCComptes.
- **Service Immeubles, Patrimoine et Logistique** (SIPAL) :
 - Examen des adjudications par le SG
 - Examen des dossiers sous l'angle juridique
 - Réorganisation du support, notamment juridique, au sein du SG en faveur de ce service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Mutations dans le personnel

Mars : arrivée de Mme Nathalie Jaquerod, économiste

Juin : départ de Mme Christelle Happi, apprentie de 1ère année

Août : arrivée de M. Adhe Pllana, apprenti de 1ère année

Août : arrivée de Mme Christine Croisier, assistante de direction

Octobre : départ (retraite) de Mme Annie Schwitzguébel, assistante de direction

Novembre : arrivée de M. Michel Staffoni, secrétaire général

Décembre : départ (retraite) de M. Giancarlo Ombelli, secrétaire général

Décembre : départ de Mme Jocelyne Grosclaude, secrétaire d'unité

pour l'OAE

Août : arrivée de Mme Stéphanie Bédard, chargée de missions stratégiques

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Secrétariat général (SG-DFIRE)
Sources d'informations complémentaires

Sources d'information complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch.

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).
- Assurer le suivi et le développement de la Métropole lémanique.
- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans leurs démarches permettant d'assurer le rayonnement du Canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- Médias.

En 2013, le Canton de Vaud, par son Office des affaires extérieures, a poursuivi ses activités afin de défendre ses intérêts et de favoriser son rayonnement auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens.

Plusieurs dossiers d'importance majeure pour la région lémanique et le canton de Vaud étaient à l'agenda politique fédéral, dont ceux relatifs aux infrastructures de mobilité qui sont arrivés au terme du processus parlementaire. Suivi très activement depuis plusieurs années, le Programme d'aménagement et de financement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) a été validé par les Chambres fédérales en tenant compte des revendications du Canton de Vaud et de la Métropole lémanique. Initialement, le message du Conseil fédéral prévoyait une première étape d'investissements à 3,5 milliards de francs d'ici 2025. Le Canton de Vaud a plaidé en faveur de la variante à 6 milliards comprenant d'importants aménagements sur l'axe Genève-Lausanne et Lausanne-Berne. Le succès de cette démarche, menée en bonne intelligence avec les parlementaires fédéraux vaudois et genevois, a été facilitée par les études réalisées grâce au préfinancement décidé par Vaud et Genève. L'action du Canton de Vaud a notamment permis de démontrer et faire valoir le fait que la Suisse occidentale et la région lémanique en particulier ont, ces vingt-cinq dernières années, été pénalisées par un défaut d'investissements. Pour autant que le Peuple accepte l'objet en votation en février 2014, ce retard pourra partiellement être comblé. S'agissant du réseau autoroutier pour lequel le Conseil d'Etat s'est également fortement impliqué, les avancées parlementaires permettant d'envisager la résorption des goulets d'étranglement et l'aménagement du contournement de Morges ont été mises à mal par le refus populaire de l'augmentation du prix de la vignette. Le Canton de Vaud veillera à ce que les réalisations indispensables soient prises en compte lors des prochaines étapes d'aménagement, conditionnées notamment par la création d'un fonds routier.

Les dossiers financiers et fiscaux ont également largement occupé le Parlement et les cantons. Citons par exemple la Convention Suisse-France contre la double imposition des successions. Signée par le Conseil fédéral durant l'été 2013, la nouvelle convention a été négociée sous la pression de la France qui menaçait de dénoncer le texte en vigueur. Totalement à l'avantage de la France, elle s'écarte des principes usuels de l'OCDE. En étroite collaboration avec les cantons romands les plus directement concernés par ce projet, le Canton de Vaud s'est engagé à dénoncer les conséquences néfastes qu'induirait le texte soumis pour ratification aux Chambres fédérales. En décembre, le Conseil national a clairement refusé d'entrer en matière. Le Conseil des Etats devrait se déterminer durant le premier semestre 2014. Autre exemple avec la réforme de la fiscalité des entreprises. Imposée par l'Union européenne, cette réforme a fait l'objet d'intenses réflexions et travaux entre la Confédération et les cantons. Vaud est un des quatre cantons les plus concernés par ces travaux, tout comme Genève avec lequel une démarche concertée a été établie.

Les thématiques liées au système de santé ont également été suivies de près. Outil nécessaire à la maîtrise des coûts, la clause du besoin a été réintroduite pour une durée de trois ans par les Chambres fédérales, comme l'avait fortement soutenu le Conseil d'Etat. S'agissant des primes d'assurance maladie, au terme de nombreuses négociations, un compromis a été trouvé entre le Conseil des Etats et les cantons pour le remboursement de près de la moitié (800 millions) des primes payées en trop par les assurés de certains cantons. Si le risque de voir ce dossier s'enliser est toujours présent, le Conseil d'Etat travaille étroitement avec les parlementaires fédéraux pour que ce compromis puisse enfin se concrétiser.

Le Canton de Vaud entend aussi jouer un rôle actif dans le développement des relations avec l'Union européenne, notamment dans l'évolution des relations institutionnelles ou alors dans celui de la recherche, formation et éducation. A l'échelle transfrontalière, il joue un rôle déterminant en pilotant le programme Interreg pour le bassin lémanique et en participant activement au Conseil du Léman ou à la conférence Transjurassienne. Enfin, le Canton de Vaud a poursuivi le développement de ses collaborations bilatérales avec ses cantons voisins et plus particulièrement avec Genève dans le cadre de la Métropole lémanique dont la construction est appelée à se développer.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Office des affaires extérieures (OAE)
Sources d'informations complémentaires

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

7 offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.
- Secrétariat de la Commission foncière section II (autorisation de vente d'immeubles à des étrangers)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Evénements marquants, évolutions significatives

Les 7 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés par un conservateur, ont enregistré 49'053 réquisitions en 2013 (2008 : 49'761, 2009 : 50'611, 2010 : 53'436, 2011 : 55'141, 2012 : 50'173). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués sur les titres hypothécaires, (les timbres de dimension ont été supprimés le 1er janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières. (PDF)

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 246 dossiers. 191 concernaient des logements de vacances, 26 des résidences principales, 11 des établissements stables et 18 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 112 acquisitions ont été autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 5 recours contre des décisions de conservateurs. Il a également autorisé 48 expropriations dont 7 au Service des routes, 3 au Service des eaux, sols et assainissement, 32 aux communes et 6 qui relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales ou CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques).

[Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2013.](#)(PDF)

L'année 2013 confirme le ralentissement global du marché immobilier. Si les volumes sont en légère diminution, les prix se maintiennent à un niveau relativement élevé.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 13

En application de la décision du Conseil d'Etat du 29 août 2007 concernant l'adaptation des registres fonciers à la nouvelle organisation territoriale, l'Office du registre foncier des anciens districts d'Aubonne et Rolle a été groupé aux registres fonciers des districts de Nyon et de Morges avec effet au 1er juin 2013. Elle est ainsi entièrement réalisée.

Dans ce contexte, le registre foncier de Nyon a fait l'objet d'aménagements intérieurs. En effet, les registres fonciers de Nyon et de Morges se répartissent les anciens districts d'Aubonne et Rolle. Si celui de Morges a été adapté au niveau du découpage, lors du déménagement à Tolochenaz le 1er avril 2010 pour laisser la place au Ministère public d'arrondissement (CODEX) dans le Bâtiment administratif cantonal.

Parallèlement, les locaux du registre foncier de Lausanne ont fait l'objet d'un rafraîchissement complet. En 30 ans, ces locaux n'avaient jamais fait l'objet de rénovation particulière en dehors d'un nettoyage régulier. Désormais, le registre foncier de Lausanne gère les immeubles des districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois. Il peut ainsi rester dans les locaux actuels.

Les solutions proposées ont permis d'éviter des déménagements onéreux.

N° Simpa	Description	Statut
199	Traitement des transferts immobiliers par réquisitions électroniques	En cours
201	Simplification de la transmission des désignations des transferts immobiliers à l'ACI	En cours

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet du registre foncier (www.rf.vd.ch)

Site Internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier (www.registre-foncier.ch)

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif, logistique, RH, informatique statistique et financier.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

708.2 Production et analyse

Production et analyse de données statistiques.

Descriptif

- Gestion de la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Production des statistiques périodiques.
- Conduite de projets statistiques.
- Mandats, expertises et conseils.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Autres cantons.
- Organismes intercantonaux.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique à l'aide de différents supports adaptés aux besoins des utilisateurs.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Atlas statistique du canton de Vaud sur internet
- Atlas statistique de la ville de Lausanne et de son agglomération.
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée.
- Flashs statistiques (communiqués de presse).
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento "Vaud en chiffres".
- Mémento de la Métropole Lémanique.
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Calculateur de salaires en ligne.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.
- Publications et site internet de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Productions périodiques.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Atlas statistique.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Le Plan statistique cantonal décrit, sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques, l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2013, approuvé en décembre 2012, comptait 40 projets et 115 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 248 mois/personne dont 95 pour Statistique Vaud; celles pour les projets atteignaient 105 mois/personne dont 45 pour Statistique Vaud. En cours d'année, certains des projets inscrits au plan statistique 2013 ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2013. Ce sont: le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

Les données du Registre des personnes sont utilisées pour produire la statistique portant sur la population résidante des communes. Ainsi, la révision de toute la production annuelle des statistiques de la population a continué en 2013 dans le cadre du Recensement fédéral de la population. La première exploitation de l'enquête structurelle, pour laquelle un suréchantillonnage a été commandé à l'OFS, a commencé en 2013 avec la parution d'un Numerus hors série.

Les exigences de l'OFS en matière de statistique de la construction font que les cantons doivent produire, dès 2011, une statistique trimestrielle de la construction (investissements et logements). La réalisation de cette statistique se fait sur la base de la nouvelle application qui recourt aux informations de la CAMAC et à celles du Registre cantonal des bâtiments. L'application "STC" a été pleinement utilisée en 2013 en subissant encore quelques améliorations.

L'élaboration d'un nouveau modèle de projection de ménages qui avait débuté en 2012 s'est terminé en 2013. Ce nouveau modèle, cohérent avec les perspectives de population par âge et par région, permettra d'établir des projections sur les ménages par catégories, sur la demande de logements et sur la population active. Les premiers travaux ont débuté en 2013 et se termineront durant le premier trimestre 2014.

En collaboration avec différents partenaires, dont la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Statistique Vaud a élaboré un projet d'étude des besoins basé sur un échantillon représentatif d'enfants issus du Registre des personnes. Statistique Vaud a assuré le suivi du projet ainsi que la phase de validation et de traitement de la non-réponse. Le rapport final produit par l'IDHEAP est paru en août 2013

Depuis plusieurs années, Statistique Vaud développe des collaborations intercantionales. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, Statistique Vaud poursuit une collaboration avec les cantons de Genève et de Neuchâtel. Les cantons partenaires apprécient la haute compétence de Statistique Vaud dans le domaine des perspectives de population. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique. Dans ce contexte, Statistique Vaud participe, avec Statistique Genève, au suivi statistique dans le cadre de la collaboration liée à la Métropole Lémanique.

La collaboration au sein de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché notamment sur la production plusieurs analyses : la première faisant le point sur la situation économique de l'Arc Jurassien, la seconde présentant la microtechnique dans l'Arc Jurassien et une troisième faisant le point sur une large palette d'indicateurs.

Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela Statistique Vaud s'appuie sur les enquêtes existantes, qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais aussi de plus en plus sur des applications administratives.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2013, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- Réalisation d'un nouveau modèle de perspective de ménages, logements et population active.
- Mise en oeuvre d'un modèle révisé de prévision de chômage.
- Exploitation de données des Relevés structurels 2010 et 2011.
- Réalisation de deux Numerus hors-série portant, le premier, sur la mobilité des Vaudois en 2010 et le second, sur l'exploitation des variables du Relevé structurel 2011.
- Exploitation des données du micro-recensement transport de 2010.
- Réalisation des nouveaux tests conjoncturels portant sur les services et le commerce de détail

Par ailleurs, Statistique Vaud est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : fiscalité, registres des personnes, registres des bâtiments et des logements, péréquations financières, planification dans l'enseignement postobligatoire, PIB vaudois, etc...

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) ainsi que la Conférence suisse de statistique (CORSTAT).

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Numerus Hors-série :

- La mobilité des Vaudois en 2010
- Multi-culturelle et urbaine, la population vaudoise se dévoile sous de nouveaux aspects

Courrier Lausanne déchiffrée (1 à 3 numéros)

- La population lausannoise en 2012
- Situation du parc de logements dans l'agglomération lausannoise

Annuaire statistique du canton de Vaud 2013

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2013"

Flashes trimestriels :

- Hôtellerie
- Emploi

Série Conjoncture vaudoise :

- Industrie
- Construction
- Hôtellerie-restauration
- Services
- Commerce de détail

Sites Internet

Statistique Vaud : www.stat.vd.ch

Statistique Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch

Atlas statistique du canton de Vaud : www.stat.vd.ch/cartostat

Atlas statistique de la ville de Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch/cartostatls

Calculateur de salaires en ligne : www.stat.vd.ch/salaires

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Statistique Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch

703.0 Automatisation des processus de travail

Descriptif

- Assujettissement automatisé à partir des mutations transmises électroniquement par les communes (CdH).
- Transmission des déclarations d'impôt des personnes physiques par Internet et enregistrement automatique des éléments dans l'outil de TAO.
- Saisie des déclarations d'impôt (par numérisation automatique - scannage - des déclarations établies sur support papier, avec ou sans code à barres bidimensionnel, ou par enregistrement manuel).
- Traitement des certificats de salaire des employeurs (conformément à l'article 179, alinéa 1, lettre d, LI - [voir directive](#), PDF)
- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques (règles de contrôles préalables - alertes - automatiques).
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source (changement important annoncé pour 2014).
- Communications intercantionales ([CH-Meldewesen](#))
- Centre d'appels téléphoniques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables (et leurs mandataires).
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal, UNIREG, (base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

Registre fiscal - UNIREG

(cf. art. 171 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux, LI - RSV 642.11)

- Gestion (tenue à jour et contrôle) automatique du registre fiscal des personnes physiques (individus, immeubles).
- Gestion (tenue à jour et contrôle) manuel du registre fiscal des personnes morales (sociétés, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Registre cantonal des personnes - RCPers

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC).

- Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes ([LHR](#), PDF)
- Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes, du 2 février 2010 ([LVLHR](#))

Registre cantonal des entreprises

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LIDE, initialisation du projet de constitution d'un RCEntr.

- Loi fédérale du 18 juin 2010 sur le numéro d'identification des entreprises ([LIDE](#), PDF)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Administration cantonale vaudoise.
- Services paraétatiques.

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt en 12 mensualités obligatoires (voire, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur).

Actuellement, l'intégration facultative du paiement de l'impôt fédéral direct* aux acomptes de l'impôt cantonal (et communal si la commune a confié cette perception à l'Etat) concerne plus de 102'000 contribuables.

* systématique pour les nouveaux contribuables (nouveaux arrivants, majeurs, permis C).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Création d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables (propriétaires d'immeubles privés seulement).

[DI HC PP](#)

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujéti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre canton suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud ou y exerce une activité lucrative indépendante.

L'échange d'informations (répartitions intercantionales) se fait par transfert de fichiers électroniques (application [CH-Meldewesen](#), via Sedex)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI VD et autres cantons.
- OID.
- Communes.
- Canton.

703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations y compris).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

- *Participation à un projet de la CSI relatif à l'échange de données permettant de simplifier et sécuriser la taxation des personnes morales*

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)
Evénements marquants, évolutions significatives

Rappelons tout d'abord quelle est la mission de l'ACI :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'activité de taxation ordinaire des personnes physiques, quand bien même le nombre d'assujettis ne cesse d'augmenter, a pour la cinquième année consécutive, dépassé l'objectif de 75% de dossiers taxés au 31 décembre (77.84% des contribuables figurant au rôle au 31 décembre 2012).

Chiffres illustrant l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2013	
Domiciliés dans le canton au 31.12.2012 (+ 2.1 %)	405'091
Domiciliés hors du canton (+ 3.9 %)	16'705
Domiciliés hors de Suisse (+ 1.8 %)	11'794
Soumis à l'impôt d'après la dépense (- 0.5 %)	1'387
Contribuables PP figurant au rôle (+ 2.1 %)	434'977
Contribuables soumis à l'impôt à la source (+ 4.7 %)	85'029
Contribuables PM/APM au rôle (+ 4.1 %)	31'135
Réclamations traitées à l'Administration centrale	1'807
Décisions d'exonérations (<i>pure utilité publique</i>)	256
Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)	20
Dossiers traités par l'inspection fiscale (y.c. CS soustraits)	988
Demandes satisfaites par le CAT	160'333
Demandes de modifications d'acomptes 2013	35'333

- Produits des impôts : voir les comptes de l'Etat

Alors que les règles fixant l'assiette fiscale n'évoluaient que peu (rappel : la marge de manœuvre du canton est limitée par la LHID et l'absence d'inflation au sens de l'IPC n'engendre aucune adaptation des barèmes et déductions prévues explicitement par la loi), l'Administration cantonale des impôts a été impliquée dans la gestion des problèmes suivants :

- suivi des décisions d'exonérations fiscales temporaires, avec le SPECO et les organes de contrôle (CCF, Cour des comptes);
- participation aux réflexions et analyses relatives à l'imposition des personnes morales (RIE III, statuts fiscaux spéciaux, etc.), dans le cadre des mesures dictées par l'étranger (UE, OCDE, etc.), menées par la Confédération (*Leitorgan* notamment);
- traitement des dossiers de frontaliers français, dans le cadre de la CDI franco-suisse;
- règlement de la compensation financière française versée, en fin d'année seulement (règlement aux communes le 23.12.2013), en application de l'Accord du 11 avril 1983 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, A-IRT (RS 670.92).

Relations avec l'AFC (Confédération) et les administrations fiscales des autres cantons

Les résultats statistiques transmis chaque année à l'Administration fédérale des contributions servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT. Ces données concernent :

- les revenus (IFD) des personnes physiques,
- les revenus des étrangers soumis à l'impôt à la source, ainsi que des frontaliers,
- les bénéfices (IFD, résultats bruts) des personnes morales,
- les fortunes imposables des personnes physiques, et,
- les répartitions intercantionales de l'impôt fédéral direct.

Le projet de la CSI (Conférence suisse des impôts) "ELM-QST" entre dans sa phase finale. Alors que tous les cantons suisses ont harmonisés les types de barèmes utilisables (cf [ODFF du 25.02.2013](#)), la mensualisation de l'impôt à la source est permise par le concept développé qui simplifie le travail des employeurs et celui des administrations, grâce surtout aux fonctionnalités définies par SWISSDEC pour les logiciels de traitement des salaires :

- transmission des informations aux partenaires (ACI, OFS, SUVA, AVS, etc.) par une simple commande,
- calcul des impôts à la source en fonction du domicile du salarié,
- établissement et diffusion automatique des certificats de salaire aux administrations fiscales cantonales ayant prévu cette communication (BE, BL, BS, FR, JU, NE, SO, VD, VS)

Relations avec les autres tiers

Des développements informatiques sont en cours au sujet de la gestion des mutations immobilières (partenariat avec les Notaires et le Registre Foncier); la mise en production des mesures de simplification majeures en découlant est prévue pour 2014.

Le Registre cantonal des Personnes (RCPers), dont l'ACI est en charge, s'est ouvert aux services de l'ACV. A fin 2013, outre les interfaces avec d'autres applications informatiques, plus de 6'500 collaborateurs de l'Etat et des communes peuvent accéder à cette application. Chaque mois 200'000 consultations sont enregistrées. L'avenir de la cellule en charge du traitement des recensements fédéraux et de la gestion des anomalies constatées a fait l'objet d'un rapport de l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA).

La réunion du *Club des 100* s'est tenue le 2 septembre 2013, sur le bateau *Lausanne*, amarré à Ouchy.

Organisation du service

L'année a été marquée par la poursuite de la réorganisation territoriale du service. L'office de Rolle-Aubonne a été fermé à fin mars 2013 (voir [communiqué de presse](#)). Pour sa part, le bureau de la Vallée, à l'instar de celui du Pays-d'Enhaut, a réduit ses horaires d'ouverture au public (voir [communiqué de presse](#)).

2013 marque également l'initialisation, à compter du 1er août, du système de contrôle interne. La direction du service a établi des axes prioritaires (à atteindre d'ici fin 2014) qui sont le choix des outils, l'inventaire des contrôles et leur formalisation. Les priorités établies sont l'exhaustivité des assujettis RCPers et UNIREG, l'exhaustivité des taxations des personnes physiques et la formalisation du suivi régulier de l'avancement des travaux de taxation, sur la base des outils mis en œuvre par le DWH, l'exhaustivité des acomptes et décomptes, avec suivi des anomalies et le suivi des procédures contentieuses.

Formation

Outre les formations CSI (l'Administration cantonale des impôts est le centre d'enseignement pour la Suisse romande), divers cours internes ont dispensés en 2013 dans les domaines de la perception, du contentieux, de la comptabilité, de l'assujettissement et des généralités fiscales.

De plus, une information générales sur le bon usage des outils informatiques à disposition a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs du service.

Législation

Fiscalité

Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI ; RSV 642.11)

- Modification du 30 avril 2013, entrée en vigueur le 1er janvier 2013 (imposition des personnes morales)
- Modification du 8 octobre 2013, entrée en vigueur le 1er janvier 2014 (gains de loterie, commission de perception de l'impôt à la source, règle de conservation des documents et gains immobiliers)
- Adaptations réglementaires annuelles

Harmonisation des registres

Loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LVLHR – RSV 431.02)

- Modification du 19 mars 2013, entrée en vigueur à la même date* (automatisation des transferts d'information, usage du NAVS13)
* *modification concurrente de la LCH*

Informatique

Un effort toujours très soutenu des collaborateurs du service dans ces projets a marqué l'année 2013.

Assujettissement à l'impôt

Il convient tout d'abord de relever que plus de la moitié (52.4 %) des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été par Internet. Alors qu'il ne s'agissait que de la deuxième expérience de ce mode de transmission, notre canton se conforte en qualité de leader au plan national pour l'usage de ce vecteur d'information.

Les développements se sont concentrés sur les mesures nécessaires au nouveau "dossier permanent", ainsi qu'au projet de simplification et d'automatisation du traitement des désignations notariales (en relation avec le RF et l'association des notaires vaudois).

Harmonisation des registres

Les objectifs assignés pour les recensements trimestriels de l'année 2013 ont pu être atteints grâce aux efforts soutenus de toutes les parties concernées (ACI, OIT, DSI, CdH communaux). Un effort toujours important et soutenu d'accompagnement des communes a permis de respecter les échéances régulières de transfert d'informations.

La nouvelle gestion des informations dans le Registre Cantonal des Personnes a nécessité la mise à jour des dispositions légales concernées (LVLHR et LCH), ainsi que l'adoption d'un décret permettant le financement des mesures à mettre en œuvre tant au niveau cantonal, que dans les applications communales de contrôle des habitants.

[EMPL 39, de janvier 2013](#)

[EMPD 40, de janvier 2013](#)

[Article dans "Canton-Communes" de décembre 2013 \(pages 2-4\)](#)

Les objectifs découlant de la contrainte du droit fédéral relatif à l'identification unique des entreprises (LIDE) et des besoins de SIF, fondent les évolutions traduites également dans l'EMPD ci dessus.

Taxation

L'amélioration des processus de contrôles automatiques, associés au nouveau mode de gestion des déclarations d'impôt, a permis de diligenter la taxation ordinaire des personnes physiques ; les objectifs assignés à l'ACI ont été atteints pour la cinquième année consécutive.

Un effort particulièrement important a été enregistré dans le traitement de l'impôt à la source a permis de rattraper le retard consécutif à la mise en œuvre de l'application maintenant disponible.

D'autre part, les opérations préparatoires à la mise en production des modifications décidées au plan fédéral (projet ELM-QST) - le canton de Vaud était l'un des pilotes - permettront de satisfaire à la mensualisation de l'impôt à la source dès le 1er janvier 2014 (voir [communiqué de presse du 26 août 2013](#)).

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales.

Perception

Alors que VaudFactures/Tax (e-facture) permet aux contribuables vaudois de se simplifier le règlement de ses factures fiscales depuis fin 2012, le cap des 10'000 adhérents actifs a été franchi le 18 décembre 2013.

Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI), l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#),
- Informations inter-administrations : [ch-Meldewesen](#),
- Communication de l'estimation des titres ([WVK-CET](#)),
- Etat des titres uniformisé électronique : e-Wertschriften,
- Impôt à la source : [ELM-QST](#),
- Gestion des poursuites (Thémis).

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
188	Dépôt de la déclaration d'impôt par Internet		La mesure a été mise en oeuvre avec la déclaration 2011, remplie et déposée en 2012 (voir "Evénements marquants, évolutions significatives") <i>"Sa déclaration d'impôt en 1 clic d'œil"</i>

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet du service : www.vd.ch/impots

Dépliant annuel

Supplément au quotidien 24Heures

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

704.1 Planification et solutions financières

704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FKF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public

704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Elaborer les directives budgétaires.
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plateforme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud
- Conduite du projet "Système d'information financier - SIF"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Evénements marquants, évolutions significatives

Le SAGEFI a œuvré, en collaboration avec les services concernés, à quelques dossiers dont les enjeux financiers et / ou la complexité sont importants, il s'agit des dossiers ou thèmes suivants :

- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), notamment en ce qui concerne le décret de CHF 1.44 mrd lié à la recapitalisation de la Caisse ;
- Protocole d'accord sur les relations financières entre l'Etat et les communes ;
- Réforme de l'imposition des entreprises, notamment sur le volet RPT et les questions de mesures compensatoires de la Confédération ;
- Prise de participation dans la société des Salines du Rhin ;
- Loi sur la pédagogie spécialisée ;
- Musée cantonal des Beaux-arts et Pôle muséal.

Dans le cadre de ses activités courantes, le SAGEFI a émis 718 déterminations contre 694 en 2012, soit une augmentation de 3%.

En ce qui concerne la gestion de la dette, 3 emprunts à long terme émis en 2003 dans le cadre de la recapitalisation de la BCV ont été remboursés à leur échéance pour un total de CHF 1'160 mios. Un nouvel emprunt de CHF 250 mios, d'une durée de 20 ans (échéance au 24.10.2033) a été émis au taux nominal de 2% (taux réel de 1.95631%) ; il est destiné au financement d'une part de la recapitalisation de la CPEV, et d'autre part du programme d'investissement de la présente législature.

La montée en puissance du programme d'investissements de l'Etat de Vaud s'est ressentie, tant dans le nombre d'EMPD soumis à la détermination du SAGEFI que dans l'exercice de priorisation du budget d'investissement 2014 et du plan 2015-2018 réalisé de manière itérative avec la Chancellerie, les départements et le Conseil d'Etat entre février et septembre 2013.

Finalement, en date du 14 juin 2013, l'agence Standard & Poor's (S&P) a relevé d'un ultime cran la note de référence à long terme du Canton de Vaud. Arrêtée à AA+ (tendance positive) depuis 2011, cette note est désormais de AAA, soit au maximum de l'échelle des notations financières. Le Canton de Vaud figure désormais parmi les meilleurs débiteurs de Suisse aux côtés de la Confédération et des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Zurich, et Schwyz.

Modification de la loi sur les finances (MCH2) et Elaboration du budget 2014

Modification de la loi sur les finances (MCH2)

Dans le cadre des travaux en lien avec l'introduction du nouveau logiciel SAP, il avait été décidé de procéder simultanément au passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. La modification de la loi sur les finances (LFin) rendue nécessaire par ce changement de référentiel comptable avait été adoptée par le Grand Conseil en date du 11 décembre 2012 ; la mise en vigueur de cette modification de la LFin a été faite le 1er janvier 2014.

Elaboration du budget 2014

En avril 2013, la procédure budgétaire 2014 a été initiée sur le nouveau logiciel SAP. Au préalable, lors de la formation y relative, le taux de satisfaction exprimé par les 115 collaboratrices et collaborateurs concernés avait été qualifié de bon à très bon, tandis que le taux d'évaluation des acquis se situait entre très bon et excellent.

Cette tendance favorable ressentie durant les formations s'est concrétisée dans les faits tout au long du processus de saisie de la première version du budget. Les utilisateurs, tant du SAGEFI, des unités financières départementales que des services ont pu mesurer la réelle plus-value qu'apportent les outils SAP CO et BW en termes de consolidation des informations, de reporting, d'analyses de toutes sortes et de gains d'efficacité.

Il convient de relever la performance des départements et services de l'administration qui sont parvenus à déposer leur 1ère version du budget 2014 dans SAP le 22 mai 2013 en un temps record (moins de 4 semaines contre plus de 2 mois l'année précédente). Cette rapidité est à saluer, d'autant plus qu'un point non négligeable devait être pris en compte cette année, soit le passage du plan comptable MCH1 à MCH2 susmentionné.

Les versions ultérieures du budget ont été déposées en juin et août dans ce nouvel environnement, sans rencontrer de problème technique ou fonctionnel important.

En outre, l'ensemble des comptes 2012 et du budget 2013 dans leur version MCH2 ont été introduits dans BW pour permettre une comparaison avec les projets de budget 2014 en élaboration.

Finalement, le Conseil d'Etat a transmis son projet de budget à la Commission des finances qui a pu traiter et analyser le budget de manière ordinaire quand bien même les documents transmis et le plan de comptes avaient subi des sensibles modifications par rapport à l'année précédente.

Projet « Nouveau système d'information financier (SIF – SAP) »

Comme en 2011 et 2012, les ressources internes du SAGEFI en 2013 ont été essentiellement orientées sur les besoins du projet de « nouveau système d'information financier SIF-SAP ».

Pour rappel, la transversalité du projet, qui impacte l'ensemble des services de l'Etat, la complexité des interfaces avec les nombreux logiciels métiers qui interagissent avec le système financier, ainsi que les nouvelles pratiques induites et compétences exigées par le nouveau logiciel avaient amené le Conseil d'Etat, en fin d'année 2012, à redéfinir la planification, notamment la date de mise en service initialement prévue au 1er janvier 2013, et à réestimer les montants nécessaires au déploiement du système.

En date du 2 juillet 2013, le Grand Conseil a adopté un exposé des motifs « accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 7.55 mio au crédit alloué par décret du 14 septembre 2010 pour le projet SIF, montant destiné au financement des ressources informatiques (développement, interfaces, intégration) ».

L'année 2013 a été consacrée à finaliser le développement du système, réaliser les tests unitaires, d'intégration et de masse, à adapter ou écrire une trentaine d'interfaces (entrantes et sortantes) SAP-applications métiers de l'ACV, à élaborer les documents de formations et délivrer les formations relatives au budget (115 utilisateurs) et à l'ensemble de la solution SIF-SAP (650 collaborateurs) et finalement à élaborer et exécuter le plan de basculement des données et des outils entre Procofiév et SAP pour le démarrage de l'ensemble du nouveau SIF au 1er janvier 2014.

En outre, dans le cadre de l'implémentation du nouveau SIF, trois directives d'exécution du DFIRE ont été révisées ou élaborées, soit :

- Directive no 6 sur les caisses ;
- Directive no 28 sur la gestion du tiers SAP ;
- Directive no 29 sur l'utilisation du tampon d'imputation des pièces comptables.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Sources d'informations complémentaires

Intranet :

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/finances/>

Site officiel du Canton de Vaud

www.vd.ch

64.0 Gestion et administration du service

64.0 Gestion et administration du service (SIPaL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service conduit le service sur la base d'objectifs. Il définit la stratégie générale et les grands axes de développement du service. Il propose au chef de département une/plusieurs stratégies en regard de la multiplicité des activités du service. Il les met ensuite en application sous la forme d'objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 17, qui sont les siennes.

Une philosophie de service au service des services est la règle.

Quelques activités, non exhaustives :

- Initialisation de tous nouveaux projets immobiliers
- Conduite hebdomadaire des rapports de service (9 subordonnés directs).
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins immobiliers émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations, Hautes Ecoles, Associations, Sociétés
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets
- Prospection en vue d'acquisition

Le SIPAL est constitué de 6 divisions :

- L'entité *Stratégie et Développement*, placée sous la conduite de l'architecte cantonal. Elle est en charge d'appliquer la "Stratégie immobilière horizon 2020" des biens de l'Etat et de promouvoir le développement de projets selon les besoins des services de l'Etat.
- La *division Architecture et Ingénierie*, chargée de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie.
- La *division Immobilier*, chargée de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale, de la gérance à tiers et auprès de tiers, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion des assurances choses et patrimoine.
- La *division Patrimoine*, composée des sections Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle.
- La *Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)*, chargée de la logistique de l'Etat.
- La *division Support*, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

17 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service. Le SIPaL peut compter sur un effectif de 445 collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements, secrétaires généraux et services
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton
- Associations professionnelles
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés)
- Les communes vaudoises

Collaborateurs du service

- Entreprises
- Propriétaires de biens immobiliers (Confédération, communes, collectivités de droit public ou privé, privés)
- Hautes Ecoles
- Associations locales et nationales

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégiques des opérations de réalisation d'ouvrages.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions et études de faisabilité.
- Conduite des études et démarches urbanistiques.
- Application de la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud, lignes directrices à l'horizon 2020. Les cinq piliers de la stratégie : Privilégier la propriété plutôt que la location - Gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible - Adopter les principes du développement durable - Préserver et valoriser le patrimoine - Promouvoir une architecture exemplaire.

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclage financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SIPAL, BUD, CITS-CHUV, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DFIRE.

Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJC de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- KBCH, conférence suisse des architectes cantonaux.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

64.3 Monuments et sites

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Identification et connaissance du patrimoine cantonal :

- Validation du recensement fédéral des sites construits (ISOS) pour l'ensemble des communes vaudoises.
- Mise à jour du recensement architectural cantonal par commune.
- Lancement des inventaires spécifiques concernant les jardins et l'architecture du XXe siècle et début du travail de mise en œuvre d'une plateforme d'échange internet.
- Recherches et rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse -SHAS).
- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels pour la PBC.

Mesures préventives :

- Mise sous protection par l'inscription à l'inventaire et le classement comme monument historique des sites et ouvrages dignes de protection au sens de la LPNMS.
- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments de planification concernant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseil :

- Analyse des projets intervenant sur des objets protégés, délivrance de préavis et d'autorisations spéciales au sens de la LPNMS.
- Octroi de subventions cantonales à des tiers pour des travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration d'objets protégés.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, notamment par l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SDT, SR, SERAC).
- Communes.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SDT, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, OIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Valorisation du patrimoine bâti de l'Etat.
- Gestion des baux, fermages et contrats divers.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assuranciers choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat
- Procédures et suivi des sinistres.
- Traitement des prétentions en dommages et intérêts

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausses de loyer, décomptes de charges, etc.).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.

64.8 Gestion financière et RH

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

L'entité RH est en charge de favoriser le développement, la promotion et la mise en oeuvre de la politique RH du canton au sein du service, compte tenu des orientations stratégiques, des besoins de l'organisation et des collaborateurs.

Descriptif

Entité Finance

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Entité RH

- Recrutement
- Développement des compétences, coordination des actions de formation
- Gestion des relations de travail
- Accompagnement du changement
- Conseil, orientation et appui aux cadres
- Coordination de la formation des apprentis
- Gestion administrative du personnel
- Pilotage des entretiens d'appréciation
- Gestion de projets RH
- Préparation et gestion du budget du personnel

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres et collaborateurs du service.
- Service transversaux.

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Appui technique pour des points spécifiques du domaine d'activité.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés de nettoyage
- Fournisseurs.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)
Groupes de prestations
64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

Changement organisationnel

A la suite de la dissolution du bureau des constructions de l'Université de Dorigny (BUD) au 1er janvier 2013, le SIPaL a repris les activités, conjointement avec l'Unité bâtiment de l'UNIL.

Mise en place d'un COPIL composé de la DGES, du SIPaL et de l'UNIL.

Le pilotage des projets se fait sur le même modèle que les projets conduits par le SIPaL.

Entrée en fonction d'un économiste de la construction en avril 2013. Les missions générales sont les suivantes :

- Assurer le cadre et la faisabilité économique des projets de construction
- Assurer la qualité des aspects financiers des opérations constructives
- Optimiser et planifier les ressources financières
- Participer à des groupes de travail dans le domaine de l'économie de la construction

Division immobilier

Ressources locaux, patrimoine financier

Situation des locaux loués au 31 décembre 2013 :

- Surfaces = 229'813 m².
- Loyers annuels payés (hors charges) = CHF 43'730'000.--.
- Nombre de baux et contrats en gestion = 751, y compris places de parc et divers objets particuliers.

Démarches ponctuelles :

- 11'811 m² de surfaces administratives actuelles et nouvelles ont fait l'objet de négociations, pour un loyer annuel de CHF 2'911'596.-- (hors charges).
- Augmentation effective des surfaces louées : 2'050 m².

Nouveaux contrats majeurs :

- Pully, C.-F. Ramuz 43 : Regroupement des Offices régionaux de placement d'Oron-Moudon-Pully et localisation de la Caisse de chômage.
- Le Mont-sur-Lausanne : Implantation de locaux pour la Police cantonale.
- Intégration du centre de sauvegarde de données de la Direction des systèmes d'information dans un bâtiment dédié à cette activité.

Principaux projets particuliers :

- Vevey, Quai Maria-Belgia 18 : Nouveaux locaux du Ministère public et de la Police cantonale.
- Renens, Longemalle 1 : A charge du propriétaire, modifications techniques et amélioration de la sécurité, environ 1 million de francs.
- Sainte-Croix : Nouveaux locaux d'enseignement pour la filière médiatique du Centre professionnel du Nord vaudois, intégrés dans un nouveau bâtiment à construire par la Commune.
- Analyse financière et d'opportunité (multi-sites) du projet de déplacement du Centre d'éducation permanente, actuellement situé au Mont-sur-Lausanne.

Objets locatifs propriété de l'Etat de Vaud mis en location auprès de tiers
Etat locatif au 31.12.2013 :

- 763 baux actifs, soit 460 contrats pour des locaux d'habitation et commerciaux et des places de parc, et 303 contrats pour des parcelles agricoles, vignes, et objets divers, représentant un revenu locatif annuel net de CHF 10'339'434.--.
- Ouverture des démarches consistant à affecter le site de la Crésentine à Crissier en logements, en collaboration avec la Commune, propriétaire de deux parcelles contiguës. PPA en cours. 2016-2017 = 140 nouveaux logements sur le site.

Exploitation

- Mise en soumission de 34 contrats de nettoyage, portant sur 61'000 m², selon les règles des marchés publics, pour une valeur annuelle globale de CHF 1'180'000.--.
- Réorganisation du nettoyage sur le site du SAN à Lausanne sans impact sur les effectifs du personnel. Mise en place du nettoyage dans la nouvelle extension du Gymnase de Nyon (1ère phase), de l'extension de la HEIG-VD à Yverdon-les-bains et du nouvel établissement de détention pour mineurs de Palézieux.
- Choix d'une nouvelle gamme de vêtements pour le personnel de conciergerie.
- Mise en soumission publique des achats de papier hygiénique et des essuies mains.
- Nouvelle convention entre le Canton et la Ville de Lausanne régissant les prestations d'entretien de la plateforme du Flon, en fonction de l'évolution de la prostitution dans le secteur.

Assurances

Portefeuille des assurances choses de l'Etat

Bâtiments

- Révision des valeurs d'assurance de 14 bâtiments emblématiques du patrimoine immobilier vaudois, avec maintien de la valeur à neuf, entraînant une économie de CHF 5'500.-- par année.
- Analyse des options de couverture d'assurance incendie de la Cathédrale de Lausanne.

Mobilier

En collaboration avec la CADEV, conduite des travaux d'inventaire des biens mobiliers de l'ensemble des services de l'ACV (y compris UNIL et HEIG) au moyen d'une application développée par la DSI. 475 inventaires ont été saisis par plus de 160 personnes.

Résultat : la valeur d'assurance globale est en légère hausse à 1,2 milliard (contre 1,158 milliard précédemment).

Assurance responsabilité civile (RC)

Suite à la décision prise par le Conseil d'Etat, la police d'assurance RC n'a pas été renouvelée à son terme du 1er juillet 2013. Les conséquences financières de dommages seront couvertes au travers du budget de fonctionnement. La gestion des sinistres a été réorganisée et dévolue au SIPaL sur le plan organisationnel, et au SJL sur le plan juridique. Traitement de 180 sinistres.

Rapport de l'ECA sur la gestion du portefeuille d'assurances choses de l'Etat

- Examen et préavis du rapport annuel de gestion 2012 établi par l'ECA.
- Décharge donnée par le Conseil d'Etat à l'ECA sur la gestion du portefeuille des assurances de choses pour l'exercice 2012.
- À partir du 1er janvier 2013, la gestion du portefeuille des assurances choses de l'Etat a été reprise par le SIPaL, avec ses ressources internes.

Division stratégie et développement / architecture et ingénierie

Evénements

- Nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales de Sainte-Croix, Bex et Orbe - inauguration
- Prison de La Croisée, Orbe : 1ère étape - conférence de presse
- Plan de quartier des Entrepôts à Renens - soirée d'information
- Agrandissement HEIG-VD, Yverdon-les-Bains - inauguration
- Concours animation artistique CEOL, Renens – vernissage
- Concours d'architecture et d'ingénierie « Cluster Sport International », Lausanne - vernissage
- Nouveaux locaux de l'ES-ETML à Recordon 1, Lausanne - inauguration
- Concours animation artistique César-Roux 19, Lausanne - vernissage

Concours

- Lausanne - "Cluster" - construction d'un bâtiment pour le Sport International - concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte, jumelé à un concours d'idées
- Château de Chillon - requalification du site et création d'un bâtiment de service - concours de projet d'architecture et d'architecture paysagère à un degré, en procédure ouverte

Appels d'offres

Projets adoptés par le Conseil d'Etat en 2013

Crédit d'étude pour étudier les différentes variantes de localisation de la Direction générale de l'environnement permettant un regroupement en 2017	CHF	60'000
Crédit d'étude afin d'établir le rapport de programmation pour le regroupement sur un seul site de l'Ecole de soins et santé communautaire ainsi que préparer le concours de projets	CHF	150'000
Crédit d'étude pour les travaux de sécurisation de la prison de la Croisée à Orbe	CHF	400'000
Crédit d'étude pour financer les études relatives à la surélévation et à l'isolation des façades du bâtiment administratif situé av. de l'Université 5 à Lausanne (ECA no 15824)	CHF	360'000
Crédit d'étude pour financer les études relatives à l'aménagement des combles du bâtiment situé Rue des Moulins 10 à Yverdon-les-Bains (ECA no 2849)	CHF	165'000
Crédit d'étude pour la mise à niveau des locaux et des équipements du campus de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains	CHF	220'000
Crédit d'étude destiné aux études de programmation et à la préparation du concours d'architecture du bâtiment Amphipôle de l'Université de Lausanne à Dorigny	CHF	370'000
Crédit d'étude pour le développement du projet d'aménagement des nouveaux locaux de l'OPTI sur le site de Bussigny-près-Lausanne	CHF	235'000
Autorisation à engager des dépenses supplémentaires au crédit d'investissement de CHF 17'530'000 destiné à financer la sécurisation et l'agrandissement de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO)	CHF	1'800'000
Autorisation à engager des dépenses supplémentaires au crédit d'investissement de CHF 15'684'000 destiné à financer l'assainissement énergétique de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne, site Vallée de la Jeunesse	CHF	1'940'000
Crédit additionnel au crédit d'ouvrage de CHF 4'200'000 pour financer la restructuration des bâtiments, 2ème étape, de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP-VD) à Lausanne	CHF	180'000
Crédit additionnel de CHF 3'890'000 au crédit de CHF 44'200'000.- destiné à l'acquisition de trois bâtiments, et la réhabilitation de deux d'entre eux, pour la localisation d'activités pérennes de l'Etat (Payerne)	CHF	3'890'000

Projets adoptés par le Grand Conseil en 2013

Crédit-cadre destiné à financer la mise à niveau du réseau informatique pédagogique des Gymnases et des Ecoles professionnelles	CHF	8'321'000
Crédit-cadre destiné à financer l'installation de 34 classes supplémentaires pour l'Ecole professionnelle du Chablais à Aigle (EPCA), pour l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), pour le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV), site d'Yverdon-les-Bains et site de Payerne, pour l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM) à Clarens et pour l'assainissement des pavillons de l'EPCL	CHF	13'250'000
Crédit d'investissement destiné à déplacer les pavillons du Gymnase de Nyon sur le site de la Haute école pédagogique (HEP-VD) à Lausanne	CHF	3'150'000
Crédit-cadre (2013-2016) pour financer l'entretien lourd et améliorer les performances énergétiques des bâtiments propriété de l'Etat	CHF	22'800'000
Crédit d'étude de CHF 3'000'000 pour financer les études relatives à la construction du Cluster du Sport International (CSI) sur le site de Lausanne, à Dorigny	CHF	3'000'000

Permis de construire

31 mises à l'enquête pour 2013 dont :

- Mise à l'enquête du plan partiel d'affectation (PPA) pour le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens, août 2013.
- Mise à l'enquête de la modification du projet du Parlement; permis octroyé en novembre 2013.
- Mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal (PAC) pour le Pôle muséal : rejet des recours déposés suite à la levée des oppositions au PAC; arrêt rendu par la Cour de droit administratif et de droit public en novembre 2013.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPaL représente un chiffre d'affaires de 120 millions.

Division patrimoine

Monuments et sites

Journées européennes du patrimoine

Les 20^{ème} journées européennes du patrimoine les 7 et 8 septembre 2013 ont attiré plus de 10'000 visites sur plus de vingt sites vaudois autour du thème « feu et lumières ».

Recensement des jardins historiques

Débuté en 2011, le recensement des jardins historiques du canton de Vaud s'est achevé à la fin de 2013. 3'278 jardins à travers toutes les communes du canton ont été visités et une fiche d'inventaire a été établie pour chacun d'eux.

Recensement architectural

La révision du recensement architectural des communes s'est poursuivie, notamment avec des villes importantes comme Yverdon et Vevey. Se sont achevées également la révision de 74 communes pour les 17 fusions réalisées depuis 2011.

Planification territoriale

251 dossiers de planification territoriale ont été traités, dont 15 révisions complètes de plans généraux d'affectations et 9 nouveaux plans directeurs régionaux ou communaux, 52 plans partiels d'affectations et 96 plans d'aménagements routiers.

Sauvegarde

- 1'171 dossiers CAMAC pour préavis ou une autorisation spéciale.
- 800 projets de transformation de bâtiments protégés soumis pour détermination dans le cadre d'un examen préalable.
- 33 subventions cantonales octroyées.
- 169 mandats octroyés à des spécialistes octroyés.
- 14 aides financières apportées au titre du Fonds cantonal des monuments historiques.
- La Cour de droit administratif et public a sollicité la Section pour intervention dans 46 causes différentes. Un très grand nombre des arrêts correspondants ont suivi les déterminations de la Section.

Monuments d'art et d'histoire

Acceptation du manuscrit d'essai du volume consacré au district de Nyon par la commission de rédaction de la SHAS au printemps 2012.

Protection des biens culturels

Une somme de CHF 88'100.- a été octroyée au titre de la protection des biens culturels à 9 institutions culturelles vaudoises.

Publications, conférences, colloques

Plusieurs articles ont été publiés dans les revues spécialisées notamment dans la revue « Patrimoine vaudois » de l'Université de Lausanne.

Participation et intervention auprès du public pour plus d'une quinzaine de conférences et de colloques dans le canton ou en Suisse.

Archéologie cantonale

- 768 projets ont été soumis à l'Archéologie cantonale par la CAMAC, dont 286 ont nécessité la prescription de mesures conservatoires.
- De nombreux autres projets touchant à des régions archéologiques identifiées ou potentielles parviennent à la

Section par d'autres voies comme les études d'impact sur l'environnement, les projets urbanistiques, les syndicats d'amélioration foncière, etc.

Principales découvertes

- Colline du Mormont à Eclépens. La seconde campagne de fouilles sur la prochaine étape d'exploitation de la carrière Holcim, a mis au jour les vestiges d'une construction contemporaine des fosses-dépôts du sanctuaire helvète.
- Lausanne – Vidy Métamorphose. La fouille école de l'Université de Lausanne menée avec le soutien et l'autorisation de l'Archéologie cantonale et de la Ville a permis de découvrir un quartier d'habitation situé à l'entrée occidentale de l'agglomération de Lousonna-Vidy.
- Payerne – Rempart. La démolition d'un immeuble sis à la Rue Thomas a permis la découverte d'un tronçon inédit du mur d'enceinte de la ville médiévale daté du XIIIème siècle. Vu l'intérêt patrimonial de cette muraille, le projet architectural de logements protégés a dû être adapté pour la conserver.
- Nyon – Borex. L'aqueduc approvisionnant la ville romaine de Nyon (Colonia Julia Equestris) a fait l'objet de plusieurs interventions archéologiques en 2013, qui ont permis le dégagement de plusieurs centaines de mètres de ses vestiges bien préservés.

Publications

- Cahier d'archéologie romande (CAR) 146 intitulé « La villa romaine du Prieuré à Pully et ses peintures murales. Fouilles 1971-1976 et 2002-2004 » de C. May Castella et al.
- Premier numéro du nouveau support «Archéologie vaudoise-Chroniques», qui va désormais paraître annuellement.

Centrale d'achat de l'Etat de Vaud

- Harmonisation des équipements du Centre d'édition (CEd) et acceptation par le GC de l'EMPD de 1,2 mio de CHF pour le renouvellement du système d'information.
- Augmentation de 25% des commandes sur la nouvelle section "articles informatiques" dans le Shop CADEV à destination des enseignants DGEO & DGEP.
- Intégration des critères du développement durable dans l'analyse des deux lignes de mobilier de bureau standard et mise en œuvre de la décision du CE s'agissant de la standardisation du mobilier du poste de travail de l'ACV.
- Inventaire du mobilier de l'ACV au travers d'un nouvel outil convivial.
- Economie additionnelle de CHF 195'000.- grâce à des comparaisons d'offres systématiques dans le domaine des imprimés en sous-traitance externe.
- Mise en place des nombreux tests en vue de l'introduction de SAP Finances à l'ACV et ce, parallèlement à la mise en œuvre du nouveau plan comptable 2014 MCH2.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 13

Publication

La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud

Sites Internet

Patrimoine vaudois

Parlement

Pôle muséal

Cathédrale de Lausanne



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

de l'Ordre judiciaire vaudois

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Ordre judiciaire vaudois (OJV) 2013 à l'Ordre judiciaire vaudois (OJV)

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2013 plus de 55'000 nouvelles affaires, soit une hausse globale d'environ 6% (hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce). Un nombre identique de dossiers a été traité pendant la même période.

Sur le plan pénal, le nombre d'affaires est nettement à la hausse, en particulier au sein des tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal. Il s'agit toutefois pour l'essentiel d'un effet de rattrapage, suite aux baisses de volumes qui ont suivi l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse le 1^{er} janvier 2011. On retrouve ainsi pratiquement les chiffres de 2009 et 2010.

Sur le plan civil, une légère augmentation du nombre des dossiers se fait sentir auprès de pratiquement toutes les instances, mais en particulier les justices de paix, les tribunaux d'arrondissement et la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal. Cette évolution est conforme à l'augmentation régulière de la population.

Sur le plan administratif, le nombre d'affaires ressortant de l'aménagement du territoire, dossiers de la compétence de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, est en nette augmentation. On doit en effet constater que les projets immobiliers importants suscitant des oppositions sont plus nombreux.

En matière de poursuites pour dettes et faillites, il faut relever que si le nombre de poursuites se stabilise à un haut niveau, le nombre de faillites continue d'être à la hausse.

Sur le plan de la gestion, l'année 2013 a débuté par le renouvellement quinquennal des autorités judiciaires. Les juges du Tribunal cantonal, après avoir été réélus en décembre 2012 par le Grand Conseil, ont renommé et réasseymenté en janvier 2013 les magistrats professionnels de première instance pour une nouvelle législature. L'année 2013 a en outre vu la mise en œuvre du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (dernière réforme Codex). Pour le surplus, il s'est agi d'une année de consolidation des réformes précédentes.

Affaire Claude D.

L'événement marquant de l'année 2013 a sans aucun doute été l'affaire Claude D.

Pour rappel, le 17 mai 2013, immédiatement après la mort tragique de Marie S., le Tribunal cantonal a décidé de demander une analyse à un tiers neutre, expérimenté et indépendant. Son choix s'est porté sur M. Felix Bänziger, ancien Procureur général du canton de Soleure, aux compétences et à l'expérience reconnues.

Le mandat de cet enquêteur indépendant a été défini largement, sa mission consistant à analyser, au regard de l'ensemble du dossier, les décisions rendues durant l'exécution de la peine, ainsi que la coordination entre les différents intervenants et autorités. Durant trois mois, il a procédé à un examen complet des dossiers judiciaires et administratifs, auditionnant les personnes aptes à fournir les renseignements nécessaires.

Au terme de ses travaux, l'expert Bänziger est parvenu à la conclusion qu'aucun des intervenants n'avait adopté de comportement répréhensible dans l'exécution de la peine de Claude D. Il a conclu qu'il ne se justifiait dès lors pas d'ouvrir une procédure pénale ou disciplinaire à leur encontre.

L'expert a également étudié les améliorations possibles du mécanisme décisionnel et tiré les enseignements de ce dramatique événement. Il a formulé neuf recommandations concrètes, qui concernent la justice et l'administration. Le Tribunal cantonal s'est engagé à prendre toutes les mesures qui relèvent de sa compétence.

Le rapport de l'expert a, comme annoncé, été rendu public dans son intégralité en août 2013 (www.vd.ch/ojv).

Cette tragique affaire a suscité une très vive émotion au sein de la population et a marqué profondément l'ensemble des magistrats vaudois et leurs collaborateurs. Elle a aussi eu d'importantes répercussions politiques.

Nouveau droit de l'adulte et de l'enfant (Codex)

Le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, dernier projet du programme Codex, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Malgré la complexité des changements et le nombre de partenaires, ce projet a été mené à bien grâce à une préparation minutieuse. En particulier, l'engagement des juges et des collaborateurs des justices de paix a été exemplaire.

Ainsi, alors que l'Ordre judiciaire dispose d'un délai transitoire de trois ans pour adapter les anciennes mesures (près de 12'000) au nouveau droit, les trois quarts de celles-ci avaient déjà été transformées au 31 décembre 2013.

Cyberadministration

En matière de cyberadministration, l'Ordre judiciaire a offert aux justiciables deux nouvelles prestations en 2013:

- **Extraits du registre des poursuites en ligne:** dans le but de simplifier les démarches des usagers et de limiter le nombre de passages aux guichets des offices, l'Ordre judiciaire vaudois a développé un formulaire permettant de commander et de payer en ligne un extrait du registre des poursuites, pour autant qu'il s'agisse d'une demande pour son propre compte. Cette nouvelle prestation est accessible par l'intermédiaire du portail des prestations en ligne du canton de Vaud : www.portail.vd.ch.
- **Inscriptions au Registre du commerce:** toutes les réquisitions d'inscriptions (demandes d'inscription initiale, de modifications ou de radiation) peuvent désormais être envoyées électroniquement via le portail www.juspace.ch (Office fédéral de la justice).

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
203	Demande et paiement en ligne des extraits des poursuites et attestations de solvabilité (de non poursuites)	Réalisé	La commande et le paiement en ligne d'un extrait du registre des poursuites est possible depuis décembre 2013 via le portail des prestations en ligne du canton de Vaud (portail.vd.ch).
205	Optimisation des demandes de documents par le Registre du commerce	Réalisé	Mesure incluse dans le projet de mise en application de l'art. 929a CO.
206	Réquisitions en ligne pour la création ou de la transmission d'une entreprise	Réalisé	Depuis mai 2013, il est possible d'envoyer toutes les réquisitions d'inscriptions (de d'inscription initiale, de modifications ou de radiation) de manière électronique via le portail juspace.ch (Office fédéral de la justice).
207	Paiement en ligne des demandes d'extraits du registre du commerce	En cours	Mesure liée au développement de la nouvelle application RC-Matic qui devrait être livrée en 2014.

Organisation judiciaire

- [Organigramme de l'Ordre judiciaire vaudois](#) (format pdf)

La justice vaudoise sur internet

- [Site de l'Ordre judiciaire vaudois](http://www.vd.ch/ojv) (www.vd.ch/ojv)
- [Site thématique sur la justice](http://www.vd.ch/justice) (www.vd.ch/justice)
- [Jurisprudence du Tribunal cantonal](http://www.vd.ch/jurisprudence) (www.vd.ch/jurisprudence)

Rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois

- [Rapports annuels de l'OJV depuis 2005](#) (page internet)

Informations complémentaires sur les réformes judiciaires

- [Réformes judiciaires Codex_2010](#) (site internet)



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

Programme de législature

2012 - 2017

Programme de législature 2012-2017

Le programme de législature 2012-2017 est disponible depuis la page www.vd.ch/prog-leg

[Télécharger le programme](#)

Programme de législature 2012-2017

1.1 Dynamiser la production de logement – rendre le logement plus accessible

La pénurie de logements et les difficultés d'accès à ce marché conduisent le Conseil d'Etat à agir sur différents plans, comprenant une adaptation des instruments légaux, une politique foncière et incitative plus dynamique ainsi qu'un appui renforcé aux communes et privés.

Les actions en lien avec la mesure

- Pour augmenter la production et la rénovation de logements, stimuler le partenariat public-privé et inciter les acteurs privés et institutionnels à investir dans ce secteur
- Renforcer le soutien logistique aux politiques communales de logement grâce à la montée en puissance de l'Unité logement
- Soutenir la création de logements en favorisant l'achat de terrain par les communes et, à titre subsidiaire, par l'Etat
- Intégrer le logement dans la politique des pôles de développement.

DINT / Service du développement territorial (SDT)

L'action de dynamiser le logement est en lien avec l'exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions. Elle a pour objectif le soutien à la révision des PGA (plan général d'affectation) en relation avec les mesures A11, A 12 et E 13 du Plan directeur cantonal (PDCn).

De manière à favoriser le logement et en particulier les logements à loyers abordables différentes mesures ont été mises en place ou engagées :

- suivi des dossiers prioritaires de planification en matière de logements (soutien technique aux études, suivi de la circulation des dossiers dans les examens préalables,
- élaboration d'une modification de la LATC spécifique à la thématique du logement (soutien aux logements d'utilité publique, droit d'emption contractuel et de préemption)

Ces actions sont coordonnées au soutien découlant de la loi sur le logement gérée par le SCL.

DSAS / Service de la prévoyance et de l'aide sociales (SPAS)

Logement

Afin de soutenir les populations vulnérables pour accéder à un logement, le SPAS a poursuivi en 2013 des collaborations avec plusieurs partenaires privés.

La Fondation du Relais avec le soutien du SPAS et des communes d'Yverdon-les-Bains, de l'association des régions d'action sociale (ARAS) de Nyon et de Morges a initié en 2011 un projet visant à favoriser l'accès au logement pour des familles et des jeunes en formation. Les premiers bénéficiaires ont pu être logés dès la rentrée scolaire de l'année 2011. Depuis son lancement, ce projet a permis de trouver 35 appartements ou studios pour cinq adultes, un couple, dix jeunes en formation, quatorze familles monoparentales et huit familles de deux à trois enfants. Les baux sont signés par la Fondation du Relais, avec pour objectif à terme le glissement au nom du bénéficiaire (excepté les chambres dans l'immeuble de la rue d'Orbe à Yverdon-les-Bains réservées aux jeunes en formation). Six baux ont ainsi été « glissés », à savoir repris au nom du locataire, et six autres sont en cours de transfert.

L'expérience de logements communautaires menée avec la commune de Lausanne s'est également poursuivie. 37 femmes avec enfants, 32 femmes et 21 hommes seuls (dont certains avec droit de visite des enfants) ont pu séjourner dans les cinq appartements mis à leur disposition, depuis avril 2011.

En partenariat avec les communes de la Riviera, le soutien à la Fondation Apollo (Vevey) s'est poursuivi en 2013. Depuis sa création en mars 2011, ce projet a permis à plus d'une centaine de familles suivies par Apollo de signer un bail en leur nom. La Fondation, quant à elle a signé 46 baux pour des ménages veveysans ou de la Tour-de-Peilz, leur permettant ainsi de trouver un logement ou d'éviter l'expulsion de leur appartement.

Pour 2014, le SPAS prévoit d'intensifier ses actions dans le domaine de l'aide à l'accès au logement et la prévention des expulsions. Par ailleurs, le SPAS participe au projet de 60 logements modulaires de la ville de Lausanne, lesquels devraient être disponibles en été 2014.

La sécurité n'est pas que l'affaire des acteurs de la chaîne pénale. La cohésion sociale, l'éducation et la prévention y concourent également. Pour autant, une chaîne pénale disposant de ressources et moyens adaptés est indispensable. Les actions au titre de cette mesure mettent l'accent sur l'activité déployée dans le terrain, tout en couvrant d'autres aspects importants tels que la formation des professionnels, la prévention et les procédures mises en œuvre pour traiter les délits ainsi que la prévention et la gestion des crises.

Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer la présence policière en vue notamment de lutter contre la délinquance de rue, la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants, les cambriolages, les violences domestiques, le hooliganisme, les violences contre les forces de l'ordre et la criminalité transfrontalière
- Renforcer la coopération entre tous les partenaires sécuritaires en augmentant les effectifs policiers (dans le cadre de l'accord passé le 21 février 2012) en développant et en adaptant les infrastructures de façon à optimiser les synergies entre les acteurs de la chaîne pénale
- Assurer aux policiers une formation de haute qualité, en diversifiant les prestations délivrées par l'Académie de police
- Dans le cadre concordataire, créer de nouvelles places de détention administrative en vue de renvois, destinées aux étrangers délinquants en situation irrégulière
- Examiner, sur le plan cantonal, la mise en œuvre de procédures permettant de traiter les délits de manière rapide, coordonnée et cohérente dans la chaîne pénale (en particulier pour les mineurs)
- Permettre aux communes de facturer de manière juste et appropriée, auprès de certains acteurs privés générateurs de nuisances, les coûts de sécurité induits par la vie nocturne
- Accroître la sécurité routière, réduire le nombre d'accidents et la mortalité due à ceux-ci en renforçant la prévention et en optimisant les contrôles

DSE / Police cantonale

En lien avec le programme de législature, dans le cadre du renforcement de la présence policière, la Police cantonale, en collaboration avec le Ministère public et les autres acteurs de la chaîne pénale, a mis sur pied dès le 1er juillet 2013 l'opération Strada pour lutter contre la criminalité de rue. Plus de 650 prévenus ont été déférés à la justice en 6 mois, des secteurs de tout le canton ayant été couverts de manière accrue par des forces de police et civil et en uniforme.

La mise en œuvre en 2014 du Concordat concernant la lutte contre la violence lors de manifestations sportives permettra également à la police d'agir plus fermement contre les auteurs de troubles. Un premier bilan pourra être tiré à fin 2014.

La réorganisation de la Gendarmerie, avec l'introduction de nouveaux horaires dès septembre 2013, a également permis de renforcer la présence policière aux heures dites "chaudes", soit entre 16 heures et minuit. Un bilan détaillé devra encore être établi avec le recul en 2014.

Sur le plan de la coopération entre acteurs de la sécurité et de l'augmentation des effectifs, la Police cantonale a poursuivi en 2013 son expansion sur la base de l'accord passé entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel en 2012. De même, la police coordonnée, active depuis 2 ans, a permis de renforcer les liens entre Police cantonale et polices communales pour une meilleure coordination, sur la base des instructions du Conseil cantonal de sécurité et de son plan d'action coordonné approuvé par le Conseil d'Etat. Cet objectif important de collaboration et de coordination se poursuit en 2014 en vue de renforcement.

L'Académie de police a également poursuivi son développement en 2013 avec l'école d'aspirants la plus importante en nombre depuis sa création il y a neuf ans. De nouveaux cours ont été mis sur pied et de nouveaux partenaires se sont joints à la formation. Au plan international, des contacts ont été établis en France et dans plusieurs pays de l'Est de l'Europe (Roumanie, Bulgarie).

DSE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Etude sur le suivi de la violence domestique par la magistrature

En l'absence de statistiques spécifiques à la violence domestique dans l'ensemble de la chaîne pénale, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a commandé une étude sur le traitement et le suivi de la violence domestique dans l'ensemble de la chaîne pénale. Démarrée en 2013, cette recherche offrira un premier état des lieux sur la question fin 2014. Elle est dirigée par un comité de pilotage constitué d'un·e représentant·e du Ministère public, de l'Ordre judiciaire vaudois, de la Police cantonale et d'un·e expert·e externe en violence domestique. Ce projet fait suite à la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Freymond Cantone (2010) pour une formation continue dans toute la chaîne pénale sur la problématique des violences domestiques (10_POS_177).

Etude de faisabilité concernant la prise en charge des auteurs de violence domestique

Prendre en charge les auteurs visés à diminuer la récurrence, qui va souvent dans le sens d'une aggravation de l'intensité des actes de violence, avec des conséquences plus lourdes pour la victime. Comment, et par quel type de prestations mettre en lien une personne auteure de violence domestique avec des professionnels spécialisés en la matière ? Pour répondre à cette question, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) a commandé en automne 2013 une étude pour évaluer les possibilités de prise en charge du partenaire violent. Un comité de pilotage assure le suivi de cette recherche. Il est constitué d'un-e représentant-e du SPAS, du Ministère public, de l'Ordre judiciaire vaudois et de la Police cantonale. Les résultats sont attendus pour le printemps 2014.

Sortir ensemble et se respecter

L'étude Optimus Suisse (2012) a mis en évidence que les abus sexuels dont sont victimes les jeunes sont souvent le fait d'autres jeunes de leur entourage (42% des victimes ont déclaré que l'auteur-e des faits était leur partenaire de l'époque ou un flirt). Ce résultat confirme la nécessité de prévenir la violence auprès des jeunes, un objectif inscrit dans le plan d'action stratégique cantonal.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), la Fondation Charlotte Olivier (FCHO) et l'Unité de médecine des violences (UMV) du CHUV collaborent pour promouvoir le programme "Sortir Ensemble Et Se Respecter" qui vise la prévention des violences et la promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes. Ce programme encourage les jeunes à des changements d'attitudes ainsi qu'à un repérage des comportements abusifs. Il les informe sur les services d'aide. Les responsables de projet souhaitent pouvoir déterminer les conditions de mises en œuvre du programme et de garantie de sa qualité. Des partenariats sont en phase de construction afin de déployer ce programme dans quatre à cinq structures pilotes (centres de loisirs, foyers, classes d'école, etc.)

Mariage, si je veux !

Le mariage forcé, qui consiste à contraindre une personne à se marier, à rester marié-e ou qui vise à interdire une fréquentation, représente une violation des droits humains. Touchant des personnes au profil varié, les unions forcées sont une forme de violence domestique, qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'oppression des femmes par les hommes. Dans cette perspective, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) s'est associé au projet Mariage, si je veux ! du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme. Débuté en 2013 avec le soutien de l'Office fédéral des migrations, Mariage, si je veux vise à mettre sur pied un réseau de coopération contre les mariages forcés dans le canton de Vaud et à développer des outils de prévention et de prise en charge.

Journée du réseau

La journée du réseau de lutte contre la violence domestique a eu lieu le 31 janvier 2013. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) est partenaire du Service de prévoyances et d'aide sociales (SPAS) pour l'organisation de cette journée de formation continue. L'édition 2013 a compté 123 inscriptions. Onze services et institutions ont eu l'occasion de présenter leurs prestations au travers d'une situation concrète.

Cette journée annuelle a pour but de permettre aux professionnels des domaines du social, de la santé et du domaine juridique de se rencontrer et de faciliter ainsi leur collaboration dans la prise en charge des situations de violence domestique. Elle participe également au développement d'une connaissance partagée, qui contribue indéniablement à une meilleure coordination au sein d'un réseau pluridisciplinaire.

DECS /Service de la population

Dans le cadre du concordat lié à l'application des mesures de contrainte qui rassemble les cantons de NE, GE et VD, 20 places supplémentaires de détention administrative en vue de renvois ont été créées en 2013 sur le territoire de Genève.

Programme de législature 2012-2017

1.3 Renforcer la politique pénitentiaire

Par cette mesure, le Conseil d'Etat prévoit d'agir sur les différents aspects de la politique pénitentiaire, en particulier la prise en charge des détenus et le nombre de places à disposition dans les établissements, mais aussi la formation et les conditions de travail des agents et agentes de détention.

Les actions en lien avec la mesure

- Adapter la politique pénitentiaire : individualisation de l'exécution des peines selon le régime de détention et le type de peine
- En coordination avec les cantons partenaires, réaménager et augmenter le nombre de places dans les établissements de détention ; mettre en œuvre une stratégie d'infrastructures permettant une meilleure prise en charge de tous les détenus, y compris au niveau médical
- Développer la gestion des ressources humaines sur les aspects de recrutement et de la formation des collaborateurs et collaboratrices concernés, ainsi que la valorisation de l'ensemble des métiers pénitentiaires.

DINT / Service pénitentiaire (SPEN)

De la mesure 1.3 « Renforcer la politique pénitentiaire », le Service pénitentiaire a retenu prioritairement deux aspects pour l'année 2013 :

1. Recrutement : Avec 3 gros projets pratiquement en parallèle (l'agrandissement de la Croisée, les Léchaïres et l'extension de la Colonie des EPO), il s'agissait de doter le l'Unité des Ressources humaines d'une vraie task-force « recrutement » et d'outils adéquats pour permettre de relever le défi. En 2013, l'équipe de recrutement aura reçu 2'654 dossiers de candidatures, mené pas moins de 986 entretiens et finalisé 131 recrutements. L'effort se poursuivra en 2014
2. Création de places (voir supra) : Comme détaillé plus haut, 2013 a été l'année de la concrétisation sur le plan de la mise en œuvre de la première étape de l'extension du parc pénitentiaire vaudois. 81 places en détention avant jugement et 36 places pour les mineurs au Léchaïres, sans compter les réaménagements dans les structures existantes.

La poursuite des autres objectifs (adaptation de la politique pénitentiaire selon le régime de détention et le type de peine, valorisation des métiers pénitentiaires, etc.) interviendra dès 2014.

Le domaine des soins comme celui de l'hébergement des personnes âgées font face à une forte croissance des besoins, en lien avec les changements démographiques. Ils appellent différents investissements dans les secteurs des hôpitaux et des EMS, selon une logique de prise en charge cohérente et en tenant compte des alternatives aux séjours en institution.

Les actions en lien avec la mesure

- Construire l'Hôpital Riviera-Chablais ; réaliser le centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent sur le site du CHUV, rénover et agrandir le site de Cery ; réorganiser les soins aigus dans le Nord vaudois
- Personnes âgées : renforcer les soins à domicile, le soutien aux proches aidants et au bénévolat ; moderniser et étendre le réseau d'EMS
- Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

Les établissements d'enseignement supérieur concernés, l'UNIL pour la médecine humaine, la Haute école de la santé – La Source (HEdS – La Source) pour les soins infirmiers, HESAV pour les filières des soins infirmiers, de la physiothérapie, de la technique en radiologie médicale et de sage-femme, et la Haute école de travail social et de la santé (EESP) pour l'ergothérapie, ont fait leur l'objectif d'augmenter le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé. Ainsi, l'augmentation de la capacité de formation en médecine a été intégrée dans le Plan stratégique 2012-2017, adopté par le Grand Conseil le 26 novembre. Le nombre croissant d'étudiants inscrits dans les autres filières mentionnées témoigne également de l'effort important consenti.

DSAS / Service de la santé publique (SSP)

Politique sanitaire vaudoise 2013 - 2017

Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2013-2017 et l'exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique du CHUV 2014-2018. A travers son Service de la santé publique, le DSAS a proposé des mesures opérationnelles pour faire face aux défis actuels dans le domaine de la santé, et spécialement au vieillissement de la population. Ainsi, à l'horizon 2017 et à travers 5 lignes directrices et 55 mesures, il entend amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé et poursuivre la réorganisation du système de santé. Un accent particulier sera mis sur la mise en oeuvre de la politique cantonale «Vieillesse et Santé» et sur le renforcement des outils de pilotage de la politique sanitaire. Pour favoriser le maintien à domicile aussi longtemps que possible, l'accent sera mis sur le fonctionnement intégré de la première ligne de soins et sur la prévention des maladies. Il s'agira de construire autour du patient, et en impliquant pleinement ce dernier, un système qui permette d'évaluer rapidement ses besoins et de l'orienter vers la ressource la mieux adaptée.

Des nouveaux hôpitaux pour renforcer le système de santé

Le Grand Conseil a adopté un crédit d'investissement de 106.6 millions de francs pour la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation partielle du bâtiment actuel de psychiatrie de l'âge avancé sur le site de Cery. Ces travaux permettront de reloger les services psychiatriques de l'adulte et de l'âge avancé. Les députés ont également accordé un crédit d'investissement de 170 millions destiné à financer la construction d'un hôpital des enfants au coeur de la cité hospitalière, à Lausanne. A l'angle des avenues Pierre-Decker et du Bugnon, sa localisation permettra de renforcer les synergies avec la maternité, la néonatalogie, le plateau technique du CHUV et les spécialistes de la médecine de l'adulte.

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Personnes âgées : renforcer les soins à domicile, le soutien aux proches aidants et au bénévolat; moderniser et étendre le réseau d'EMS.

Dans le domaine des soins à domicile, diverses conventions ont été conclues pour favoriser le soutien aux proches. Des travaux d'informatisation (IRIS) ont été poursuivis en collaboration avec l'AVASAD et le SSP. La mise en place du nouveau financement CAT (Centre d'accueil temporaire) initié en 2012 a été poursuivie.

La campagne de sensibilisation sur la thématique des proches aidants a été poursuivie notamment par l'organisation de la 2e journée annuelle le 30 octobre 2013 et par l'exposition itinérante dans les régions.

Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau : revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3e correction du Rhône
- Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol

DSE / Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Création d'un centre de compétences pour les micropolluants dans les eaux

Voir le texte explicatif sur la [page du SCAV](#) dans le présent rapport (cliquer pour y accéder)

DSE / Direction générale de l'environnement (DGE)

Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau : revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3e correction du Rhône

Plusieurs projets de renaturation ont abouti, autant sur de petits cours d'eau que sur des cours d'eau plus importants de notre canton, tels que le Rhône, la Venoge, ou encore la Broye.

En outre, plusieurs actions ont été poursuivies dans le domaine de la lutte contre les micropolluants (voir DGE, [Epurateur et micropolluants, DIREV](#)), de l'assainissement urbain (voir DGE, [Assainissement urbain, DIREV](#)) et de la 3ème correction du Rhône (voir DGE, [Les lacs et cours d'eau, DIRNA](#)).

Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air

La révision du plan de mesure OPair qui couvre le périmètre du projet d'agglomération Lausanne-Morges a été initiée. Il inclut plus de 50 mesures d'assainissement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des poids lourds, de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat et des ménages. Le plan de mesure OPair est un instrument de coordination qui permet de concilier le développement de l'agglomération et le respect de la législation fédérale en matière de protection de l'air.

La préservation de la qualité de l'air dépend de nombreux domaines de la protection de l'environnement. Les planifications territoriales directrices y contribuent efficacement.

L'évaluation environnementale stratégique est un outil de coordination entre aménagement du territoire et protection de l'environnement, mis en œuvre sur le territoire du PALM ou lors de la révision communal du plan directeur de la ville de Lausanne.

Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels

La gestion intégrée des risques naturels, c'est-à-dire planifiée et coordonnée, vise à réduire le danger par la construction d'ouvrages de protection (mesures dites « actives ») ainsi qu'à l'éviter par des mesures préventives (dites « passives ») intégrant l'aménagement du territoire, la mise en place de systèmes d'alarme, d'information à la population, ainsi que la planification d'interventions et l'assurance pour permettre la reconstruction en cas de catastrophe.

Les cartes de dangers naturels ont été remises aux communes vaudoises par l'Unité des dangers naturels, venant couronner six ans d'efforts soutenus pour l'obtention de données qui soient pertinentes, homogènes et compréhensibles par les autorités communales.

De manière générale, la gestion des dangers naturels implique une étroite collaboration entre les instances cantonales et les autorités communales. Durant l'année 2013, la culture du travail en commun a bien progressé.

Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol

Dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, trois projets déposés au titre « d'opportunités et d'innovations » dans le cadre de la convention programme « nature paysage » viennent d'obtenir le soutien de la Confédération ainsi que de fondations privées (Phragmites = roseaux, notamment). Ce financement à hauteur de plus de

1,2 mio permettra de réaliser: le corridor biologique de Vesancy-Versoix du projet d'agglomération du Grand Genève ; la mise en valeur du paysage sur les sites marécageux des Mosses en collaboration avec les associations de protection de la nature, ainsi que d'autres actions concrètes sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale ([voir DGE, Biodiversité et paysage, DIRNA](#)).

L'essor démographique et le dynamisme du canton appellent une gestion territoriale pragmatique, coordonnée et maîtrisée, à l'aide de politiques publiques ciblées dans les domaines de l'aménagement du territoire, des agglomérations et du développement économique, dans l'esprit du plan directeur cantonal.

Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le mitage du territoire par une coordination aux niveaux communal et régional des mesures d'implantation de logements, d'infrastructures, d'entreprises et de moyens de transport
- Optimiser le traitement des projets d'aménagement du territoire (organisation, procédures, délais de traitement des dossiers, coopération avec les communes)
- Suivre et stimuler les projets d'agglomération et les projets de territoire régionaux

DINT / Service du développement territorial (SDT)

Tout comme la mesure 1.1 "Dynamiser le logement", cette action est liée avec l'exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions. Elle a pour objectif le soutien à la révision des PGA (plan général d'affectation) en relation avec les mesures A11, A 12 et E 13 du Plan directeur cantonal (PDCn) et au travers de partenariats Communes-Régions-Canton pour des projets d'importance ou par l'accompagnement des processus de développement et de concrétisation des sites stratégiques liés au logement ou aux activités économiques dans le cadre des planifications.

Le soutien aux projets d'agglomération et aux plans directeurs régionaux sont des éléments cantonaux d'une politique coordonnée entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement.

La problématique du dimensionnement des zones à bâtir et de la lutte contre le mitage du territoire s'appuie sur les mesures A11, A12, B11 et B 12 du Plan directeur cantonal. La conformité des plans d'affectation à ces mesures est examinée.

Finalement, des directives concernant les délais et l'harmonisation des pratiques (arbitrage) ont été mises en place en 2013. Cela devrait permettre de mieux gérer les procédures d'examen des dossiers.

Pour tenir compte des nouveaux modes d'organisation familiale et de l'évolution démographique, il est nécessaire de consolider et développer l'accueil de jour des enfants et des jeunes, de leur naissance à la fin de leur scolarité obligatoire. Les structures et milieux chargés de cet accueil doivent être en nombre suffisant et répartis sur le territoire. La prise en charge doit permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, tout en assurant le bon développement et l'intégration sociale des enfants et des jeunes ainsi que la cohérence de leur journée.

Les actions en lien avec la mesure

- Préciser les missions des milieux d'accueil de jour des enfants
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

DIRH / Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

En mai 2013, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants portant sur la période 2007 à 2011 dont il ressort principalement que le système incitatif des subventions par l'intermédiaire de la Fondation de l'accueil de jour des enfants est efficace. En effet, depuis l'introduction de la loi, ce sont plus de 5000 places subventionnées qui ont été créées, ce qui représente une augmentation de près de 40% par rapport à la situation de 2006. De plus, StatVD relève que 89% des places créées l'ont été par les institutions membres d'un réseau d'accueil de jour (sources : StatVD, octobre 2013).

Le Conseil d'Etat a également accompagné son rapport de différentes propositions de modifications législatives qui visent entre autres mesures à augmenter l'offre en places d'accueil par un accroissement substantiel de la contribution de l'Etat à la Fondation de l'accueil de jour des enfants. Par l'adoption de ses modifications législatives en août 2013, le Grand Conseil a approuvé l'augmentation de plus de 10 millions de la contribution totale de l'Etat qui passe ainsi de 18,4 millions à 28,16 millions. De plus pour sécuriser le mécanisme de financement dans la durée et en augmenter la prévisibilité, le Grand Conseil a également approuvé la fixation par décret de cette contribution de l'Etat qui tiendra compte du rythme de l'année scolaire. Ces mesures permettent la mise en œuvre d'un des axes majeurs du programme de législature au titre du développement de l'accueil de jour des enfants.

Par ailleurs, afin d'inciter de manière plus forte les entreprises à mettre en place des structures d'accueil et afin de favoriser les collaborations entre les entreprises et les réseaux d'accueil, tel que voulu par le programme de législature, la FAJE pourra s'appuyer sur une nouvelle disposition légale, également approuvée par le Grand Conseil en août 2013.

Le levier de la fiscalité permet d'améliorer à la fois la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des familles ainsi que des retraités, en veillant à l'équilibre et à l'équité face à l'impôt. Les deux actions prévues dans le cadre de cette mesure se réaliseront dans une enveloppe d'environ 60 millions de francs.

Les actions en lien avec la mesure

- Réformer modérément la fiscalité des personnes physiques par des mesures ponctuelles en faveur des familles et des retraités et mise en œuvre des exigences fédérales relatives à la contribution des personnes imposées à la dépense
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Les deux thèmes de cette mesure dépendent directement des décisions de la Confédération. Ils font l'objet d'études associant étroitement les cantons.

Voir le site Internet du [Département fédéral des finances](#)

[Réforme de l'imposition des entreprises](#)

[Réforme de l'imposition du couple et de la famille](#)

Programme de législature 2012-2017

2.2. Adapter les allocations familiales et analyser l'évolution du PIB en regard de celle de la démographie

Les allocations familiales sont une composante du pouvoir d'achat. La progression prévue portera son plein effet en 2017.

Les actions en lien avec la mesure

- Adapter progressivement les allocations familiales (enfants : 200 à 250 francs, jeunes en formation : 250 à 330 francs)
- Analyser l'évolution du PIB en regard de l'évolution démographique ; élaborer des stratégies conduisant à ce qu'il s'établisse une relation directe entre le dynamisme économique et la réduction du nombre de chômeurs

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Conformément à la mesure 2.2 du programme de législature et à l'entrée en vigueur de la révision de la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales, les allocations familiales ont connu en 2013 une première hausse au 1er janvier 2013. Désormais, les allocations de formation professionnelle sont fixées à 300 francs par mois, soit en augmentation de 50 francs par rapport à 2012. Le solde des augmentations est prévu pour 2014 et 2017.

L'attrait et le rayonnement du canton doivent beaucoup à la qualité et à la diversité de ses Hautes Ecoles sur son territoire (UNIL/ EPFL/ HES/HEP/CHUV) ainsi qu'à la densité du réseau qu'elles ont tissé entre elles. Elles constituent des acteurs clé de la vie scientifique, économique et socioculturelle du canton de Vaud, contribuant à son enrichissement, son ouverture et son développement. Un accent particulier sera mis ces prochaines années sur la recherche et la relève scientifiques ainsi que sur le développement des infrastructures et des projets stratégiques des Hautes Ecoles pour consolider leur positionnement dans un contexte de concurrence nationale et internationale accrue. La réalisation de ces objectifs garantira une formation et une recherche de pointe.

Les actions en lien avec la mesure

- Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP
- Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé
- Adapter les infrastructures de la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)
- Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie
- Faire adopter et mettre en œuvre la loi vaudoise sur les hautes écoles de type HES pour que le canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP

Deux objectifs du plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL intègrent ces préoccupations au cœur des activités de l'UNIL. Il s'agit d'une part de l'objectif intitulé « Renforcer la culture de recherche » et d'autre part de celui intitulé « Instaurer une politique de relève académique ». Ces deux objectifs contiennent de nombreuses mesures qui visent à développer la recherche et la promotion de la relève scientifique.

La LHEV constitue un outil central pour l'atteinte de ces mêmes objectifs par les HES. La fonction d'assistant HES permettra aux personnes occupant celle-ci de parfaire leur formation par un Master ou un doctorat en parallèle à leurs autres activités d'assistant. Outre le développement de la relève scientifique, cette nouveauté aura aussi un effet positif sur le développement de la recherche.

Cette même évolution a d'ores et déjà été entamée à la HEP avec la mise en œuvre concrète du règlement sur les assistants à la HEP, adopté le 29 septembre 2010. Les efforts sont poursuivis à travers une mesure du plan stratégique 2012-2017, adopté le 30 octobre par le Conseil d'Etat, qui consiste à contribuer à la relève académique. Par ailleurs, trois objectifs du même plan stratégique sont dédiés au développement de la recherche : « Promouvoir des recherches de haute qualité, tirant parti du positionnement de la HEP Vaud entre le monde académique et le monde professionnel », « Renforcer le lien entre la recherche et la formation » et « Renforcer l'ancrage de la HEP dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux ».

Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé

Campus Santé (C4 et regroupement HESAV) :

La commission de projet nommée en octobre 2012 par le Conseil d'Etat a élaboré le rapport de programmation du Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et du bâtiment visant au regroupement de HESAV sur un seul site. La DGES et le SIPAL, avec l'appui des services du DINT, ont préparé le dossier visant à demander des crédits d'études permettant l'élaboration du plan partiel d'affectation de la parcelle, de lancer un concours "logement et logement étudiant", de lancer le concours d'architecture du C4 et du bâtiment HESAV et de financer la suite des études en vue de la réalisation du Campus Santé.

Adapter les infrastructures sur la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)

En réponse à la fin du mandat du BUD le 31 décembre 12, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail, composé de représentants de la DGES, du SIPAL, du SAGEFI, du Comité directeur du BUD et de la Direction de l'Université, afin d'élaborer un plan d'action pour la reprise de la mission du Comité directeur du BUD et de le mettre en œuvre. Fruit de ce travail, un nouveau Comité de pilotage (COPI) tripartite permanent DGES, SIPAL et UNIL a été mis en place. Il garantit une coordination efficace des entités et assure une continuité dans la gestion des infrastructures universitaires. En sa qualité de représentant du Canton, propriétaire des bâtiments et des infrastructures, il assume la délégation de la maîtrise d'ouvrage. Un règlement a été élaboré et devra être approuvé par le Conseil d'Etat début 2014.

C'est dans ce nouveau contexte organisationnel que les commissions de projet pour l'agrandissement de l'Unithèque-BCU et pour la réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle, ont démarré leurs travaux en 2013. La DGES est représentée dans ces commissions de projet.

Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie

Avec l'adoption de la LHEV en juin 2013, le cadre légal pour favoriser le développement et l'autonomie des Hautes Ecoles vaudoises de type HES est désormais fixé. Si l'autonomie institutionnelle est connue de longue date par les Hautes Ecoles privées subventionnées, elle est nouvelle pour les Hautes Ecoles cantonales concernées par la LHEV. L'arrêté d'entrée en vigueur de la LHEV définit une entrée en vigueur progressive permettant une transition la plus harmonieuse possible. Ainsi, l'autonomie financière leur sera octroyée dès le 1er janvier 2015. Un calendrier similaire, mais plus flexible, est prévu pour l'autonomie en matière d'engagement du personnel. Elément clef de la LHEV et du développement des six Hautes Ecoles concernées, l'entrée en vigueur des nouvelles fonctions de personnel d'enseignement et de recherche est prévue pour la rentrée académique 2015.

Faire adopter et mettre en oeuvre la loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES pour que le Canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

Suite à l'adoption de la LHEV, les travaux de mise en oeuvre ont été entamés sans tarder. Sur le plan légal, plusieurs projets de règlement ont été élaborés au sein de la DGES. Parmi ces derniers, le règlement d'application de la LHEV (RLHEV) a été soumis pour consultation aux directions des Hautes Ecoles concernées ainsi qu'aux services transversaux (SAGEFI, SJL, SPEV). Le RLHEV sera soumis au Conseil d'Etat en début 2014. Par ailleurs, le projet de règlement sur les assistants HES a également été mis en consultation auprès des directions des Hautes Ecoles.

Sur le plan du personnel, les nouveaux contrats des directrices et directeurs des Hautes Ecoles cantonales ont pu être préparés et signés par le Conseil d'Etat. Ces derniers prennent effet au 1er janvier 2014. Par ailleurs, les travaux préparatoires en lien avec la mise en place des nouvelles fonctions du personnel d'enseignement et de recherche ont été entamés.

Enfin, les travaux de définition des futures missions particulières des Hautes Ecoles sont également en cours. L'octroi effectif de missions particulières aux Hautes Ecoles est prévu pour l'année 2015.

Faire adopter et mettre en oeuvre la modification de la loi sur l'aide aux études et à la formation pour que tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations étudiantes dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants

La DGES veille à ce que la problématique de l'accès des étudiants prenne une place importante dans la stratégie des Hautes Ecoles. Ainsi, le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL, adopté par le Grand Conseil le 26 novembre, contient un objectif intitulé « Faciliter l'accès aux études à des populations nouvelles » dans son axe « enseignement ». Cet objectif se décline par différentes mesures, telles que la sensibilisation du public (au sens large) aux possibilités ouvertes par les études universitaires et l'amélioration de la communication auprès des écoliers et des gymnasiens vaudois. On peut noter également la volonté de l'UNIL de permettre la réintégration dans les cursus des personnes exclues de l'ensemble du système universitaire par un échec définitif. Enfin, cet objectif comprend également le renforcement de la perméabilité des filières de formation (au sein de l'UNIL et entre celle-ci et les autres types de Hautes Ecoles).

S'agissant de la problématique de logement pour étudiants, la DGES soutient les missions de la FMEL et met en avant cette institution comme étant un acteur clé dans sa politique pour augmenter le nombre de logements pour étudiants à des loyers accessibles.

Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'oeuvre

La validation des acquis de l'expérience fait partie des mesures intégrées dans le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL. Il s'agit de permettre l'accès à l'UNIL à des personnes qui, suite à une formation tertiaire (achevée ou non) et à un parcours professionnel, souhaitent compléter leur formation.

Pour faire face à la pénurie d'enseignants, on peut citer également le Plan stratégique 2012-2017 de la HEP, adopté par le Conseil d'Etat le 30 octobre 2013, qui dans son objectif « Inscrire la formation dans un contexte ouvert et évolutif », prévoit de « faciliter l'accès aux études des personnes ayant suivi des parcours atypiques », leur permettant un choix de réorientation professionnelle. Pour cela, la validation des acquis de l'expérience est considérée comme une nouvelle voie d'entrée importante. La procédure de validation des acquis touche également les personnes qui sont insérées dans une activité d'enseignement sans toutefois disposer des titres requis.

Programme de législature 2012-2017

3.2. Consolider l'enseignement obligatoire ; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

Les actions groupées au sein de cette mesure portent sur les réformes – intervenues ou à venir – visant différents moments du parcours de la formation des élèves afin de leur donner le meilleur bagage et favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la loi sur l'enseignement obligatoire afin de concrétiser l'école choisie par les citoyens, notamment pour renforcer le français (33e période)
- Faire adopter et appliquer la loi sur la pédagogie spécialisée pour une meilleure intégration des élèves en situation de handicap à la vie de l'école
- Se fonder sur une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle pour faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes sortant de la scolarité. Pérenniser le case management pour la formation professionnelle
- Renforcer la coordination interdépartementale et interservices dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sociale dès le plus jeune âge

DFJC / Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

La rentrée 2013 marque la mise en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) pour les élèves de la 1P à la 11S. L'école est désormais obligatoire dès quatre ans révolus au 31 juillet, elle dure onze ans. Les élèves qui entrent en 10S et en 11S terminent leur scolarité selon les trois voies de l'ancien système. 86'816 élèves au total suivent les classes de la première à la onzième année de la scolarité obligatoire (y compris les élèves scolarisés en institution de l'enseignement spécialisé). Ces chiffres correspondent aux prévisions démographiques d'une phase de croissance régulière sur le long terme. La mise en œuvre de la LEO s'accompagne de plusieurs directives dont un nouveau Cadre général de l'évaluation. Dans le présent rapport, la numérotation des années scolaires correspond à celle prévue par le Concordat HarmoS.

DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

Dans le courant de l'année 2012, la Cheffe du DFJC avait présenté les résultats du retour de la consultation large concernant l'Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. Sur cette base, la Cheffe du Département a pu vérifier un certain nombre d'hypothèses fortes du projet de loi auprès des différents partenaires du monde enseignant, institutionnel ainsi qu'aux représentants des communes durant le dernier trimestre de l'année. Sur la base de ces informations, le département a pu procéder, tout au long de l'année 2013, aux modifications adéquates et nécessaires afin de présenter le texte définitif du projet de loi au Conseil d'Etat. Le projet de loi va donc être tout prochainement transmis au Grand Conseil. La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue pour la rentrée scolaire 2014 de manière à assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

DSE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

En vertu des art. 10 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et 8 du règlement d'application de la LEO, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes mènent plusieurs projets de sensibilisation en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Journée Oser tous les métiers (jom)

La Journée Oser tous les métiers (jom) a fêté ses 10 ans d'existence le 14 novembre 2013. Organisée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), cette journée a pour objectif d'encourager les jeunes à explorer des univers professionnels nouveaux et à ne pas se limiter aux secteurs traditionnellement féminins ou masculins. En 2013, cette journée a mobilisé 16'595 élèves de 7e, 8e et 9e année (HarmoS) du canton, ce qui représente un taux de participation de 76 %. Les filles ont accompagné leur père ou un proche dans sa journée de travail, et les garçons leur mère ou une proche. 600 élèves ont également pris part aux six ateliers proposés par le Bureau de l'égalité (ingénieure, informaticienne et Parlement pour les filles; infirmier, éducateur de l'enfance et découverte des métiers de la santé pour les garçons). En outre, plus de 1200 élèves, provenant de 9 établissements scolaires, ont assisté au théâtre-forum sur les choix professionnels donné par la troupe Le Caméléon.

Salon des métiers et de la formation

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) tient chaque année un stand d'information au Salon des métiers et de la formation de Lausanne, dont la 4e édition a connu un record d'affluence avec 27'800 visiteuses et

visiteurs. Ce salon est fréquenté par des élèves, accompagné·e·s de leurs enseignant·e·s ou de leurs parents, intéressé·e·s par la perspective professionnelle d'un apprentissage et désirant s'informer sur les différents métiers et filières de formation existants. Le BEFH sensibilise ce public à l'importance d'une orientation professionnelle libre de stéréotypes de genre et l'informe de ses missions et activités. En 2013, plus de 1200 jeunes ont répondu aux questions du concours du BEFH, ce qui a permis d'aborder leurs préjugés en matière de choix professionnel d'une manière ludique (Quel métier aimerais-tu apprendre ? Si tu étais de sexe opposé, quel métier apprendrais-tu?). Les enseignant·e·s ont eu l'occasion de découvrir les mallettes pédagogiques « Balayons les clichés ! » dont le matériel a été réactualisé par le BEFH.

Mallettes pédagogiques « Balayons les clichés ! »

En collaboration avec la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a réactualisé les mallettes pédagogiques « Balayons les clichés ! » et commencé leur distribution dans les bibliothèques scolaires du canton. Les deux types de mallettes (pour élèves de 5 à 12 ans et dès 12 ans) contiennent une sélection de ressources pédagogiques pour aborder en classe les différences et les inégalités entre les filles et les garçons par le biais d'activités individuelles ou de groupe. Jusqu'à présent, les enseignant·e·s pouvaient les emprunter au BEFH. Au vu de la demande, le BEFH et la DGEO ont décidé de fournir un jeu de mallettes à chaque bibliothèque scolaire du canton. En 2013, la première phase de distribution a permis d'en doter 16 bibliothèques.

Programme de législature 2012-2017
3.3. Améliorer l'accessibilité à la formation

Pour que la formation puisse remplir le rôle essentiel qui lui est dévolu dans notre société, son accès doit être facilité. L'effet de levier, par rapport à l'intégration au monde professionnel et au marché de l'emploi, n'en sera que plus efficace.

Les actions en lien avec la mesure

- Faire adopter et mettre en œuvre la modification de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle pour que toutes et tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants
- Développer le programme FORJAD / FORMAD afin de favoriser l'insertion durable dans le monde du travail des personnes à la recherche d'un emploi, grâce à la qualification professionnelle

DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Le service a poursuivi ses travaux de refonte de la base légale afin de la rendre compatible avec les règles définies par l'Accord intercantonal. Parmi les modifications les plus significatives, il est à relever la volonté de soutenir la mobilité des étudiants, d'allouer, sous certaines conditions, des aides pour les formations en emploi et d'harmoniser, au plan suisse, les critères de reconnaissance de l'indépendance financière. Par ailleurs, le projet tend à corriger l'impact du remboursement des aides allouées en cas d'abandon de la formation, en proposant que chaque année accomplie avec succès soit considérée comme acquise. Le projet a été adopté par le Conseil d'Etat et débute son parcours parlementaire.

DSAS / Service de Prévoyance et d'aide sociales (DSAS)

Le catalogue des MIS (mesures d'insertion sociale) a été encore étoffé en 2013 et le Conseil d'Etat a validé, en décembre 2013, le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion, par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD).

Programme de législature 2012-2017

3.4. Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre ses distorsions, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres

Il s'agit de mettre en œuvre différents moyens complémentaires pour que le marché du travail permette la création d'emplois et fonctionne de manière équilibrée, en veillant à ce que soient combattues des pratiques telles que les discriminations, le travail au noir et le dumping salarial.

Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, intensifier les contrôles, appliquer systématiquement des sanctions, établir des contrats-types le cas échéant
- Dans le cadre de l'accès aux marchés publics, mieux pondérer les critères valorisant les entreprises qui assument notamment la formation d'apprentis, la réinsertion professionnelle et la responsabilité concernant les activités sous-traitées
- Optimiser le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le sens d'une meilleure adéquation entre la croissance et le taux de chômage
- Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre
- Promouvoir l'égalité des genres par des actions de sensibilisation orientées en particulier vers l'égalité salariale

DIRH / Secrétariat général

En 2013, de nouvelles dispositions dans le règlement d'application de la loi sur les marchés publics ont été introduites (RLMP-VD). Ces nouvelles dispositions qui entrent en vigueur le 1er février 2014, renforcent les moyens de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance (dumping salarial et social) dans le domaine des marchés publics.

DECS / Service de l'emploi (SDE)

L'ensemble des mesures mises en œuvre par le Service de l'emploi en 2013 pour lutter contre le travail au noir et le dumping salarial et optimiser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi (cf. ci-devant) ont pour dessein de contribuer à l'atteinte de l'objectif décrit ss pt 3.4 du programme de législature 2012-2017, soit un meilleur équilibre du marché du travail.

DSE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Egalité salariale : conseil aux entreprises

En 2013, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a fourni des informations détaillées et des conseils à plus d'une quinzaine de demandes de conseil d'entreprises souhaitant mettre sur pied des mesures visant à diminuer les inégalités entre les femmes et les hommes en leur sein, en particulier sur le contrôle de l'égalité salariale, en présentant les outils existant en Suisse : logiciel d'autocontrôle Logib, procédure de certification Equal Salary, démarche Dialogue des salaires, méthode ABAKABA. Le BEFH a également répondu à des demandes de conseil concernant les mesures favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Pour assurer la pérennité du secteur primaire vaudois à l'heure où ce dernier connaît des transformations profondes et rapides, les efforts qu'il convient d'apporter à la formation professionnelle agricole joueront un rôle déterminant.

Les actions en lien avec la mesure

- Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi-site (projet IMAGO)

DECS / Service de l'agriculture (SAGR)

Projet Imago

A la suite de différents contacts entre le DECS et la Direction de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), la Confédération a manifesté son intérêt à participer plus étroitement au projet Imago afin d'y intégrer le volet relatif à la recherche agronomique fédérale sise en terre vaudoise. Cette recherche est actuellement menée principalement sur le site de Changins à Nyon, à proximité de l'Ecole de Changins (Haute Ecole de viticulture et oenologie, ES de technicien-ne vitivinicole et Ecole du Vin) qui loue à la Confédération les infrastructures qu'elle occupe. Deux cadres de la direction de l'OFAG et d'Agroscope ont ainsi intégré le CoPil et le projet a été renommé : « Imago-Agroscope ». Un rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sur l'avancement de ce projet sera présenté au Grand Conseil en 2014.

Programme de législature 2012-2017

4.1. Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique – mettre en valeur l'atout sportif sur le plan international

Le rayonnement et l'ouverture du canton sont aussi bien le fruit d'actions propres à ce dernier que d'initiatives prises en collaboration avec ses voisins. Le Conseil d'Etat entend défendre l'image et les intérêts du canton, le cas échéant d'entente avec ses partenaires. Les actions inscrites dans le cadre de cette mesure portent en particulier sur quelques réalisations emblématiques et sur la mise en valeur de l'atout sportif.

Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir la réalisation de projets phares pour le rayonnement du canton : plate-forme Pôle Muséal MCBA, Blue Brain, Cluster Sport, AGORA (Centre du cancer), parlement cantonal
- Faire avancer les intérêts de la Métropole lémanique, renforcer les collaborations à ce titre, intensifier les relations avec les autorités fédérales
- Faire reconnaître les besoins du canton et assurer la défense des intérêts vaudois sur la scène fédérale, spécialement dans le domaine des infrastructures et de la lutte contre le transfert de charges en provenance de la Confédération
- Promouvoir le canton en tant que place sportive internationale, aussi bien du point de vue des fédérations internationales que de celui de la pratique du sport, en s'inspirant de la politique de promotion économique existante

DFIRE / Office des affaires extérieures (OAE)

Les projets phares ou stratégiques ont connu une évolution favorable en 2013.

Le **Pôle muséal mcb-a** a fait l'objet d'un exposé des motifs portant sur trois décrets et une loi concernant la construction du musée, les études de la seconde phase du projet pôle muséal et les concours d'architecture pour le mudac et le musée de l'Elysée.

Pour le **Cluster sport**, le concours d'architecture a désigné le projet "Synathlon", exprimant la volonté du Canton d'offrir au monde sportif international une plate-forme de compétences unique dans les sciences du sport.

Le Parlement suisse du sport a décidé à l'unanimité de présenter la candidature de Lausanne pour les **Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020** (JOJ). Cette candidature sera opposée à celle de Brasov, en Roumanie. Le CIO rendra sa décision en 2015.

Enfin le projet de **reconstruction du Parlement vaudois** a franchi son ultime étape avant sa phase de construction. L'Etat poursuit ses travaux préparatoires en vue de l'ouverture du chantier fin mars 2014.

La **Métropole lémanique** s'est engagée sur des dossiers majeurs dont le développement du réseau ferroviaire et autoroutier ou encore de rapprochement entre les organisations internationales et les fédérations sportives. Les réformes fiscales, la péréquation financière et les relations avec la France voisine ont également été abordées de manière concertée entre les deux cantons de la Métropole lémanique appelée à se développer au courant 2014, notamment en matière de gouvernance.

Sur la **scène fédérale**, le Conseil d'Etat s'est engagé pour la défense des intérêts du Canton dans de nombreux dossiers :

- aménagements ferroviaires,
- autoroute de contournement de Morges;
- excédents de primes des caisses maladie;
- rétrocessions des impôts frontaliers;
- convention de double imposition F-CH sur les successions;
- Parc suisse de l'innovation;
- etc.

Dans toutes ces démarches le Conseil d'Etat a développé des **collaborations soutenues avec d'autres cantons et partenaires institutionnels ou privés** et a pu compter sur le soutien de la députation fédérale.

Outre l'avancement du projet phare que constitue la future plate-forme pôle muséal/MCBA, différentes actions contribueront à développer l'atout culturel du canton, composante à part entière du rayonnement vaudois.

Les actions en lien avec la mesure

- Faire aboutir et mettre en œuvre les lois sur la vie culturelle et la création artistique
- et sur le patrimoine mobilier et immatériel
- Adapter les infrastructures muséales (Musée romain d'Avenches, Palais de Rumine et Musée Arlaud à Lausanne)

DFJC / Service des affaires culturelles (SERAC)

2013 a marqué l'adoption des projets de [Loi sur la vie culturelle et la création artistique \(LVCA\)](#) et de [Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel \(LPMI\)](#) par le Conseil d'État, qui les a soumises au Grand Conseil.

Plusieurs séances de la Commission parlementaire ad hoc, chargée d'examiner les deux textes de loi ont eu lieu entre juin et novembre 2013. Les travaux de la Commission vont se poursuivre en 2014.

Accompagner la croissance économique et démographique requiert de relier toutes les régions à un même réseau cohérent, dense et connecté aux autres cantons, permettant toutes les mobilités. Des augmentations de fréquence et de desserte sur les réseaux régionaux (RER, bus) sont donc nécessaires, de même que des augmentations de capacité sur les lignes nationales qui traversent le territoire vaudois. Parallèlement, le réseau routier doit être entretenu, développé et modernisé au service des déplacements quotidiens de la population et des flux économiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Accompagner la réalisation des mesures d'infrastructure des projets d'agglomération de 1re génération et préparer les mesures des projets d'agglomération de 2e génération
- Créer de nouvelles interfaces entre les différents modes de transport pour faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, en facilitant l'accès aux gares et en développant les cheminements piétons et les aménagements pour vélos
- Promouvoir et accompagner les projets CFF de développement du réseau ferroviaire qui concernent le canton, notamment ceux liés à une augmentation de la capacité vers Genève, aux développements infrastructurels du RER et aux lignes du Simplon et du pied du Jura
- Améliorer les prestations au public sur les lignes régionales, par une extension et une augmentation des cadences du RER et une amélioration du matériel
- Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances ; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers
- Soutenir une politique de développement coordonné du transport de marchandises par la route et le rail au service des entreprises vaudoises

DIRH / Service de la mobilité

La plupart des mesures réalisées s'inscrivent dans la mesure 4.3 du programme de législature 2013 - 2017 « Transports publics et mobilité: investir et optimiser ». Pour 2013, il convient de relever plus particulièrement les décisions suivantes:

Le 27 août 2013, le Grand Conseil a adopté les deux décrets suivants :

- accordant à la compagnie du chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher SA (LEB), aux Transports de la région Morges - Bière - Cossonay SA (MBC), aux Transports Montreux - Vevey - Riviera SA (MVR), à la Compagnie du chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez SA (NStCM) et aux Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Sainte-Croix SA (TRAVYS) une garantie de l'Etat de 157.7 millions de francs pour l'acquisition de matériel roulant
- accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 144.7 millions de francs pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux chemins de fer privés concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (3e crédit-cadre cantonal)

Le 27 août 2013, le Grand Conseil a adopté la loi modifiant la loi du 11 décembre 1990 sur les transports publics et le décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 13'300'000.- pour financer des subventions aux communes portant sur les mesures en faveur des deux-roues figurant en liste A des projets d'agglomération

DIRH / Service des routes (SR)

« Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances ; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers. »

En 2013, le Service des routes a poursuivi le programme d'assainissement des nuisances sonores dues au trafic routier. Le Grand Conseil a accordé un 3e crédit-cadre, d'un montant de 8'550'000 francs, qui vise à poursuivre, sur les tronçons routiers dont la responsabilité incombe au canton, la politique d'assainissement en vue d'atteindre les normes fixées dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Projets communaux et cantonaux sont menés de concert et bénéficient du soutien financier de la Confédération, dont l'objectif est que l'assainissement soit terminé en 2018.

L'assainissement des « points noirs » du réseau routier s'est poursuivi en 2013 : travaux sur trois tronçons problématiques, financés par un crédit-cadre de 5'578'000 francs, et préparation d'un crédit-cadre pour l'élimination de trois « points noirs » supplémentaires.

La modernisation et l'entretien du réseau des routes cantonales revêtent un rôle essentiel pour la sécurité des usagers, quel que soit leur mode de transport. Le Canton a poursuivi l'effort consenti depuis 2008 pour rénover les revêtements routiers. En 2013, le Grand Conseil a voté un 5e crédit-cadre, d'un montant de 17'200'000 francs.

La correction routière de la Chaudanne, au Pays-d'Enhaut, entre Rossinière et Château-d'Oex s'est terminée en 2013. Une chaussée trop étroite, un passage à niveau facteur de risques et entravant la circulation, une sinuosité excessive pour une route principale : trois facteurs principaux ont justifié les travaux sur cette voie d'accès qui, avec la route du col des Mosses, contribue à désenclaver le Pays-d'Enhaut.

Programme de législature 2012-2017

4.4. Développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l'approvisionnement, favoriser les économies d'énergie

Afin de faire face aux nouveaux défis énergétiques, le Conseil d'Etat a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables et d'une gestion économe de l'énergie au travers d'un programme (à hauteur de 100 millions de francs) qui déploiera ses effets tout au long de ces prochaines années. D'autres actions le compléteront et concourront au but recherché, qui comprend également la sécurité de l'approvisionnement.

Les actions en lien avec la mesure

- Réviser la loi sur l'énergie et établir une planification énergétique territoriale
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable
- Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et encourager l'utilisation rationnelle de l'électricité
- Renforcer la production énergétique d'origine renouvelable par le biais d'une politique d'encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral

DSE / Direction générale de l'environnement (DGE) / DIREN

Réviser la loi sur l'énergie et établir une planification énergétique territoriale

La loi sur l'énergie a été acceptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil vaudois ([voir DGE, L'énergie, DIREN](#)). Elle prévoit l'établissement d'une planification territoriale en collaboration des communes par son article 16a.

Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable

Des mesures complémentaires ont été mises en place pour le développement de la ressource énergétique « bois-énergie » dans le cadre du programme 100 mios ([voir DGE, L'énergie, DIREN](#)), avec notamment l'instauration d'aides financières pour :

- la réalisation de hangars de séchage et de stockage du bois en forêt,
- la réalisation de contrôles qualité pour les projets de nouvelles chaufferies,
- la mise en place d'éléments améliorants la performance des chaufferies, comme les accumulateurs de chaleur ou une isolation renforcée sur les conduites de chauffage à distance.

L'utilisation du bois comme ressource énergétique progresse régulièrement depuis 10 ans. Dans certaines régions, comme celle de Nyon, cette part dépasse déjà les 40% de l'exploitation du bois issus des forêts régionales. Cela dit, le potentiel de bois n'est pas encore exploité de manière optimale partout et les questions des bons choix technologiques et d'assainissement des anciennes installations sont nombreuses.

Outre ces mesures, on notera qu'une dizaine de grandes centrales ont finalisé une mise en service en conformité avec le respect des normes en matière de protection de l'air. Les plus significatives sont la centrale "CADAULAC" à Villeneuve, "DIACAD" aux Diablerets et "CROIXCAD" à Ste-Croix.

Hydraulique

La nouvelle centrale des Moulinets à Orbe a été inaugurée durant l'été 2013. Intégrée dans le centre ville d'Orbe, sa production de plus de 4 GWh est doublée par rapport à l'ancienne centrale et permettra de couvrir la consommation de plus de 1000 ménages.

La modernisation des infrastructures hydro-électriques s'est poursuivie par le début des travaux d'agrandissement de la concession des Farettes sur la Grande Eau permettant la production supplémentaire d'environ 35 GWh, représentant 6 à 7 grandes éoliennes du type de celles qui existent dans la plaine du Rhône. Le projet d'augmentation de la capacité de Lavey (Lavey+) a été mis à l'enquête publique et les oppositions sont en cours de traitement par la commune et les instances cantonales vaudoises et valaisannes.

Géothermie

L'évaluation du potentiel géothermique de faible profondeur (moins de 300 mètres) a fait l'objet d'investigation sur trois nouvelles régions (Yverdon, Avenches et Vevey). Le tiers du territoire est ainsi maintenant documenté.

En ce qui concerne la géothermie profonde, un nouveau projet de type "Hot Dry Roc" est à l'étude à Avenches. Une convention a aussi été signée entre la société CESLA, qui exploite l'aquifère profond de Lavey, et la société « Les Bains de Lavey ». Cette convention amène le retrait du recours des Bains de Lavey et l'entrée en force de l'autorisation cantonale pour le projet du forage profond AGEPP, qui vise à prélever de l'eau à une température suffisante pour permettre la

production d'électricité.

Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et encourager l'utilisation rationnelle de l'électricité

Afin de garantir le développement du réseau de distribution électrique dans un contexte de libéralisation et d'assurer la sécurité d'approvisionnement du Canton dans le long terme, la DIREN est en train de formaliser les zones de dessertes, les concessions et les mandats de prestations y relatifs, pour les différentes entreprises électriques actives dans le Canton (projet CoZoDe).

Renforcer la production énergétique d'origine renouvelable par le biais d'une politique d'encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral.

Eolien

La planification directrice des éoliennes a été formellement inscrite dans la mesure F51 du plan directeur cantonal, le 15 juin 2013. Elle se caractérise par 19 sites, 156 machines, ayant un potentiel de l'ordre de 1250 GWh (correspondant environ au quart de la consommation vaudoise). Un tiers des sites retenus a fait l'objet de travaux soutenus afin de mettre à l'enquête les dossiers de changement d'affectation du sol courant 2014, voire fin 2013. On notera en particulier que :

- le projet de Ste-Croix a fait l'objet de recours auprès de la Cour de droit administratif et public ;
- le plan d'affectation du projet "EolJorat Sud a été mis à l'enquête fin 2013 ;
- les Municipalités de Daillens et Oulens ont signifié leur volonté de ne plus s'engager pour le parc d'éoliennes qui les concerne, suite au résultat négatif du vote consultatif qui a été mené sur ces deux communes.

En parallèle à ces travaux, le canton a collaboré étroitement avec la Confédération pour consolider les directives et procédures qui régissent la mise en place des éoliennes. Une étude destinée à déterminer l'influence des éoliennes sur le fonctionnement du radar primaire de Genève Cointrin a par exemple été lancée.

Programme bâtiment

Des bonus du Canton, financés par le programme « 100 millions », complètent le « Programme Bâtiment » fédéral, encourageant par la même les améliorations énergétiques des bâtiments. Des études sont en cours pour augmenter encore son attractivité. L'arrivée sur le marché du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), qui se concrétisera par une étiquette énergétique, rendue obligatoire dans le cadre de la LVLene en cas de vente d'un bâtiment résidentiel ou de renouvellement d'une installation de chauffage fossile, sera certainement un facteur qui encouragera également les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation.

Programme de législature 2012-2017

4.5. Renforcer et diversifier l'économie vaudoise : consolider la place industrielle, mettre en œuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme

La santé de l'économie vaudoise est tributaire de la diversité des activités des entreprises et de la vitalité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'industrie, l'agriculture et le tourisme requièrent des actions prioritaires en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés et des conséquences possibles sur l'emploi dans le canton.

Les actions en lien avec la mesure

- Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle et pour les investissements d'intérêt public dans le canton
- Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d'implantations d'entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel
- Favoriser la concertation entre l'Etat et les grandes entreprises publiques en vue d'une politique coordonnée en matière d'investissements dans le tissu industriel cantonal
- Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017 : promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets « efficacité des ressources, paysage et biodiversité » ; développement d'un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre (voir mesure 3.5.)
- Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne ; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture

DECS / Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

En application de la mesure 4.5 du Programme de Législature 2012-2017, les principales actions réalisées sous l'égide du DECS/SPECo peuvent être résumées comme suit :

Au titre de la mesure visant à « Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle et pour les investissements d'intérêt public dans le canton », une étape déterminant en lien avec la mesure 4.5 a été franchie avec le lancement officiel, en mars 2013, de la plateforme InnoVaud. Convaincu que le dynamisme économique du canton et les emplois de demain se préparent aujourd'hui grâce aux efforts d'innovation, InnoVaud a pour objectif de fédérer et de coordonner l'action des divers organismes publics et privés actifs dans les transferts de technologie. Au final, l'objectif est d'accélérer l'innovation sur l'ensemble du canton, dans des entreprises variées (start-up comme PME), notamment en favorisant les collaborations entre les entreprises et la multitude de centres de recherche et de formation de haut niveau qui caractérise le canton. . (pour plus de détails, voir rubrique Evénements particuliers).

En ce qui concerne la mesure « Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d'implantations d'entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel », les travaux visant à créer ce fonds anticyclique en faveur de l'industrie se sont poursuivis tout au long de l'année avec les partenaires suivants : Etat de Vaud, partenaires sociaux (CVCI, Centre patronal, UNIA) et l'association de branche GIM-CH. Sur la base des lignes forces arrêtées au 31 décembre 2013, le Conseil d'Etat sera saisi de cet important projet dans le courant du 1er semestre 2014. Par ailleurs, le Conseil d'Etat se réjouit de l'aboutissement de deux projets privés particulièrement emblématiques d'un développement revivifié de l'activité industrielle sur sol vaudois, à savoir : L'agrandissement du site de l'entreprise Dentsply à Ballaigues et l'implantation, sur le site de l'Aéropôle de Payerne, de la Société Boschung.

Active dans le domaine de la technologie médicale de pointe, l'entreprise Dentsply est leader dans les instruments dentaires sur le plan mondial. Pour mener à bien l'extension de ses activités sur sol vaudois, le groupe prévoit un investissement de 35 millions et la création d'une centaine d'emplois d'ici dix ans.

Pour sa part, la société Boschung a annoncé en janvier 2013 sa future implantation sur le site de l'Aéropôle de Payerne. A la recherche de la proximité d'un aérodrome pour développer ses activités en lien avec l'aéronautique, l'entreprise a retenu ce site après un long processus d'évaluation. Cette solution, conforme à la vocation du site de l'Aéropôle de Payerne et à la défense du secteur industriel, permet de maintenir l'activité en Suisse occidentale (pour plus de détails, voir rubrique Evénements particuliers). Le soutien apporté à l'entreprise Boschung a porté notamment sur la mise à disposition de terrains industriels équipés, en parfaite adéquation avec l'une des actions de la mesure 4.5 du Programme de Législature du Gouvernement.

S'agissant de la mesure « Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne ; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture », il est à relever la transmission au Conseil d'Etat, courant de l'été, du rapport final « Alpes vaudoises 2020 » émanant du Groupe de travail topique (COPIL DMO) et formellement validé par les Municipalités des 9 communes de la région des Alpes vaudoises.

Programme de législature 2012-2017

5.1. Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne

A travers l'informatisation des contacts avec l'Etat (cyberadministration), l'accès des citoyens aux prestations et informations publiques se voit facilité. La sphère privée, les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations. En matière de communication, la stratégie doit être revue en fonction de la mutation rapide du secteur des médias.

Les actions en lien avec la mesure

- Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts
- Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs
- Adopter une stratégie de communication institutionnelle tenant compte de l'évolution des médias

DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Deux mesures concrètes s'inscrivent dans le cadre de ce objet :

- Dépôt de la déclaration d'impôt par Internet
En 2013, deuxième année d'offre de cette prestation - améliorée - l'administration fiscale vaudoise se positionne clairement comme le leader au plan national de ce vecteur d'information; plus d'une déclaration d'impôt sur deux sont ainsi transmise à l'ACI par les contribuables vaudois.
- Paiement par e-facture (VaudF@ctures/Tax)
A fin décembre 2013, soit après 15 mois d'ouverture de la prestations, 10'000 contribuables ont confirmé leur adhésion (donc l'usage) de ce moyen de paiement des impôts ordinaires.
Voir [site Internet de l'ACI](#)

DIRH / Direction des systèmes d'information (DSI)

Mesure no 5.1 du programme de législature "Simplifier les relations entre l'administration et la population - mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne"

Contribution DSI aux actions suivantes en lien avec la mesure

- Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts
- Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs

Mise en œuvre de la mesure en 2013

Concernant les systèmes d'information (SI) métiers sectoriels, la DSI a contribué à la réalisation de cette mesure grâce à

- la mise en œuvre de solutions gestion et de dématérialisation de dossiers (« e-SPOP » pour le secteur des naturalisations, industrialisation du traitement des documents entrants à l'ACI et constitution d'un dossier électronique du contribuable),
- l'automatisation du traitement des sourciers (ACI),
- le remplacement du système de la centrale d'appels de l'ACI,
- le déploiement du SI de la Protection de l'Adulte et de l'Enfant et la réalisation du nouveau Registre des Mesures de Protection,
- la mise en exploitation des outils de gestion des notes de l'enseignement obligatoire et des établissements, la production d'indicateurs sur les contrats d'apprentissage,
- la stabilisation et l'évolution du SI RDU « Revenu déterminant unifié »,
- la mise en service de la nouvelle application de Gestion des Logements Subventionnés,
- l'optimisation de la gestion d'évacuation des eaux de surface des routes (SI géographique, plans utilisés pour les opérations d'entretien et d'urgence),
- la finalisation de la mise en œuvre de l'application Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat.

Concernant le socle transversal du SI, la DSI a procédé à

- l'élaboration du plan directeur cantonal des SI couvrant la période 2013-2018 (adoption CE en décembre 2013),
- la finalisation d'un EMPD de sécurisation progressive du SI (voté par le Grand Conseil en octobre 2013),
- la poursuite de la modernisation des infrastructures (téléphonie IP, identification d'un site de secours pour le Datacenter, adoption par le Conseil d'Etat de l'EMPD relatif à l'évolution des postes de travail),
- le déploiement du nouveau SI Financier de l'Etat (SIF/SAP), y compris l'intégration aux composants du socle et la réalisation des interfaces avec les 35 applications métiers existantes,
- la mise en œuvre de l'EMPD dédié à l'évolution des référentiels cantonaux (voté en janvier 2013 par le Grand Conseil) et visant à simplifier la gestion du registre des habitants, à créer un registre des entreprises et à mettre en place un système d'identification des tiers,
- l'adaptation du portail e-VD aux nouveaux outils de navigation mobile et enrichissement de la mise en ligne de nouvelles prestations (permis de pêche, autorisation de manifestation V2, e-plaintes, signalement d'un mineur en danger dans son développement, formulaire de demande de stage COFOP, extrait du registre des poursuites).

Concernant l'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement, la DSI a effectué différents travaux, dont :

- Enquête de satisfaction des utilisateurs afin d'identifier les actions prioritaires d'amélioration.
- Création de la cellule utilisateurs à traitement prioritaire (UTP) pour la prise en charge de toutes leurs sollicitations 7/7 24/24.
- Validation et début de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes de la DSI, ayant pour objectif de réduire la dépendance de l'ACV vis-à-vis de ses fournisseurs et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes informatiques. Les résultats obtenus en 2013 avec un premier lot pilote d'internalisation de 13 postes, génèrent une économie annuelle pérenne d'environ 1 million CHF dès 2014.
- L'intégration de l'outil de gestion des activités et projets de la DSI (PPMS) au nouveau Système d'Information Financier de l'Etat (SAP).
- L'amélioration continue du système de management grâce à la mise en œuvre d'une solution de tableaux de bord. La fonction d'audit interne qualité a été définie pour une mise en œuvre progressive dès 2014.

DSAS / Secrétariat général

Avec le lancement du RDU dès le 1er janvier 2013, la simplification administrative a pris un envol permettant une harmonisation croissante et une accélération du traitement des demandes.

DSAS / Chancellerie

La réforme de la fonction de communication, principalement en ce qui concerne le BIC, est en cours. Le Conseil d'Etat a pris en août 2013 les décisions de principe, qui vont déployer leurs principaux effets dès 2014. Notamment, la suppression de la version papier de La Gazette a été confirmée; le premier trimestre 2014 verra ainsi le déploiement des nouveaux supports de la communication interne. Autre exemple : mise en production de la version de www.vd.ch adaptées aux mobiles.

L'Etat de Vaud, premier employeur du canton, doit mettre en valeur et soutenir ses collaboratrices et collaborateurs, qui sont au cœur des missions de service public. En conduisant des politiques exemplaires de formation, d'encadrement et d'égalité des salaires, l'Etat veille à la bonne exécution de ses tâches et à l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)
- Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'administration cantonale
- Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation : places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc.) ; favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés
- Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information
- Rassembler les dispositions relatives au statut des enseignants dans un texte légal complémentaire à la loi sur le personnel

DIRH /Service du personnel (SPEV)

Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)

Pour favoriser la reconnaissance des compétences, le SPEV travaille sur le projet de définition des cadres. Ce projet permettra de mieux les identifier, mais surtout apporter la formation nécessaire afin qu'ils puissent pleinement assumer leurs responsabilités. Il s'agira également d'identifier ces personnes pour assumer la relève et par là même de développer la mobilité, en particulier interne.

Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'administration cantonale

Le SPEV a lancé un projet transversal visant à améliorer l'encadrement des apprenti-e-s. Ce projet poursuit comme but de venir en appui, sur la place de travail, auprès des responsables des apprenti-e-s départementaux, des formateurs en entreprise et des formateurs sur place de travail. Des moyens supplémentaires ont été demandés au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil. Ce dernier les a partiellement acceptés. L'objectif de l'ensemble du projet, qui devrait voir sa mise en oeuvre courant 2014, est d'augmenter le nombre de places d'apprentissage à l'ACV.

Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation : places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc.) ; favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés

Pour ce qui concerne le Télétravail, voir le commentaire sous le rapport de gestion 2013 du SPEV.

Le projet de vérification de l'égalité des salaires a été lancé. Ces premiers résultats devraient être connus en 2014.

DSE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Intensification des mesures d'égalité au sein de l'administration cantonale vaudoise

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a poursuivi le travail de promotion des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) figurant dans le Plan pour l'égalité en proposant des actions concrètes et des conseils spécifiques notamment aux services du Département de la sécurité et de l'environnement. Lié à la volonté du gouvernement cantonal de faire de l'Etat une référence, ce travail s'est orienté autour de différents axes : équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, représentation plus égalitaire des deux sexes dans tous les domaines d'activité et niveaux hiérarchiques, augmentation du nombre de femmes cadres et promotion de l'égalité.

En lien avec la mesure visant à augmenter la proportion féminine parmi les cadres de l'ACV, le BEFH a publié et distribué

le rapport et la brochure de synthèse de la recherche « L'égalité parmi les cadres de l'administration cantonale vaudoise (RECADRE) dans l'ensemble des services de l'administration, auprès des partenaires de terrain, ainsi que des organisations professionnelles et entreprises intéressées par la mise en œuvre de l'égalité. Le succès remporté par cette publication a conduit le BEFH à publier une deuxième édition du rapport de recherche en juillet 2013.

[Etude RECADRE rapport complet](#)

[Etude RECADRE résumé](#)

Outil d'auto-évaluation de l'égalité

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a participé en qualité d'expert de l'égalité au groupe d'accompagnement du projet de recherche dirigé par le professeur Yves Emery de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) depuis son lancement en 2011. Financé par le Bureau fédéral de l'égalité, ce projet propose un outil d'autoévaluation du niveau d'égalité dans les entreprises qui se présente sous forme de questionnaire pour les responsables du personnel et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise. L'outil a été testé au sein des services du Département de la sécurité et de l'environnement avant d'être mis en ligne à la fin du mois de novembre 2013 sur le site www.pro-egalite.ch. S'adressant en particulier aux administrations publiques, cet outil sera diffusé par BEFH auprès des services de l'ACV.

Outil d'autoévaluation du niveau d'égalité dans les entreprises : www.proegalite.ch

Colloque « Egalité dans les administrations : regards croisés »

Le 14 juin 2013, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a organisé, en collaboration avec l'Institut de Hautes études en administration publique (IDHEAP) et le Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne, un colloque sur le thème de l'égalité dans les administrations publiques. Cette manifestation a réuni plus de 90 personnes issues de différents milieux professionnels : administrations publiques, bureaux de l'égalité, hautes écoles, responsables RH, etc. Des intervenant·e·s spécialistes de l'égalité professionnelle ont abordé cette thématique sous différentes facettes : les obstacles à l'accès des femmes aux postes de cadre, les carrières inégales du personnel administratif et technique, les plans d'action pour l'égalité. Des chercheuses et chercheurs ont présenté des résultats de leurs travaux en Suisse et en France telles que l'étude RECADRE (cf. point 1). Un outil permettant d'évaluer le niveau d'égalité dans les entreprises (cf. point précédent) a également été présenté au public. Clôturant le colloque, une table ronde a permis d'aborder la responsabilité des entreprises et les mesures que celles-ci peuvent prendre pour réaliser l'égalité ainsi que les défis auxquels elles sont confrontées comme le faible nombre de candidates à une fonction technique ou dirigeante.

[Pour plus d'information](#)

La concertation avec les partenaires institutionnels de l'Etat, au premier rang desquels figurent les communes, doit être intensifiée ; en particulier, s'agissant des communes, le dialogue doit porter sur le financement des tâches incombant aux collectivités publiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir activement les fusions de communes
- Poursuivre la politique de dialogue entre l'Etat et les Eglises reconnues d'intérêt public ; mettre en œuvre la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et, sur cette base, favoriser le dialogue interreligieux
- Continuer à veiller à l'intégration de la population étrangère du canton au travers des différentes politiques d'accueil et de soutien prévues à cet effet

DECS / Service de la population (SPOP)

Intégration

L'année 2013 a été marquée par l'achèvement du [Programme cantonal d'intégration des étrangers](#) (PIC) et l'amorce de nombreuses négociations stratégiques, prélude à sa mise en œuvre concrète.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités en matière d'intégration sociale, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a réalisé son projet « L'intégration en mouvement » axé sur un « Tournoi des quartiers » : des microprojets financés pour l'organisation d'une journée sportive, précédée d'activités en commun et d'une demi-journée de réflexion sur le sport et l'intégration.

L'Office fédéral des migrations (ODM) a retenu en 2013 le projet du BCI de lutte contre les mariages forcés qui s'est ainsi poursuivi avec le soutien financier de la Confédération. Le BCI a également achevé avec succès le mandat confié par Caritas pour la prévention des MGF (Mutilations génitales féminines). Ce programme se poursuit plus modestement en 2014.

Début 2013, un premier appel aux projets pour le financement d'actions visant à prévenir la discrimination et le racisme, ainsi qu'à favoriser le dialogue interreligieux a été lancé. Au total, une vingtaine de projets ont pu bénéficier d'un soutien cantonal dans ce domaine.

Programme de législature 2012-2017

5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées – organiser rationnellement et simplifier l'administration – prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique – renforcer le suivi des participations de l'Etat

Dans le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise, il s'agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international lourd d'incertitudes ; en particulier, il conviendra de décider des projets de dépenses en fonction de priorités clairement définies, en examinant ceux-ci sous l'angle de leur opportunité et de leur efficacité comme des coûts induits et des retours d'investissement possibles. Le respect de ces principes conditionne l'existence d'une marge de manœuvre financière nécessaire pour faire face notamment aux dépenses induites par l'évolution démographique, qu'il s'agisse d'investissements ou de ressources supplémentaires pour certains secteurs de l'administration.

Les actions en lien avec la mesure

- Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique
- Renforcer le suivi des participations de l'Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations, dans l'optique d'optimiser les instruments existants pour s'assurer de la cohérence entre représentation de l'Etat et mise en œuvre des politiques publiques
- Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration, y compris dans une optique de maîtrise des coûts ; poursuivre la réorganisation des services, avec un déploiement cohérent dans le territoire, en envisageant le cas échéant de nouvelles constructions lorsque cela engendre des gains d'efficacité et des synergies (par exemple une « maison de l'environnement » regroupant les services concernés)
- Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l'évolution démographique

DFIRE / Secrétariat général

Renforcer le suivi des participations de l'Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations, dans l'optique d'optimiser les instruments existants pour s'assurer de la cohérence entre représentation de l'Etat et mise en œuvre des politiques publiques

Au titre de la mesure visant à renforcer le suivi des participations de l'Etat, l'acquis principal de cette première année de mise en œuvre consiste en la formalisation précise des exigences d'information du Conseil d'Etat pour ancrer les nominations des représentants de l'Etat dans le cadre du respect de la LPECPM et des principes de bonne gouvernance. Toutes les propositions doivent notamment être accompagnées d'un descriptif des exigences et compétences nécessaires à l'exercice de la fonction et d'une lettre de mission ou d'un avenant au cahier des charges.

L'année 2013 a par ailleurs été consacrée à la mise à jour et à la consolidation de la base de données des participations financières et personnelles de l'Etat. Le suivi, le contrôle et l'actualisation des lettres de mission ont également été renforcés.

DFIRE / Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique

En automne 2013, le Conseil d'Etat a présenté son budget d'investissement 2014 et plan 2015-2018. La moyenne 2014-2018 des investissements nets telle que planifiée est de CHF 432 millions, soit un niveau supérieur à celui prévu par le Programme de législature (CHF 400 millions). Le Conseil d'Etat précise que cette moyenne planifiée ne remet pas en cause l'objectif exprimé dans le Programme de législature qui sera mesuré au niveau des comptes bouclés.

En prenant en considération les investissements réalisés au moyen de prêts et de garanties octroyés par l'Etat, ce sont quelque CHF 817 millions mis en moyenne qu'il est prévu d'investir sur la même période.

En conséquence, globalement l'Etat de Vaud prévoit d'investir près de CHF 4.2 milliards directement ou indirectement dans l'économie vaudoise pour la période 2014-2018.

DFIRE / Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et Statistique Vaud

Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l'évolution démographique

Le budget 2014 du Conseil d'Etat répond aux fortes demandes sectorielles liées en particulier à la démographie dans les domaines de la santé, du social, de la formation et de la sécurité, qui totalisent une hausse de CHF 301 millions par rapport au budget 2013. Ces missions de base du service public représentent le 93% de la progression totale des charges entre les budgets 2013 et 2014.

En termes de population, le canton de Vaud connaît depuis quelques années une croissance démographique exceptionnellement forte : au cours de la période 2005-2012, la population a crû de +12%, soit +79 200 habitants (passant de 650 800 à 730 000 habitants). En termes absolus, cette période 2005-2012 est celle de la plus forte hausse de population en plus de 60 ans (en termes relatifs, la période 1960-1963 la surpasse cependant). Et les perspectives de population produites en 2010 anticipent la poursuite d'une démographie toujours durablement vigoureuse : +44 600 personnes entre 2012 et 2017 (période du programme de législature), +42 100 entre 2017 et 2022... Notons que la période 2012-2017 verrait l'effectif des 0-19 ans croître de +4% (+6 400 personnes), contre +6% (+24 900 personnes) pour les 20-64 ans et +11% (+13 300 personnes) pour les 65 ans et plus.

DFIRE / Registre foncier (RF)

Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration

Dans le cadre de l'adaptation des registres fonciers à la nouvelle organisation territoriale, l'office du registre foncier des anciens districts d'Aubonne et Rolle a été supprimé et la gestion des immeubles répartie sur les nouveaux districts de Morges et Nyon le 1er juin 2013. Des anciens 19 offices de district, le registre foncier compte actuellement 7 offices et un bureau de districts.

DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation du service, considérant les effets du découpage territorial découlant de la Constitution de 2003 (DECTER), le bureau de Rolle (Office d'impôt des districts de Morges et Nyon, Bureau de Rolle-Aubonne, à Rolle) a été fermé à fin mars 2013 (voir [communiqué de presse](#)).

Le bureau de la Vallée a, quant à lui, réduit ses horaires d'ouverture au public (voir [communiqué de presse](#)).